DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

Rapport financier annuel

BOURBON
Building together a sea of trust

BOURBON-ONLINE.COM

SOMMAIRE

1 BOURBON **EN 2013** 3

Chiffres clés 4
Données boursières 5
Organes de Direction 7

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE **DU GROUPE** 9

Historique de BOURBON 10
Présentation simplifiée des activités de BOURBON 11
Les activités 11
Innovation 13
Environnement concurrentiel 14
Principales tendances de marché 14

3 RAPPORT **DE GESTION** 17

Activités et faits marquants 18
Résultats 19
Gouvernement d'entreprise 25
Facteurs de risque 43
Informations sociales et environnementales 54
BOURBON SA et ses actionnaires 64
Propositions du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2014 68
Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices 72
Tableau récapitulatif des Délégations de compétence et des autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital 73
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion (Exercice clos le 31 décembre 2013) 74

4 COMPTES **CONSOLIDÉS** 77

État de la situation financière 78
État du résultat global 79
Tableau des flux de trésorerie consolidés 81
État de variation des capitaux propres 82
Notes annexes aux états financiers consolidés 84
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2013) 139

5 COMPTES **SOCIAUX** 141

Bilan de la société mère 142
Compte de résultat 144
Annexe aux comptes sociaux 145
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2013) 158
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 160

6 RAPPORT **DU PRÉSIDENT** 165

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques 166
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société BOURBON (exercice clos le 31 décembre 2013) 176

7 AUTRES INFORMATIONS **JURIDIQUES ET FINANCIÈRES** 177

Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital 178
Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements 186
Ordre du jour de l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2014 189
Projet de résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2014 190
Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital 200
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription 201
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription 202
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription 203
Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions 204
Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre 205
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription 206
Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise 207
Responsables du Document de référence et du contrôle des comptes 208
Tables de concordance 209

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

incluant le Rapport financier annuel

BOURBON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le Document de référence est intégralement consultable et téléchargeable sur www.bourbon-online.com/fr/finance

1

BOURBON **EN 2013**

Opération de remorquage de plate-forme et de relevage d'ancres par l'AHTS Bourbon Kaimook (série des Bourbon Liberty 300), au large de la Thaïlande.

1.	CHIFFRES CLÉS	4
2.	DONNÉES BOURSIÈRES	5
3.	ORGANES DE DIRECTION	7

1. CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES *(EN MILLIONS D'EUROS)*

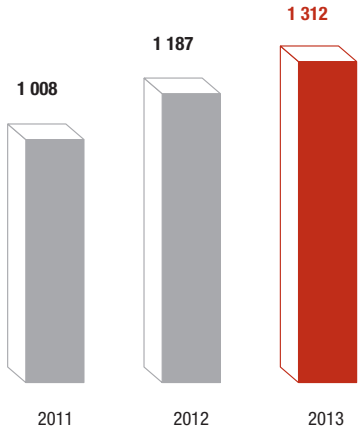

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 PAR ACTIVITÉ

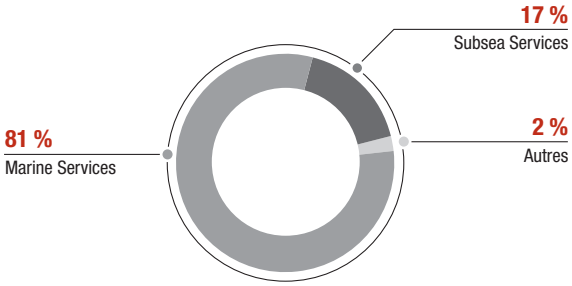

EBITDA *(EN MILLIONS D'EUROS)*

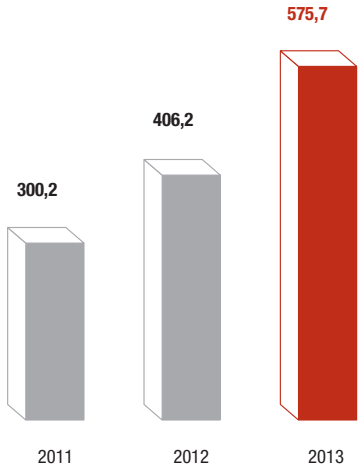

EBIT *(EN MILLIONS D'EUROS)*

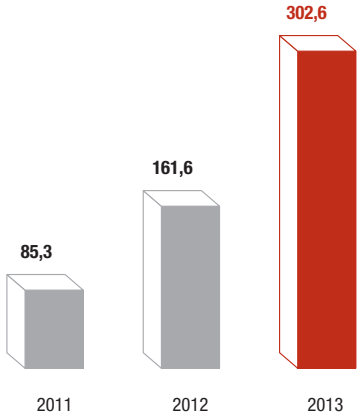

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE *(EN MILLIONS D'EUROS)*

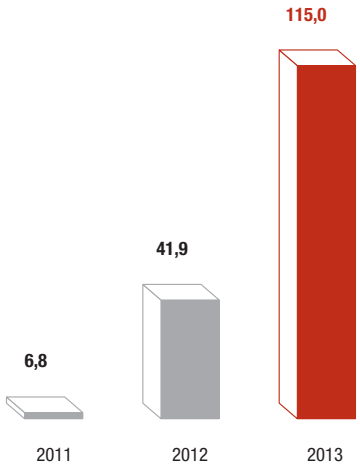

▶ NAVIRES OPÉRÉS PAR BOURBON AU 31 DECEMBRE 2013*

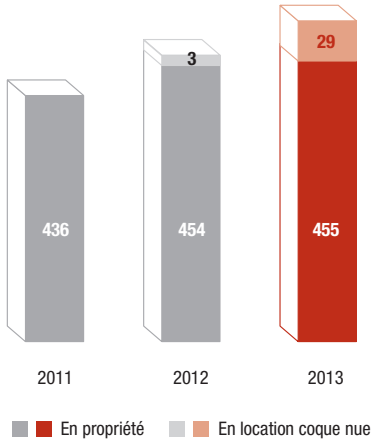

*hors Endeavor

▶ DETTE NETTE AU 31 DÉCEMBRE *(EN MILLIONS D'EUROS)*

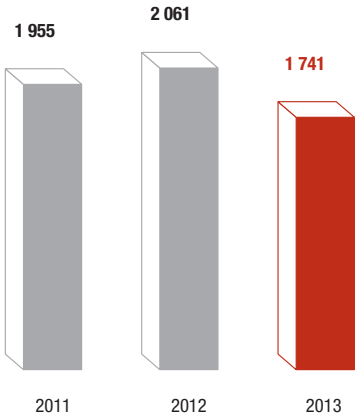

2. DONNÉES BOURSIÈRES

2.1 DONNÉES HISTORIQUES

	2013	2012	2011
Nombre d'actions au 31/12	**74 559 688**	**67 781 535**	**67 781 535**
Cours de clôture de l'action *(en euros)*			
- plus haut	24,08	28,10	35,95
- plus bas	17,95	16,95	15,06
- au 31 décembre	20,00	20,81	21,30
Capitalisation boursière au 31/12 *(en millions d'euros)*	**1 491**	**1 411**	**1 444**
Résultat net par action *(en euros)*	**1,61**	**0,64**	**0,11**
Dividende par action *(en euros)*	**1,00**	**0,82**	**0,82**
Dividende total *(en millions d'euros)*	**74,6**	**53,4**	**53,3**

2.2 DONNÉES AJUSTÉES *

	2013	2012	2011
Cours de l'action à la clôture *(en euros)*			
- plus haut	21,97	25,55	29,83
- plus bas	17,27	15,41	13,67
- au 31 décembre	20,00	18,91	19,36
Résultat net par action *(en euros)*	**1,61**	**0,59**	**0,10**
Dividende par action *(en euros)*	**1,00**	**0,75**	**0,75**

** Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à l'attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 10 anciennes le 6 juin 2013.*

Les rendez-vous de l'actionnaire

30 avril 2014

Publication de l'information relative au chiffre d'affaires du 1er trimestre 2014

20 mai 2014

Assemblée Générale des actionnaires

3 septembre 2014

Publication des résultats du 1er semestre 2014

Présentation des résultats du 1er semestre 2014

5 novembre 2014

Publication de l'information relative au chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2014

Relations investisseurs - analystes - actionnaires

James D. Fraser, CFA

148, rue Sainte

13007 Marseille

Tél. : 04 91 13 35 45

Fax : 01 40 28 40 31

investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com

3. ORGANES DE DIRECTION

3.1 COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 DÉCEMBRE 2013

Christian Lefèvre

Directeur Général

Gaël Bodénès

Directeur Général délégué

Laurent Renard

Directeur Général délégué

Le Conseil d'Administration de BOURBON dans sa séance du lundi 2 décembre 2013 a décidé, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, de renouveler le mandat du Directeur Général Christian Lefèvre, à compter du 1er janvier 2014 pour une durée de 3 ans.

Sur proposition du Directeur Général, approuvée par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'Administration a également décidé de renouveler les mandats de Directeurs Généraux délégués de Gaël Bodénès et de Laurent Renard pour la même durée.

3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Jacques d'Armand de Chateauvieux

Président du Conseil d'Administration

Henri d'Armand de Chateauvieux

Guy Dupont *

Christian Lefèvre

Baudouin Monnoyeur

Christian Munier

Agnès Pannier-Runacher *

Philippe Sautter *

Mahmud Tukur *

Vo Thi Huyen Lan

3.3 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est aidé dans la préparation de ses travaux par deux comités spécialisés. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil et soumettent au Conseil d'Administration leur avis, propositions ou recommandations.

3.4 COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Son objet est d'étudier et de soumettre au conseil des propositions concernant notamment, la sélection des administrateurs, le plan de succession pour les membres de l'équipe de direction ainsi que la rémunération du Président et des autres mandataires sociaux, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de trois personnes :

- Monsieur Guy Dupont, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux ;
- Monsieur Philippe Sautter, administrateur indépendant.

3.5 COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes :

- Madame Agnès Pannier-Runacher, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- Monsieur Christian Munier ;
- Monsieur Mahmud Tukur, administrateur indépendant.

* *Administrateurs indépendants.*

1 BOURBON EN 2013

2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE **DU GROUPE**

Le MPSV Bourbon Evolution 802 (série des Bourbon Evolution 800), navire ravitailleur multi-rôles, en opération de mise à l'eau d'un jumper, au large du Nigéria.

1.	**HISTORIQUE DE BOURBON**	**10**
2.	**PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES ACTIVITÉS DE BOURBON**	**11**
3.	**LES ACTIVITÉS**	**11**
3.1	Présence géographique	11
3.2	Marine Services	11
3.3	Subsea Services	12
4.	**INNOVATION**	**13**
5.	**ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL**	**14**
5.1	Marine Services	14
5.2	Subsea Services	14
6.	**PRINCIPALES TENDANCES DE MARCHÉ**	**14**

BOURBON propose une vaste gamme de services maritimes à l'offshore pétrolier. La compagnie dispose d'une large flotte de navires offshore innovants et à forte productivité afin de garantir aux clients pétroliers les plus exigeants, partout dans le monde, le plus haut standard de qualité de service, en toute sécurité. BOURBON assure également la protection du littoral français pour la Marine nationale.

Classé par ICB (Industry Classification Benchmark) dans le secteur « Services Pétroliers », BOURBON est coté sur NYSE Euronext Paris, Compartiment A, intégré au SRD et participe à la composition des indices SBF 120 et CAC Mid 60.

1. HISTORIQUE DE BOURBON

Fondée en 1948, BOURBON (alors dénommée Sucreries de Bourbon) était, lors de l'accession à la Présidence de Jacques d'Armand de Chateauvieux en 1979, une société sucrière basée à la Réunion.

► 1980 à 1989 :

Restructuration industrielle de l'activité sucrière. Diversification des activités dans l'agroalimentaire, puis dans la distribution et les services maritimes.

► 1992 :

Acquisition de la Compagnie Chambon et de sa filiale Surf, dédiée aux services maritimes à l'offshore pétrolier.

► 1998 :

Introduction en Bourse au Second Marché à Paris.

► 2001 :

Groupe BOURBON se désengage progressivement de ses activités historiques Agroalimentaire, Distribution et Sucre et se recentre sur les services maritimes.

► 2003 :

Mise en œuvre du plan stratégique 2003-2007 qui accentue le recentrage du Groupe BOURBON vers le seul métier des services maritimes.

► 2004 :

Groupe BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

► 2005 :

« Groupe BOURBON » devient « BOURBON » et le siège social est transféré de l'île de la Réunion à Paris.

► 2006 :

Introduction de BOURBON au SBF 120.

BOURBON achève avec un an d'avance le plan 2003-2007 et lance son nouveau plan stratégique Horizon 2010.

► 2008 :

BOURBON élargit son plan stratégique et ses perspectives dans le cadre d'un nouveau plan stratégique Horizon 2012.

BOURBON se positionne sur le marché de l'IMR (Inspection, Maintenance et Réparation) des champs pétroliers offshore : le Groupe élargit son offre de services en lançant une nouvelle activité Subsea Services.

► 2010 :

BOURBON annonce le nouveau plan stratégique « BOURBON 2015 Leadership Strategy » s'inscrivant dans les perspectives du précédent plan : un nouveau programme d'investissement de 2 milliards de dollars US pour accompagner la croissance en offshore profond et poursuivre le renouvellement de la flotte en offshore continental.

► 2011 :

Évolution de la gouvernance de BOURBON : les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

► 2012 :

Bourbon Offshore Surf fête ses 40 ans de professionnalisme au service des clients.

► 2013 :

BOURBON met en œuvre un plan de transformation « Transforming for beyond », en préparation de sa croissance future. Dans le cadre de ce projet de transformation, BOURBON annonce son intention de vendre à hauteur de 2,5 milliards de dollars US de navires *supply* tout en continuant à les opérer pendant 10 ans sous contrat d'affrètement coque-nue.

2. PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES ACTIVITÉS DE BOURBON

Marine Services	Subsea Services
- Ravitaillement des installations offshore	- Ingénierie, supervision et management des opérations offshore
- Remorquage, ancrage et positionnement des installations offshore	- Support au développement de champs pétroliers, gaziers et éoliens
- Support de terminaux de production et de stockage pétroliers et gaziers	- Inspection, Maintenance et Réparation des infrastructures sous-marines (IMR)
- Transport de personnels	
- Assistance, sauvetage et dépollution	

BOURBON met à disposition de ses clients des moyens maritimes et des équipages donnant lieu à des facturations de loyers journaliers dans le cadre de contrats qui pour 70 % d'entre eux sont supérieurs à 6 mois. Quinze filiales en charge du *shipmanagement* assurent la fiabilité de la flotte au quotidien, supportées par une organisation centralisée de la maintenance basée à Dubaï, afin de garantir que chaque navire est certifié, armé, approvisionné et efficacement entretenu.

En outre, dans le cadre de l'Activité Subsea Services, BOURBON propose à ses clients des contrats intégrés qui limitent le nombre d'interfaces avec le client tout en lui garantissant un service de qualité, fiable, disponible et à un coût optimisé. Ces contrats comprennent : la mise à disposition des navires IMR et des robots sous-marins opérés par des personnels BOURBON, l'ingénierie et le management.

3. LES ACTIVITÉS

En tant que société de services proche de ses clients, BOURBON s'engage à rechercher en permanence l'excellence opérationnelle dans le cadre de son offre de support maritime aux champs gaziers et pétroliers offshore. Le Groupe offre une vaste gamme de services maritimes à l'exploration, à la production et au développement offshore dans des environnements difficiles, aussi bien en offshore continental qu'en offshore profond.

BOURBON fournit un service local grâce à ses 28 filiales, proches des clients et de leurs opérations, et garantit les normes les plus élevées d'excellence opérationnelle et de gestion des risques partout dans le monde. Le Groupe dispose de deux Activités, Marine Services et Subsea Services. Il assure aussi, et depuis plus de 30 ans, la protection du littoral français pour le compte de la Marine nationale.

3.1 PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

BOURBON opère dans les principales zones pétrolifères, à l'exclusion de la partie américaine du golfe du Mexique. BOURBON est présent :

- en Afrique, en particulier dans le golfe de Guinée ;
- en mer du Nord ;
- en mer Méditerranée ;
- au Brésil, au Mexique et dans les Caraïbes ;
- en Inde et Moyen-Orient ;
- en Australie ;
- en Asie du Sud-Est.

3.2 MARINE SERVICES

BOURBON est un leader dans l'industrie des services maritimes à l'offshore pétrolier, s'appuyant sur une stratégie viable et une technologie moderne et évolutive. La valeur ajoutée de BOURBON repose sur sa capacité à fournir des solutions à l'ensemble des clients de l'industrie gazière et pétrolière à travers une gamme de services maritimes basés sur l'excellence opérationnelle et la gestion des risques et en s'appuyant sur :

- une flotte récente et diversifiée de 484 navires construits en série ;
- 11 000 collaborateurs œuvrant sous pavillon d'excellence ;
- une organisation unique dotée de systèmes de gestion complets.

BOURBON, dans le cadre de la fourniture de services maritimes, met en application des normes de qualité internationales très élevées.

Ayant fait de la gestion du risque opérationnel sa première priorité, l'Activité Marine Services a mis en place la chaîne de satisfaction client, un modèle organisationnel unique centré sur le navire et répondant aux 4 piliers de l'excellence opérationnelle :

- la sécurité des personnes et des matériels, dans le respect de l'environnement, à terre comme en mer ;
- la compétence, pour garantir la qualité de service ;
- la disponibilité technique des navires, pour assurer la continuité du service ;
- l'optimisation des coûts et de la consommation du carburant.

3.2.1 La flotte de support offshore

Navires ravitailleurs remorqueurs releveurs d'ancres ou Anchor Handling Tug Supply vessels (AHTS)

Les AHTS de BOURBON assurent la mise en place et le maintien des plates-formes pétrolières. Ils sont équipés de moteurs et de treuils puissants, peuvent remorquer des installations de forage et des barges, déposer et soulever des ancres et déployer différents types d'équipements afférents à la production de pétrole.

Navires ravitailleurs de plates-formes ou Platform Supply Vessels (PSV)

Ces navires approvisionnent les installations offshores en équipements et produits spéciaux. En plus de leur vaste zone de pont qui permet de transporter tous les types d'équipement dont des colis aux dimensions hors-normes, ils offrent une capacité de stockage considérable et une consommation de carburant optimisée. BOURBON fournit également des services de support sismiques à travers sa nouvelle génération de navires de support sismique (SSV), consistant aujourd'hui en une série de navires dédiés, spécialement conçus pour CGG.

Remorqueurs de terminaux ou Terminal Tugs

La flotte de remorqueurs de BOURBON est consacrée aux opérations d'assistance, de *standby* et d'intervention sur les terminaux gaziers et pétroliers offshore, et spécialisée dans l'assistance des FPSO (unités flottantes de production, de stockage et de déchargement).

Navires de transport de personnels ou Crewboats

Les navires rapides d'assistance *(Fast Support Intervention Vessels)* permettent les approvisionnements urgents et le transport des équipes d'intervention. Les *Surfers* sont des vedettes de transport de personnels en mesure d'amener rapidement le personnel vers des sites pétroliers offshore et de desservir les plates-formes situées dans un champ pétrolifère ou gazier.

Depuis 1986, grâce à la compétence de ses équipes, BOURBON propose un service de transport de personnels sûr et fiable faisant du Groupe le leader mondial de ce service clé pour l'industrie pétrolière.

3.2.2 La flotte de protection du littoral

Remorqueurs d'assistance et de sauvetage

Ces remorqueurs sont spécialisés dans la protection des côtes françaises (déséchouements, assistance et sauvetage des navires en détresse et dépollution).

3.2.3 Les schémas de contractualisation

Les services maritimes sont contractualisés sous la forme de contrats d'affrètement à temps du navire qui prévoient la facturation du service sur la base de tarifs à la journée.

Ces services comprennent la mise à disposition pour l'opérateur pétrolier, du navire et de son équipage pour une période de temps préalablement agréée. Ces périodes peuvent varier de quelques jours à plusieurs années. Les contrats de longue durée (supérieure à 6 mois) sont privilégiés par BOURBON.

Les termes standards de ces contrats sont définis dans un contrat type créé par l'organisme BIMCO (Baltic and International Maritime Council) communément adopté dans l'industrie.

Dès le début des opérations, la performance du service est suivie en détail par le *Contracts Manager* qui est l'interlocuteur privilégié du client. Sa mission est d'être disponible à tout moment pour répondre aux attentes du client et de faciliter la réalisation effective des objectifs d'excellence opérationnelle.

3.3 SUBSEA SERVICES

BOURBON offre, au choix du client (opérateur pétrolier ou entrepreneur), une gamme de moyens destinés aux activités d'Inspection, de Maintenance et de Réparation (IMR). Cette gamme comprend :

- des navires spécialisés ;
- des robots sous-marins capables de réaliser des opérations jusqu'à 4 000 mètres de profondeur ;
- des équipes d'ingénieurs et techniciens permettant d'apporter des solutions pour l'installation et la maintenance des équipements spécialisés.

Le service est ainsi contractualisé sous forme soit :

- d'affrètement coque nue (un navire) ;
- d'affrètement avec équipage de conduite du navire, grutier et service hôtelier ;
- ou d'affrètement avec équipage de conduite du navire, grutier, service hôtelier, robot sous-marins et management des opérations.

L'affrètement de robots sous-marins est facturé sur la base de tarifs à la journée, et peut inclure des prestations de positionnement et de *survey*. Ces prestations font l'objet de contrats de sous-traitance.

Les contrats d'affrètement de navire et robots sont basés sur une obligation de mise à disposition de moyens avec des limites de responsabilités de recours.

Les prestations d'ingénierie sont réalisées principalement au forfait avec des limites de responsabilités consistant à la reconduite de l'étude en cas de défaut. Les études d'ingénierie réalisées dans le cadre de l'affrètement des navires sont essentiellement des études de levage permettant à BOURBON de s'assurer de l'intégrité et de la bonne utilisation des équipements mis à la disposition de l'affréteur.

3.3.1 La flotte Subsea

Navires IMR

Il s'agit de navires polyvalents principalement dédiés aux interventions d'Inspection, Maintenance et Réparation (IMR) par très grandes profondeurs pouvant aussi opérer sur les champs éoliens. BOURBON propose une large gamme de navires opérant des grues de 10 tonnes à 150 tonnes jusqu'à 3 000 mètres de profondeur. Ils sont dotés de la technologie de positionnement dynamique, de grues à système de compensation de houle. Les navires IMR de BOURBON, d'une grande capacité d'emport et d'une surface de pont importante, sont capables d'héberger plus de 100 personnes.

Cette gamme de navires a été spécialement développée pour accompagner les besoins des opérateurs pétroliers lors de :

- la phase d'exploration pour les tests de puits ;
- la phase de développement des champs par les entrepreneurs de constructions ;
- la phase d'entretien en surface ou sous-marin des champs pétroliers offshore.

Les navires de dernière génération Bourbon Evolution 800 bénéficient du support et des synergies avec l'Activité Marine Services de BOURBON, et de la standardisation des équipements de propulsion et de communication.

Robots sous-marins ou Remote Operated Vehicles (ROV)

La flotte de robots sous-marins (ROV) de Bourbon Subsea Services, polyvalente, offre une grande flexibilité et comprend trois principales catégories :

- les ROV destinés à l'observation légère ;
- les ROV compacts utilisés pour les expertises instrumentales et les travaux de construction légère entre 600 mètres et 2 000 mètres de profondeur ;
- les ROV, de type « Work Class » UHD (Ultra Heavy Duty) et HD (Heavy Duty), permettant aux équipes d'intervenir et de manipuler des colis sur tous types de chantiers jusqu'à 4 000 mètres de profondeur avec une grande stabilité et précision.

3.3.2 Prestations d'ingénierie et management

BOURBON offre également un savoir-faire reconnu en ingénierie des projets IMR sur les champs pétroliers en exploitation (remplacement de raccordements sous-marins, têtes de puits, câbles, etc.). Cette activité, complémentaire à la mise à disposition de navires et de robots permet à BOURBON de se positionner en tant que prestataire unique pour préparer et réaliser les opérations requises sur les exploitations offshore. Cette prestation inclut aussi bien le management de projet plus ou moins complexe et l'élaboration de procédures que la mise à disposition de personnel spécialisé pour diriger les opérations en question à bord des navires BOURBON.

4. INNOVATION

BOURBON place l'innovation au cœur de son modèle et de sa stratégie. Cette approche se traduit par des concepts technologiques, de nouvelles techniques et par des innovations opérationnelles.

BOURBON conduit une veille technologique, accompagne les efforts de recherche et développement chez ses principaux sous-traitants, et soutient la démarche des pôles d'innovation, principalement les Clusters maritimes.

Cette approche a, par exemple, permis le développement des séries Bourbon Liberty 100, 150, 200 et 300.

Ces navires ont en commun de multiples caractéristiques innovantes : une consommation de carburant réduite, une capacité cargo augmentée d'environ 30 % (par rapport à celle des navires de taille comparable), des temps d'opérations réduits et une grande manœuvrabilité. Enfin, ces navires modernes, dont la maintenance est facilitée par la standardisation, garantissent un haut niveau de disponibilité. Autant d'atouts qui génèrent, efficacement et dans la durée, des gains de productivité significatifs sur les opérations menées pour les clients.

Les navires de support BOURBON se démarquent notamment par l'installation en série d'équipements de haute technologie, comme le positionnement dynamique, essentiel à la sécurité des opérations de remorquage, d'ancrage et de ravitaillement. BOURBON a également fait le choix d'équiper la majorité de ses navires de support d'une propulsion diesel-électrique, plus économe en carburant dans le cadre des opérations de support à l'offshore pétrolier et également respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy », la construction des nouvelles séries de navires se poursuit :

- les AHTS Bourbon Liberty 300 constituant une évolution des Bourbon Liberty 200 en version « Clean Ship » (aucun produit polluant n'est en contact direct avec la coque, minimisant ainsi le risque de pollution en cas de perte d'intégrité du flotteur) ;
- les PSV Bourbon Liberty 150, une évolution des Bourbon Liberty 100 bénéficiant d'encore plus de capacité d'emport ;
- les PSV Bourbon Explorer 500 de 3 600 tonnes de port en lourd, répondant également à la norme « Clean Design ».

5. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

5.1 MARINE SERVICES

Il existe deux types d'opérateurs :

- les acteurs internationaux présents sur les principaux marchés régionaux, voire sur la totalité du marché mondial ; ils représentent 27 % * environ de la flotte totale (incluant BOURBON). Les principaux acteurs sont les suivants aux Etats-Unis : Edison Chouest, Hornbeck, Gulfmark, Seacor et Tidewater. En Scandinavie : Farstad, Maersk Supply et Solstad. En Asie : Swire Pacific ;
- plus de 400 acteurs locaux *, chacun détenant une flotte limitée à quelques navires.

* *Source IHS-Petrodata.*

5.2 SUBSEA SERVICES

L'Activité Subsea Services a une position particulière sur le marché de la maintenance et développement des champs pétroliers en proposant des affrètements de navires, principalement en long terme, complétés par des robots sous-marins et ses équipes d'ingénieurs et techniciens. Spécialiste des opérations de levage, l'Activité Subsea Services a développé une expertise dans le domaine des grues et installation de colis en grande profondeur. Les équipes supports d'installation et d'entretien des moyens de levage sont régulièrement mobilisées sur les navires.

Acteur global, l'Activité Subsea Services bénéfice de l'implantation locale de l'ensemble des filiales de BOURBON. La concurrence s'établit par conséquence davantage en fonction du type de prestations qui est demandé par le client final localement tout en prenant en compte des standards reconnus internationalement.

On retrouve donc principalement à l'international les armateurs tels Maersk Supply (Danemark), Tidewater (États-Unis), Solstad (Norvège) ou Sealion (Royaume-Uni) lorsqu'il s'agit d'affrètements purs, ainsi que des intégrateurs de services tels DOF Subsea (Norvège), DeepOcean (Norvège), Hallin – Superior Energy Services (Singapour), Canyon – Helix ESG (Etats-Unis).

6. PRINCIPALES TENDANCES DE MARCHÉ

Les prévisions actuelles en termes d'évolution de la demande globale d'énergie font apparaître une croissance de 41 % sur la période 2012-2035 (source : BP's Energy Outlook 2030). Par ailleurs, le prix du baril de brut se maintient à des niveaux élevés au-dessus de 100 dollars US (le prix moyen sur l'année 2013 s'étant maintenu à 109 dollars US).

Dans ce contexte, le montant consacré par les compagnies pétrolières aux dépenses d'exploration et production est prévu en hausse (source : IFP octobre 2013) et ce, sur l'ensemble des zones d'opération.

- INVESTISSEMENTS EN EXPLORATION-PRODUCTION
(EN MILLIARDS DE DOLLARS US)

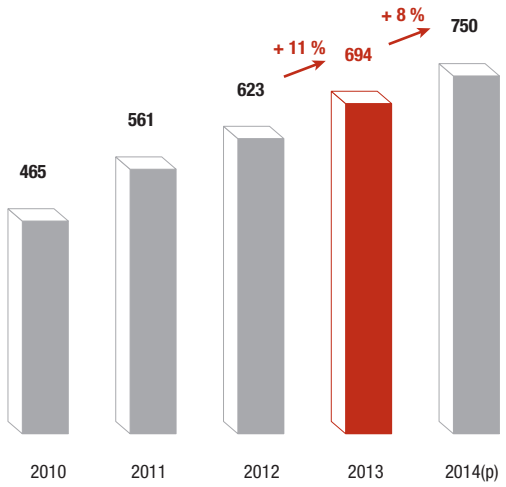

(p) prévisionnel
Source : IFP

Pour l'Afrique de l'Ouest, première région de BOURBON en termes de chiffre d'affaires, ces investissements seront principalement localisés en offshore profond et ultra-profond (les nouvelles découvertes sont très majoritairement sur ce segment).

Offshore profond

La demande de services maritimes offshore restant soutenue dans la plupart des régions où évolue BOURBON, le Groupe investit principalement sur les marchés à forte croissance (Asie, Inde, Afrique et Amérique du Sud). Cette activité soutenue est confirmée par un nombre important de plates-formes de forage semi-submersibles et *drillships* mis en service en 2013 associé à un taux d'utilisation de 90 % (source : IHS Petrodata).

	Taux d'utilisation	% de la flotte totale	Unités en construction
Plates-formes de forage semi-submersibles et *drillships*	90 % (+ 0,3 % pt) (2013 *vs* 2012)	31 %	96

Par ailleurs, sur 426 navires en commande dans le monde en 2013 la part relative des navires commandés par BOURBON est de 4,2 % (source : IHS Petrodata). Cette part représentait 5 % en 2012.

L'âge moyen de la flotte de navires offshore profond de BOURBON est de 8,5 ans au sein d'une flotte mondiale estimée à plus de 1 400 unités parmi lesquelles 8 % sont âgées de plus de 25 ans (source : IHS Petrodata/BOURBON).

Offshore continental

Sur ce marché, l'activité reste stable mais attendue à la hausse ; en effet, de nombreux appareils de forage ont été livrés en 2013 et les commandes sont conséquentes avec 127 nouvelles unités à livrer d'ici 2018. Le taux d'utilisation de ces équipements en 2013 est supérieur à 85 % en moyenne.

	Taux d'utilisation	% de la flotte totale	Unités en construction
Jack Up	86 % (+ 3 % pt) (2013 vs 2012)	26 %	127

Afin de répondre aux exigences des opérateurs pétroliers en termes de gestion des risques, le phénomène de substitution des navires anciens, jugés obsolètes, par des navires plus récents continue, le recours à des navires plus puissants et équipés de la technologie de positionnement dynamique étant nécessaire pour servir les nouveaux appareils de forage. Sur 134 navires offshore continentaux en commande dans le monde, 6 % concernent BOURBON qui a choisi de se développer sur ce segment porteur. La part relative de BOURBON sur l'ensemble des navires en commande est en effet en diminution puisque BOURBON a déjà réalisé en partie les objectifs de son plan d'investissement au cours des dernières années. L'âge moyen de la flotte de navires offshore continental de BOURBON est de 4,7 ans au sein d'une flotte mondiale estimée à plus de 1 800 unités parmi lesquelles 36 % sont âgées de plus de 25 ans (source : IHS Petrodata / BOURBON).

3

RAPPORT
DE GESTION

Le simulateur de passerelle AHTS du BOURBON Training Center Asia, à Singapour, intégrant les spécificités de la série des Bourbon Liberty 200.

1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS 18
1.1 Faits marquants 18
1.2 événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 18

2. RÉSULTATS 19
2.1 Résultats consolidés 19
2.2 Résultats par activité 20
2.3 Catégorie « autres » 22
2.4 Plan stratégique 23
2.5 Résultats sociaux de BOURBON SA 24
2.6 Changement de méthodes comptables 24
2.7 Perspectives : principales tendances 24

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 25
3.1 Présidence et Direction Générale 25
3.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux 25
3.3 Rémunérations des mandataires sociaux 33
3.4 Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : tableau de synthèse 42
3.5 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux 43

4. FACTEURS DE RISQUE 43
4.1 Risques liés au marché des services maritimes à l'offshore pétrolier 44
4.2 Risques relatifs à l'activité de BOURBON 47
4.3 Risques juridiques 49
4.4 Risques éthiques et de non conformité 49
4.5 Objectifs et politique de gestion des risques financiers 49
4.6 Assurances couvertures des risques 54

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 54
5.1 Informations sociales 54
5.2 Informations sociétales 58
5.3 Informations environnementales 60
5.4 Note méthodologique du reporting social et environnemental 61
5.5 Table de concordance des informations sociales et environnementales 62

6. BOURBON SA ET SES ACTIONNAIRES 64
6.1 Capital social et répartition 64
6.2 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices 64
6.3 Opérations afférentes aux titres de la société 65
6.4 éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 66
6.5 projet d'offre publique d'achat de la société Bourbon annoncé par JACCAR Holdings 67

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2014 68

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 72

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL 73

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013) 74

1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

1.1 FAITS MARQUANTS

- Le chiffre d'affaires a progressé de 10,5 % (13,1 % à taux de change constant) en 2013, soit une croissance entre 2011 et 2013 en ligne avec l'objectif du plan stratégique BOURBON 2015 Leadership Strategy de 17 % de croissance moyenne annuelle entre 2011 et 2015 (défini avec un taux de change de 1,30 dollar US pour 1 euro).
- Le résultat d'exploitation 2013 (à 303 millions d'euros) est en progression de 87 % par rapport à celui réalisé l'année précédente, malgré l'évolution défavorable des taux de change ; cette croissance du résultat d'exploitation provient entre autres, de la poursuite de la croissance organique (entrée en flotte de 38 navires), d'une meilleure performance en matière de coûts ainsi que de plus-values réalisées dans le cadre de la nouvelle stratégie de gestion active de la flotte.
- En mars 2013, BOURBON a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action, « Transforming for beyond », en vue de préparer l'entreprise à une nouvelle phase de croissance et de création de valeur au-delà de 2015 et qui comprend quatre composantes :
  - « My BOURBON » : une plate-forme personnalisée de relation client, basée sur la transparence et permettant d'optimiser avec le client le bénéfice commun du service rendu ;
  - « Under the flag of excellence » : la marque employeur destinée aux collaborateurs, visant une croissance et une évolution communes. Qu'est-ce que BOURBON souhaite faire pour ses collaborateurs ? Qu'est-ce qu'ils s'engagent à faire pour BOURBON ?
  - The « BOURBON way » : viser à l'excellence opérationnelle et au contrôle des coûts. Le but est de renforcer le développement des outils existants au sein du Groupe pour atteindre cet objectif ;
  - « Asset smart » : volet financier qui consiste à doter le groupe d'une base financière solide par l'intermédiaire d'une stratégie d'investissements appropriée.
- Dans le cadre du volet financier du plan d'action « Transforming for beyond », BOURBON a décidé de vendre des navires à hauteur de 2,5 milliards de dollars US et continuera de les opérer pendant 10 ans sous contrat de location coque-nue. Au cours de l'année 2013, BOURBON a ainsi conclu deux accords de vente concernant 57 navires récents, pour un montant total de 1 650 millions de dollars US ; au 31 décembre, 24 de ces navires ont ainsi déjà été cédés, pour un montant de 587 millions de dollars US.
- La croissance des résultats 2013 et la mise en œuvre de la stratégie d'« Asset smart » ont permis une génération fortement positive (450 millions d'euros) de cash-flows libres (1) en 2013 et d'entamer le programme de réduction de la dette (baisse de 320 millions d'euros d'une année sur l'autre).
- En signant en France en début d'année 2013 la Charte de la Diversité, un texte destiné à favoriser le pluralisme à travers les recrutements et la gestion des carrières, BOURBON complète son engagement en faveur de l'égalité des chances.
- En 2011, CGG signait avec BOURBON un contrat d'affrètement d'une durée de 5 ans pour 6 navires neufs de support sismique, une première dans l'industrie. Deux ans plus tard, 3 navires ont déjà été mis en service et ont démontré que BOURBON est capable d'accompagner ses clients sur des projets exigeants en leur apportant des services de qualité dans des environnements et des marchés qui ne cessent d'évoluer.
- Bourbon Offshore Norway a fêté en 2013 une décennie au service de l'innovation. Dès 2002, BOURBON a choisi de pénétrer le marché de la mer du Nord en faisant l'acquisition de parts dans une entreprise offshore norvégienne cotée. Un an plus tard, BOURBON prenait le contrôle à part entière de cette société alors renommée Bourbon Offshore Norway, qui, depuis, n'a cessé d'innover.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le début de l'année 2014, BOURBON a cédé et pris en location coque-nue 12 navires supplémentaires pour un montant total de 338 millions de dollars US, dans le cadre de l'accord signé en avril 2013 avec la société chinoise ICBC Financial Leasing Co, Ltd.

(1) Cash-flows libres : Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles-décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles + encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

2. RÉSULTATS

2.1 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros, sauf mention contraire)	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	**1 311,9**	**1 186,9**	**+ 10,5 %**
EBITDAR * (hors plus-values)	**450,3**	**383,0**	**+ 17,6 %**
En % du chiffre d'affaires	*34,3 %*	*32,3 %*	*+ 2,1 pts*
EBITDA (hors plus-values)	**437,2**	**382,4**	**+ 14,3 %**
EBITDA	575,7	406,2	+ 41,7 %
EBIT (Résultat opérationnel)	302,6	161,6	+ 87,3 %
Résultat Net	**143,4**	**53,2**	**+ 169,5 %**
Résultat Net Part du Groupe	**115,0**	**41,9**	**+ 174,0 %**
Nombre de navires (fin de période) **	485	458	+ 27
Taux d'utilisation moyen hors Crewboats	89,5 %	90,4 %	- 0,9 pt
Tarif journalier moyen hors Crewboats (en US$/j)	19 447	18 743	+ 3,8 %

* *EBITDAR = EBITDA hors plus-values et avant loyers location coque-nue.*
** *Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).*

Le chiffre d'affaires 2013 progresse de 10,5 %, en partie grâce à l'augmentation de 5,9 % de la flotte et à une demande soutenue dans le secteur de l'offshore.

Le ratio EBITDAR (avant plus-values) / chiffre d'affaires (marge opérationnelle) a augmenté de 2 points, à 34,3 %, en partie grâce à l'accent mis sur l'excellence opérationnelle. L'EBITDA à 575,7 millions d'euros (+ 41,7 %) tient compte de loyers de location coque-nue à hauteur de 13,1 millions d'euros et des plus-values pour 138,5 millions d'euros.

La rentabilité des capitaux employés moyens (EBIT / capitaux employés moyens hors acomptes) est en hausse à 9,8 % par rapport à 5,8 % en 2012. À l'avenir, ce ratio sera impacté défavorablement par la hausse des loyers de location coque-nue et de baisse des plus-values générées, mais bénéficiera de la forte réduction des capitaux engagés suite à la vente de navires.

En 2013, la variation des taux de change a pesé sur les résultats annuels à hauteur d'environ 53 millions d'euros. Les cash flows libres ont été positifs de 449,7 millions d'euros sur l'exercice, incluant les ventes de navires.

Le montant de plus-values potentielles de la flotte de BOURBON est évalué par des cabinets d'experts indépendants à plus de 900 millions d'euros. Celui-ci ne figure pas au bilan où les navires sont retenus à l'actif pour une valeur nette comptable de 2,5 milliards d'euros.

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	**1 311,9**	**1 186,9**	**+ 10,5 %**
Afrique	750,4	729,2	+ 2,9 %
Europe & Méditerranée / Moyen-Orient	228,0	201,1	+ 13,4 %
Continent américain	187,5	146,3	+ 28,2 %
Asie	145,9	110,3	+ 32,3 %

Le chiffre d'affaires a progressé dans toutes les régions par rapport à 2012, l'Asie ayant enregistré pour la seconde année consécutive la plus forte croissance du chiffre d'affaires par zone géographique, bénéficiant à la fois de l'entrée en flotte de nouveaux navires et du développement de l'activité dans la région.

La majorité des ventes de navires a été réalisée en fin d'année. Le coût de l'endettement financier est resté stable par rapport à 2012 (73 millions d'euros). Les autres frais financiers comprennent principalement des pertes de change, dont 65 % étaient latentes à la fin de l'exercice.

2.2 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

2.2.1 Marine Services

	2013	2012	Variation 2013/2012
Nombre de navires (fin de période) *	466	439	+ 27
Taux d'utilisation moyen	83,0 %	83,9 %	- 0,9 pt

* *Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).*

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	**1 064,7**	**972,2**	**+ 9,5 %**
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(712,6)	(668,1)	+ 6,7 %
EBITDAR (hors plus-values)	**352,0**	**304,1**	**+ 15,8 %**
EBITDAR (hors plus-values) / CA	33,1 %	31,3 %	+ 1,8 pt

En 2013, le chiffre d'affaires de l'activité Marine Services a progressé de 9,5 % par rapport à l'exercice 2012 essentiellement grâce à l'intégration de nouveaux navires dans la flotte et à une demande soutenue dans les activités offshore. La baisse du taux d'utilisation liée en partie au transit de navires entre régions, a été compensée par la hausse des tarifs journaliers moyens, principalement dans les segments Offshore profond et Crewboats. De plus, le changement de périmètre de consolidation appliqué à partir du 1er janvier 2013 a impacté chacun des segments Marine Services.

La marge opérationnelle a progressé de presque 2 points par rapport à 2012, reflétant les bénéfices de la poursuite de l'excellence opérationnelle. Cette progression, conjuguée à l'augmentation de la taille de la flotte et aux taux d'utilisation qui n'ont subi qu'un léger recul dans l'ensemble, a permis une hausse de 15,8 % de l'EBITDAR. La baisse du taux d'utilisation, en partie liée au transit de navires entre régions, a été compensée par l'augmentation des tarifs journaliers moyens, principalement dans les segments Offshore profond et Crewboats.

2.2.1.1 Navires offshore profond

	2013	2012	Variation 2013/2012
Nombre de navires (fin de période) *	**72**	72	inchangé
Taux d'utilisation moyen	**88,9 %**	91,6 %	- 2,7 pts
Tarif journalier moyen (en US$/j)	**22 156**	20 683	+ 7,1 %

* *Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).*

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	**391,6**	**360,8**	**+ 8,5 %**
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(245,3)	(229,3)	+ 7,0 %
EBITDAR (hors plus-values)	**146,2**	**131,5**	**+ 11,2 %**
EBITDAR (hors plus-values) / CA	*37,3 %*	*36,4 %*	*+ 0,9 pt*

La hausse du chiffre d'affaires reflète en partie l'augmentation des tarifs journaliers moyens, malgré le recul des taux d'utilisation. En 2013, l'augmentation du temps de transit a pesé sur les taux d'utilisation dans la mesure où BOURBON a dû transférer quelques navires afin de s'adapter aux conditions de marché. La hausse des tarifs journaliers moyens en 2013, comparée à 2012, s'explique en partie par le dynamisme du marché en mer du Nord au cours de l'été, le renouvellement de contrats de navires PSV de moyenne et grande taille, et un effet mix (le tarif journalier variant selon la taille du navire) avec la livraison de 4 grands PSV en début d'année.

Les effets saisonniers de l'hiver ont fortement pesé sur les tarifs journaliers moyens en mer du Nord au 4ème trimestre 2013 par rapport au trimestre précédent.

La demande de navires PSV pour l'Offshore profond a été soutenue, reflétant en partie les nombreux projets d'exploration et de production. L'EBITDAR a progressé de 11,2 % quand la taille de la flotte est restée stable. L'augmentation du temps de mobilisation des navires, qui a pesé sur les coûts directs et les taux d'utilisation, a été plus que compensée par la hausse des tarifs journaliers

moyens (dynamisme du marché en mer du Nord au cours de l'été, renouvellement de contrats de navires PSV de moyenne et grande taille et effet mix), permettant ainsi une augmentation de la marge opérationnelle de presque un point.

En 2013, BOURBON a pris livraison du premier navire PSV destiné à l'offshore profond, de la série Bourbon Explorer 500, élargissant encore davantage son offre clients en navires standardisés, sûrs et fiables.

2.2.1.2 Navires offshore continental

	2013	2012	Variation 2013/2012
Nombre de navires (fin de période) *	**122**	102	+ 20
Taux d'utilisation moyen	**89,8 %**	89,9 %	- 0,1 pt
Tarif journalier moyen (en US$/j)	**13 978**	13 918	+ 0,4 %

* *Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).*

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	**376,0**	**336,7**	**+ 11,7 %**
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(257,5)	(245,1)	+ 5,1 %
EBITDAR (hors plus-values)	**118,4**	**91,6**	**+ 29,4 %**
EBITDAR (hors plus-values) / CA	*31,5 %*	*27,2 %*	*+ 4,3 pts*

La flotte a augmenté de près de 20 % en 2013 tandis que le chiffre d'affaires a progressé de près de 11,7 % en raison d'un effet région : la plupart des nouveaux navires de ce segment ont été alloués aux régions Asie et MMI, où les tarifs journaliers moyens sont inférieurs à ceux des autres régions, tout comme les coûts de fonctionnement. En 2013, les taux d'utilisation sont restés stables, à un niveau élevé, malgré la livraison d'un nouveau navire offshore continental tous les 18 jours en moyenne.

La croissance du segment Offshore continental a été soutenue par la mise en service de jack-ups dernière génération et par la poursuite de la substitution d'anciens navires de support par de plus récents. Par rapport à 2012, la marge opérationnelle a nettement progressé, reflétant l'accent mis sur l'excellence opérationnelle et la maîtrise des coûts, et ce dans un contexte de croissance de la flotte (+ 20 %). Ceci est également dû à un effet de mix géographique favorable suite à l'arrivée à échéance de contrats en Australie fortement impactés par des coûts directs plus élevés que dans d'autres régions. Par ailleurs, les coûts directs continuent de bénéficier de la stratégie de BOURBON qui consiste à opérer des navires standardisés de série, avec la livraison, en 2013, du 100ème navire de la série Bourbon Liberty. La combinaison de la stabilité globale des tarifs journaliers moyens et des taux d'utilisation par rapport à 2012, ainsi que de la nette amélioration de la marge opérationnelle et de l'augmentation de la taille de la flotte s'est traduite par une hausse de près de 30 % de l'EBITDAR par rapport à l'année précédente.

2.2.1.3 Navires Crewboats

	2013	2012	Variation 2013/2012
Nombre de navires (fin de période)	**272**	265	+ 7
Taux d'utilisation moyen	**78,7 %**	79,6 %	- 0,9 pt
Tarif journalier moyen (en US$/j)	**5 198**	4 852	+ 7,1 %

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	**297,2**	**274,8**	**+ 8,2 %**
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(209,8)	(193,7)	+ 8,3 %
EBITDAR (hors plus-values)	**87,3**	**81,1**	**+ 7,7 %**
EBITDAR (hors plus-values) / CA	*29,4 %*	*29,5 %*	*- 0,1 pt*

La croissance du chiffre d'affaires traduit l'effet contrasté de la hausse des tarifs journaliers moyens en partie compensée par une baisse des taux d'utilisation au cours de l'exercice 2013 par rapport à l'année précédente. L'augmentation des tarifs journaliers moyens s'explique en partie par un effet de mix avec des taux d'utilisation plus élevés pour les grands navires du segment que pour ceux de plus petite taille.

En 2013, la marge opérationnelle hors plus-values est restée stable, à près de 30 %, et a bénéficié d'une augmentation nette de 7 nouveaux navires, les 14 nouveaux navires livrés au cours de l'année étant en moyenne plus grands que les navires sortis de la flotte. Les taux d'utilisation et les tarifs journaliers moyens plus élevés pour les grands navires ont contribué à la progression de près de 8 % de l'EBITDAR. À l'échelle mondiale, la demande en crewboats de grande taille a augmenté, notamment pour les FSIV (Fast Support Intervention Vessels) (DP2). D'un point de vue géographique, le marché en Afrique de l'Ouest est de plus en plus concurrentiel et BOURBON a diversifié sa présence avec des navires au Moyen-Orient et dans la mer des Caraïbes.

2.2.2 Subsea Services

	2013	2012	Variation 2013/2012
Nombre de navires (fin de période) *	**18**	18	inchangé
Taux d'utilisation moyen	**90,2 %**	88,1 %	+ 2,1 pts
Tarif journalier moyen (en US$/j)	**41 190**	38 497	+ 7,0 %

* *Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).*

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	**223,3**	**190,0**	**+ 17,5 %**
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(129,5)	(117,1)	+ 10,6 %
EBITDAR (hors plus-values)	**93,8**	**73,0**	**+ 28,6 %**
EBITDAR (hors plus-values) / CA	*42,0 %*	*38,4 %*	*+ 3,6 pts*

Le chiffre d'affaires annuel a progressé de plus de 17 % par rapport à 2012, avec une hausse des taux d'utilisation et des tarifs journaliers moyens, hausse qui reflète en partie la demande continue de navires. Au 4ème trimestre, les opérations de maintenance et les arrêts techniques programmés ont pesé sur les taux d'utilisation, ainsi que le transit de 2 navires MPSV vers de nouvelles zones d'opération.

L'Activité Subsea Services a renouvelé sa bonne performance et a continué à maîtriser ses coûts, bénéficiant par ailleurs de l'intégration de nouveaux navires au sein de la flotte. Ces facteurs ont entraîné une hausse de la marge opérationnelle (hors plus-values) de 3,6 points, dans la continuité de l'augmentation du taux de marge qui s'élève à 42 %. Avec la livraison de nouveaux navires dans le cadre de la stratégie du Groupe consistant à construire des navires standardisés en série, les effets positifs sur les coûts seront de plus en plus visibles. En 2013, l'activité Subsea Services a investi le marché Asiatique (3 des 18 navires de la flotte). La combinaison de ce nouveau développement d'activité et de la hausse des tarifs journaliers moyens et des taux d'utilisation s'est traduite par une augmentation de 28,6 % de l'EBITDAR par rapport à 2012. L'Activité a également bénéficié de la hausse du nombre d'installations de tête de puits au cours de l'année, avec une hausse de plus de 10 % des installations attendue sur le marché sur la période 2013-2017. Les perspectives de la demande de services IMR (Inspection, Maintenance et Réparations) Subsea sont également portées par la maturité des équipements sous-marins, qui comptent 5 000 têtes de puits en opération âgées de plus de 10 ans en moyenne.

2.3 CATÉGORIE « AUTRES »

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	**24,0**	**24,7**	**- 2,8 %**
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(19,5)	(18,8)	+ 4,0 %
EBITDAR (hors plus-values)	**4,5**	**5,9**	**- 24,3 %**
EBITDAR (hors plus-values) / CA	*18,6 %*	*23,9 %*	*- 5,3 pts*

Le recours aux navires affrétés présente deux avantages pour BOURBON. D'une part, cela lui permet de répondre aux demandes des clients et d'honorer les contrats en attendant la sortie de chantier et l'entrée en flotte de nouveaux navires. D'autre part, leGroupe peut ainsi proposer des navires complémentaires à son offre de services dans le cadre d'appels d'offres mondiaux. La volatilité du chiffre d'affaires « Autres » reflète pour l'essentiel, la variation du nombre de navires affrétés au cours de la période.

2.4 PLAN STRATÉGIQUE

Durant l'année 2013, BOURBON a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie à 5 ans (2011-2015), BOURBON 2015 Leadership Strategy. En outre, dès le début de l'exercice, BOURBON a lancé un plan d'action « Transforming for beyond » pour préparer la stratégie de croissance au-delà de 2015 ; ce plan se focalise sur :

- les clients de BOURBON, avec « My BOURBON », plate-forme personnalisée de relation client, basée sur la transparence et permettant d'optimiser avec le client le bénéfice commun du service rendu ;
- les équipes de BOURBON, avec « Under the flag of excellence », marque employeur destinée aux collaborateurs, visant une croissance et une évolution communes ;
- l'efficience opérationnelle et la maîtrise des coûts, avec « BOURBON Way » ;
- la structure financière, avec « Asset smart », le volet financier qui consiste à doter le Groupe d'une base financière solide par l'intermédiaire d'une stratégie d'investissements appropriée.

Croissance du chiffre d'affaires en 2013

En 2013, le chiffre d'affaires de BOURBON a augmenté de 10,5 % à taux de change courant (+ 13,1 % à taux de change constant) et de 10,8 % pour les Activités de Marine Services et de Subsea Services. Sur les trois premières années du plan, le chiffre d'affaires du Groupe a ainsi augmenté en moyenne annuelle de 15,6 % à taux de change courant (15,8 % à taux de change constant). Le plan BOURBON 2015 Leadership Strategy affiche un objectif de croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de 17 % sur la période 2011-2015.

BOURBON vise un objectif de croissance du chiffre d'affaires de 8 % à 10 % en 2014.

Avancement des programmes d'investissement

Au titre du plan d'investissement Horizon 2012, à fin 2013, BOURBON avait pris en livraison 258 navires. BOURBON doit encore prendre livraison de 7 navires sur ce plan.

Au titre du plan d'investissement BOURBON 2015 Leadership Strategy, BOURBON avait commandé, au 31 décembre 2013, 122 navires pour un montant total de 1 109 millions d'euros, le plan étant ainsi engagé à 72 % ; à cette date, BOURBON avait déjà pris livraison de 75 navires.

Le détail des livraisons de navires est présenté dans les autres informations juridiques et financières, au paragraphe 3.

Les investissements non encore engagés au titre du plan d'investissement BOURBON 2015 Leadership Strategy représentent 429 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les nouvelles commandes de navires seront réalisées en fonction des opportunités et n'auront pas d'impact sur le chiffre d'affaires avant 2016. Ainsi, en janvier 2014, BOURBON a commandé un navire AHTS de grande taille construit en Norvège avec une livraison prévue début 2016.

Financement des programmes d'investissement

La mise en œuvre du volet financier de « Transforming for beyond » a été autorisée par le Conseil d'Administration de BOURBON le 4 mars 2013 ; il prévoit :

- de vendre des navires au prix du marché pour un total de 2,5 milliards de dollars US ;
- de prendre ces navires en location coque-nue sur 10 ans ;
- de limiter à 30 % maximum de l'EBITDAR [1] le montant des loyers coque-nue ;
- de respecter, en 2015, un taux d'endettement maximum de 0,5 et un ratio dette nette/EBITDA maximum de 2.

En 2013, et en ligne avec le plan « Transforming for beyond », BOURBON a conclu deux contrats de vente, pour un total de 1 650 millions de dollars US, et de prise en location coque-nue pour 10 ans : d'une part avec la société chinoise ICBC Financial Leasing (« ICBCL ») ; d'autre part, avec Standard Chartered Bank (« SCB »). Sur les 57 navires concernés par ces deux accords, 24 navires avaient déjà été cédés au 31 décembre 2013 pour un montant total de 587 millions de dollars US.

Parallèlement à ces ventes, BOURBON a cédé des navires plus anciens en 2013 pour un montant total de 183 millions de dollars US, avec contrat d'affrètement coque-nue pour certains.

Les produits de ces ventes ont été affectés à la réduction de l'endettement net. Au 31 décembre 2013, la dette nette s'élève à 1 741 millions d'euros, en diminution de 449 millions d'euros par rapport au 30 juin 2013.

Ratios financiers en année 2015

Suite au lancement du plan « Transforming for beyond » en 2013, les objectifs 2015 de BOURBON (pour un taux de change de : 1 euro = 1,30 dollar US) deviennent :

	BOURBON en 2015	Objectifs
Croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires	17 %	Inchangé
EBITDA/Chiffre d'affaires	30 %	Ajusté
EBITDA/Capitaux engagés moyens hors acomptes	24 %	Ajusté
Taux de disponibilité de la flotte	> 95 %	Inchangé
Indice des coûts opérationnels hors loyers coque-nue	- 4 %	Inchangé

(1) EBITDAR = EBITDA avant loyers location coque-nue.

Le ratio « EBITDA sur chiffre d'affaires » se monte à 43,9 % en 2013 ; en excluant les plus-values de cession de navires, le ratio s'élève à 33,3 %. Ce chiffre n'est pas directement comparable à l'objectif ajusté pour l'année 2015 ; en effet, ce dernier tient compte du plein impact de la location coque-nue de tous les navires qui auront été cédés d'ici là dans le cadre du plan « Transforming for beyond ».

Le ratio « EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) sur capitaux engagés moyens hors acomptes s'établit à 18,7 % pour l'année 2013. Ce chiffre n'est pas directement comparable à l'objectif ajusté pour l'année 2015 ; en effet, ce dernier intègre le plein impact sur le niveau des capitaux engagés des cessions de navires prévues dans le cadre du plan « Transforming for beyond », ainsi que le plein impact sur l'EBITDA des loyers coque-nue sur ces mêmes navires.

Le taux de disponibilité (2) de la flotte s'élève à 94,5 % en 2013, pour un objectif de 95 % en 2015.

L'indice des coûts opérationnels (base 100 = année 2010) atteint 104 en 2013, en diminution par rapport à l'année précédente (106,5) grâce à la standardisation progressive des opérations.

Les objectifs résumés ci-dessus ne constituent pas des données prévisionnelles mais de simples objectifs résultant des orientations stratégiques et du plan d'actions du Groupe. Ils sont fondés sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par BOURBON. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux possibilités d'investissements, à l'environnement économique, financier, concurrentiel ou encore règlementaire. En outre la survenance de certains risques décrits au paragraphe 4 « Facteurs de risque » du rapport de gestion, aurait un impact sur les activités de BOURBON et sur sa capacité à réaliser de tels objectifs. Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie présentée dans le présent document.

BOURBON ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant au présent chapitre et ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments.

2.5 RÉSULTATS SOCIAUX DE BOURBON SA

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2013. La perte d'exploitation de 7,7 millions d'euros est en augmentation de 4,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est notamment due à des honoraires liés aux projets de cession des navires.

Le résultat financier, positif de 58,0 millions d'euros, est en diminution de 6,4 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement liée à une diminution des dividendes encaissés pour 3,2 millions d'euros. Elle résulte aussi de la diminution des produits financiers sur l'exercice 2013 par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel, négatif pour 1,8 millions d'euros est stable par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat net de 52,8 millions d'euros dégagé sur l'exercice est en diminution de 17,7 millions d'euros par rapport à l'année 2012.

Aucune dépense prévue aux articles 39.4 et 223 quater du Code général des impôts n'a été relevée.

Informations sur les délais de paiement de BOURBON SA

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, et en application de la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous informons qu'au 31 décembre 2013, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 56 369,20 euros et était constitué de :

- 100 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

Au 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 61 388,65 euros et était constitué de :

- 91 % de factures payables à 45 jours à compter de la date d'émission de la facture ;
- 9 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

2.6 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

2.7 PERSPECTIVES : PRINCIPALES TENDANCES

La demande de navires offshore est soutenue par les dépenses d'investissement et d'exploitation élevées dans le secteur pétrolier et gazier offshore.

En offshore profond, les dépenses moyennes devraient augmenter d'environ 10 % par an au cours des trois prochaines années. Toutefois, les prix pourraient subir les effets cumulés des retards enregistrés dans certains projets offshore profond, du recul des taux d'utilisation des plate-formes flottantes en eau profonde et de la livraison prévue de nouveaux navires. Les conséquences devraient être minimes pour BOURBON dont 19 navires PSV en cours de construction seront livrés en 2015.

Sur le marché de l'offshore continental, la hausse de la demande de navires est tirée par les dépenses régulières dans le secteur pétrolier et gazier, notamment pour les activités de maintien de production des champs existants. La demande est alimentée par les taux d'utilisation élevés des jacks-ups de forage et le renouvellement de la flotte de jack-ups. BOURBON compte 12 navires Liberty en cours de construction qui, ajoutés à la flotte existante, le placent en bonne position pour profiter de la croissance continue du secteur.

(2) Taux de disponibilité d'un navire : sur une période, nombre de jours durant lesquels le navire n'est pas en arrêt technique total (exemple : visite périodique de classe, panne empêchant la fourniture du service), divisé par le nombre de jours calendaires.

Le marché des services Subsea est soutenu par le nombre grandissant de têtes de puits sous-marines et la construction de nouveaux champs pétroliers profonds. 3 des 5 navires de la série Bourbon Evolution 800 qui seront livrés en 2014 sont déjà contractualisés.

Les livraisons de navires actuellement en commande sont attendues majoritairement en 2014. Les nouvelles commandes de navires seront désormais réalisées en fonction des opportunités et n'auront pas d'impact sur le chiffre d'affaires avant 2016.

BOURBON vise un objectif de croissance du chiffre d'affaires de 8 % à 10 % et de légère amélioration du ratio EBITDAR/CA en 2014. BOURBON vise également une génération de cash flow libre significatif en 2014 et 2015.

***

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2014, le Conseil d'Administration proposera le paiement d'un dividende de 1,00 euro par action, avec une date de détachement du coupon fixée au 29 mai 2014 et une date de paiement fixée au 3 juin 2014.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, le Conseil d'Administration de BOURBON a décidé que le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (ci-après désigné « Code AFEP-MEDEF ») de décembre 2008, dernièrement révisé en juin 2013 est celui auquel se réfère la société, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

3.1 PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 6 décembre 2010, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général sont dissociées depuis le 1er janvier 2011 ; la fonction de Président du Conseil d'Administration est depuis lors dévolue à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux et celle de Directeur Général à Monsieur Christian Lefèvre.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 70 ans.

Le Directeur Général dirige la société et la représente auprès des tiers dans la limite de son objet social. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires et des limites apportées par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général doit être âgé de moins de 70 ans.

Monsieur Christian Lefèvre est assisté dans ses fonctions par deux Directeurs Généraux délégués, Messieurs Gaël Bodénès et Laurent Renard, nommés le même jour, pour une durée de trois ans, et ayant les mêmes pouvoirs de direction générale que lui.

3.2 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1 Administrateurs en fonction au 31 décembre 2013

En préambule, il est précisé que le paragraphe 1.1 du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques indique les critères du Code AFEP-MEDEF retenus et ceux écartés par le Conseil d'Administration pour évaluer le caractère indépendant des administrateurs.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux
Né le 13 février 1951

Président du Conseil d'Administration

Adresse professionnelle :
JACCAR
33 rue du Louvre
75002 PARIS

Premier mandat : 14 octobre 1977

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia à New York. À la présidence de BOURBON depuis 1979, Jacques d'Armand de Chateauvieux a été l'acteur principal de la transformation de la société d'un conglomérat de plusieurs activités à un groupe international dédié aux services maritimes et notamment à l'offshore pétrolier. Il a occupé les fonctions de Président Directeur Général de BOURBON jusqu'au 31 décembre 2010.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Président de Cana Tera SAS
- Président et administrateur délégué de JACCAR Holdings SA (Luxembourg)
- Président de la SAGES
- Président de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)
- Président de Sapmer Holding (Singapour)
- Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine)
- Administrateur de Greenships Holdings (Singapour)
- Censeur de CBo Territoria SA (société cotée à NYSE Euronext Paris)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Président du Conseil de Surveillance d'AXA
- Président du Conseil d'Administration CBo Territoria SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Piriou SAS
- Administrateur de Innodis Ltd (Ile Maurice)
- Administrateur d'AXA
- Administrateur de Sinopacific Offshore and Engineering (Chine)
- Administrateur d'Evergas (Danemark)

Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux
Né le 17 août 1947

Administrateur

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Frère du Président du Conseil d'Administration.

Premier mandat : 25 mai 1987

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Pilote de ligne pendant plus de 30 ans à Air France. Au 31 décembre 2013, Henri d'Armand de Chateauvieux détient à travers les sociétés Mach-Invest et Mach-Invest International 7,73 % du capital de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Président de Mach-Invest SAS
- Administrateur de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)
- Administrateur délégué de Mach-Invest International (Luxembourg)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administrateur de Vindémia SAS

Monsieur Guy Dupont
Né le 25 août 1944

Administrateur indépendant

Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Premier mandat : 18 juin 1999

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Docteur en Droit, Guy Dupont a débuté sa carrière en tant que Directeur Général de collectivités. Il devient Directeur Général de BOURBON puis Président de sociétés agroalimentaires à la suite du recentrage de BOURBON sur les activités maritimes. Il est actuellement Président honoraire de la fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM).

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Président de GVS SAS
- Président de ASR
- Président de Ink – Oi
- Administrateur de l'Agence Française de Développement
- Administrateur de CBo Territoria SA (société cotée à NYSE Euronext Paris)
- Administrateur de A.R. T
- Administrateur de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)
- Gérant de SCI Orion

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administrateur de Boluda Réunion
- Administrateur de Brasseries de Bourbon

Monsieur Christian Lefèvre
Né le 27 août 1957

Administrateur et Directeur Général

Adresse professionnelle :
BOURBON
33 rue du Louvre -75002 PARIS

Premier mandat : 28 mai 2013

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Christian Lefèvre est diplômé des études supérieures de l'École Nationale de la Marine en 1984. Il a débuté sa carrière chez BOURBON en tant qu'officier puis chef mécanicien et Capitaine de navires offshore avant de devenir Chef des agences du Gabon puis du Cameroun. Par la suite il a été nommé successivement Directeur des Opérations de Bourbon Offshore Surf (filiale de BOURBON) de 1990 à 1995, puis Directeur Général de Bourbon Offshore Surf de 1996 à 2001. Il est nommé Directeur Général de la Division Offshore en 2001, puis Directeur Général délégué, responsable des opérations en décembre 2005. Depuis le 1er janvier 2011, il occupe la fonction de Directeur Général de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Président de SAS Marine
- Administrateur de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)
- Administrateur de l'ENSM

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
Néant

Monsieur Baudouin Monnoyeur

Né le 24 avril 1949

Administrateur

Adresse professionnelle :
MONNOYEUR SAS
117 rue Charles-Michels
93200 SAINT-DENIS

Premier mandat : 30 mai 2008

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Baudouin Monnoyeur préside le Groupe Monnoyeur, entreprise familiale française créée en 1906, spécialisée dans la distribution et les services au Bâtiment et Travaux Publics, groupe aujourd'hui implanté dans plusieurs pays comme distributeur de marques telles que Caterpillar, Mercedes Benz et John Deere. Au 31 décembre 2013, Baudouin Monnoyeur détient au travers de sa société Monnoyeur SAS, 5,35 % du capital de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Président du Groupe Monnoyeur
- Membre du conseil France de l'INSEAD
- Membre du comité d'orientation du Fonds Quelium (CDC)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
Néant

Monsieur Christian Munier

Né le 10 décembre 1950

Administrateur

Membre du comité d'audit

Premier mandat : 18 juin 1999

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Après des études financières à Aix-en-Provence (DECS-DESS), Christian Munier a démarré sa carrière en tant que Contrôleur comptable au sein du Groupe Maritime des Chargeurs Réunis. Directeur Administratif et Financier de la Compagnie CHAMBON dès 1986, il devient membre du Directoire puis Directeur Général de la branche maritime lors du rapprochement de CHAMBON et de BOURBON, avant d'être nommé Directeur Général délégué de BOURBON. Christian Munier a participé activement au recentrage de la société sur les métiers de la mer et à la réorganisation du portefeuille d'activités de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Président Conseil de surveillance CDM2
- Administrateur SAS Régusse
- Administrateur de HDC
- Administrateur SAS Marbour
- Administrateur SAS Siacom
- Administrateur de Finadvance

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
Néant

Madame Agnès Pannier-Runacher
Née le 19 juin 1974

Administrateur indépendant

Présidente du comité d'audit

Adresse professionnelle :
COMPAGNIE DES ALPES
89 rue Escudier
92100 BOULOGNE

Premier mandat : 24 août 2009

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mme Agnès Pannier-Runacher est diplômée d'HEC et de l'ENA et titulaire d'un CEMS (Community of European Management Schools) Master. Inspecteur des finances au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, puis Directrice de cabinet et membre du comité de direction à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, elle a rejoint en 2006 la Caisse des dépôts comme Directeur-adjoint des finances et de la stratégie, Responsable du département participations et développement.
En 2009, elle devient membre du comité exécutif et Directrice des finances et de la stratégie de portefeuille du FSI. En 2011, elle rejoint Faurecia en tant que Directrice de la division Clients Tata-JLR, GME, Volvo chez Faurecia Systèmes d'Intérieur.
Agnès Pannier-Runacher a pris la fonction de Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes le 28 janvier 2013.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Administrateur et membre du Comité d'audit de BPI France
- Administrateur de Compagnie du Mont Blanc
- Administrateur de Grévin et Compagnie

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administrateur et membre du Comité de Liaison de Soprol SAS
- Administrateur de FSI-PME Entreprises portefeuille SAS
- Administrateur de CDC Entreprises portefeuille SAS
- Administrateur de Daher

Monsieur Philippe Sautter
Né le 30 juin 1949

Administrateur indépendant

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Premier mandat : 3 juin 2009

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Entré à l'École Navale en 1968, Philippe Sautter a servi sur de nombreux bâtiments de la Marine nationale, dont le patrouilleur La Paimpolaise, le sous-marin nucléaire lanceur d'engins Le Foudroyant ou encore la frégate Aconit et le porte-avions Foch, qu'il commanda.
Il devient conseiller Marine au Cabinet militaire du Ministre de la Défense à la fin des années 1990, auprès de Charles Millon puis d'Alain Richard.
En 1999, il rejoint à nouveau la Marine nationale pour y exercer plusieurs responsabilités. Il a d'abord participé à la création du Service de Soutien à la Flotte, chargée de la maintenance des navires, avant d'en devenir le premier Directeur local à Toulon. En 2002, il a été nommé Directeur du personnel avant de prendre en 2005, le commandement des bâtiments de surface de la Marine.
L'amiral Philippe Sautter a quitté la Marine en septembre 2008.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
Néant

Monsieur Mahmud Tukur
Né le 19 février 1973

Administrateur indépendant

Membre du comité d'audit

Adresse professionnelle :
ETERNA PLC
5a Oba Adeyinka Oyekan Avenue
LAGOS – NIGERIA

Premier mandat : 1er juin 2012

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

De nationalité Nigériane, diplômé avec mention de la prestigieuse École de commerce de l'Université de Cardiff, au Pays de Galles (University of Wales College), Mahmud Tukur détient une double spécialisation en comptabilité et management.
Vice-Président de Ecomarine Group, une compagnie de navigation et opérateur de terminaux en Afrique de l'Ouest, il est également administrateur indépendant de Independent Energy Limited (IEL), une compagnie pétrolière nigériane d'exploration et de production. IEL opère dans le champ pétrolier marginal d'Ofa. Mahmud Tukur a également occupé la fonction de Directeur Général et Administrateur délégué de Daddo Maritime Services Limited pendant plusieurs années. Le 1er juin 2010, il a été nommé Directeur Général et Administrateur délégué d'Eterna Plc.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Directeur Général et administrateur de Eterna Plc (Nigéria)
- Administrateur de Daddo Maritime Services Ltd (Nigéria)
- Administrateur de ECM Terminals Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Independent Energy Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Lenux Group (Nigéria)
- Administrateur de Dragnet Solutions Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Micro Access Ltd (Nigéria)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
Néant

Madame Vo Thi Huyen Lan
Née le 16 octobre 1971

Administrateur

Adresse professionnelle :
JACCAR
16th floor FIDECO Tower
81-85 Jan Nghi St
HO CHI MINH – VIETNAM

Premier mandat : 10 décembre 2007

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

De nationalité vietnamienne, Vo Thi Huyen Lan est titulaire d'un DEA de Finance et diplômée d'HEC. Après avoir occupé les fonctions de Directeur Financier puis de Directeur Général adjoint des activités de Distribution de BOURBON au Vietnam, elle a intégré la société JACCAR en 2006 en tant que Directeur Général.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Administrateur de JACCAR Holdings SA (Luxembourg)
- Administrateur de Long Hau (Vietnam)
- Administrateur de Viet Au (Vietnam)
- Administrateur de Hiep Phuoc (Vietnam)
- Administrateur de Hoang Anh Gial Lai (Vietnam)
- Administrateur d'Agrex Saigon (Vietnam)
- Administrateur de Seas (Vietnam)
- Administrateur de Mylan (Vietnam)
- Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administrateur de Dien Quang (Vietnam)
- Administrateur de Bourbon An Hoa (Vietnam)
- Administrateur de Indira Gandhi (Vietnam)
- Administrateur de Bourbon An Lac (Vietnam)
- Administrateur de Tuong An Vegetable Oil JSC (Vietnam)
- Administrateur de Dai Viet Securities Companies (Vietnam)
- Administrateur de Ever Fortune (Vietnam)
- Directrice de Viet Fortune (Vietnam)

3.2.2 Direction Générale en cours de mandat au 31 décembre 2013

Monsieur Christian Lefèvre
Né le 27 août 1957

Directeur Général et administrateur
depuis le 1er janvier 2011
Adresse professionnelle :
BOURBON
33 rue du Louvre
75002 PARIS
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2016

Christian Lefèvre est diplômé des études supérieures de l'École Nationale de la Marine en 1984. Il a débuté sa carrière chez BOURBON en tant qu'officier puis chef mécanicien et Capitaine de navires offshore avant de devenir Chef des agences du Gabon puis du Cameroun. Par la suite il a été nommé successivement Directeur des Opérations de Bourbon Offshore Surf (filiale de BOURBON) de 1990 à 1995, puis Directeur Général de Bourbon Offshore Surf de 1996 à 2001. Il est nommé Directeur Général de la Division Offshore en 2001, puis Directeur Général délégué, responsable des opérations en décembre 2005. Depuis le 1er janvier 2011, il occupe la fonction de Directeur Général de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Président de SAS Marine
- Administrateur de Sapmer SA
- Administrateur de l'ENSM

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
Néant

Monsieur Gaël Bodénès
Né le 3 avril 1968

Directeur Général délégué – Opérations
depuis le 1er janvier 2011
Adresse professionnelle :
BOURBON
33 rue du Louvre
75002 PARIS
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2016

Gaël Bodénès est ingénieur naval, diplômé de l'ENSIETA (École Nationale Supérieure des Études et Techniques d'Armement) en 1991. Il est également titulaire d'un Executive MBA délivré par l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) en 2007.
Il débute sa carrière à la Direction Générale de l'Armement (DGA) comme ingénieur architecture navale au bureau d'études constructions neuves puis au service commercial de la DCN de Brest (France). En 1998, il rejoint Barry Rogliano Salles comme courtier maritime offshore.
En septembre 2002, Gaël Bodénès intègre BOURBON en tant que Coordinateur marketing et développement de la Division Offshore. En phase avec la croissance de l'activité, il contribue à la structuration de la Division Offshore et au développement du Département Marketing de Bourbon Offshore.
En septembre 2005, il est nommé Directeur Général adjoint de Bourbon Offshore, avant de devenir en 2010 Directeur Général adjoint Division Offshore en charge de l'activité Business management.
Il occupe depuis le 1er janvier 2011 les fonctions de Directeur Général délégué en charge des Opérations.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
Néant

Monsieur Laurent Renard
Né le 25 juillet 1953

Directeur Général délégué – Finance & Administration
depuis le 5 décembre 2005
Adresse professionnelle :
BOURBON
33 rue du Louvre
75002 PARIS
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2016

Laurent Renard est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1975. Il a commencé sa carrière au sein du groupe Royal Dutch Shell où il a occupé différentes fonctions durant les 24 années de sa carrière au sein de ce groupe. Après avoir assumé différentes responsabilités au Niger, en France, en Oman, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, Laurent Renard a été nommé Directeur Financier Exploration-Production de Shell international à La Haye de 1997 à 1999. Il rejoint ensuite Technip en 2000 avant de rejoindre BOURBON mi-2003 au poste de Directeur Administratif de la branche maritime. Il occupe depuis décembre 2005 les fonctions de Directeur Général délégué de BOURBON, Finance et Administration.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe
- Administrateur de Noreva Pharma

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
Néant

3.2.3 Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.2.4 Actions détenues par les mandataires sociaux

Au terme des dispositions de l'article 13 des statuts en vigueur à la date du présent Document de référence, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un minimum de 300 actions de la société qui doivent être détenues au nominatif.

Au 31 décembre 2013, à la connaissance de la société, les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux détiennent le nombre suivant d'actions au nominatif :

Nombre d'actions détenues au nominatif	
Administrateurs	
Jacques d'Armand de Chateauvieux	13 325
Henri d'Armand de Chateauvieux	172 357
Guy Dupont	128 910
Baudouin Monnoyeur	399
Christian Munier	59 390
Agnès Pannier-Runacher	363
Mahmud Tukur	330
Vo Thi Huyen Lan	399
Philippe Sautter	1 100
Mandataires sociaux	
Christian Lefèvre, Directeur Général et Administrateur	238 153
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	5 673
Laurent Renard, Directeur Général délégué	81 989
TOTAL	**702 388**

3.3 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.3.1 Rémunérations du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

- Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux est salarié de la société JACCAR Holdings, holding animatrice ayant une participation importante dans BOURBON et qui à ce titre perçoit des prestations de management.
- Les rémunérations du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable annuelle ainsi que certaines années d'une allocation d'options de souscription ou d'achat d'actions liées à des conditions de performance.

Pour la partie fixe, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance veille dans ses recommandations à proposer une politique de rémunération adaptée aux responsabilités dévolues à chacun et s'assure que les éléments composant les rémunérations sont en cohérence avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres occupant des positions clés dans le Groupe. Le comité évalue par ailleurs l'homogénéité de la politique de rémunération vis-à-vis des sociétés du SBF 120 de même taille dont fait partie la société et pour des positions similaires, ainsi qu'au regard d'entreprises internationales opérant sur le même marché d'activité.

Pour la partie variable, le Conseil d'Administration a défini depuis quelques années une procédure de calcul assise sur la rémunération fixe, la part variable pouvant atteindre un maximum de 70 % de la rémunération fixe si les objectifs sont dépassés. Les critères sont revus de manière annuelle et alignés pour une partie sur les objectifs des cadres clés du Groupe ; ces critères sont structurés comme suit : 40 % des objectifs sont liés aux opérations (performance de sécurité des opérations (TRIR [1], taux de disponibilité de la flotte), 60 % sur des objectifs économiques et de performance financière liée à la rentabilité, 20 % sur des objectifs qualitatifs personnels.

Pour l'année 2013, les rémunérations fixes du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués fixées sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors du Conseil du 1er juin 2012 sont demeurées inchangées.

Lors de sa réunion du 3 mars 2014, le conseil a procédé à l'évaluation de la performance du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux délégués, et après avoir entendu la proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a arrêté la part variable à verser au titre de l'exercice 2013. Cette part s'établit à 51 % de la rémunération fixe brute annuelle contre 45 % au titre de l'exercice 2012.

3.3.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées en tableau 3.3.1.2)*	216 000	77 817
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**216 000**	**77 817**

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées en tableau 3.3.1.2)*	433 061	473 153
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées en 3.3.3.2)*	-	233 600 [1]
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**433 061**	**706 753**

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées en tableau 3.3.1.2)*	386 793	402 693
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées en 3.3.3.2)*	-	175 200 [1]
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées en 3.3.4.1)*	-	-
TOTAL	**386 793**	**577 893**

(1) TRIR : Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour.

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées en tableau 3.3.1.2)*	482 162	501 930
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées en 3.3.3.2)*	-	175 200 (1)
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées en 3.3.4.1)*	-	-
TOTAL	**482 162**	**677 130**

(1) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. La méthodologie et le détail du calcul sont détaillés au § 1.5.14 et 3.10 des annexes aux comptes consolidées.

3.3.1.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2012		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe (1)	197 000	197 000	62 817	62 817
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-		
- jetons de présence	19 000	15 000	15 000	19 000
- avantages en nature				
TOTAL	**216 000**	**212 000**	**77 817**	**81 817**

Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. JACCAR Holdings, dont Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux est Président, facture annuellement à BOURBON des honoraires au titre de prestations de services. Ces prestations font l'objet d'une convention réglementée décrite dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

(1) Les montants indiqués dans le tableau pour la partie rémunération fixe sont les montants versés par JACCAR Holdings, holding animatrice de BOURBON, à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux en sa qualité de salarié de cette société. Pour l'année 2013, le montant indiqué correspond à un cumul emploi retraite. BOURBON a été informé qu'à compter du 1er janvier 2014, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux avait fait valoir définitivement ses droits à la retraite et ne détient plus de contrat de travail.

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2012		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	240 000	240 000	240 000	240 000
- rémunération variable (1)	176 208 (2)	45 306 (2)	214 200 (2)	176 208 (2)
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	12 792	12 792	15 000	-
- avantages en nature (3)	4 061	4 061	3 953	3 953
TOTAL	**433 061**	**302 159**	**473 153**	**420 161**

Monsieur Christian Lefèvre est également Président de la société Marine SAS. Cette société facture à une filiale de BOURBON des honoraires pour des prestations techniques spécifiques liées à la gestion de la flotte rendues à la société et s'élevant à 150 000 euros par an. Ces prestations font l'objet d'une convention réglementée décrite dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.

(3) Voiture de fonction.

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2012		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	265 000	265 000	265 000	265 000
- rémunération variable [1]	114 939 [2]	66 000 [2]	135 150 [2]	114 939 [2]
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	4 311	4 311	-	-
- avantages en nature [3]	2 543	2 543	2 543	2 543
TOTAL	**386 793**	**337 854**	**402 693**	**382 482**

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.
(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.
(3) Voiture de fonction.

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2012		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
- rémunération variable [1]	135 708 [2]	27 396 [2]	168 300 [2]	135 708 [2]
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	12 792	12 792	-	-
- avantages en nature [3]	3 662	3 662	3 630	3 630
TOTAL	**482 162**	**373 850**	**501 930**	**469 338**

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.
(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.
(3) Voiture de fonction.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autre que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour le Directeur Général et pour chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

3.3.2 Jetons de présence

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent, pour seule rémunération, des jetons de présence dans le cadre du montant global fixé à 240 000 euros selon la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs et dont les modalités de répartition sont les suivantes :

- une rémunération fixe de 5 000 euros ;
- une rémunération variable tenant compte du taux de présence, à hauteur d'un montant de 2 000 euros par présence, et ce par présence tant pour les réunions du Conseil que pour les réunions des comités spécialisés.

Dans ce cadre, le montant versé en 2013 aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à un total de 193 000 euros.

(en euros)	Jetons de présence versés en 2013	Jetons de présence versés en 2012
Membres actuels du Conseil		
Jacques d'Armand de Chateauvieux	19 000	15 000
Henri d'Armand de Chateauvieux	23 000	19 000
Guy Dupont	23 000	19 000
Christian Lefèvre	-	-
Baudouin Monnoyeur	19 000	13 000
Christian Munier	23 000	21 000
Agnès Pannier-Runacher	25 000	19 000
Philippe Sautter	23 000	19 000
Vo Thi Huyen Lan	9 000	7 000
Mahmud Tukur	13 000	-
Administrateurs dont le mandat a pris fin en cours d'exercice		
Christian d'Armand de Chateauvieux	7 000	13 000
Marc Francken	9 000	23 000
TOTAL	**193 000**	**168 000**

Les membres du Conseil d'Administration (à l'exception du Directeur Général) n'ont bénéficié au cours de l'exercice d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont bénéficié ni de l'attribution d'options de souscription d'actions ni d'attribution d'actions gratuites.

3.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2013

3.3.3.1 Politique d'attribution des options sur actions

Les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions portent exclusivement sur des actions de BOURBON SA.

Les plans d'options de souscription d'actions octroyés reflètent une politique de distribution proportionnée qui n'est pas concentrée sur une catégorie de bénéficiaires et plus particulièrement sur les dirigeants mandataires sociaux, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Chaque plan est décidé par le Conseil d'Administration par délégation de l'Assemblée Générale, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance qui propose notamment le nombre d'options à attribuer aux membres de la direction ainsi que les critères de performance à satisfaire.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une période de quatre ans, sous condition de présence, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de l'action des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote.

Lors de sa réunion du 2 décembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution d'un nouveau plan d'options de souscription ou d'achat d'actions à 65 managers occupant des positions clés dans la société ainsi qu'aux 3 mandataires sociaux de BOURBON SA, sous réserve de l'atteinte de certains critères de performance décrits aux paragraphes 3.3.3.2 et 3.3.3.5.

3.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandaté social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques d'Armand de Chateauvieux						Néant
Christian Lefèvre	Plan n° 11 2/12/2013	Achat et/ou souscription	(1)	80 000 (2)	19,68 €	Du 2/12/2017 au 1/12/2019
Gaël Bodénès	Plan n° 11 2/12/2013	Achat et/ou souscription	(1)	60 000 (2)	19,68 €	Du 2/12/2017 au 1/12/2019
Laurent Renard	Plan n° 11 2/12/2013	Achat et/ou souscription	(1)	60 000 (2)	19,68 €	Du 2/12/2017 au 1/12/2019

(1) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. La méthodologie et le détail du calcul sont détaillés au § 1.5.14 et 3.10 des annexes aux comptes consolidées.

(2) Les options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées sont liées à des conditions de performance telles que définies ci-dessous :

- *10 % seront acquises si la moyenne 2013 / 2014/2015 du TRIR (Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour) n'excède pas 0,65 en 2015 ;*
- *10 % seront acquises si le taux de disponibilité de la flotte atteint au moins 95 % en 2015 ;*
- *20 % seront acquises si le ratio EBITDAR/chiffre d'affaires atteint au minimum 38 % en 2015 ;*
- *20 % seront acquises si le ratio EBITDA/capitaux engagés atteint au minimum 20 % fin 2015 ;*
- *40 % seront acquises si l'augmentation moyenne annuelle du cours de l'action BOURBON, sur les 4 ans de durée du plan, atteint au minimum 8 % (sur base du prix d'attribution).*

Le Conseil se réserve la possibilité d'ajuster les conditions de performance en cas de modification significative du taux de change, en cas de circonstances exceptionnelles nécessitant et justifiant une telle modification, et ce sur avis conforme du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, afin de neutraliser, dans la mesure du possible, les conséquences de modifications substantielles sur les objectifs fixés lors de l'attribution initiale.

Les options consenties aux mandataires sociaux dans le cadre de ce plan représentent 19,3 % du montant total des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées soit 0,27 % du capital de la société au 31 décembre 2013 sur les 1,39 % de dilution potentielle pour la totalité du plan. Par ailleurs, 1,03 % du capital a été réservé à une attribution gratuite d'actions dont les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié.

Les mandataires sociaux devront s'abstenir de recourir à tout instrument de couverture sur l'ensemble des options et actions qui leur ont été attribuées par la société.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les mandataires sociaux sont tenus de respecter un devoir de prudence et de vigilance, ainsi qu'une obligation de précaution particulière sur toute transaction personnelle portant sur des titres de la société. En particulier, ils ne doivent pas effectuer d'opérations spéculatives et à court terme sur les titres de la société ni effectuer d'opérations sur les titres de la société dans les cas suivants :

- lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de ces titres ;
- pendant les périodes qui leur seront explicitement indiquées par la société ; notamment pendant le mois précédant l'annonce préliminaire des résultats annuels et semestriels de la société, et les quinze jours précédant la date de publication des chiffres d'affaires trimestriels de la société ;
- seules sont autorisées durant ces périodes les levées simples.

3.3.3.3 Règle de conservation

En mars 2008, le Conseil d'Administration a institué l'obligation aux mandataires sociaux, de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions 20 % des titres résultant d'une levée d'options. Cette règle s'applique depuis le plan n° 6 du 10 décembre 2007.

3.3.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateauvieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

3.3.3.5 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix *(en euros)*	Plan
Options consenties, durant l'exercice aux dix premiers salariés de BOURBON S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	198 000	19,68 euros	n° 11 2 décembre 2013
Options levées, durant l'exercice aux dix premiers salariés de BOURBON S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	-	-	-

Le nombre d'options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires (hors mandataires sociaux) sera fonction des conditions de performance suivantes :

- *50 % des options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises sur condition de présence à l'issue de quatre ans ;*
- *50 % des options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises sur conditions de présence à l'issue de quatre ans et atteinte des critères de performance :*
  - *10 % seront acquises si la moyenne 2013 / 2014/2015 du TRIR (Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour qui devra être inférieure n'excède pas 0,65 en 2015,*
  - *10 % seront acquises sir le taux de disponibilité de la flotte atteint au moins 95 % en 2015,*
  - *30 % seront acquises si le ratio EBITDAR/CA atteint au minimum 38 % en 2015.*

3.3.4 Attribution gratuite d'actions de performance consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration du 2 décembre 2013, en application de la 18ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 1er juin 2011, a procédé à l'attribution gratuite d'actions liées à des conditions de performance à certaines catégories de personnel. Cette attribution concerne 2 103 bénéficiaires, représentant un total de 767 400 actions, soit 1,03 % du capital.

Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié de ce plan.

Les actions gratuites portent exclusivement sur des actions de BOURBON SA.

Les actions seront attribuées définitivement en fonction des conditions de performance suivantes :

- 60 % des actions seront attribuées sur condition de présence à l'issue de deux (2) ans ;
- 40 % des actions seront attribuées sur conditions de présence à l'issue de deux (2) ans et à l'atteinte des critères de performance :
  - 20 % seront attribués si la moyenne 2013 / 2014/2015 du TRIR (Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour) est inférieure ou égale à 0,65,
  - 20 % seront attribués si le taux de disponibilité de la flotte en 2015 est supérieur ou égal à 95 %.

3.3.4.1 Actions de performance attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jacques d'Armand de Chateauvieux	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-	-	-

3.3.4.2 Actions de performance attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jacques d'Armand de Chateauvieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

3.3.4.3 Actions attribuées gratuitement aux dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013

	Nombre d'attributions gratuites d'actions notifiées/ attribuées définitivement (1)	Date d'attribution	Date d'acquisition (2)	Date de disponibilité (2)
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice aux dix premiers salariés de BOURBON S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, dont le nombre d'actions ainsi attribué est le plus élevé	4 000	2 décembre 2013	2 décembre 2015	2 décembre 2017
Actions détenues, durant l'exercice par les dix premiers salariés de BOURBON S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, dont le nombre d'actions ainsi acquises est le plus élevé	-	-	-	

(1) Le nombre d'actions gratuites attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires (hors mandataires sociaux) sera fonction des conditions de performance suivantes :
- *60 % des actions seront acquises sous condition de présence à l'issue de deux (2 ans) ;*
- *40 % des actions seront acquises sous conditions de présence à l'issue de deux (2 ans) et atteinte des critères de performance :*
  20 % seront attribués si la moyenne 2013 / 2014/2015 du TRIR (Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour) est inférieure ou égale à 0,65,
  20 % seront attribués si le taux de disponibilité de la flotte en 2015 est supérieur ou égal à 95 %.

(2) La période d'acquisition est de 2 ans pour les résidents français (suivie d'une période de conservation de 2 ans) et de 4 ans pour les résidents étrangers (sans période de conservation).

3.3.5 Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2013

3.3.5.1 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jacques d'Armand de Chateauvieux	-	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-	-	-	-

3.3.5.2 Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jacques d'Armand de Chateauvieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

3.3.6 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions alloués par la société, en vigueur au 31 décembre 2013.

	30 mai 2008		1er juin 2011			
Date d'assemblée	Plan n° 7 (1)	Plan n° 8 (1)	Plan n° 9 (1)	Plan n° 10 (1)	Plan n° 11	Total
Date du conseil d'administration	8 décembre 2008	24 août 2009	5 décembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013	
Point de départ d'exercice des options	8 décembre 2012	24 septembre 2013	5 décembre 2015	30 novembre 2016	2 décembre 2017	
Date d'expiration	7 décembre 2014	23 septembre 2015	4 décembre 2017	29 novembre 2018	1er décembre 2019	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	50	895	1 153	2	68	
Nombre total d'actions de souscription ou d'achat :	47 384	2 339 535	2 789 050	29 700	1 037 000 (3)	
a) Mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution		108 900 (2)	165 000 (2)		200 000 (4)	
Dont Jacques de Chateauvieux						
Dont Christian Lefèvre		54 450	71 500		80 000	
Dont Gaël Bodénès			38 500		60 000	
Dont Laurent Renard		54 500	55 000		60 000	
b) dix premiers attributaires salariés	23 426	258 940	2 211 000	29 700	198 000	
Prix de souscription ou d'achat	15,78 €	26,12 €	18,18 €	19,82 €	19,68 €	
Rabais consentis	non	non	non	non	non	
Options levées au 31/12/2013	-	-	-	-		
Options annulées ou caduques au 31/12/2013	19 965	374 979	239 800	-	0	
Options restantes à lever au 31/12/2013	27 419	1 964 556	2 549 250	29 700	1 037 000	5 607 925

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.
(2) Options liées à des conditions de performance.
(3) Options liées à des conditions de performance (cf. rapport de gestion – paragraphe 3.3.3.5).
(4) Options liées à des conditions de performance (cf. rapport de gestion – paragraphe 3.3.3.2).

3.3.7 Historique des attributions gratuites d'actions en vigueur au 31 décembre 2013

Date d'assemblée	1er juin 2011
Date du Conseil d'Administration	2 décembre 2013
Nombre de bénéficiaires	2103
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	767 400 (1)
Dont attribuées à :	
Jacques de Chateauvieux	-
Christian Lefèvre	-
Gaël Bodénès	-
Laurent Renard	-
Date d'acquisition des actions	2 décembre 2015 (2)
	2 décembre 2017 (2)
Date de fin de période de conservation	2 décembre 2017
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0
Actions attribuées gratuites restantes en fin d'exercice	767 400

(1) Actions soumises à des conditions de performance (cf. rapport de gestion – paragraphe 3.3.4).
(2) La période d'acquisition est de 2 ans pour les résidents français (suivie d'une période de conservation de 2 ans) et de 4 ans pour les résidents étrangers (sans période de conservation).

3.3.8 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration Début de Mandat : 28/05/2013 Date de Fin Mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015		x (1)		x		x		x
Christian Lefèvre, Directeur Général Début de Mandat : 01/01/2014 Date de Fin Mandat : 31/12/2016	x (2)			x		x		x
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué Début de Mandat : 01/01/2014 Date de Fin Mandat : 31/12/2016	Non applicable			x		x		x
Laurent Renard, Directeur Général délégué Début de Mandat : 01/01/2014 Date de Fin Mandat : 31/12/2016	Non applicable			x		x (3)		x

Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF, auquel BOURBON se réfère, recommande, sans imposer, qu'il soit mis fin au cumul contrat de travail/mandat social :
(1) Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON bénéficie d'un contrat de travail au sein de la société JACCAR Holdings, holding animatrice du Groupe. Cette société facture à BOURBON des prestations de management en qualité de Holding animatrice. En l'état de ses connaissances, le Conseil d'Administration de BOURBON ne peut pas préjuger des stipulations du contrat de travail liant Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux à la société JACCAR Holdings et de ce fait mettre fin à ce contrat. La société BOURBON n'a pris aucun engagement envers Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux dans le cadre du non-renouvellement de son mandat de Directeur Général. BOURBON a été informé qu'à compter du 1er janvier 2014, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux avait fait valoir définitivement ses droits à la retraite et ne détient plus de contrat de travail.
(2) Le Conseil d'Administration estime qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le Groupe de Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1er janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le Groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de Monsieur Christian Lefèvre (au sein de la société Bourbon Management) aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le Groupe. Il est précisé que le Directeur Général ne bénéficie d'aucune clause particulière d'indemnisation en cas de départ. Dans le cadre du nouveau mandat de Monsieur Christian Lefèvre, les engagements antérieurement pris à son égard ont été repris à l'identique.
(3) Monsieur Laurent Renard ne bénéficie pas d'indemnités de départ dans le cadre de son mandat social ; toutefois son contrat de travail, antérieur à sa nomination en qualité de Directeur Général délégué, contient une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON.

3.4 APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF : TABLEAU DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce et visée à l'article 25.1 du Code AFEP-MEDEF, BOURBON estime se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Certaines dispositions ont toutefois été écartées pour les raisons expliquées dans le tableau ci-après :

Recommandations AFEP-MEDEF écartées	Explications	Référence
Critères d'indépendance des administrateurs Article 9.4 : Pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas « être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans »	En ce qui concerne monsieur Guy Dupont, le conseil n'a pas retenu ce critère d'indépendance des douze ans et a donc qualifié d'indépendant cet administrateur. D'une part le mandat de Monsieur Guy Dupont a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 1er janvier 2011, soit préalablement à la date de dépassement des 12 ans d'ancienneté ; d'autre part le Conseil d'Administration estime que les interventions de cet administrateur lors des réunions du conseil dénotent un œil critique et pertinent sur l'environnement dans lequel opère BOURBON et Monsieur Guy Dupont s'exprime en totale liberté d'expression, s'appuyant sur la bonne connaissance de l'historique de Groupe ainsi que sur son expérience de gestion d'entreprise.	Rapport du Président 1,1 Composition du conseil
Cessation du contrat de travail du dirigeant mandataire social Article 22 : « Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission »	En ce qui concerne monsieur Christian Lefèvre, il n'a pas été mis fin à son contrat de travail lorsqu'il est devenu dirigeant mandataire social. Le Conseil d'Administration estime ainsi qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le Groupe de Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1er janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le Groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de Monsieur Christian Lefèvre (au sein de la société Bourbon Management) aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le Groupe. Il est précisé que le Directeur Général ne bénéficie d'aucune clause particulière d'indemnisation en cas de départ. Dans le cadre du nouveau mandat de Monsieur Christian Lefèvre, les engagements antérieurement pris à son égard ont été repris à l'identique.	Rapport de gestion : 3.3.8 – Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux
Cessation du contrat de travail du dirigeant mandataire social Article 22 : « Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission »	En l'état de ses connaissances, le Conseil d'Administration de BOURBON ne peut pas préjuger des stipulations du contrat de travail liant Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux à la société JACCAR Holdings et de ce fait mettre fin à ce contrat. La société BOURBON n'a pris aucun engagement envers Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux dans le cadre du non-renouvellement de son mandat de Directeur Général.	Rapport de gestion : 3.3.8 – Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

3.5 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

	EurAAudit CRC				Deloitte			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
(en milliers d'euros)	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur (société mère)	65	65	39 %	39 %	101	99	13 %	12 %
Filiales intégrées globalement	104	101	61 %	61 %	583	576	74 %	72 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Émetteur (société mère)	-	-	-	-	77	75	10 %	9 %
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	16	49	2 %	6 %
Sous-total	**169**	**166**	**100 %**	**100 %**	**776**	**800**	**99 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	6	-	1 %	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**	**6**	**-**	**1 %**	**-**
TOTAL	**169**	**166**	**100 %**	**100 %**	**782**	**800**	**100 %**	**100 %**

3

4. FACTEURS DE RISQUE

À la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels et de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de BOURBON ou de ses filiales.

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, une « cartographie des risques » a été élaborée dès 2005.

Dans ce cadre, une équipe dédiée à ce projet a été constituée au sein du Groupe. Un inventaire des risques, le plus exhaustif possible, et des contrôles associés, a été établi, puis catégorisé en fonction de leur nature. Au cas par cas, des probabilités d'occurrence et d'impact potentiel ont été évaluées. Les risques inventoriés ont alors été hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquent à improbable) et de leur impact (négligeable à catastrophique) qui nécessiterait la mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise.

La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins possible de développer ci-après les principaux facteurs de risques significatifs.

La cartographie des risques fait l'objet d'actualisations périodiques. En 2013, une cartographie spécifique de risques liés à la *compliance* a été établie pour l'ensemble du Groupe. Cette cartographie s'accompagne d'un document qui décrit de façon détaillée la nature et les mesures de contrôle internes associées à chaque risque de non-*compliance*.

Ces éléments font l'objet d'une communication régulière au comité de contrôle interne et au comité d'audit de BOURBON.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont BOURBON estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister.

4.1 RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES SERVICES MARITIMES À L'OFFSHORE PÉTROLIER

Le cycle de l'activité de services maritimes offshore dépend à la fois du cycle de la demande des opérateurs pétroliers et de l'évolution de l'offre de navires sur le marché.

La demande des compagnies pétrolières est liée à leur cycle d'exploration/développement dont l'activité est entre autres liée aux hypothèses du prix moyen du baril à 10 ans. Les investissements consacrés aux dépenses d'exploration peuvent être également influencés par le prix du baril à court terme, ainsi que par la nécessité pour les compagnies pétrolières de maintenir leurs niveaux de réserves. En revanche, l'activité de production sur champs existants y est beaucoup moins sensible.

► PRIX DU PÉTROLE (BRENT)

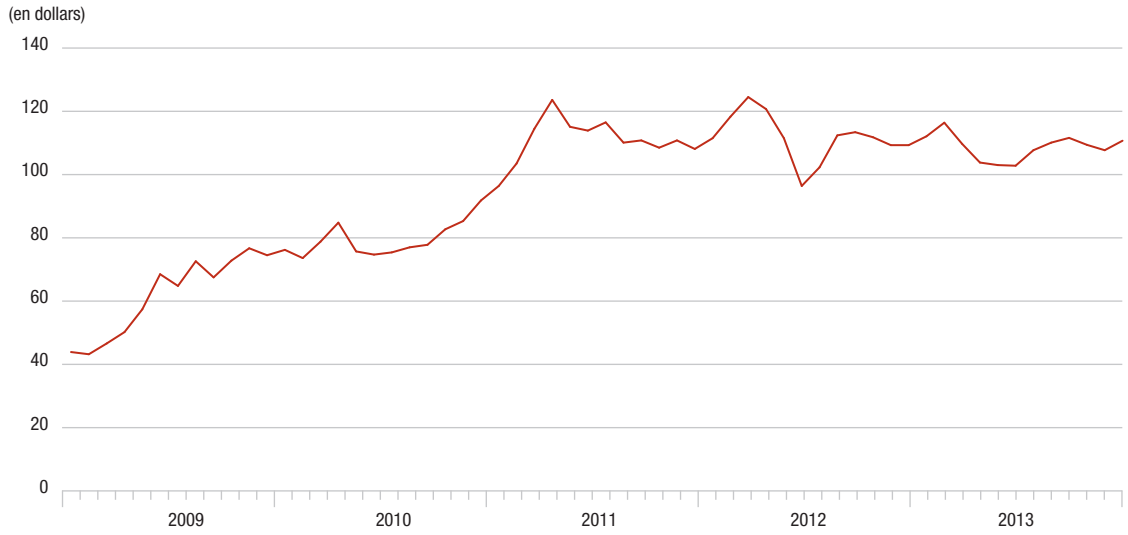

Source : INSEE

Sur l'année 2013, le prix moyen du Brent s'établit à 109 dollars US avec une relative stabilité sur la période, confortant la bonne tenue de la tendance d'un prix du baril au-dessus des 100 dollars US amorcée en 2011. Les différents analystes (I.E.A., Pareto, Bloomberg,…) s'accordent sur une hypothèse de maintien d'un prix du baril élevé en 2014.

Dans ce contexte favorable, les différentes organisations prévoient une augmentation des investissements sur l'ensemble des zones d'opérations, en particulier pour l'Asie, la mer du Nord. En Afrique de l'Est les programmes en exploration/développement au Kenya, en Tanzanie et au Mozambique se poursuivent et confirment l'ouverture d'un nouveau marché dans cette partie du monde. Pour l'Afrique de l'Ouest, première région de BOURBON en termes de chiffre d'affaires, les investissements sont principalement localisés en offshore profond et en offshore ultra-profond et s'accompagnent de programmes de maintenance soutenus en offshore continental.

Concernant l'offre, l'évolution de la flotte de navires de support offshore dépend du rythme d'abandon des navires anciens et des investissements dans de nouveaux navires ; ces deux éléments sont influencés par plusieurs facteurs, entre autres :

- les prévisions d'évolution de la demande des clients par les prestataires de services maritimes ;
- l'obsolescence des navires anciens, elle-même fonction de l'évolution des attentes des compagnies pétrolières ;
- l'accès aux ressources financières permettant aux acteurs d'investir.

Des évolutions imprévues du cycle de la demande des opérateurs pétroliers et de l'évolution de l'offre de navires sur le marché, événements par nature extérieurs à BOURBON, et affectant un ou plusieurs marchés sur lesquels BOURBON est présent, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de BOURBON, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.1.1 Risques liés à l'évolution de la demande

Une réduction des investissements dans le secteur pétrolier pourrait entraîner une baisse de la demande de services à l'offshore pétrolier et ainsi limiter la capacité de BOURBON à augmenter ou à maintenir ses bénéfices.

La demande de services à l'offshore pétrolier est dépendante de la volonté d'investissement des opérateurs pétroliers. Le prix du pétrole sur les marchés mondiaux a une influence significative sur les décisions de lancement de nouveaux investissements dans ce secteur. En effet, les nouveaux projets d'investissements sont sanctionnés par les projections futures du prix du baril, internes à chaque compagnie, qui doit couvrir les coûts prévisionnels d'extraction. Les cours du pétrole à court terme ont une influence moindre lorsque les projets pétroliers sont lancés et en phase de

production. L'impact potentiel reste limité aux phases d'exploration qui peuvent être décalées ou bien annulées. D'une façon générale, les cycles d'investissement pétroliers sont longs, entre 10 et 20 ans en moyenne entre la phase de construction et la phase d'exploitation/production.

Le prix du baril dépend de la demande liée à la croissance mondiale et des capacités de production des pays producteurs. Face aux prévisions d'augmentation de la demande de pétrole et à l'accélération des baisses de production des champs existants, l'activité des services pétroliers est attendue en croissance à moyen terme et long terme. Le risque sur le dynamisme de l'activité est donc faible. Si néanmoins ces prévisions venaient à être modifiées de manière significative, l'activité, la situation financière et les résultats ou les perspectives de BOURBON pourraient s'en trouver affectés.

La stratégie de BOURBON est de privilégier à la fois les grandes compagnies nationales et internationales ayant des plans d'investissement soutenus mais aussi de privilégier une politique de contractualisation long terme des navires. Ainsi, le taux de contractualisation long terme des navires de support offshore est de 73,8 % au 31 décembre 2013 ; la durée résiduelle moyenne des contrats de ces navires, hors navires de transport de personnels, étant de 12 mois à cette date. Une veille active du marché, à la fois dans le domaine de la production et dans celui de l'exploration/développement, est en place de manière à réagir rapidement en fonction des évolutions du marché.

La perte d'un ou de plusieurs de ces clients principaux pourrait néanmoins avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de BOURBON.

Risques liés à l'évolution des besoins techniques de l'exploitation pétrolière en mer et des services associés.

L'exigence des compagnies pétrolières en matière de gestion des risques, déjà élevée, s'est encore accrue au vu des incidents survenus sur des plates-formes pétrolières dans le golfe du Mexique ainsi qu'en mer du Nord. De ce fait, les opérateurs pétroliers privilégient généralement les navires innovants à forte productivité tels que ceux de la flotte BOURBON. Cela a pour conséquence de rendre obsolètes les navires de plus de 25 ans d'âge et donc d'augmenter le besoin de substitution de ces navires anciens. En 2013, le taux d'utilisation de la flotte mondiale pour les navires de plus de 25 ans d'âge est tombé en dessous de 39,5 % (1), démontrant la prépondérance de la sécurité dans les opérations en mer.

BOURBON a établi une relation durable avec les majors pétroliers qui lui permet de mieux comprendre leurs attentes. Ceci a conduit BOURBON à développer une politique d'efficience opérationnelle reposant sur quatre piliers, à savoir la maitrise de la sécurité des personnes et des matériels, dans le respect de l'environnement, à terre comme en mer ; le suivi de la compétence pour garantir la qualité du service ; la disponibilité technique des navires pour assurer la continuité de service ; et l'optimisation des coûts et de la consommation du carburant via l'utilisation de navires à propulsion diesel-électrique, permettant de réaliser de nettes économies en gasoil.

Il est important de noter l'attention accrue des compagnies pétrolière et de l'industrie en général à la réduction des consommations énergétiques dans un souci de réduction des émissions dans l'atmosphère mais également de réduction de la facture énergétique des projets. Dans ce contexte, les navires à propulsion diesel-électrique de BOURBON sont particulièrement appréciés pour leur faible consommation en carburant.

Au 31 décembre 2013, 81 % des navires *supply* opérés par BOURBON, ou en commande, sont équipés à la fois de positionnement dynamique de classe 2 et de propulsion diesel-électrique.

Toutefois, BOURBON ne saurait garantir une parfaite anticipation des attentes de ses clients, ni ne saurait exclure, sur une ou plusieurs des zones géographiques où il est présent, que certains de ses concurrents puissent, en raison de leur taille ou de leur expertise, disposer de ressources financières, commerciales, techniques ou humaines équivalentes ou supérieures à celles de BOURBON susceptibles de répondre également aux attentes des grands opérateurs pétroliers, ce qui pourrait conduire, dans certaines circonstances, à des pertes de marchés pour BOURBON.

4.1.2 Risques liés à l'évolution de l'offre

Sur le marché des navires en offshore profond, en cas de livraisons de nouveaux navires à un rythme supérieur à celui de la croissance de la demande, une surcapacité temporaire pourrait entraîner pour BOURBON une baisse des tarifs journaliers ainsi qu'une baisse des taux d'utilisation de ses navires en offshore profond dans certaines zones géographiques.

La prévision de croissance annuelle du marché de l'offshore profond se maintient à 7 % (1), et a été particulièrement soutenue en Afrique de l'Ouest et en mer du Nord ce qui a permis de maintenir un taux d'utilisation élevé de la flotte offshore profond à 88,9 % en 2013.

En termes de positionnement géographique, BOURBON est bien armé pour résister à une surcapacité sur ce segment avec une faible exposition dans le marché très concurrentiel de la mer du Nord, sans présence dans les eaux territoriales américaines du golfe du Mexique et avec une position dominante en Afrique de l'Ouest.

Enfin, la stratégie commerciale de BOURBON consiste à privilégier les contrats long terme, ce qui minimise les risques d'exposition aux fluctuations du marché court terme.

Malgré ces différentes mesures, BOURBON ne peut exclure qu'une surcapacité temporaire entraîne une baisse des tarifs journaliers ainsi qu'une baisse des taux d'utilisation de ses navires, susceptibles d'avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Dans le cadre de choix stratégiques, certains concurrents de BOURBON pourraient souhaiter développer leur part de marché dans des zones géographiques spécifiques ou auprès de clients ciblés à travers une politique commerciale agressive. Les conséquences immédiates seraient pour BOURBON la perte de nouveaux contrats ou de contrats de renouvellement sur une zone particulière ou vis-à-vis d'un client.

(1) Source : BOURBON / IHS Petrodata.

Ce type d'approche commerciale nécessite un fort investissement, à la fois par la mise à disposition par le concurrent d'une flotte de navires dédiés correspondant aux besoins des clients ou à ceux de la zone géographique ciblée, et par la mise en place d'une offre tarifaire nettement inférieure au prix marché. D'une façon générale, une attaque concurrentielle ciblée reste ponctuelle et difficilement tenable dans la durée car limitée par les coûts opérationnels d'exploitation et d'investissements des navires.

Dans le contexte actuel de reprise du marché, soutenue par le dynamisme de l'Afrique de l'Ouest, de l'Asie et de la mer du Nord, et l'ouverture de nouveaux marchés comme en Afrique de l'Est, le risque lié à des attaques tarifaires est limité, les compétiteurs étant encouragés à consolider leurs positions dans leurs zones géographiques habituelles.

Face à ce risque, la première mesure mise en place par BOURBON est le suivi poussé du positionnement des flottes de ses principaux concurrents ainsi que le suivi de leur politique tarifaire. La deuxième est la diversification géographique du positionnement de sa flotte et la troisième est le contrôle du portefeuille clients veillant à la diversification de clientèle.

La taille de BOURBON et sa politique d'investissement dans des navires construits en série dans des chantiers à coûts optimisés lui permettent de répondre à de telles attaques tout en gardant des marges de manœuvre.

Enfin, le renforcement des équipes locales, implantées sur les lieux d'exploitation des navires permet une gestion active du suivi des navires travaillant en production ou bien en exploration. Le réseau commercial permet de suivre en permanence l'évolution du marché et est complété par un réseau de *Contracts Managers* en contact quotidien avec les clients pour répondre en temps réel à leurs attentes. Ces équipes ont pour mission de garder une vision instantanée sur la vitalité du marché et sur la satisfaction des clients dans le souci de leur fournir un service toujours adapté à leurs besoins.

Néanmoins, l'intensification de la concurrence et notamment la mise en œuvre d'une politique commerciale et/ou tarifaire agressive de la part de certains concurrents, ciblée sur des zones géographiques où BOURBON est présent ou auprès de certains de ses clients actuels ou potentiels, est susceptible d'entraîner pour BOURBON une perte de nouveaux contrats ou le non-renouvellement de contrats sur une zone géographique ou vis-à-vis d'un ou plusieurs clients pouvant conduire à une diminution de ses parts de marchés.

BOURBON sélectionne un nombre limité de chantiers pour faire construire ses navires, d'où une certaine dépendance vis-à-vis de ces chantiers. Une défaillance d'un des chantiers sélectionnés pourrait diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes des clients.

Une des clés du succès réside dans la mise à disposition des clients de navires innovants à des prix compétitifs. BOURBON développe des concepts de navires de nouvelle génération (propulsion diesel-électrique, positionnement dynamique de classe 2 et 3, etc.) ; il les fait construire dans des chantiers compétitifs – localisés essentiellement en Chine mais également au Vietnam, au Nigéria, aux Émirats Arabes Unis et en France – en série afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Une large majorité des engagements ont été pris auprès d'un chantier chinois qui a démontré sa capacité à délivrer des navires *supply* innovants et de qualité (140 navires livrés à BOURBON entre 2003 et 2013) et dont la solidité financière n'est pas remise en cause à ce jour.

BOURBON conduit régulièrement des appels d'offres dans divers chantiers localisés en Europe, au Moyen Orient et en Asie afin d'obtenir les meilleures offres tarifaires tout en considérant la capacité des chantiers à livrer des navires de qualité dans les délais prévus. Cette offre s'est accrue avec l'augmentation du nombre de chantiers capables de livrer des navires spécialisés pour le marché offshore. En 2013, les trois premiers navires d'une série de six navires spécialisés dans le soutien des navires sismiques ont été livrés par le chantier Grandweld situé à Dubaï.

Toutefois, une défaillance ou la baisse de qualité des prestations ou produits d'un des chantiers sélectionnés pourraient diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes de ses clients ou conduire à un accroissement des coûts associés, notamment du fait du remplacement de chantiers défaillants par des prestataires plus onéreux. Une telle situation pourrait également avoir un effet défavorable sur la réputation et l'image de BOURBON et avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et à terme, ses perspectives.

Le fort niveau d'exigences de BOURBON concernant le niveau de qualifications de ses collaborateurs pourrait conduire à ne pas toujours être en mesure d'armer dans les délais prévus les navires nécessaires pour délivrer le service aux clients.

Les standards d'opération exigeants que BOURBON se fixe, en vue de délivrer l'excellence opérationnelle, l'ont conduit à développer, au-delà des standards internationaux et même de ceux des clients, des standards de qualification, précis et rigoureux, qui lui sont propres.

BOURBON a su armer en 2013 ses 38 navires entrés en flotte en mobilisant en mer comme sur terre les ressources humaines nécessaires et en conformité avec les standards que le Groupe se fixe.

C'est parce que BOURBON continue de bénéficier de l'avantage d'un large réseau international et local de *shipmanagers* et d'agences de *manning*, eux-mêmes répondant aux standards internationaux, que cela a été rendu possible.

La large étendue de ce réseau permet à BOURBON de recruter dans un grand nombre de bassins de formation du personnel qualifié, dont le nombre a continué de croître avec l'internationalisation plus large encore des opérations. D'autre part BOURBON poursuit encore pour le long terme, notamment en Afrique de l'Ouest où la croissance reste forte, une politique de soutien aux écoles de formation d'officiers de marine marchande. Enfin BOURBON, du fait de la dimension de sa flotte et des opportunités qu'elle offre, dispose d'une réelle attractivité vis-à-vis des personnels qualifiés.

C'est aussi parce que BOURBON dispose à présent d'un large effectif, et d'un dispositif interne de développement et promotion des ressources de demain, que le service devrait continuer d'être rendu selon des standards de qualification d'excellence dans les années à venir.

Il reste que du fait d'un niveau d'exigence élevé, BOURBON pour ne pas transiger sur ses standards de qualification et de sécurité des opérations pourrait avoir à supporter une hausse des coûts de main-d'œuvre, qu'elle soit due à une hausse des salaires des personnels qualifiés disponibles ou à une hausse des coûts de formation et de préparation des ressources actuelles. Cela pourrait retarder la mise en service de nouveaux navires, et en conséquence réduire la croissance en volume, ou réduire la profitabilité des opérations et par conséquent la performance financière.

4.2 RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE BOURBON

Le non-respect par BOURBON des réglementations applicables à ses métiers ou la dégradation de la qualité de ses opérations en termes de sécurité et de fiabilité pourraient potentiellement affecter le Groupe dans la poursuite de ses activités avec certains clients ou dans certaines zones géographiques.

Les activités de BOURBON relèvent principalement du domaine maritime et du transport, secteurs particulièrement réglementés. Le Groupe est également soumis à un ensemble important de législations et réglementations environnementales.

Les lois et décrets de l'État du pavillon et de l'État côtier fixent le cadre réglementaire applicable aux activités maritimes.

Les règles nationales renvoient très largement à un ensemble de conventions, élaborées sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI), ayant reçu mandat de l'ONU pour traiter les sujets spécifiques à la navigation maritime.

Les principales normes internationales sont les suivantes :

- la convention SOLAS (convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer) contient principalement les dispositions techniques à observer pour la conception, la construction et l'équipement des navires ;
- la convention STCW (convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) recense les exigences relatives à la qualification des équipages ;
- la convention MARPOL *(Marine Pollution)* rassemble les éléments concernant la prévention de la pollution, qu'elle provienne du navire ou de sa cargaison ;
- la convention COLREG *(Collision Regulations)* définit les règles de navigation.

Ces conventions font référence à des codes et recueils établis par l'OMI, complétés par des résolutions issues de ses comités spécialisés :

- le Code ISM (Code international de gestion de la sécurité) en est un élément central qui définit les fondements pour la gestion de la sécurité au sein des armements maritimes, à bord comme au siège ;
- le Code ISPS (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires) traite des dispositions à prendre par les armateurs et les états côtiers en matière de sûreté à bord comme à terre ;
- les règles relatives au transport des marchandises dangereuses sont contenues principalement dans le Code IMDG *(International Maritime Dangerous Goods)* qui recense les informations sur les précautions à prendre pour le conditionnement, le stockage à bord, la manutention et les opérations de chargement et de déchargement.

Le domaine du travail maritime est, par ailleurs, couvert par des conventions établies par l'Organisation internationale du travail (OIT), dont la convention MLC (Maritime Labour Convention) rentrée en application en 2013.

Les nations adhèrent massivement à ces conventions, en y incorporant toutefois quelques spécificités, en particulier pour les navires de petite taille. Les États sont chargés de l'application des conventions et de la répression des infractions.

Le contrôle de la mise en œuvre et du respect des réglementations par l'armateur est le plus souvent délégué par les États à des organismes indépendants, les sociétés de classification. Leur domaine couvre l'audit des organisations, la surveillance de la construction et les visites périodiques des navires en exploitation. Les principales sociétés de classification sont associées au sein d'une institution, l'IACS *(International Association of Classification Societies)*, qui veille à l'harmonisation des règles et des actions. Les délégations de pouvoir accordées aux sociétés de classification font l'objet d'agréments formellement délivrés par les États.

BOURBON s'attache à respecter les règles en vigueur et s'applique chaque fois que possible à prendre des initiatives pour améliorer son organisation et ses méthodes afin d'anticiper les exigences des réglementations édictées par les autorités. BOURBON assure une veille permanente et tient à jour l'information réglementaire au siège comme à bord des navires.

Il est établi que ces exigences deviendront plus strictes et que cette tendance est durable. Toutefois, ces évolutions sont largement prévisibles, le législateur ayant prévu une phase d'adaptation compatible avec les réalités de l'industrie maritime.

Les changements pourraient consister en :

- de nouvelles règles techniques applicables aux navires neufs, en particulier dans le domaine des émissions atmosphériques ;
- des restrictions de navigation dans certaines zones, principalement l'Europe et l'Amérique du Nord ;
- un durcissement des contrôles et des sanctions, notamment dans les zones précitées ;
- la mise en place d'une fiscalité environnementale, déjà en application en Norvège.

BOURBON possède une flotte récente d'un âge moyen de 6,2 ans, ce qui lui confère un avantage pour répondre à ces évolutions.

Bien que BOURBON considère ces évolutions comme largement prévisibles et s'applique chaque fois que possible à anticiper les nouvelles exigences réglementaires, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités de BOURBON pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités auprès de certains clients ou dans certaines zones géographiques ou plus généralement constituer un frein à son développement.

BOURBON ne peut garantir que des modifications importantes et/ou rapides de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les activités de BOURBON sont susceptibles de causer des dommages aux personnes, à l'environnement ou aux biens. Par ailleurs, cela pourrait conduire à supporter des coûts importants dans la mesure où ces événements ne seraient pas couverts soit contractuellement soit par une police d'assurance.

Les risques d'atteinte à l'environnement et aux hommes résultent principalement de la présence du navire dans son milieu et des conséquences éventuelles d'accidents liés à la cargaison ou à la navigation. Si le taux d'accident a diminué environ de moitié en vingt ans, la navigation maritime n'est toutefois pas exempte de risques. BOURBON applique les réglementations détaillées ci-dessus et a adopté un ensemble de procédures, chartes et codes de conduite qui encadrent les pratiques à bord des navires.

En tant qu'entreprise de services, BOURBON n'est pas directement responsable de processus industriels à l'exception de l'exploitation de ses moyens maritimes. BOURBON suit néanmoins les bonnes pratiques maritimes et se conforme aux demandes de ses clients lorsque les navires évoluent dans le voisinage des installations offshore, dans les installations portuaires ou dans toute autre zone sensible ou protégée. En particulier, BOURBON respecte rigoureusement le Code ISM ainsi que les normes de l'industrie qui incluent notamment celles définies par l'IMCA *(International Marine Contractors Association)*, une association dont BOURBON est membre et qui regroupe les sociétés actives dans l'offshore et l'ingénierie marine et sous-marine.

Les clients pétroliers établissent un cadre règlementaire de plus en plus poussé via l'OCIMF *(Oil Companies International Marine Forum)* qui regroupe plus de 80 compagnies pétrolières dans le monde, par la mise en place de contrôles de navires par tierce-partie, à l'instar des « vetting » existants à bord des tankers ou supertankers.

En 2013, BOURBON a continué de faire évoluer son système de management opérationnel des navires afin que celui-ci réponde toujours mieux aux exigences de l'OCIMF *(Oil Companies International Marine Forum)*. BOURBON place ainsi les attentes de ses clients au centre de sa stratégie.

BOURBON est persuadé que les accidents sont évitables par la prévention et qu'il est possible d'empêcher les pollutions de survenir. La formation et les exercices d'entraînement visent à préparer au mieux le personnel aux situations d'urgence.

Le bon respect par l'ensemble des collaborateurs de BOURBON des pratiques et des procédures de travail qui découlent des principes ci-dessus est régulièrement vérifié au travers d'audits conduits en interne.

Les performances de BOURBON dans le domaine de la sécurité des personnes font l'objet d'un suivi permanent. D'après l'enquête de l'*International Support Vessel Owner's Association* (ISOA), qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'offshore pétrolier, BOURBON présente des performances en matière de sécurité parmi les meilleures du marché. En 2013, le taux d'accidents enregistrables (TRIR) de BOURBON s'est élevé à 0,48 par million d'heures travaillées.

La stratégie de BOURBON dans ce domaine est exposée au sein du paragraphe 5.1.3 du rapport de gestion.

Le renforcement et la centralisation de la gestion de maintenance de la flotte ont permis de déployer des pratiques de maintenance industrielle, réduisant significativement l'indisponibilité technique, et ainsi la probabilité d'émergence de situations d'urgence pouvant entraîner une collision ou un échouement.

S'il n'est pas possible d'annuler complètement l'impact des activités de transport sur l'environnement, BOURBON s'attache à en améliorer le bilan au moyen de solutions techniques et en agissant sur les comportements des parties prenantes. Ainsi, la décision d'opter pour le mode de propulsion diesel-électrique de ses navires en construction vise-t-elle à réduire significativement la consommation de combustible fossile, et par conséquent, le niveau des émissions de polluants atmosphériques. La stratégie de BOURBON en matière d'environnement est exposée au paragraphe 5.3 du rapport de gestion.

Les activités de services à l'offshore sont régies par des contrats prévoyant généralement une obligation de moyens à la charge de BOURBON ainsi qu'un partage de responsabilités avec le client.

Ce dispositif dit de « knock for knock » s'analyse en un accord entre un fournisseur de moyens comme BOURBON et son client, aux termes desquels chacun accepte de supporter le coût des dommages pouvant être causés à ses biens et/ou son personnel pendant l'exécution du contrat de fourniture.

Il s'accompagne d'une renonciation à recours réciproque entre les parties, étendue au bénéfice de leurs assureurs respectifs.

Ce dispositif est essentiel dans l'activité offshore en permettant notamment à chacun des opérateurs de proportionner ses risques à la valeur des biens qu'il utilise et/ou dont il est propriétaire ainsi qu'à sa propre surface financière et de limiter en conséquence les coûts d'assurance correspondants.

Malgré les mesures et dispositifs mis en place, il ne peut être exclu qu'à l'avenir des réclamations déposées à l'encontre de BOURBON puissent entraîner un niveau de responsabilité important pour BOURBON et BOURBON ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes éventuellement subies soient effectivement ou suffisamment couvertes par ses polices d'assurances, ce qui serait susceptible d'entraîner un effet négatif sur la réputation et l'image de BOURBON et un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risque maritime

La piraterie maritime est devenue pour l'ensemble des acteurs du monde maritime une préoccupation majeure depuis plusieurs années et très rapidement BOURBON a mis en place un certain nombre de mesures et de collaborations pour évaluer ce risque dans les zones d'opération et de transit des navires, sous le contrôle du Responsable Sûreté du Groupe.

Pour les navires en opérations, BOURBON applique un ensemble de procédures de sûreté adapté à chaque champ pétrolier en coordination avec les opérateurs pétroliers et les autorités compétentes. Dans la zone du Delta du Niger, et plus particulièrement au Nigéria et au Cameroun, un dispositif de sûreté spécifique et renforcé a été mis en place afin de garantir les meilleures conditions de sécurité à ses collaborateurs et ses navires.

Pour les transits de ses navires dans les zones à risques, BOURBON s'inscrit totalement dans les recommandations de l'Organisation Maritime Internationale et adopte systématiquement un ensemble de mesures sécuritaires, désignées comme des « *Piracy - Best Management Practices* » et adapte ses moyens en fonction des zones de transit.

Ainsi, lors des rares cas de transit de ses navires dans la région du golfe d'Aden, qui est à ce jour la zone la plus exposée, BOURBON a recours aux moyens de protection appropriés.

D'autres zones à fort potentiel comme l'Afrique de l'Est (Mozambique, Tanzanie…) focalisent l'attention de BOURBON où des moyens de protections adaptés sont étudiés.

Néanmoins, BOURBON ne peut garantir que les mesures préventives et le recours à ces moyens de protection soient suffisants à l'avenir pour garantir la sécurité de ses activités et de ses collaborateurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son activité et son image.

Le développement de BOURBON s'effectue en partie dans des pays émergents où les risques associés à l'exploitation d'activités peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. BOURBON peut être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

Le développement international de BOURBON s'effectue en partie dans les pays émergents (côtes d'Afrique, Asie, Amériques…) où les risques associés à l'exploitation d'activités peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. Il s'opère prioritairement en association avec des partenaires locaux, dans une optique de partage des savoir-faire et des bénéfices, tout en ayant le souci de faire appel à un maximum de ressources locales. Plus particulièrement, c'est au travers d'actions liées aux ressources humaines que BOURBON est en mesure de recruter, former et d'assurer des cursus de carrières pour l'ensemble des employés et collaborateurs recrutés localement.

Par cette approche spécifique à chaque pays, et avec l'aide de ses partenaires locaux, BOURBON est ainsi en mesure de s'identifier comme une entité locale, minimisant les risques associés à l'exploitation de ses activités, permettant une meilleure connaissance des risques et du contexte local.

Toutefois, BOURBON ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver affectés.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

En dehors des litiges déjà provisionnés dans les comptes et/ou de ceux dont la divulgation serait contraire à ses intérêts légitimes, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Pour chaque litige significatif, une provision a été constituée à hauteur du risque estimé lorsque la probabilité d'occurrence de ce dernier a été considérée comme forte. Dans le cas contraire, aucune provision n'a été constituée.

4.4 RISQUES ÉTHIQUES ET DE NON CONFORMITÉ

Les conduites contraires à l'éthique ou les situations de non-conformité aux lois et règlements applicables, y compris les situations de non-conformité aux dispositifs de lutte contre la fraude, la corruption ou toutes autres dispositions légales applicables, sont susceptibles d'exposer BOURBON ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles. Elles peuvent porter atteinte à la réputation du Groupe et à sa valeur actionnariale. La politique du Groupe est de conduire ses activités dans le strict respect des obligations légales et éthiques telles que résultant notamment de la Politique Ethique des Affaires [1] du Groupe.

En octobre 2012, le Directeur fiscal de la société a été interpellé à l'aéroport Marseille-Provence avec une importante somme d'argent liquide en sa possession. À la suite de cette arrestation, ce Directeur fiscal a été suspendu et un audit interne a confirmé que cet argent ne provenait ni de la société ni de l'une de ses filiales. À la date du présent document, du fait d'une instruction en cours, le Groupe ne peut ni communiquer sur l'avancement de la procédure en cours, ni se prononcer sur l'issue de celle-ci et ses éventuelles conséquences pour le Groupe ou pour certains de ses membres.

Ces événements ont conduit le Groupe à renforcer ses procédures de formation et de contrôle de la conformité de ses opérations et pratiques aux exigences de ses marchés et clients, spécialement en ce qui concerne la lutte contre la corruption, le blanchiment et la fraude fiscale. Le Groupe s'est fait accompagner dans cette démarche par un cabinet extérieur spécialisé pour répondre au plus près à son souci d'éthique et de transparence ainsi qu'aux exigences de ses clients et des contraintes locales des pays dans lequel le Groupe opère. Les mesures principales déployées dans ce cadre sont décrites dans les parties cartographie des risques du rapport de gestion et au sein de la section « procédures de contrôle interne et de gestion des risques » du rapport du Président.

4.5 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est exposé sont les risques de crédit/contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le Conseil d'Administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

(1) Document intitulé « Business Ethics Policy » disponible uniquement en langue anglaise sur le site du Groupe (http://www.bourbon-online.com/medias/2012/12/charte/BOURBON-business-ethics-policy.pdf).

4.5.1 Risque de crédit /de contrepartie

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance de type COFACE. Ainsi, les compagnies pétrolières supermajors, majors, nationales et indépendantes représentent près de 80 % du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Le volume d'affaires réalisé avec les 5 premiers clients représente 592 millions d'euros soit 45,2 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 58,6 % (soit 769 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présentée en note 3.19.5. de l'annexe aux comptes consolidés.

D'autre part, en 2013, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que le Venezuela, l'Iran ou l'Irak.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le Groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

4.5.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du Groupe par une combinaison de cash-flows opérationnels, de cessions d'actifs, d'emprunts bancaires et d'opérations de marché ; la récurrence des cash-flows est assurée par la croissance régulière de la flotte de navires et par la stratégie de contractualisation à long terme avec les clients pétroliers dont les programmes d'investissement connaissent une forte croissance.

Le volet financier du plan « Transforming for beyond » dévoilé en mars 2013 (cession de 2,5 milliards de dollars US de navires), a permis dès 2013, et continuera de permettre en 2014, de renforcer la liquidité du Groupe. Ces cessions de navires permettent en effet de désendetter progressivement le Groupe.

Des contrats de financement moyen et long termes seront en outre conclus pour des navires n'entrant pas dans l'assiette cédée.

La conjonction de ces ventes et de la mise en place de nouvelles dettes long terme mesurées permettra au groupe de diminuer encore son risque de liquidité.

Au 31 décembre 2013, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 2 520 millions d'euros dont 1 352 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de la dette à long et moyen terme est de 4 ans et 7 mois.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2013 (hors intérêts courus non échus) :

(en millions d'euros)	Part à moins d'un an de l'Endettement Moyen/ Long Terme	Endettement Moyen/Long Terme	Total
CLUB DEAL – 320 M€	32	80	112
CLUB DEAL – 450 M€	45	236	281
CLUB DEAL – 318 M€	64	111	175
CLUB DEAL – 240 M€	100	100	200
GIE/SNC EXTERNALISES	20	160	180
Financement flotte Norvège	76	184	260
40 autres prêts bilatéraux	153	480	633
TOTAL	**489**	**1 352**	**1 841**

Au 31 décembre 2013, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 670 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 10 millions d'euros.

La trésorerie active dont dispose le Groupe ressort à 779 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Emprunts à long et moyen terme

Les emprunts à long et moyen terme sont essentiellement constitués de financements type « club deal [(1)] » et d'emprunts bilatéraux.

Tous ces emprunts sont adossés à des actifs (navires) pris en garantie (hypothèque de 1er rang ou de sûreté négative). Les navires sont clairement identifiés lors de la signature du contrat de prêt, l'information

(1) Dans les opérations de financement bancaire, les « club deals » réunissent des petits groupes de banques historiquement proches de l'entreprise et qui se partagent entre elles la dette senior. Lors de la mise en place de ses emprunts, BOURBON réunit toutes les banques pressenties pour mettre en place le crédit sans qu'aucune des banques n'ait de place prépondérante. Pour des raisons de facilité, une banque devient « bookrunner » mais les autres établissements sont arrangeurs mandatés.

est détaillée au sein de la note « 5,1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan » de l'annexe aux comptes consolidés. Durant l'exécution du contrat de prêt, BOURBON peut être amené pour des raisons techniques à modifier la liste des navires affectés au prêt et établie *a priori*. Deux options s'offrent alors, soit un remboursement partiel de l'emprunt, soit la substitution par un autre navire. Dans tous les cas un avenant est signé au contrat de prêt afin de refléter les nouvelles garanties données.

Il n'existe pas de prêt long et moyen terme non affecté à des financements d'actifs.

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2013, l'encours du prêt est de 112 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (également « club deal ») a été souscrit. La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020. Au 31 décembre 2013, l'encours du prêt est de 281 millions d'euros.

En juillet 2009, un emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement a débuté en 2011 et s'achèvera en 2016. Au 31 décembre 2013, l'encours du prêt est de 175 millions d'euros.

Enfin en 2012, un nouvel emprunt « club deal » de 240 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement débutera en 2013 pour s'achever en 2015. Au 31 décembre 2013, l'encours de ce prêt est de 200 millions d'euros.

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. Ainsi en 2013, de nouveaux emprunts ont été mis en place pour un montant équivalent à 102 millions d'euros, dont 40 millions d'euros auprès de banques étrangères ; 127 millions d'euros ont aussi été tirés en 2013 sur des emprunts signés les années précédentes.

Au 31 décembre 2013, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 51 millions d'euros.

Dans de nombreux cas, la documentation contractuelle inclut l'exigence du respect d'un ratio endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90.

Dans le cas de quelques financements bilatéraux, essentiellement de type de financement crédit-bail fiscal, dont l'encours global à fin 2013 s'élevait à 91 millions d'euros, les stipulations des contrats de crédit-bail fiscal prévoient un ratio de l'endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 et un ratio « Dettes nettes opérationnelles sur EBITDA » qui doit être inférieur à 4,5 pour les exercices 2013 et 2014, et 4,0 les années suivantes.

Au titre de l'ensemble de nos engagements financiers, aucun cas d'exigibilité anticipée n'est survenu au 31 décembre 2013. De même aucun défaut croisé n'est survenu parmi les entités du Groupe.

Par ailleurs, aucun cas de résiliation anticipée des contrats de prêt tel que le cas de circonstance nouvelle (termination event) lié au changement de contrôle du débiteur n'est survenu au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, BOURBON respecte ses covenants financiers, c'est-à-dire, ses engagements financiers relatifs aux contrats de financement.

Lignes court terme

Le Groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 24 millions d'euros au 31 décembre 2013. Avec deux établissements bancaires, le Groupe a signé des conventions « d'unité de compte », lui permettant de fusionner les soldes disponibles en dollars avec les concours en euros. En tenant compte de ces unités de compte, les lignes disponibles au 31 décembre 2013 sont de 141 millions d'euros.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du Groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du Groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

4.5.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du Groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du Groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Développement, Financements et Fiscalité Groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2013, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 73 % de l'endettement long terme et moyen terme du Groupe est contracté à taux d'intérêt fixe.

Le tableau suivant présente l'exposition nette du Groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

	Au 31/12/2013													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	779,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	779,4
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	2,6	-	4,5	-	2,7	-	22,8	-	8,8	-	5,5	-	46,9	-
Actifs financiers	**2,6**	**779,4**	**4,5**	**-**	**2,7**	**-**	**22,8**	**-**	**8,8**	**-**	**5,5**	**-**	**46,9**	**779,4**
Concours bancaires et lignes court terme	-	(669,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(669,4)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	(0,3)	-	-	-	-	-	(0,0)	-	(0,3)	-
Emprunts liés au retraitement des locations financements	-	(10,2)	-	(10,2)	-	(9,5)	-	(9,7)	-	(8,5)	-	(16,9)	-	(65,0)
Emprunts bancaires	(35,1)	(444,2)	(37,0)	(332,7)	(37,9)	(188,4)	(38,4)	(243,8)	(38,6)	(102,6)	(160,1)	(117,0)	(347,0)	(1 428,8)
Passifs financiers	**(35,1)**	**(1 123,7)**	**(37,0)**	**(342,9)**	**(38,1)**	**(197,8)**	**(38,4)**	**(253,6)**	**(38,6)**	**(111,1)**	**(160,1)**	**(133,9)**	**(347,3)**	**(2 163,1)**
Position nette avant couverture	**(32,5)**	**(344,3)**	**(32,5)**	**(342,9)**	**(35,4)**	**(197,8)**	**(15,6)**	**(253,6)**	**(29,8)**	**(111,1)**	**(154,6)**	**(133,9)**	**(300,4)**	**(1 383,7)**
Couverture													(996,1)	996,1
Position nette après couverture													**(1 296,5)**	**(387,6)**

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2013, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 3,9 millions d'euros sur un an.

Risque de change

Les objectifs

La politique du Groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le Groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation clients. En effet, BOURBON facture une partie importante (75 % environ) de ses prestations en dollars. Le Groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars (représentant environ 18 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

Flux long terme

Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros ou en dollars. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, les emprunts euros finançant des actifs générant des revenus en dollars seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du Groupe aux variations des taux de change :

- sur le résultat : risque de transaction ;
- sur les capitaux propres : risque de conversion.

a) Risque de transaction

Au 31 décembre 2013, les dérivés de change portent sur des flux essentiellement en dollar américain (USD) et en couronne norvégienne (NOK) et se ventilent comme suit :

Au 31/12/2013	Encours *(en millions de devises)*	Échéance	Taux de change moyen
Contrats à terme couvrant les achats futurs attendus			
USD/EUR	129	Entre le 31/03/14 et le 31/07/14	1,3630
Cross currency swap			
USD/EUR	81	Entre le 27/03/14 et le 30/06/21	1,4385
USD/NGN	30	26/09/2014	160,0000
NOK/EUR	231	26/10/2016 et 01/02/2017	8,3202

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2013, les positions des actifs et passifs monétaires du Groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	1 733,4	32,6	33,5	19,2
Passifs monétaires	(1 180,9)	(35,2)	(109,2)	(27,9)
Position nette avant gestion	**552,5**	**(2,5)**	**(75,7)**	**(8,7)**
Couvertures	(37,0)	(27,6)	-	-
Position nette après gestion	**515,5**	**(30,1)**	**(75,7)**	**(8,7)**

Au 31 décembre 2013, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du Groupe de 4,3 millions d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

b) Risque de conversion

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2013 et 2012 :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Euro (EUR)	1 391,5	1 386,7
Real brésilien (BRL)	(122,9)	(88,9)
Peso mexicain (MXN)	30,3	17,9
Couronne norvégienne (NOK)	122,3	76,7
Dollar américain (USD)	82,0	54,5
Dong vietnamien (VND)	(0,0)	(1,7)
Franc suisse (CHF)	2,9	2,6
Naira nigérian (NGN)	(18,1)	(33,7)
Autres	(3,2)	(2,5)
TOTAL	**1 484,8**	**1 411,8**

Au 31 décembre 2013, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 3,8 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Risque sur actions

Le Groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2013.

Comme indiqué dans la note 3.12 Actions propres de l'annexe aux comptes consolidés, le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2013 s'élève à 2 965 102. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 5,9 millions d'euros.

Risque sur le prix des approvisionnements

L'exposition du Groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement. Les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants.

4.6 ASSURANCES COUVERTURES DES RISQUES

Nature et étendue de la couverture

BOURBON dispose pour son activité maritime d'un programme d'assurances complet en risques ordinaires et risques de guerre couvrant tant les dommages susceptibles d'être causés à sa flotte (assurance « corps et machines ») que les responsabilités qui pourraient lui incomber en sa qualité d'armateur (assurance dite « *Protection & Indemnity* » ou « P & I »).

BOURBON complète ce dispositif avec une assurance de responsabilité civile (« RC ») couvrant les risques non directement liés à son activité maritime, au moyen d'une police « chapeau » pouvant intervenir en excédent et différence de conditions.

BOURBON a également souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants.

Enfin, BOURBON a souscrit une police « pertes pécuniaires » intervenant notamment en différence de conditions et de limites de ses polices dommages risques ordinaires et risques de guerre, RC et P & I.

Les couvertures de ces assurances ont toutes été prises à des niveaux de garanties et de franchises adaptés aux risques de l'entreprise, que BOURBON ne souhaite pas divulguer pour des raisons de confidentialité.

Aucune captive d'assurance n'a été mise en place au sein du Groupe.

Gestion-assureurs

Sous réserve des contraintes de législation locale ou tenant à l'organisation du Groupe, la gestion des assurances est centralisée, ce qui permet d'obtenir une optimisation de la couverture tant sur le plan qualitatif qu'économique, ainsi qu'une meilleure lisibilité des coûts d'assurance.

BOURBON s'appuie en risques de dommages aux « corps et machines », sur des assureurs internationaux de premier plan. BOURBON est également membre de mutuelles d'armateurs telles que le Shipowners Club, le Gard et le Standard faisant toutes parties de l'*International Group of P & I Clubs*, qui couvrent sa responsabilité civile d'armateur.

La police de responsabilité civile couvrant son activité non maritime est souscrite auprès d'Axa Corporate Solutions, de Helvetia Assurances SA et de Swiss Re.

L'assurance couvrant la responsabilité civile des dirigeants de BOURBON est prise auprès d'AIG.

À noter que certaines polices de BOURBON contiennent une clause de sauvegarde lui permettant de résilier le contrat si l'agence Standard & Poor's abaisse la notation financière de l'assureur en dessous d'un certain niveau.

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Au cours de l'année 2013, BOURBON a poursuivi ses efforts en matière de développement durable notamment à travers les thématiques majeures qui l'animent : la sécurité, la gestion des consommations de carburant et l'ancrage local. Le renforcement de la mise en œuvre de la politique de *compliance* a également fait l'objet d'une attention toute particulière de la Direction du Groupe (détaillé dans le paragraphe 2.7 du rapport du Président). Enfin, un comité de pilotage de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), présidé par le Directeur Général, a été mis en place au cours de l'année. Composé de 14 membres, il se réunit tous les trimestres et permet de définir les priorités et les objectifs RSE de BOURBON et de suivre leur progression tout en ayant une vision transversale sur les différents sujets ayant un impact sur le développement durable (sécurité, gestion de la consommation de carburant, ressources humaines/*crewing*, gestion de la flotte, loyauté des pratiques, etc.).

BOURBON accorde une grande importance au fait que chaque collaborateur se sente concerné par les problématiques sociales et environnementales, de façon à adopter une démarche de développement durable dans le cadre de son travail.

5.1 INFORMATIONS SOCIALES

5.1.1 Emploi

5.1.1.1 Composition et répartition des effectifs

Les effectifs de BOURBON continuent d'évoluer en ligne avec les objectifs de croissance du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy.

Au 31 décembre 2013, le service était rendu par plus de 11 000 (1) personnes, dont 9 223 (2) sous contrat, réparties en 1 787 personnes à terre et 7 436 personnes en mer. D'une année à l'autre, le Groupe a vu ses effectifs sous contrat, toutes populations confondues croître de près de 7 %.

La population se répartit dans les 3 groupes principaux suivants :

- les personnels navigants (45 % d'officiers et 55 % de personnel d'exécution) ;
- les personnels embarqués (grutiers, ingénieurs subsea et autres postes qui ne consistent pas à opérer le navire lui-même) ;
- les populations à terre avec environ 21 % de postes d'encadrement et 79 % d'employés.

(1) Cet effectif total inclut d'une part le personnel sous contrat en fin d'exercice 2013, et d'autre part le personnel navigant hors contrat, en régime de rotation amené à réembarquer afin de proposer une donnée plus proche des besoins opérationnels.

(2) Cet effectif total inclut le personnel sous contrat en fin d'exercice 2013 (sous contrat direct avec BOURBON ou sous contrat avec des agences de manning ou de sourcing). Tous les indicateurs sociaux présentés dans le chapitre 5.1 et 5.2 sont calculés sur la base des effectifs sous contrat à fin décembre 2013.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE

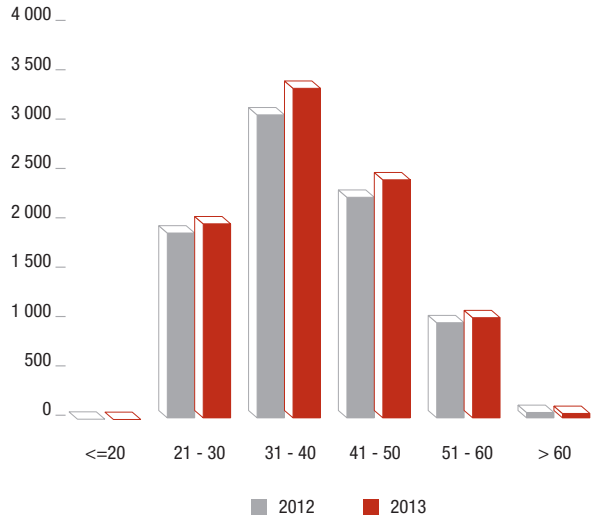

À fin 2013, l'âge moyen du personnel BOURBON est de 39 ans, 60 % des collaborateurs BOURBON ont moins de 41 ans.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

La part des femmes dans le Groupe représente 6 % de l'ensemble des effectifs, et 1 % du personnel navigant, ce qui correspond aux chiffres de l'industrie.

Même si cette thématique n'a pas encore été développée de façon globale dans l'ensemble du Groupe, certaines filiales de BOURBON ont pu augmenter sensiblement la part des femmes dans leurs effectifs, notamment parmi les pilotes de *Surfers* en Asie en 2013.

Répartition femmes/hommes	Femmes	Hommes
Comité exécutif	0 %	100 %
Managers	14 %	86 %
Navigants	1 %	99 %
Sédentaires *(dont managers)*	29 %	71 %
TOTAL DES EFFECTIFS GROUPE	**6 %**	**94 %**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

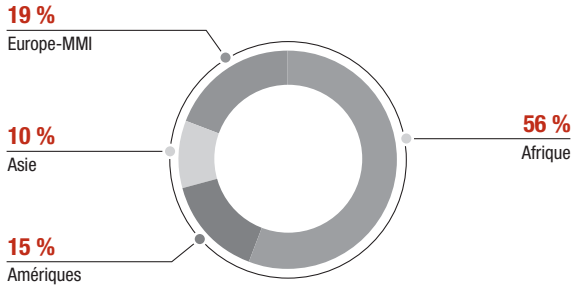

La part des effectifs travaillant dans une région dont ils sont originaires a augmenté de 2 points de base pour atteindre 70 % en 2013.

5.1.1.2 Politique de lutte contre les discriminations

La politique du Groupe en matière de promotion consiste à ne retenir que le seul critère du mérite. Les chartes BOURBON de politique d'égalité de traitement et de politique contre les discriminations et le harcèlement au travail, diffusées à tous les niveaux, viennent le renforcer, au-delà du respect des réglementations qui pourraient déjà exister dans certains lieux où le service est rendu.

Les ¾ des filiales, représentant 81 % des effectifs, se sont assurées en 2013 que leurs processus intégraient le respect des conventions ILO *(International Labour Organization)* en matière d'élimination des discriminations dans les emplois. Les filiales qui n'ont pu le démontrer auront à établir un plan d'action que le Groupe se fixe d'auditer à partir de l'année 2014.

Les métiers des collaborateurs BOURBON sont dans leur plus large part inadaptés à l'emploi et l'insertion de personnes handicapées (un certificat d'aptitude est exigé pour l'embarquement des marins, et un nombre conséquent de métiers sédentaires exige de pouvoir visiter les navires) ; BOURBON travaille néanmoins sur deux axes concrets pour apporter sa contribution sur ce thème : en formalisant le processus de reclassement à terre des marins qui ne rempliraient plus les drastiques conditions d'aptitude à la navigation, et en s'efforçant de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les locaux nouveaux rendus nécessaires par la croissance du Groupe.

5.1.1.3 Politique de recrutements internationaux

BOURBON emploie au total 83 nationalités différentes et recrute ses personnels à travers un réseau constitué de filiales opérationnelles locales et de sociétés de *manning* et *sourcing* internes ou externes.

Les filiales opérationnelles assurent tout ou partie des trois maillons de la satisfaction client : la gestion du navire, la logistique à terre et le suivi opérationnel des contrats. Elles recrutent elles-mêmes 73 % des effectifs de BOURBON (correspondant à 6 755 salariés), tandis que les sociétés de *manning* recrutent les 27 % restants, y compris dans les bassins d'emploi additionnels où BOURBON ne délivre pas de services offshore.

BOURBON a audité en 2013 l'ensemble de ses agences externes de *manning* et *sourcing* pour s'assurer de leur conformité aux standards internationaux (principalement les conventions internationales STCW [1] et MLC [2]) et aux standards BOURBON (recrutement, induction, formations par exemple).

Les sociétés de *manning* et *sourcing* externes sont sélectionnées sur des critères de conformité avec les standards internationaux et des standards BOURBON ; les ressources qui sont mises à disposition de BOURBON par ces sociétés font l'objet d'un processus d'induction, de formation (notamment en matière de politique de sécurité) tout aussi rigoureux que pour les personnes directement recrutées et contractés par des sociétés BOURBON. Le Groupe continue néanmoins de se fixer l'objectif d'accroître la part des ressources directement gérées par ses filiales, avec une amélioration de 2 % entre 2012 et 2013.

D'autre part, la volonté de garantir partout une même excellence du service a conduit à encore favoriser des mobilités de collaborateurs entre les différentes zones opérationnelles.

5.1.1.5 Embauches et licenciements

Le solde entre les arrivées et les sorties, dans les filiales du périmètre d'analyse (représentant plus de 80 % des effectifs) où cette analyse est rendue possible, a été positif en 2013 pour BOURBON.

Ces filiales ont embauché 319 personnes sur les postes non navigants, tandis que 309 personnes ont quitté la société, dont 47 dans le cadre d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle. Ces filiales ont également embauché 2 274 personnels navigants ou embarqués, tandis que dans cette catégorie 1 623 personnes ont quitté la société, dont 219 dans le cadre d'un licenciement.

Le taux de rétention [3] du personnel officier est de 86 % en 2013, supérieur aux objectifs de fidélisation que BOURBON s'était fixé.

5.1.1.6 Rémunérations

La politique de rémunération de BOURBON a pour double objectif d'augmenter l'attractivité de BOURBON vis-à-vis de candidats à l'embauche et de contribuer à la rétention des collaborateurs BOURBON. En 2013, BOURBON a continué de mener une gestion des rémunérations locale où chaque filiale établit ses niveaux de rémunérations sur la base de ses propres besoins, ressources et perspectives.

Les rémunérations sont revues annuellement au sein des filiales en tenant compte des conditions du marché et des résultats opérationnels et financiers. Pour 2013 les niveaux de revalorisation ont été décidés soit dans le cadre d'accord de branche ou d'entreprise, soit par décision du management. La mise en place de grilles de salaire pour plus de 75 % des filiales portant des effectifs personnels navigants permet de veiller à l'équité interne au sein de chaque filiale.

La plupart des filiales mettent en place des plans de rémunération de la performance. En 2013, 67 % des filiales portant des effectifs personnels sédentaires et 53 % des filiales avec du personnel navigant ont mis en place un plan de rémunération variable à court terme. Ces plans sont fondés principalement sur des critères, définis au niveau du Groupe, de sécurité des opérations, ainsi que de performance opérationnelle et économique des différentes entités.

D'autre part, 2 103 personnes en mer et à terre ont bénéficié en 2013 d'un plan mondial d'attribution d'actions BOURBON gratuites.

L'évolution des charges de personnel de l'ensemble des effectifs salariés du Groupe est présentée dans la note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Enfin, plus de 80 % des filiales assuraient en 2013 à leur personnel sédentaire et navigant une couverture des frais de santé.

5.1.2 Une politique au service de l'excellence opérationnelle

5.1.2.1 Organisation de la politique de Ressources Humaines

La politique de Ressources Humaines, décidée en comité exécutif, est pilotée par la Direction des ressources humaines Groupe. Elle définit, pour l'ensemble des populations, les orientations en matière de recrutement, de rémunération, de formation et de gestion de carrière.

Les dispositifs sont ensuite déployés, parmi les 3 principales populations de BOURBON, à travers les filiales opérationnelles qui les emploient. Le système d'information intégré *(Onsoft Computer Systems AS)* qui permet de gérer le personnel du Groupe et son activité armement (gestion administrative, planification, formation, paie) continue d'être déployé sur l'ensemble du Groupe. L'outil permettait de gérer de façon intégrée 82 % des effectifs au 31 décembre 2013.

5.1.2.2 Développement de la compétence collective

BOURBON continue de considérer que l'excellence du service passe par le développement d'équipes collectivement compétentes et engagées. Les dispositifs d'évaluation de performance et/ou des compétences individuelles ont vocation à être appliqués partout dans le monde, et pour toutes les populations. Le système de management de la qualité encadre le processus et assure sa déclinaison dans les multiples contextes de l'organisation BOURBON.

La formation a totalisé plus de 167 000 heures en 2013, toujours selon les selon deux axes principaux : formations managériales et formations métiers.

Le personnel navigant a ainsi bénéficié de plus de 73 % de l'effort de formation, notamment pour être entraîné au standard BOURBON d'excellence opérationnelle mis en œuvre dans les BOURBON Training Center (BTC). Les 39 532 heures de formation du dispositif standard de formation de BOURBON couvrent les formations sur simulateurs, les formations sur la stabilité et positionnement dynamique mais aussi les stages liés au management d'équipe, au leadership et à la gestion de situations humaines complexes. En complément des heures de formation liées au standard BOURBON, les filiales ont continué de mettre en place pour leur personnel embarqué d'autres actions de formation liées à des besoins réglementaires, et spécifiques client.

(1) Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille.

(2) Convention du travail maritime.

(3) Taux de rétention : 100 - [(total des départs durant la période excepté les départs pour raisons bénéfiques et inévitables) / effectif moyen dans la période x 100].

Concernant le personnel à terre, l'effort de formation au *management stratégique et opérationnel* a été décliné en 2013 auprès de l'intégralité des cadres des fonctions centrales et des dirigeants des filiales (Directeurs Généraux et leurs adjoints), ainsi qu'auprès des responsables de département et managers de la chaine de satisfaction client pour qui il continuera à être déployé en 2014 et 2015.

Enfin les formations métiers, pour les populations à terre, ont concerné en priorité la professionnalisation des équipes de maintenance et le renforcement des compétences HSE, avec notamment un dispositif de préparation de ressources HSE dont la première promotion est en cours de déploiement dans les filiales ou au siège.

BOURBON poursuit ses efforts de formation pour atteindre l'objectif de 100 % du personnel navigant formé au standard BOURBON en 2015, et continue de progresser vers la mise en place d'un standard de management pour les postes à terre.

5.1.2.3 Organisation du travail

Le personnel navigant et les personnels techniques présents sur les bases travaillent dans le cadre d'un régime de rotations que BOURBON et ses clients organisent avant tout sur des critères de sécurité, au-delà du respect du cadre législatif propre à la profession (collection collective et code du travail).

À bord des navires, ce sont les commandants, conjointement avec les équipes à terre, qui veillent à ce que l'organisation du travail à bord, les heures de travail/heures de repos soient conformes aux exigences des conventions internationales STCW et MLC. La durée du travail pour les personnels à terre non techniques est déterminée par les législations nationales, et 6 filiales (représentant environ 18 % des effectifs) ont déjà eu recours au temps partiel, au télétravail ou à des horaires flexibles pour leurs collaborateurs.

5.1.2.4 Relations professionnelles, accords collectifs et organisation du dialogue social

Les relations professionnelles sont encadrées par la législation d'une part (13 filiales sont liées à des accords collectifs de branche ou d'entreprise sur les thèmes notamment de conditions de travail, rémunération et avantages sociaux et santé et sécurité) et par le standard de management opérationnel d'autre part : outre les fréquentes visites à bord d'opérationnels ou de représentants du siège, les filiales continuent d'organiser les séminaires à terre auxquels 100 % des officiers devront avoir participé au moins une année sur deux d'ici à 2015, tandis que les populations sédentaires se réunissent en « Company day ».

2013 a aussi vu se déployer chez BOURBON une enquête d'engagement qui a permis à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer de façon anonyme et confidentielle, à travers un questionnaire envoyé à bord, à terre et partout dans le monde, sur leurs conditions de travail, la qualité de la relation managériale ou encore leur appréciation des perspectives de BOURBON. Forte d'un excellent taux de participation, cette enquête a permis de comprendre les ressorts de l'engagement des collaborateurs BOURBON et de dégager des axes de travail pour l'augmenter encore dans les années qui viennent.

5.1.2.5 Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des droits de l'homme

La MLC, *Maritime Labour Convention* ou Convention du travail maritime, ratifiée au sein de l'OIT en 2006, est entrée en vigueur en août 2013.

Cette convention, nouveau pilier des réglementations maritimes internationales après STCW, MARPOL et SOLAS, est apparentée à une Charte des Gens de Mer, elle définit les standards minimaux de travail à bord des navires de plus de 500 UMS. Elle regroupe plus de soixante conventions ou règlements internationaux existants. Tous les navires doivent être certifiés par les autorités du pavillon, preuve du respect des minimas sociaux définis par l'OIT pour la population offshore.

Une enquête déployée fin 2013 a visé à s'assurer à nouveau que l'ensemble des filiales continuait de respecter les conventions fondamentales des droits de l'homme, et les conventions fondamentales de l'OIT portant sur la liberté d'association, l'élimination des discriminations, l'élimination du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants. Les filiales qui n'ont pu assurer formellement que leurs process de travail internes intègrent ces objectifs auront à remettre un plan d'action et de remédiation pour 2014, qui fera l'objet d'un audit pouvant intervenir dès 2014.

5.1.3 Focus sécurité

La sécurité est le premier pilier opérationnel du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy.

L'objectif du Groupe est de garantir des opérations sûres, efficaces et fiables pour les clients, qui ont eux-mêmes des exigences de plus en plus strictes à respecter. La sécurité chez BOURBON comprend la sécurité des collaborateurs, celle des clients et de tous ceux qui travaillent chez et pour le Groupe, ainsi que la protection des actifs et de l'environnement.

Renforcer en permanence la culture sécurité est une priorité absolue pour BOURBON. Son action dans ce domaine se fonde sur un engagement fort du management, une amélioration continue des procédures, une responsabilité individuelle et un programme ambitieux de développement, de sensibilisation et de formation des équipages.

Au cours de l'exercice 2013, dans l'optique de mieux répondre aux exigences toujours plus grandes de ses clients, BOURBON poursuit la mise en service au sein de toutes ses filiales de son standard de Management Opérationnel de la Sécurité (OSM). Pour rappel, il s'aligne sur le programme de l'industrie offshore, OVID *(Offshore Vessel Inspection Database)*, et plus particulièrement sur les normes d'excellence OVMSA *(Offshore Vessel Management and Self-Assessment)*. Ce système moderne intègre la chaine complète de management des opérations.

En 2013, BOURBON a lancé la deuxième saison de sa campagne « Safety Takes Me Home ». Comme l'an passé, son objectif principal est de développer la connaissance et la prise de conscience sur les questions de sécurité et de santé, et de sensibiliser chaque collaborateur pour qu'il adopte un comportement responsable et proactif afin de continuer à améliorer la culture de la sécurité au sein de BOURBON. Les trois thèmes abordés dans la campagne 2013-2014 sont :

- la sensibilisation aux risques liés aux chutes et glissades ;
- les presque-accidents *(near-misses)* qui, bien identifiés et traités, permettent de diminuer le nombre d'accidents réels ;
- le récapitulatif des thèmes abordés lors des deux premières saisons.

En 2013, d'autres campagnes de prévention et d'information ont été lancées par le biais du site intranet HSE sur les sujets suivants : Malaria, HIV-AIDS, Hydrogen Sulfide, Healthy Business Travel, Work life balance.

Pour rappel, l'année passée, l'enquête de l'*International Support Vessel Owner's Association* (ISOA), qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'offshore pétrolier, a compté BOURBON parmi les plus performants en matière de sécurité. Les indicateurs LTIR et TRIR de BOURBON sont parmi les meilleures du marché.

- *Lost Time Injury Rate* (LTIR) : Fréquence des accidents entraînant un arrêt de travail exprimée par million d'heures travaillées [1] ;
- *Total Recordable Incidents Rate* (TRIR) : Fréquence des accidents déclarés qui regroupe les accidents avec arrêt de travail, les blessures demandant un repos ou un ménagement physique (assignation d'une nouvelle fonction, horaires réduits, etc.) et les blessures nécessitant un soin médical approprié et un suivi mais n'impliquant ni repos, ni arrêt de travail. Cette fréquence est également exprimée par million d'heures travaillées.

Le LTIR s'élève à 0,07, et le TRIR à 0,48 pour l'année 2013.

Le taux de gravité (rapport entre la somme des jours d'incapacité temporaire de travail, multipliée par 1 000, et le nombre d'heures d'exposition au risque d'accident) s'élève en 2013 à 0,0057.

En 2013, BOURBON n'a pas enregistré de maladie professionnelle. Cependant, une attention toute particulière est donnée sur les risques de Malaria à travers la diffusion d'outils de sensibilisation sur l'intranet.

Les performances de BOURBON en matière de sécurité sont illustrées ci-dessous :

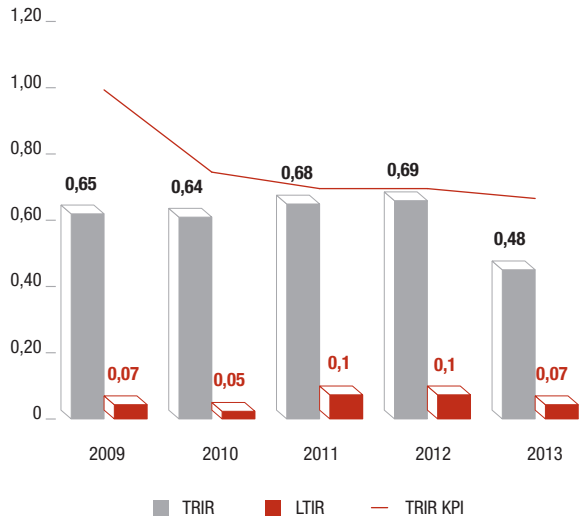

5.2 INFORMATIONS SOCIÉTALES

5.2.1 Implication dans le développement socio-économique des territoires et relations avec les parties prenantes

5.2.1.1 Ancrage local

C'est une valeur fondamentale de BOURBON que de faire bénéficier les territoires où elle délivre le service, d'un impact économique et social positif conséquent, et responsable. Ainsi 70 % des employés travaillent dans une région d'où ils sont originaires, notamment 84 % parmi les postes sédentaires.

(1) La grande attention qui est portée à la santé et à la sécurité des collaborateurs BOURBON, de par leur métier, par les règlementations internationales et locales, d'une part, et les politiques internes HSE d'autre part, n'a pas rendu nécessaire la signature d'accords additionnels en matière de santé et sécurité.

► POIDS DES EFFECTIFS LOCAUX PAR ZONE D'OPÉRATION

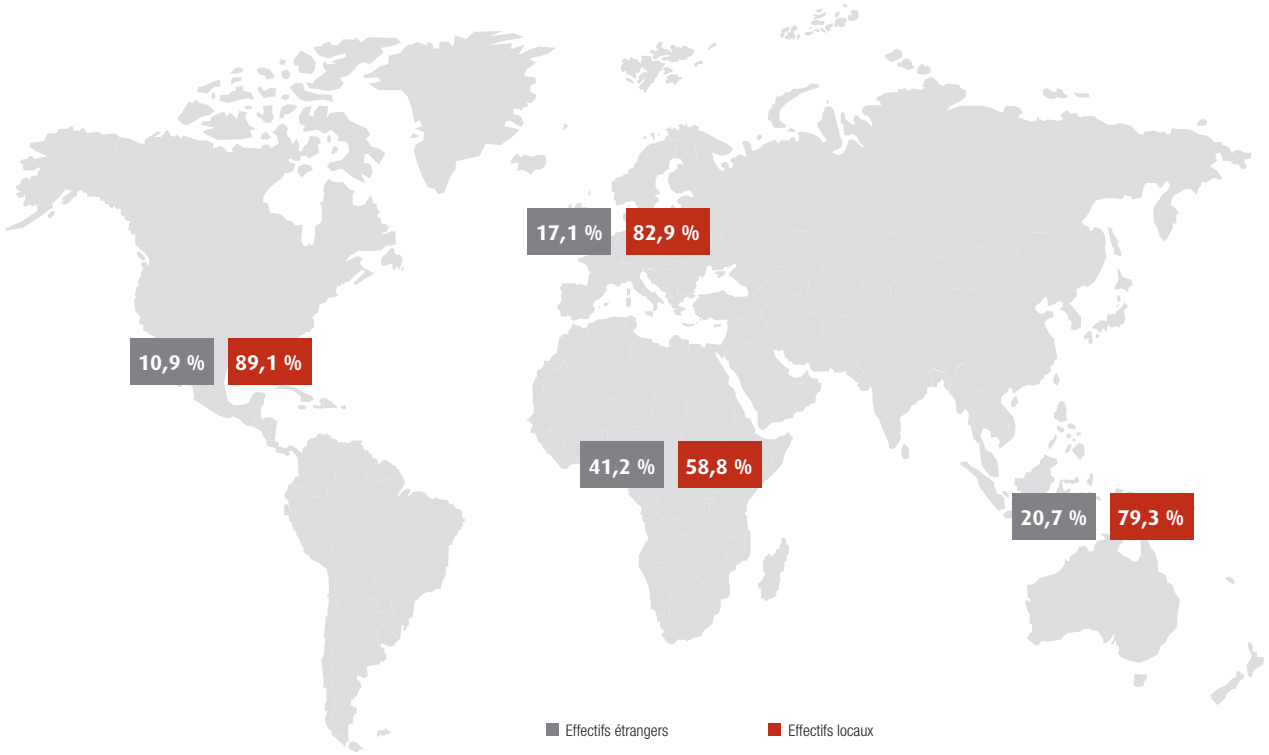

5.2.1.2 Actions de partenariat en France et à l'étranger

BOURBON a décidé de soutenir l'opération Marseille-Provence 2013, Capitale européenne de la Culture, en devenant « Partenaire Projet » de la grande exposition maritime « Méditerranées ». Ce partenariat réalisé en 2012 a permis aux collaborateurs de BOURBON de se rendre en mai 2013, lors d'une journée complète, sur les lieux de l'exposition Ulysse située à la Joliette. Cette opération a aussi permis la visite le lendemain de deux navires de BOURBON afin de permettre aux collaborateurs de découvrir un navire, son équipage et de se familiariser avec le cœur de métier du Groupe. Ce partenariat a permis de rendre accessible la culture au plus grand nombre tout au long de l'année 2013.

BOURBON poursuit son engagement de promotion du développement local des pays dans lesquels il opère. C'est au cours de la dernière année de partenariat (sur trois ans) entre BOURBON et l'Institut Européen de Coopération et de Développement au Cameroun, que 41 jeunes stagiaires ont été formés au sein des Ecoles Familiales Agricoles en 2013. Dans l'optique de leur apporter les compétences nécessaires en termes de techniques agricoles de développement local, les apprentis ont été formés à des métiers très diversifiés tel que la couture, la production de pommes de terre ou encore l'élevage de volailles.

BOURBON s'est impliqué dans une action de mécénat en finançant l'association GABRIELLE à travers deux actions de formations à la prévention du virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Ce partenariat a permis de former une quarantaine de collaborateurs (parents et enfants) de Bourbon Offshore Surf Congo lors de deux sessions distinctes, à Pointe Noire.

BOURBON a souhaité financer à travers la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM), une formation de bénévoles à hauteur de 5 000 euros. Ces actions visent essentiellement à assurer la sécurité en mer et sur les plages, un objectif qui s'accorde tout à fait aux engagements de prévention et de sécurité que BOURBON soutient.

Suite au typhon Haiyan ayant détruit une partie des Philippines, BOURBON a souhaité se mobiliser pour soutenir les 40 familles des collaborateurs de Bourbon Marine Services Manila qui ont été touchées par la catastrophe naturelle.

La masse salariale de BOURBON s'agrandissant chaque année, de plus en plus de gestes de solidarité se développent au sein des filiales de BOURBON. Le comité exécutif a donc décidé de mettre en place un process de mécénat pour l'année 2014 dans le but de développer un projet annuel visant à valoriser les actions locales tout en centralisant les projets par le reporting RSE du Groupe. Les futures actions de mécénat porteront sur le cœur de métier de l'entreprise, à savoir le milieu maritime ainsi que sur les zones géographiques où opère BOURBON.

5.2.1.3 Relations avec les parties prenantes et loyauté des pratiques

BOURBON a identifié ses parties prenantes (« stakeholders ») que sont l'ensemble des personnes et des organisations pouvant influencer ou être influencées par les décisions et l'activité du Groupe. Les collaborateurs, les clients, les actionnaires, les fournisseurs et les collectivités locales sont les parties prenantes majeures avec lesquelles un dialogue continu et privilégié est instauré depuis de nombreuses années. Cette étroite collaboration a permis à BOURBON

d'améliorer ses performances globales, notamment en s'engageant à travers ce moyen d'amélioration continue au service de la RSE.

BOURBON s'assure de la prise en compte, par ses fournisseurs et sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale au moyen d'un code de conduite fournisseur, qui est systématiquement intégré aux signatures de nouveaux contrats et qui est diffusé publiquement sur le site internet de BOURBON.

BOURBON a lancé en 2013 un programme dédié à la *compliance*. Au regard des risques spécifiques en terme de corruption liés aux pays dans lesquels le Groupe est présent, les mesures et procédures anti-corruption font partie intégrante de ce programme. Ses principales composantes sont décrites au sein de la section « procédures de contrôle interne et de gestion des risques » du rapport du Président.

5.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.3.1 Politique générale en matière environnementale

BOURBON poursuit son programme de certification ISO 14001, relatif au management environnemental, qui prévoit une certification des shipmanagers du Groupe.

L'équipe en charge de la gestion des consommations de carburant a poursuivi ses efforts en 2013 afin d'améliorer la qualité, les processus de vérification et d'intégration, et le partage des données environnementales provenant des bords.

En 2013, l'accent a été porté sur la formation aux bonnes pratiques opérationnelles des équipages avec la mise en place de modules *Fuel Management* dans les BOURBON Training Centers afin de minimiser les consommations de carburant.

Chaque navire possède également à bord le « Emergency and Contingency Plan » qui répertorie tous les exercices anti-pollution effectués à bord. Dans ce cadre, BOURBON impose au moins 4 exercices anti-pollution par an à chacun de ses navires. Chacun de ces exercices donne lieu à des instructions dispensées par les officiers.

Enfin, des Officiers Référents assurent des formations à bord via notamment des modules mis à disposition sur le portail intranet de BOURBON. L'ensemble des navigants a accès aux différentes réglementations liées à l'environnement et applicables à bord de leur navire. Toutes ces mesures permettent de sensibiliser les navigants à la protection de l'environnement.

Le suivi mensuel des consommations permet de distinguer les consommations des navires en périodes d'affrètement et hors périodes d'affrètement, et permet également de rapporter les chiffres relatifs aux déchets et consommations d'eau douce. Les recommandations faites en la matière par les instances internationales, notamment par l'Organisation Maritime Internationale (OMI), ont été respectées.

Les consommations de carburant (Marine Gas Oil) et huiles de lubrification sont en 2013 respectivement de 513 425 m^3, et 2 703 m^3. En 2013, les consommations hors périodes d'affrètement représentent 27 230 m^3 soit 5,3 % des consommations totales du Groupe.

Les émissions brutes pour l'année 2013 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en tonnes équivalents)	2013	2012
Émissions de CO_2	1 412 058	1 307 900
Émissions de SO_x	2 603	2 640
Émissions de NO_x	26 271	26 250

Actuellement, le changement climatique n'a pas d'impact sur l'activité des navires BOURBON. En fonction des évolutions, les procédures d'urgence seront revues et actualisées.

À ce jour aucune provision significative pour risque en matière d'environnement ne figure dans les comptes de BOURBON. La position de BOURBON dans ce domaine est exposée au sein du paragraphe 4.3 du rapport de gestion.

5.3.2 Gestion des ressources

Dans le cadre du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy, le Groupe poursuit ses investissements dans une flotte de navires modernes majoritairement équipés de la technologie de propulsion diesel électrique permettant une réduction sensible des consommations et des rejets dans l'air dans le cadre des services maritimes à l'offshore pétrolier. Une équipe dédiée au *Fuel Management* est chargée du reporting, du monitoring et de l'analyse des données environnementales et a élaboré des moyens de restitution des données aux équipages et aux différents services à terre (service HSE, opérations, fonctions centrales). C'est par exemple la mise en place des « My Dashboard » : ces tableaux de bord permettent de suivre l'évolution des indicateurs environnementaux (*Marine Gas Oil*, huile de lubrification, déchets, émissions,…) de façon mensuelle. Ceci permet au Groupe d'adopter un comportement opérationnel toujours plus responsable.

La consommation d'eau douce à bord des navires comprend l'eau à usage sanitaire ainsi que l'eau destinée au rinçage des équipements des navires. Elle s'élève à 387 949 m^3. La consommation d'eau potable en bouteilles n'est pas reportée, tout comme la consommation d'énergie indirecte, exclusivement électrique, de l'ensemble des bureaux des filiales opérationnelles. La consommation d'électricité des bureaux situés en France est de 840 MWh.

Compte tenu de son activité maritime, BOURBON considère comme inapplicables les dispositions relatives aux consommations de matières premières, à l'utilisation des sols et n'a pas encore engagé à ce stade de réflexion sur les nuisances sonores.

5.3.3 Pollution et gestion des déchets

En matière de prévention des risques environnementaux, BOURBON applique les règles nationales et internationales, exposées au sein du paragraphe 4.2 du rapport de gestion.

Une attention toute particulière est portée aux rejets accidentels polluants en mer. En 2013, BOURBON n'a répertorié aucun incident majeur * de nature à causer un préjudice à l'environnement.

Les séries de navires Bourbon Liberty 150, Bourbon Liberty 300, Bourbon Explorer 500 et Bourbon Evolution 800 répondent à la classification *Oil Recovery*. Cette classification indique que ces navires sont capables de contenir une pollution et de récupérer et stocker à bord les hydrocarbures responsables de cette pollution.

Les navires BOURBON disposent de systèmes de traitement des déchets, en accord avec les réglementations internationales en vigueur, notamment le plan de gestion des déchets de l'OMI. Le volume total des déchets traités en 2013 s'élève à 19 005 m^3. Le volume d'huiles usagées traitées s'élève à 6 893 m^3.

Dans le cadre du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy, les nouvelles séries de navires livrées, notamment les Bourbon Liberty 300 ou les Bourbon Explorer 500, satisfont aux exigences de la classification *Cleanship*. Ces navires ont été conçus et construits pour répondre à des exigences élevées en matière de protection des citernes de combustible, de traitement des eaux usées et des déchets, limitant ainsi les rejets et risques de pollution dans l'eau, tout comme l'impact sur la biodiversité.

5.4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

5.4.1 Périmètre

Le *reporting* social et environnemental de BOURBON porte sur l'année fiscale (janvier à décembre). La grande majorité des données sociales concerne l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de certains indicateurs comme les entrées – sorties du personnel qui ne couvrent pas certaines entités de BOURBON (cf. chapitre 5.1 du rapport de gestion). Les données environnementales concernent l'ensemble des 484 navires des Activités Marine Services et Subsea Services.

Lorsque le Groupe exerce un contrôle conjoint de navires, les données environnementales sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les données sociales sont consolidées à partir du modèle de l'intégration globale.

5.4.2 Référentiels externes

Le Groupe s'appuie sur les recommandations de la GRI *(Global Reporting Initiative)* version 3.0 pour la mise en œuvre et le suivi de ses indicateurs.

5.4.3 Outils utilisés

Le système d'information intégré *Onsoft Computer Systems AS* a été utilisé pour collecter et traiter les données sociales de l'exercice 2013 remontées par les entités locales. Ce système d'information a été combiné avec le système d'information décisionnel *Business Intelligence* et l'enquête annuelle Ressources Humaines – *Crewing*.

Les données environnementales sont issues de l'*Environmental Monthly Report* (EMR) mis en place auprès de l'ensemble des navires de BOURBON.

5.4.4 Indicateurs sociaux

BOURBON communique globalement sur ses effectifs en personnel mobilisé, à savoir le personnel sous contrat en fin d'exercice ainsi que le personnel navigant hors contrat en régime de rotation amené à réembarquer. L'ensemble des indicateurs sociaux sont calculés uniquement à partir des effectifs sous contrat en fin de période pour l'année 2013.

Les indicateurs d'accidentologie (LTIR, TRIR) sont calculés conformément au référentiel établi par l'OSHA (Ocupationnal Safety and Health administration). Compte tenu de la particularité des activités maritimes offshore, ce référentiel ne comptabilise les accidents de travail, qu'à partir du moment où la personne n'est pas capable de reprendre son travail le jour suivant l'accident. Les jours d'arrêts survenus après le débarquement du personnel navigant ne sont pas pris en compte dans le LTIR ou dans le taux de gravité publiés. BOURBON travaille à renforcer son processus de reporting, pour être en mesure de publier un taux de fréquence et un taux de gravité des accidents du travail, prenant en compte l'ensemble des cas de figure.

5.4.5 Indicateurs environnementaux

La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (*Global Reporting Initiative*, version 3.0), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique du Groupe lorsque cela s'avérait nécessaire.

Les indicateurs ont été calculés selon les principes suivants :

- Les émissions de CO_2 sont calculées à partir des consommations de carburant, avec un coefficient en masse appliqué de 3,206 en conformité avec la circulaire MEPC/47111 de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Les consommations de carburant sont reportées dans le l'Environmental Monthly Report (EMR) par le personnel navigant. Le cas échéant, cette consommation peut être estimée à partir des données sources suivantes, classées dans l'ordre de priorité : les heures machines, la moyenne des consommations du même navire sur les périodes renseignées, la moyenne des consommations des navires identiques sur la même zone géographique ou sur un périmètre plus large ;
- Les émissions de SO_x sont calculées à partir des consommations de carburant et du taux moyen de soufre ;
- Les émissions de NO_x sont calculées à partir de la puissance des moteurs, des heures de fonctionnement des machines, du facteur de charge et du facteur d'émission de chaque moteur ;
- La densité du carburant est reportée dans l'Environmental Monthly Report (EMR) par le personnel navigant ou à défaut estimée à partir du ratio suivant 0,86 tonne/m^3 ;
- Le taux de soufre est reporté dans l'Environmental Monthly Report (EMR) par le personnel navigant ou à défaut estimé à partir des ratios suivants 0,1 % par unité de masse dans les zones Europe, Mer du nord et 0,5 % par unité de masse dans le reste du monde.

* *Incident majeur : pollution supérieure à 500 litres de produits à la mer.*

5.4.6 Précisions complémentaires relatives à l'application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce

En raison de son activité spécifique, BOURBON considère les thématiques suivantes visées par l'article L. 225-102 du Code de Commerce, comme étant non applicables : la santé et la sécurité des consommateurs, les consommations de matières premières, l'utilisation des sols.

Par ailleurs, BOURBON ne communique pas sur la consommation d'électricité de ses navires et des bureaux hors France, jugée non significative par rapport à la consommation de carburant de sa flotte.

Enfin, BOURBON n'a pas encore engagé à ce stade de réflexion sur les nuisances sonores et travaille au renforcement de son processus de reporting pour être en mesure de communiquer à court terme sur l'absentéisme.

5.5 TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Référence Loi Grenelle 2 – Art. R. 225-102.1 (Décret n° 2012-557)	Indicateurs *Global Reporting Initiative* correspondants	Référence du rapport de gestion
Informations sociales		
Emploi		
L'effectif total et la répartition par sexe, par âge et par zone géographique	LA 1LA 2	5.1.1.1
Les embauches et les licenciements		5.1.1.5
Les rémunérations et leur évolution	EC 1	5.1.1.6
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail		5.1.2.3
Absentéisme	LA 7	N.C.
Relations sociales		
Organisation du dialogue social (procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	LA 4	5.1.2.4
Le bilan des accords collectifs		5.1.2.4
Santé securité		
Les conditions de santé et de sécurité au travail		5.1.3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	LA 7 à LA 9	5.1.2.4
Les accidents du travail (fréquence et gravité) ainsi que les maladies professionnelles		5.1.3
Formation		
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	LA 11	5.1.2.2
Le nombre total d'heures de formation	LA 10	
Égalité de traitement		
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA 13LA 14	5.1.1.1
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées		5.1.1.2
La politique de lutte contre les discriminations	LA 13 – HR 4	5.1.1.2
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	HR 4 à HR 7	5.1.2.5
L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		5.1.2.5
L'élimination du travail forcé ou obligatoire		5.1.2.5
L'abolition effective du travail des enfants		5.1.2.5

Référence Loi Grenelle 2 – Art. R. 225-102.1 (Décret n° 2012-557)	Indicateurs *Global Reporting Initiative* correspondants	Référence du rapport de gestion
Informations environnementales		
Politique générale en matière environnementale		
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	EN 26	
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	EN 7	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	EN 30	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours		5.3.1
Pollution et gestion des déchets		
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement		5.3.3
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	EN 19 à EN 25	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		5.3.2
Utilisation durable des ressources		
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	EN 8	5.3.2
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN 1 – EN 2	N/A
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN 3 à EN 4	5.3.1 et 5.3.2
Utilisation des sols	E 11 à E 12	N/A
Changement climatique		
les rejets de gaz à effet de serre	EN 16 à EN 20	5.3.1
L'adaptation aux conséquences du changement climatique		
Protection de la biodiversité		
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	EN 11 – EN 12	5.3.3
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable		
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
En matière d'emploi et de développement économique régional	SO 1 EC 1 EC 6 – EC 7	5.2.1,1 et 5.2.1.2
Sur les populations riveraines ou locales		
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	EC 1	5.2.1.3
Les actions de partenariat ou de mécénat		5.2.1.2
Sous-traitance et fournisseurs		
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	HR 2	5.2.1.3
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale		5.2.1.3
Loyauté des pratiques		
Les actions engagées pour prévenir la corruption	SO 2 à SO 4	5.2.1.3
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	PR1 à PR9	N/A
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	HR 3 – HR 6 – HR 7	5.1.2.5

6. BOURBON SA ET SES ACTIONNAIRES

6.1 CAPITAL SOCIAL ET RÉPARTITION

Au 1er janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice, le montant du capital social de BOURBON était de 43 055 075 euros divisé en 67 781 535 actions intégralement libérées.

Le capital social au 31 décembre 2013 s'élevait à 47 360 582 euros divisé en 74 559 688 actions de même catégorie représentant également 74 559 688 droits de vote théoriques (71 594 586 droits de vote exerçables en Assemblée Générale l'écart correspondant au nombre d'actions détenues par la société).

Ainsi, au 31 décembre 2013, l'actionnariat de BOURBON se décomposait de la façon suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Jaccar *	19 537 877	26,20 %	27,29 %
Mach-Invest **	5 761 891	7,73 %	8,05 %
Monnoyeur SAS	3 986 167	5,35 %	5,57 %
Financière de l'Echiquier	3 740 203	5,02 %	5,22 %
Auto-détention	2 965 102	3,98 %	-
Salariés	590 743	0,79 %	0,83 %
Public	37 977 705	50,94 %	53,05 %
TOTAL	**74 559 688**	**100 %**	**100 %**

* *Jaccar : JACCAR Holdings SA et Cana Tera SAS, sociétés liées à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux.*
** *Mach-Invest : Mach-Invest SAS et Mach-Invest International, sociétés liées à Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux.*

Le 3 janvier 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier a déclaré auprès de l'AMF et de la société BOURBON avoir franchi à la hausse le 31 décembre 2013 le seuil de 5 % du capital et des droits de vote théoriques (avis AMF n°214C0021).

6.2 DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions en fin d'exercice	Dividende net par action * *(en euros)*	Montant total distribué ** *(en euros)*
2010	61 532 545	0,90	53 170 195,50
2011	67 781 535	0,82	53 342 863,86
2012	67 781 535	0,82	53 362 946,48

* *Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.*
** *Les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes.*

6.3 OPÉRATIONS AFFÉRENTES AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ

6.3.1 Rachat des actions de la société

Part du capital détenu par la société et répartition par objectif de détention des titres détenus par la société

Au 31 décembre 2013, la société détenait 2 965 102 actions propres, soit 3,98 % du capital.

Objectif de l'auto-détention	Nombre d'actions détenues à la clôture	Valeur au cours d'achat *(en milliers d'euros)*	Valeur nominale *(en milliers d'euros)*
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	2 357	46	1
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat salarié	2 962 745	75 772	1 882
Opérations de croissance externe	Néant	-	-
Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	-	-
Annulation	Néant	-	-
TOTAL	**2 965 102**	**75 818**	**1 883**

Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert

Toutes les acquisitions et cessions de l'année 2013 ont été effectuées par l'intermédiaire de CM CIC Securities, prestataire de service d'investissement responsable de l'animation du marché selon la charte AMAFI, dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice, 1 394 189 titres ont ainsi été acquis à un cours moyen d'achat de 20,76 euros tandis que 1 412 266 titres ont été cédés à un cours moyen de vente de 20,79 euros. Ces mouvements n'ont pas généré de frais de négociation. Il est en outre précisé qu'il n'a pas été fait usage de produits dérivés pour procéder à ces opérations et qu'il n'existe pas de position ouverte ni à l'achat, ni à la vente au 31 décembre 2013.

Il est précisé que les actions auto-détenues n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation, ni utilisation au cours de l'exercice écoulé.

Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2014

BOURBON proposera, lors de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2014, de renouveler le programme de rachat d'actions en vue :

- d'assurer l'animation des marchés ou la liquidité de l'action BOURBON par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver ses actions en vue de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société ;
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son Groupe, dans le cadre de la couverture de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise ;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi.

Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2014, ce programme serait autorisé pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sans excéder une durée maximum de dix-huit mois, soit le 30 novembre 2015.

Les actions susceptibles d'être rachetées dans le cadre du présent programme sont des actions ordinaires.

Le prix maximum d'achat par action ne pourrait pas dépasser 40 euros, hors frais.

La part maximale de capital de BOURBON pouvant être acquise s'élèverait à 5 % (soit 3 727 984 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2013 composé de 74 559 688 actions), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société s'engagerait à conserver un flottant d'au moins 10 % de son capital et, conformément à la loi, à ne pas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital.

Il est rappelé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

Dans l'hypothèse où toutes les actions seraient acquises au prix maximum autorisé par l'assemblée, soit 40 euros, le montant maximum du rachat à effectuer par BOURBON s'élèverait à 149 119 360 euros.

Les achats pourront intervenir en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière, et dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison de titres, ou de rémunérer une acquisition d'actifs par échange et remise de titres dans le cadre d'une opération de croissance externe en cours lors du lancement de l'offre publique.

Les réserves libres de la société au 31 décembre 2013 issues des derniers comptes sociaux s'élèvent à 698 305 milliers d'euros.

En application de la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Au 31 janvier 2014, la répartition par objectif de détention des titres de capital détenus est détaillée ci-dessous :

Objectif de l'auto-détention	Nombre d'actions détenues
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	2 357
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat salarié	2 962 745
Opérations de croissance externe	Néant
Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant
Annulation	Néant
TOTAL	**2 965 102**

6.3.2 État récapitulatif des Opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2013 sur les titres de la société réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la société a eu connaissance sont présentées ci-dessous :

Nom du mandataire social	Nature de l'opération			
	Acquisition d'actions *(quantité)*	Exercice de stock-options *(quantité)*	Cession d'actions *(quantité)*	Autres types d'opération *(quantité)*
	-	-	-	-

6.3.3 Participations des salariés au capital social

Au 31 décembre 2013, l'actionnariat des salariés concernait, à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 964 personnes pour 590 743 actions, soit 0,79 % du capital social.

6.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Structure du capital de la société

La structure du capital de la société est détaillée au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts de la société ne prévoient aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Par ailleurs, aucune clause de convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Ces informations sont renseignées au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La société n'a émis aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux au cours de l'exercice. Aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'est en circulation.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

BOURBON dispose d'un système d'actionnariat du personnel au travers du FCPE « Bourbon Expansion » qui en exerce les droits de contrôle.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La société n'a connaissance d'aucun accord de ce type entre actionnaires autre que celui mentionné au paragraphe 2.8 de la partie « Autres informations juridiques et financières » du présent Document de référence.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont conformes à la réglementation en vigueur ainsi qu'au Code AFEP-MEDEF consolidé. L'article 13 des statuts repris au sein du chapitre « Renseignements concernant la société » du Document de référence détaille les règles de nomination des administrateurs.

Les règles applicables à la modification des statuts sont conformes à la réglementation en vigueur. La modification des statuts, sauf dans les hypothèses expressément envisagées par la loi, relève de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale extraordinaire. La société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre publique.

Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

En matière d'augmentation de capital, le tableau récapitulatif des délégations de compétence et des autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration est annexé au présent rapport de gestion.

En matière de rachat d'actions, l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 a, dans sa neuvième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois, à acheter les actions de la société, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital, le cas échéant ajusté, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce. Le prix maximum d'achat par action ne peut dépasser quarante euros (40 €), hors frais et le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne peut dépasser 135 563 070 euros.

Les actions ainsi rachetées pourront l'être, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que le conseil d'administration appréciera ; ces achats pourront intervenir en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière, et dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison de titres, ou de rémunérer une acquisition d'actifs par échange et remise de titres dans le cadre d'une opération de croissance externe en cours lors du lancement de l'offre publique. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens y compris par voie de cession de bloc de titres et à tout moment y compris en période d'offre publique.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société dont la divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts

Les prêts bancaires conclus par BOURBON contiennent, pour la plupart, des clauses permettant à la banque de demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de BOURBON.

La plupart des pactes d'actionnaires signés par BOURBON avec des partenaires étrangers, dans le cadre de la création de « joint-ventures », prévoient des clauses de sortie en cas de changement de contrôle de l'une des parties, permettant à chacune d'entre elles, tantôt de vendre sa participation à l'autre, tantôt en cas d'absence d'accord entre elles sur le rachat de leur participation respective, de liquider la société.

Les contrats de construction ne contiennent aucune clause pouvant jouer en cas de changement de contrôle de BOURBON. Il n'existe aucune disposition dans ces contrats, susceptibles d'en remettre en cause les conditions financières, comme par exemple, en cas de départ de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Le contrat de travail d'origine de Monsieur Laurent Renard inclut une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON. Cette clause n'est pas liée au mandat social confié ultérieurement à Monsieur Laurent Renard.

6.5 PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ BOURBON ANNONCÉ PAR JACCAR HOLDINGS

JACCAR Holdings, actionnaire de référence de BOURBON a annoncé, le 16 mars 2014 qu'il prépare un projet d'offre publique d'achat visant les actions BOURBON au prix de 24 euros par action. Le dépôt de cette offre est subordonné à l'obtention de financements bancaires. L'offre comportera une condition liée à l'obtention d'au moins 50,1 % du capital. Cette offre aurait pour objet de permettre à JACCAR Holdings de renforcer sa position au capital de BOURBON et d'offrir une liquidité aux actionnaires. L'initiateur a indiqué ne pas avoir l'intention d'effectuer un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre.

L'offre devrait être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers dans le courant du mois d'avril 2014 après avis motivé du Conseil d'Administration de BOURBON, et sera alors soumise à l'appréciation de l'AMF.

Lors de sa réunion du 21 mars 2014, le Conseil d'Administration de BOURBON a pris connaissance du projet de JACCAR Holdings d'offre publique d'achat sur BOURBON. Il a décidé de confier à un comité composé des 4 administrateurs indépendants du Groupe (Agnès Pannier-Runacher, Guy Dupont, Philippe Sautter et Mahmud Tukur) l'examen de ce projet. Le Conseil se prononcera au vu de leurs recommandations lorsque seront connues les conditions définitives de l'offre.

Le Conseil d'Administration de BOURBON a approuvé le 26 mars 2014 la proposition du comité des administrateurs indépendants du Groupe de nommer le cabinet KPMG en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2014

7.1 APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

7.2 AFFECTATION DU RÉSULTAT - JETONS DE PRÉSENCE

- Il est proposé à l'Assemblée d'affecter le résultat de l'exercice comme ci-après :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	52 783 530,74 €
Report à nouveau	153 621 404,39 €
Affectation	
Dividendes	74 559 688,00 €
Report à nouveau	131 845 247,13 €

L'affectation du résultat conduirait à la distribution d'un dividende brut de 1 euro par action. Le dividende serait payé le 3 juin 2014 et le coupon serait détaché le 29 mai 2014.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 74 559 688 actions composant le capital social au 3 mars 2014, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

- Il est également demandé aux actionnaires de fixer la somme maximum globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 400 000 euros pour l'exercice 2013 et les exercices ultérieurs.

7.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous est également demandé d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce autorisées par le Conseil d'Administration, étant précisé que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à la présente Assemblée.

Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes y afférent inséré dans le Document de référence 2013 et qui vous sera présenté en Assemblée.

7.4 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il vous est proposé de renouveler le cabinet Deloitte & Associés aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, et le cabinet BEAS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les candidats ont déclaré accepter leurs fonctions.

Il est précisé que le comité d'audit a émis un avis favorable concernant ces renouvellements.

7.5 MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Il est rappelé que le Conseil d'Administration est composé de dix membres, dont quatre membres indépendants et deux administrateurs féminins, respectant ainsi la parité hommes-femmes fixée par la loi du 27 janvier 2011.

Les mandats de membres du Conseil d'Administration de Messieurs Christian Munier, Baudouin Monnoyeur, Henri d'Armand de Chateauvieux, Guy Dupont expirent à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil, suivant l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations et de la Gouvernance, vous propose de procéder, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- au renouvellement de Messieurs Christian Munier et Baudouin Monnoyeur ;
- à la nomination de Madame Astrid de Bréon, en remplacement de Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux ; et
- à la nomination de Monsieur Bernhard Schmidt, en remplacement de Monsieur Guy Dupont.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, suivant l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations et de la Gouvernance, vous propose également de nommer en qualité d'administrateur :

- Madame Wang Xiaowei, en remplacement de Madame Lan Vo Thi Huyen pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Philippe Salle, en remplacement de Monsieur Philippe Sautter pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations et de la Gouvernance, a considéré que Monsieur Bernhard Schmidt, Madame Wang Xiaowei et Monsieur Philippe Salle, pouvaient être considérés comme indépendants au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

La notice biographique de Messieurs Christian Munier et Baudouin Monnoyeur figure au paragraphe 3.2.1 du rapport de gestion inclus dans le document de référence 2013.

7.6 SAY ON PAY

Conformément aux recommandations de l'article 24.3 du Code AFEP MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées révisé en juin 2013 auquel la société se réfère, nous soumettons à votre avis les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Messieurs Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration, Christian Lefèvre, Directeur Général et à Messieurs Laurent Renard et Gaël Bodénès, Directeurs Généraux délégués.

Pour plus d'information, il est possible de se référer au chapitre 3.3 du rapport de gestion.

7.7 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES – ANNULATION DES ACTIONS AUTODETENUES

Il est demandé à la prochaine Assemblée Générale :

- d'autoriser pour une durée de 18 mois un nouveau programme de rachat d'actions propres limité à 5 % du capital social. Le prix maximum d'achat serait de 40 euros par action soit un montant maximum de 149 119 360 euros.

  Les objectifs resteraient identiques à ceux du précédent programme de rachat d'actions.

  Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur, dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison de titres ou de rémunérer une acquisition d'actifs par échange et remise de titres dans le cadre d'une opération de croissance externe en cours lors du lancement de l'offre publique.

  La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable, à l'exclusion de la vente d'options de vente dans le respect de la position N° 2009-17 de l'Autorité des marchés financiers.
- d'autoriser le Conseil d'Administration, en conséquence de l'objectif d'annulation, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence.

  Cette autorisation serait conférée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée.

7.8 DELEGATIONS FINANCIERES

Dans le domaine financier, il vous est demandé de bien vouloir statuer sur des délégations et autorisations permettant au Conseil de pouvoir procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société. Ainsi il vous est demandé de bien vouloir renouveler les délégations et autorisations suivantes :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Il est demandé à l'Assemblée Générale de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes par l'émission et l'attribution gratuite d'actions et/ou l'élévation du nominal des actions existantes, dans la limite d'un montant nominal maximum de 7 000 000 €. Ce plafond s'imputerait sur le plafond global mentionné ci-après.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Il est demandé à l'Assemblée Générale de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal maximum 8 000 000 €. Ce montant s'imputerait sur le plafond global mentionné ci-après.

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital, leur montant nominal ne pourrait être supérieur à 350 000 000 €, étant précisé que ce plafond serait indépendant.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées par la délégation, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions dans le respect des dispositions légales, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Il est demandé à l'Assemblée Générale de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourrait être supérieur à 4 000 000 € et serait limité à 20 % du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond global mentionné ci-après.

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital, leur montant nominal ne pourrait être supérieur à 200 000 000 €, étant précisé que ce plafond serait indépendant.

Il est précisé que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de cette délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc, après prise en compte du prix d'émission des bons en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation

Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration, dans le cadre des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (conformément à la treizième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2013) et/ou par placement privé (conformément à la délégation décrite ci-dessus) à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités précisées ci-après.

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourrait être inférieur, au choix du Conseil d'Administration :

- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %,
- soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, il est demandé à l'Assemblée Générale de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans la limite des plafonds susvisés.

Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Il est demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil, pour une durée de 26 mois, la possibilité d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ce montant s'imputerait sur le plafond global mentionné ci-après.

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock-options et d'actions gratuites comme suit :

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, à consentir aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe des options de souscription et/ou d'achat d'actions dans la limite de 5 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui suit.

Le nombre total des options pouvant ainsi être octroyées aux dirigeants mandataires de la Société, ne pourrait donner droit à acheter ou à souscrire un nombre d'actions supérieur à 1 % du

capital au sein du plafond susvisé (ce plafond spécifique est prévu conformément à l'article 23.2.4 du Code AFEP-MEDEF). En outre, en cas d'attribution d'options aux dirigeants mandataires, l'exercice de ces options devrait être soumis à condition de performance.

Le prix de souscription serait déterminé par le conseil au regard de la moyenne des cours cotés aux 20 dernières séances précédant l'attribution, sans décote possible.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à des membres du personnel salarié et/ou à des mandataires sociaux du Groupe.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 5 % du capital social à la date de la présente Assemblée, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui précède.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires de la Société ne pourrait dépasser 1 % du capital au sein du plafond susvisé (ce plafond spécifique est prévu conformément à l'article 23.2.4 du Code AFEP-MEDEF).

En outre, en cas d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires, l'attribution définitive desdites actions devrait être soumise à condition de performance.

Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

Il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil, pour une durée de 18 mois, la possibilité de procéder à l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Il est proposé aux actionnaires de décider la suppression de leur droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes : les mandataires sociaux, les salariés français et étrangers de Bourbon et des sociétés dans lesquelles Bourbon est un actionnaire significatif, à l'exclusion du Président du Conseil d'Administration de la société.

Cette délégation vous est proposée afin de permettre à votre société d'être dotée de véhicules juridiques attractifs auprès de Managers.

Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général ainsi que Messieurs Laurent Renard et Gaël Bodénès, Directeurs Généraux délégués, s'abstiendront de participer au vote de la résolution.

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, serait au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action BOURBON aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons. Ce prix serait déterminé par le Conseil d'Administration décidant l'émission des bons.

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 1 000 000 €. Ce plafond serait indépendant.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

Il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 000 000 €, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu par l'assemblée.

La mise en œuvre d'une telle augmentation de capital suppose la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des bénéficiaires de l'émission.

Il est précisé que le prix des actions à émettre serait déterminé dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette délégation vous est soumise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, dans le cadre de l'obligation triennale.

Limitation globale des plafonds en matière d'augmentation de capital (prévus dans le cadre des délégations figurant aux dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-quatrième et vingt-huitième résolutions de la présente Assemblée)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer à 25 % du capital existant au jour de l'Assemblée le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des délégations en matière d'augmentation de capital consenties dans le cadre de la présente Assemblée (étant précisé que ce plafond ne vise pas les autorisations en matière d'actionnariat des salariés et managers, à savoir les autorisations relatives aux stock-options, actions gratuites et BSA, BSAANE et/ou BSAAR).

Le Conseil vous propose d'approuver les résolutions qui vous sont ainsi soumises.

Le Conseil d'Administration.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2013	2012	2011	2010	2009
Capital en fin d'exercice					
Capital *(en K€)*	47 361	43 055	43 055	39 086	38 866
Nombre des actions ordinaires existantes	74 559 688	67 781 535	67 781 535	61 532 545	61 187 226
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par exercice de droits de souscription et attribution gratuite d'actions	6 375 325	5 659 711	5 903 025	3 677 780	920 899
Opération et résultat de l'exercice *(en K€)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	310	337
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51 495	60 366	108 047	83 477	37 455
Impôts sur les bénéfices	(4 320)	(12 117)	(6 278)	(13 499)	(13 348)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	52 784	70 516	98 315	127 278	72 462
Résultat distribué	74 560 (1)	53 363 (2)	53 343 (3)	53 170 (4)	52 866 (5)
Résultat par action *(en €)*					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,75	1,07	1,69	1,58	0,83
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,71	1,04	1,45	2,07	1,18
Dividende attribué à chaque action	1,00 (1)	0,82 (2)	0,82 (3)	0,90 (4)	0,90 (5)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales…)	-	-	-	-	-

(1) Soit 1,00 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 3 mars 2014.
(2) Soit 0,82 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 4 mars 2013, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.
(3) Soit 0,82 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 5 mars 2012, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.
(4) Soit 0,90 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 14 mars 2011, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.
(5) Soit 0,90 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 15 mars 2010, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation/de l'autorisation	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2013
Assemblée générale mixte du 01/06/2011 **17ème résolution**	Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles et/ou à l'achat d'actions existantes de la société. Montant maximal : 5 % du capital social.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Le Conseil d'Administration du 02/12/2013 a décidé de consentir 1 037 000 options d'achat ou de souscription d'actions de la Société. Ces options pourront être exercées à compter du 02/12/2017, début de la 5ème année d'attribution et jusqu'au 01/12/2019, fin de la 6ème année d'attribution.
Assemblée générale mixte du 01/06/2011 **18ème résolution**	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux). Montant maximal : 5 % du capital social.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Le Conseil d'Administration du 02/12/2013 a décidé d'attribuer gratuitement 767 400 actions de la Société, existantes ou à émettre au titre d'une augmentation de capital. Ces actions seront définitivement attribuées aux résidents français à compter du 02/12/2015 et aux non-résidents français à compter du 02/12/2017.
Assemblée générale mixte du 01/06/2012 **12ème résolution**	Délégation consentie au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription. Montant maximal : Actions : 8 millions d'euros (dans la limite de 20 % du capital). Titres de créance : 350 millions d'euros.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Néant
Assemblée générale mixte du 01/06/2012 **13ème résolution**	Délégation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé. Montant maximal : Actions : 4 millions d'euros. Titres de créance : 200 millions d'euros.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Néant
Assemblée générale mixte du 01/06/2012 **15ème résolution**	Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, en vue de rémunérer des apports en nature. Montant maximal : 10 % du capital social.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Néant
Assemblée générale mixte du 28/05/2013 **16ème résolution**	Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. Montant maximal : 3 millions d'euros.	Dix-huit mois, soit jusqu'au 27/11/2014	Néant
Assemblée générale mixte du 28/05/2013 **13ème résolution**	Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public. Montant maximal : Actions : 8 millions d'euros. Titres de créance : 350 millions d'euros.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 27/07/2015	Néant

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société BOURBON désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion contenu dans le document de référence (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre les 18 novembre 2013 et le 11 février 2014 pour une durée d'environ 5 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 [(1)].

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 5.4 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes [2] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées [3] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 27% des effectifs et entre 43 % et 60% des informations quantitatives environnementales.

(2) Informations quantitatives :

Social : *Composition et répartition des effectifs par catégorie et par zone géographique ; embauches et licenciements ; heures de formation ; Lost Time Injury Rate (fréquence des accidents de travail entraînant un arrêt de travail), taux de gravité.*

Environnement : *consommation de carburant (Marine Gas Oil) ; volume d'huiles usagées traitées ; consommation d'eau douce ; émissions de CO2 ; émissions de SOx et NOx ; volume total des déchets traités ; volume d'huile usagée traitée, rejets accidentels de polluants en mer.*

Informations qualitatives :

Social : *focus sécurité ; relations professionnelles, accords collectifs et organisation du dialogue social ; respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des droits de l'homme.*

Environnement : *Politique générale en matière environnementale ; gestion des ressources ; pollution et gestion des déchets.*

Sociétal : *relations avec les parties prenantes et loyauté des pratiques.*

(3) Bourbon Offshore Surf (BOS) et Bourbon Offshore Greenmar (BOG).

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Réserves exprimées

Nos travaux ont identifié des faiblesses dans le dispositif de collecte de l'information sur les quantités de déchets traités et d'eau douce consommée, mis en place dans les navires. L'information publiée comporte une part d'incertitude dont nous n'avons pas pu mesurer l'impact.

Conclusion

Sur la base de nos travaux et sous ces réserves, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Marseille, le 4 avril 2014
L'un des commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges
Associé

4

COMPTES **CONSOLIDÉS**

Le Surfer 1947, navire de transport de personnels, en opération sur le champ Yadana en Birmanie.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE **78**

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL **79**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS **81**

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES **82**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **84**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013) **139**

I. Opinion sur les comptes consolidés 139
II. Justification des appréciations 139
III. Vérification spécifique 140

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31/12/2013	31/12/2012
Goodwill	3.1	33,5	33,5
Immobilisations incorporelles	3.2	10,3	10,1
Immobilisations corporelles	3.3	2 538,0	3 326,6
Titres mis en équivalence	3.4	0,1	0,1
Actifs financiers non courants	3.5	51,7	30,8
Impôts différés	3.16	26,0	31,3
Total actifs non-courants		**2 659,5**	**3 432,4**
Stocks et en-cours	3.6	44,6	44,3
Clients et autres débiteurs	3.7	410,3	384,9
Actifs financiers courants	3.7	3,9	20,4
Autres actifs courants	3.7	38,6	31,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	779,4	195,2
Total actifs courants		**1 276,9**	**676,3**
Actifs non courants détenus en vue de la vente		**498,5**	**-**
TOTAL ACTIF		**4 434,8**	**4 108,8**
Capital		47,4	43,1
Primes liées au capital		48,3	52,6
Réserves consolidées part du Groupe (yc résultat)		1 302,8	1 253,9
Total capitaux propres, part du Groupe		**1 398,4**	**1 349,5**
Intérêts ne donnant pas le contrôle		**86,4**	**62,2**
Total des capitaux propres		**1 484,8**	**1 411,8**
Emprunts et dettes financières	3.14	1 351,6	1 745,0
Engagements envers le personnel	3.13	11,1	10,1
Autres provisions	3.13	32,6	21,7
Impôts différés	3.16	40,0	20,5
Autres passifs non courants		40,4	88,9
Total passifs non courants		**1 475,7**	**1 886,2**
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)	3.14	499,0	353,1
Concours bancaires et lignes court terme	3.14	669,9	157,7
Provisions (part à moins d'un an)	3.13	7,3	1,5
Fournisseurs et autres créditeurs		282,9	285,4
Dettes d'impôt		2,4	7,7
Autres passifs courants		12,7	5,6
Total passifs courants		**1 474,3**	**810,8**
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		**-**	**-**
Total des passifs		2 950,0	2 697,0
TOTAL PASSIF		**4 434,8**	**4 108,8**

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2013	2012
Chiffre d'affaires	4	1 311,9	1 186,9
Coûts directs hors loyers coque nue	4	(719,7)	(684,1)
Coûts généraux et administratifs	4	(141,9)	(119,8)
EBITDAR [1] hors plus-values		**450,3**	**383,0**
Coûts des loyers coque nue	4	(13,1)	(0,6)
EBE (EBITDA) hors plus-values		**437,2**	**382,4**
Plus-values [2]	4	138,5	23,8
EBE (EBITDA)		**575,7**	**406,2**
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions		(273,1)	(244,6)
Résultat opérationnel (EBIT)		**302,6**	**161,6**
Plus-values sur participations cédées		3,9	-
Résultat opérationnel après plus-values sur participations cédées		**306,5**	**161,6**
Coût de l'endettement financier net	3.15	(73,0)	(71,9)
Autres charges et produits financiers	3.15	(62,6)	(15,1)
Résultat courant avant impôt		**170,8**	**74,6**
Impôts sur les bénéfices	3.17	(27,5)	(22,2)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3.4	0,0	0,0
Résultat net avant résultat net des activités abandonnées		**143,4**	**52,4**
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		-	0,8
RÉSULTAT NET		**143,4**	**53,2**
Part du Groupe		115,0	41,9
Intérêts ne donnant pas le contrôle		28,4	11,3
Résultat net de base par action	5.2.1	1,61	0,59
Résultat net dilué par action	5.2.2	1,60	0,59
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées / destinées à être cédées	5.2.1	1,61	0,57
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées / destinées à être cédées	5.2.2	1,60	0,57
Résultat net de base par action – résultat des activités abandonnées / destinées à être cédées	5.2.1	-	0,01
Résultat net dilué par action – résultat des activités abandonnées / destinées à être cédées	5.2.2	-	0,01
Dividende net attribué à chaque action		1,00 [3]	0,82

(1) EBITDA hors coûts des loyers coque nue.
(2) Plus-values sur cessions de navires inclus dans les coûts directs en 2012.
(3) Suivant proposition du Conseil d'Administration du 3 mars 2014.

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2013	2012
Résultat de l'exercice		**143,4**	**53,2**
Autres éléments du résultat global		**(18,5)**	**(11,5)**
Autres éléments du résultat global consolidé pouvant être reclassés en compte de résultat lors des périodes ultérieures			
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		-	-
Effet d'impôt		-	-
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		*(24,2)*	*11,1*
Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Effet d'impôt		-	-
Part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	*3.19.2*	*16,4*	*(24,4)*
Effet d'impôt		*(10,2)*	*3,4*
Autres éléments du résultat global consolidé ne pouvant être reclassés en compte de résultat lors des périodes ultérieures			
Écarts actuariels	*3.13*	*(0,5)*	*(1,8)*
Effet d'impôt		*0,0*	*0,2*
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées		**-**	**-**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		**124,9**	**41,7**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net total consolidé	**143,4**	**53,2**
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,0)	(0,0)
Charge / produit d'impôt	27,5	22,2
Dotation nette aux amortissements et provisions	273,1	244,5
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	34,2	24,5
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	5,3	6,1
Plus et moins-values de cession	(142,9)	(24,4)
Impôts versés	(38,7)	(14,8)
Autres	(2,0)	(7,6)
Capacité d'autofinancement	**299,9**	**303,6**
Incidence de la variation du BFR	(31,9)	(28,8)
Produits de dividendes	(0,3)	(0,1)
Coût endettement financier net	73,0	71,9
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	**340,6**	**346,7**
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(8,3)	(1,3)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée	6,4	0,5
Incidence des autres variations de périmètre	15,1	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(455,7)	(375,7)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	564,8	55,8
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	0,1
Dividendes reçus	0,3	0,1
Variation des prêts et avances consentis	(0,4)	(4,1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	**122,3**	**(324,6)**
Augmentation de capital	4,9	7,0
Remboursement de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	0,4	(0,2)
Émission d'emprunts	247,7	590,5
Remboursement d'emprunts	(491,8)	(408,1)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(53,4)	(53,3)
Dividendes payés aux minoritaires	(17,3)	(4,8)
Intérêts financiers nets versés	(73,0)	(71,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	**(382,5)**	**59,1**
Incidence de la variation des taux de change (D)	**(8,3)**	**0,3**
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C) + (D)	**72,0**	**81,6**
Trésorerie d'ouverture	37,5	(44,0)
Trésorerie de clôture *	109,5	37,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**72,0**	**81,6**
* dont :		
Valeurs mobilières de placement et autres	-	0,0
Disponibilités	779,4	195,2
Trésorerie passive	(669,9)	(157,7)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'année 2013 :

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées			
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	
Capitaux propres au 1er janvier 2013		**43,1**	**50,3**	**(78,5)**	
Résultat net de la période		**-**	**-**	**-**	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		**-**	**-**	**-**	
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	*3.19.2*	-	-	-	
Engagements envers le personnel	*3.13*	-	-	-	
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		-	-	-	
Résultat global de la période		**-**	**-**	**-**	
Augmentation de capital	3.9	4,3	(4,3)	-	
Dividendes versés par la société mère en 2013		-	-	-	
Remboursement de capital		-	-	-	
Paiements fondés sur des actions	3.11	-	-	-	
Reclassement des actions propres	3.12	-	-	0,4	
Autres variations		-	-	-	
Total des transactions avec les actionnaires		**4,3**	**(4,3)**	**0,4**	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013		**47,4**	**46,0**	**(78,1)**	

La ligne « Autres variations » comprend l'impact d'un changement de méthode de consolidation suite au changement du niveau de contrôle exercé par E

Pour l'année 2012 :

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées			
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	
Capitaux propres au 1er janvier 2012		**43,1**	**50,3**	**(78,4)**	
Résultat net de la période		**-**	**-**	**-**	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		**-**	**-**	**-**	
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	*3.19.2*	-	-	-	
Engagements envers le personnel	*3.13*	-	-	-	
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		-	-	-	
Résultat global de la période		**-**	**-**	**-**	
Augmentation de capital	3.9	-	-	-	
Dividendes versés par la société mère en 2012		-	-	-	
Remboursement de capital		-	-	-	
Paiements fondés sur des actions	3.11	-	-	-	
Reclassement des actions propres	3.12	-	-	(0,2)	
Autres variations		-	-	-	
Total des transactions avec les actionnaires		**-**	**-**	**(0,2)**	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012		**43,1**	**50,3**	**(78,5)**	

Les autres variations correspondent principalement à l'impact des rachats d'intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'exercice.

	Gains/pertes latents ou différés							
	Liés aux écarts de conversion	Liés aux écarts actuariels	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	(31,7)	**(1,6)**	**-**	**(32,1)**	**1 400,2**	**1 349,5**	**62,2**	**1 411,8**
	-	**-**	**-**	**-**	**115,0**	**115,0**	**28,4**	**143,4**
	(22,4)	**(0,4)**	**-**	**6,2**	**-**	**(16,6)**	**(1,9)**	**(18,5)**
	-	-	-	*6,2*	-	*6,2*	*0,0*	*6,2*
	-	*(0,4)*	-	-	-	*(0,4)*	-	*(0,4)*
	(22,4)	-	-	-	-	*(22,4)*	*(1,9)*	*(24,2)*
	(22,4)	**(0,4)**	**-**	**6,2**	**115,0**	**98,4**	**26,6**	**124,9**
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	(53,4)	(53,4)	(28,0)	(81,4)
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	5,3	5,3	-	5,3
	-	-	-	-	-	0,4	-	0,4
	-	-	-	-	(1,8)	(1,8)	25,7	23,8
	-	**-**	**-**	**-**	**(49,9)**	**(49,5)**	**(2,4)**	**(51,9)**
	(54,1)	**(2,0)**	**-**	**(25,9)**	**1 465,2**	**1 398,4**	**86,4**	**1 484,8**

BOURBON sur ces sociétés (voir note 2) ; ainsi que l'effet du rachat de certains intérêts ne donnant pas le contrôle.

	Gains/pertes latents ou différés							
	Liés aux écarts de conversion	Liés aux écarts actuariels	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	(43,7)	**-**	**-**	**(11,1)**	**1 403,5**	**1 363,7**	**53,3**	**1 417,0**
	-	**-**	**-**	**-**	**41,9**	**41,9**	**11,3**	**53,2**
	12,0	**(1,6)**	**-**	**(21,0)**	**-**	**(10,7)**	**(0,8)**	**(11,5)**
	-	-	-	*(21,0)*	-	*(21,0)*	*0,0*	*(21,0)*
	-	*(1,6)*	-	-	-	*(1,6)*	-	*(1,6)*
	12,0	-	-	-	-	*12,0*	*(0,8)*	*11,1*
	12,0	**(1,6)**	**-**	**(21,0)**	**41,9**	**31,3**	**10,4**	**41,7**
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	(53,3)	(53,3)	(4,8)	(58,1)
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	6,1	6,1	-	6,1
	-	-	-	-	-	(0,2)	-	(0,2)
	-	-	-	-	2,0	2,0	3,3	5,2
	-	**-**	**-**	**-**	**(45,3)**	**(45,5)**	**(1,5)**	**(47,0)**
	(31,7)	**(1,6)**	**-**	**(32,1)**	**1 400,2**	**1 349,5**	**62,2**	**1 411,8**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1/ Règles et méthodes comptables 85
1.1 Informations relatives au Groupe 85
1.2 Base de préparation des états financiers consolidés 85
1.3 Adoption des nouvelles normes IFRS 85
1.4 Recours à des estimations 86
1.5 Résumé des principales méthodes comptables 87
1.5.1 Conversion des monnaies étrangères 87
1.5.2 Regroupement d'entreprises et *goodwill* 87
1.5.3 « *Goodwill* négatif » 87
1.5.4 Participations dans des coentreprises 87
1.5.5 Immobilisations incorporelles 87
1.5.6 Immobilisations corporelles 88
1.5.7 Titres mis en équivalence 89
1.5.8 Investissements et autres actifs financiers 89
1.5.9 Stocks et encours 90
1.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie 90
1.5.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées 90
1.5.12 Actions propres 90
1.5.13 Provisions 91
1.5.14 Avantages accordés aux salariés 91
1.5.15 Passifs financiers 92
1.5.16 Contrats de location financement 92
1.5.17 Chiffre d'affaires 92
1.5.18 Impôt exigible et Impôt différé 92
1.5.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture 92
1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères 93

2/ Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 94
2.1 Événements significatifs de la période 94
2.2 Variations du périmètre de consolidation 95
2.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation 95
2.2.2 Sorties du périmètre de consolidation 95
2.2.3 Rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle 95
2.2.4 Autres variations du périmètre de consolidation 96
2.3 Participations dans des coentreprises 97
2.3.1 Informations relatives aux participations consolidées par intégration proportionnelle 97

3/ Notes sur les comptes consolidés 97
3.1 *Goodwill* 97
3.2 Immobilisations incorporelles 98
3.3 Immobilisations corporelles 100
3.4 Titres mis en équivalence 102
3.5 Actifs financiers non courants 102
3.6 Stocks et encours 104
3.7 Clients et autres débiteurs, actifs financiers courants et autres actifs courants 104
3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie 105
3.9 Capitaux propres 105
3.10 Plans de souscription ou d'achat d'actions 105
3.11 Attribution gratuites d'actions 106
3.12 Actions propres 106
3.13 Engagements envers le personnel et autres provisions 107
3.14 Dettes financières brutes 108
3.15 Résultat financier 110
3.16 Impôts différés 110
3.17 Impôts sur les bénéfices 111
3.18 Objectifs et politique de gestion des risques financiers 111
3.18.1 Risque de crédit / de contrepartie 111
3.18.2 Risques de liquidité 112
3.18.3 Risques de marché 113
3.19 Instruments financiers 117
3.19.1 Actifs financiers 117
3.19.2 Instruments financiers dérivés 118
3.19.3 Passifs financiers 119
3.19.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers 120
3.19.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers 120

4/ Secteurs Opérationnels 122

5/ Informations diverses 124
5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan 124
5.1.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé 124
5.1.2 Engagements hors bilan liés aux financements 124
5.1.3. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe 125
5.2 Résultat net par action 126
5.2.1 Résultat net de base par action 126
5.2.2 Résultat net dilué par action 127
5.3 Effectifs et charges de personnel 127
5.4 Événements post-clôture 128
5.5 Opérations entre parties liées 128
Relations avec le groupe SINOPACIFIC 128
Relations avec PIRIOU et ses filiales 128
Relations avec JACCAR HOLDINGS S.A. 128
Relations avec MARINE SAS 128
5.6 Rémunération des dirigeants 128
5.6.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros) 129
5.6.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros) 130
5.6.3 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux 132
5.6.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social 132
5.7 Périmètre de consolidation 133
5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale 133
5.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle 138
5.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence 138

1/ Règles et méthodes comptables

1.1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de BOURBON le 3 mars 2014. BOURBON est une société anonyme immatriculée en France dont les actions sont admises à la cote du compartiment A eurolist d'Euronext Paris.

1.2 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BOURBON SA, de ses filiales et sociétés contrôlées par le Groupe au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales et sociétés contrôlées par le Groupe sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne et dont l'application est obligatoire au 31 décembre 2013.

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence :

- les comptes consolidés au 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent, figurant dans le Document de référence déposé le 17 avril 2013 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 71 à 136 et 137) ;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2011 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent, figurant dans le Document de référence déposé le 27 avril 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 61 à 122 et 123).

Comptes consolidés – Bases de préparation

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables au Groupe.

Tous les soldes et transactions intragroupes ainsi que les produits, les charges et les résultats qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont éliminés en totalité.

- Conformément à IAS 1, les actifs sont présentés en actifs courants au bilan consolidé, lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants Leur délai de réalisation attendu est inférieur à douze mois ou au cycle d'exploitation normal du Groupe.
- Ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction.

Tous les autres actifs sont classés dans les actifs non courants.

Les passifs sont présentés en passifs courants au bilan consolidé lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- leur délai de règlement attendu est inférieur à douze mois ou au cycle normal d'exploitation du Groupe ;
- ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction ;
- le Groupe ne détient pas de droit inconditionnel permettant de différer leur règlement au minimum pour la période de douze mois après la clôture.

Tous les autres passifs sont classés dans les passifs non courants.

1.3 ADOPTION DES NOUVELLES NORMES IFRS

Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2013 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

L'application des normes et interprétations présentées ci-dessous est devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2013.

- IAS 19 (amendée) « Avantage du personnel »

  Cet amendement publié en juin 2011 par l'IASB est applicable de manière obligatoire et rétrospective à partir du 1er janvier 2013 ;
- IAS 1 (amendée) « Présentation des autres éléments du résultat global »

  Cet amendement de la norme IAS 1, publié en juin 2011 et adopté en juin 2012, requiert une présentation séparée des autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat de ceux qui ne le seront pas. La présentation du résultat global au 31 décembre 2013 et sur la période comparative a été adaptée en conséquence ;
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »

  Ces normes, applicables depuis le 1er janvier 2013, n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

Le Groupe n'a par ailleurs pas opté pour l'application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2013. Par conséquent, les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2013 n'intègrent pas les éventuels impacts liés à ces normes.

Les normes applicables au 1er janvier 2014 comprennent notamment les normes :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

  Ces normes redéfinissent notamment la notion de contrôle sur une entité et suppriment la possibilité de consolider les entités sous contrôle conjoint par la méthode de l'intégration proportionnelle, la méthode de consolidation par mise en équivalence devant désormais s'appliquer à ces entités.

  L'application de ces nouvelles normes au 1er janvier 2014 n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. S'agissant de sociétés directement et pleinement intégrées à l'activité du groupe, le résultat net des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle sera présenté sur une ligne distincte du résultat opérationnel, de même que le résultat net des sociétés actuellement mises en équivalence.

Les autres évolutions normatives sont suivies par le groupe, notamment l'évolution du projet de norme relatif à la comptabilisation des contrats de location.

1.4 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes pouvant se révéler différentes de la réalité, les résultats futurs réalisés pourraient différer des estimations retenues.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque de modification des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

Indemnités de départ à la retraite

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et probabilité de présence dans le Groupe lors du départ à la retraite. La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Les taux sont déterminés sur la base d'indices globaux tels que Reuters.

En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages accordés au personnel au 31 décembre 2013 s'élève à 10,8 millions d'euros (10,1 millions d'euros en 2012). De plus amples détails sont communiqués en note 3.13.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Test de dépréciation des *goodwills*

Le Groupe évalue, au moins une fois par an, s'il est nécessaire de déprécier les *goodwills*, en pratiquant des tests de perte de valeur (voir note 1.5.2). Ces tests requièrent une estimation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles les *goodwills* sont affectés. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession).

Pour déterminer la juste valeur des UGT (nette des frais de cession), le Groupe détermine la juste valeur des navires attachés aux UGT. Cette juste valeur est déterminée sur la base des valeurs de marché transmises par des courtiers maritimes indépendants.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe est amené à estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont déterminés sur la base des business plans du Groupe établis sur 5 ans. Ces flux sont actualisés à un taux apprécié sur la base du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe. Des analyses sont ensuite menées afin de déterminer la sensibilité des valeurs obtenues à la variation d'une ou plusieurs hypothèses du business plan. La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« *discounted cash flows* ») utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des UGT auxquelles sont affectés les *goodwills* présentant, par construction, un caractère aléatoire, les cash-flows futurs effectifs peuvent donc différer des projections de flux futurs utilisées pour déterminer la valeur d'utilité.

Les tests effectués en 2013 (estimation de la valeur recouvrable des UGT – en l'espèce leur juste valeur) n'ont pas montré de perte de valeur nécessitant une dépréciation des *goodwills*.

Test de dépréciation des immobilisations

Les immobilisations incorporelles à durée définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur (voir notes 1.5.5 et 1.5.6), c'est-à-dire lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les

immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe doit estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

1.5 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1.5.1 Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans le cas où la majorité des transactions et des coûts est effectuée dans une monnaie différente, c'est cette monnaie qui est retenue comme monnaie fonctionnelle.

La conversion des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par l'application de la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les opérations en monnaies étrangères réalisées par les sociétés du Groupe sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conformément à IAS 21, les *goodwills* sont exprimés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises puis convertis au cours de clôture (IAS 21.47).

1.5.2 Regroupement d'entreprises et *goodwill*

Les regroupements d'entreprises (IFRS 3 révisée) sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître en juste valeur les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise.

Le *goodwill* dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le *goodwill* est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les tests de perte de valeur sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du *goodwill* est reconnue au compte de résultat.

1.5.3 « *Goodwill* négatif »

Le « *goodwill* négatif » représente l'excédent de la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût, à la date d'acquisition.

Il est comptabilisé directement en résultat au cours de la période d'acquisition.

1.5.4 Participations dans des coentreprises

Le Groupe détient des participations dans des coentreprises. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle. Le Groupe consolide ligne à ligne sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement. Les états financiers de l'entité contrôlée conjointement sont établis pour la même période de référence que ceux de la société mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Des ajustements sont apportés pour homogénéiser les éventuelles différences de méthodes comptables.

Lorsque le Groupe apporte ou cède un actif à une entité contrôlée conjointement, la quote-part de gain ou de perte résultant de cette transaction est comptabilisée sur la base de la substance de la transaction. Lorsque le Groupe acquiert des actifs de l'entité contrôlée conjointement, le Groupe ne reconnaît sa quote-part du profit réalisé par l'entreprise contrôlée conjointement relatif à cette transaction, qu'à la date à laquelle les actifs en question sont cédés à un tiers indépendant.

La coentreprise est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'avoir le contrôle conjoint de l'entité.

1.5.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- logiciels : 3 ans ;
- droit d'occupation du sol, sur la durée des concessions : 38 à 50 ans.

1.5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissements des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Navires

A) Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel de navires valorisés à leur date d'entrée dans le patrimoine du Groupe à leur coût de revient, c'est-à-dire le coût engagé pour mettre en service l'actif, en vue de l'utilisation prévue.

Le coût de revient d'une immobilisation corporelle est constitué du prix payé comptant à un tiers (y compris les droits de douane et taxes non récupérables mais qui s'entend net des remises, rabais commerciaux obtenus du fournisseur), auquel viennent s'ajouter les frais d'acquisition suivants :

- les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- les frais d'installation ;
- les frais d'acheminement du navire jusqu'à son site d'exploitation ;
- les coûts liés aux essais en mer ;
- les frais d'actes ;
- les honoraires de professionnels (architectes, ingénieurs) ;
- les commissions ;
- les coûts d'emprunts intercalaires directement destinés à financer l'acquisition de l'immobilisation.

Une immobilisation corporelle peut comporter plusieurs composants à durée de vie ou rythme d'amortissement distincts. Dans ce cas, les éléments principaux de l'immobilisation sont identifiés et comptabilisés séparément selon une approche par composants.

Au sein de BOURBON, chaque navire est constitué de deux composants :

- un composant structure ;
- un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Un arrêt technique se définit comme un ensemble d'opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers, selon un plan pluriannuel ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Au moment où l'actif entre dans le patrimoine de la société, la valeur du composant « structure » correspond au coût de revient total de l'actif diminué du coût du composant « révision » ; ce dernier correspondant au coût du premier arrêt technique du navire.

B) Amortissement

L'amortissement est calculé sur la base de la valeur d'entrée du composant, sous déduction de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle correspond au produit de cession attendu (net des coûts de sortie) que le Groupe obtiendrait aujourd'hui de la cession de cet actif à la fin de son utilisation par le Groupe.

La base amortissable du composant structure est égale à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés, diminuée de sa valeur résiduelle. Le composant révision ayant une valeur résiduelle nulle, sa base amortissable correspond uniquement à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

Chaque composant est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité.

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de l'actif pour BOURBON compte tenu de l'usage que le Groupe prévoit d'en faire.

Les principales durées d'utilité du composant structure des navires retenues au sein de BOURBON vont de 8 à 30 ans.

La durée d'utilité du composant révision d'un navire est fonction du programme pluri-annuel de révision de ce navire.

De plus, en cas d'apparition d'indices de perte de valeur, un test de perte de valeur est pratiqué sur le groupe d'actifs concerné (Unité Génératrice de Trésorerie) en comparant sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est généralement déterminée par référence à une valorisation de marché. Ces valorisations sont obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du Groupe. Lorsque la valeur recouvrable se révèle inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs, une perte de valeur est constatée.

Autres immobilisations corporelles (hors navires)

Les immobilisations corporelles, autres que les navires et les immeubles de placement, sont évaluées à leur coût tel que défini par IAS 16 § 16. Ces immobilisations sont constituées d'un seul composant.

La base amortissable des autres immobilisations corporelles est égale à leur valeur d'entrée dans les comptes consolidés, leur valeur résiduelle étant nulle, à l'exception de certaines constructions pour lesquelles il existe une valeur résiduelle.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité des immobilisations corporelles hors navires sont les suivantes :

- Constructions et bâtiments : entre 8 et 40 ans ;
- Installations techniques : entre 10 et 15 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : entre 2 et 10 ans.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement détenus par le Groupe sont inscrits dans les comptes consolidés à leur coût historique et amortis en mode linéaire sur une durée de 40 ans.

1.5.7 Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Les titres mis en équivalence sont inscrits à l'actif du bilan pour la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent. Le *goodwill* afférent à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.5.8 Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. Le Groupe analyse à l'origine l'existence éventuelle de dérivés incorporés dans les contrats. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte si le contrat n'est pas comptabilisé dans son ensemble à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et si l'analyse montre que les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats et ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter l'actif. Les achats ou ventes « normalisés » sont des achats ou des ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai généralement défini par la réglementation ou par une convention sur le marché considéré.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. De plus amples détails sont communiqués en note 3.19.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories suivantes : Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, Placements détenus jusqu'à leur échéance, Prêts et créances.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur et les gains et pertes sur de tels actifs sont comptabilisés directement en capitaux propres dans une ligne séparée (« Gains nets latents »), jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou jusqu'à ce que l'investissement soit identifié comme devant faire l'objet d'une dépréciation auquel cas le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le compte de résultat.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. Le cas échéant, la juste valeur est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus. L'appréciation peut également tenir compte des paramètres suivants, dans la mesure où ceux-ci sont mesurables de manière fiable :

- des plus-values latentes éventuelles, notamment de nature immobilière ;
- des perspectives de rentabilité.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le Groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent sur une base individuelle pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, sur une base individuelle ou collective, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. S'il détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, d'un montant significatif ou non, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, et ce groupe d'actifs financiers est soumis à un test de dépréciation collective. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Actifs financiers disponibles à la vente

Si un actif disponible à la vente est déprécié, un montant calculé comme étant la différence entre, d'une part, son coût d'acquisition (net de tout remboursement de principal et de tout amortissement), et d'autre part sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement enregistrée en résultat, est transféré des capitaux propres en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de capitaux propres ne peuvent donner lieu à une reprise comptabilisée en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de dettes sont reprises en résultat si l'augmentation de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

1.5.9 Stocks et encours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

1.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires, des dépôts à court terme, ainsi que des valeurs mobilières de placement. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

1.5.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements, afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

1.5.12 Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

1.5.13 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Dans le cadre de certains contrats de location simple, le Groupe peut avoir l'obligation de prendre en charge les gros entretiens périodiques des navires tout au long du bail. Dans ce cas, ayant une obligation actuelle de sortie de ressources futures pouvant être déterminées de façon fiable, le Groupe est amené à constituer des provisions pour gros entretiens, déterminées sur la base de l'estimation des coûts futurs de ces derniers.

1.5.14 Avantages accordés aux salariés

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

Indemnités de départ à la retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite légales en vigueur dans les pays où ils sont employés, des indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'évaluation de l'engagement tient compte des droits à retraite qu'aura acquis le salarié à la date de son départ à la retraite. L'engagement est toutefois réparti proportionnellement à l'ancienneté du salarié à la date de calcul avec prise en compte du rapport entre l'ancienneté actuelle du salarié et son ancienneté prévue au moment du départ à la retraite.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- âge de départ à la retraite : âge légal en vigueur dans chaque pays ;
- probabilité de survie : prise en compte de la table de mortalité applicable à chaque pays ;
- taux d'actualisation financière ;
- taux d'inflation ;
- turn-over : établi pour chaque société en faisant la moyenne du turn-over observé sur les cinq dernières années ;
- hypothèses d'évolution salariale ;
- calcul des droits en fonction des conventions collectives ou des accords spécifiques en vigueur dans chaque entité / pays.

Conformément à l'option offerte par IAS 19, le Groupe a choisi de comptabiliser ses écarts actuariels directement dans les capitaux propres.

Intéressement

L'intéressement est fonction de la performance de l'entreprise, mesurée notamment par l'évolution du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation.

Il existe deux méthodes d'application, la première consiste à appliquer le coefficient d'évolution pour chaque individu à son salaire perçu au cours des six derniers mois, la prime étant versée semestriellement.

La deuxième méthode, calculée annuellement, intègre un taux d'intéressement progressif par tranche. Le montant de l'intéressement est donc calculé en appliquant à la masse salariale annuelle le pourcentage correspondant. Il est ensuite réparti pour partie uniformément entre les salariés et pour l'autre part proportionnellement aux salaires bruts de l'année de référence.

Dans le cas où la prime d'intéressement est versée au Plan d'Epargne Entreprise (PEE), un abondement de 20 % est accordé.

Participation

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant 5 ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de déblocage anticipé).

Plans d'options d'achat et de souscription d'actions

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution selon la méthode de Black & Scholes.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les collaborateurs concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits tient compte de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Lors de la levée des options de souscription d'actions par leurs bénéficiaires, les titres émis à cette occasion leur seront remis. Le prix d'exercice des titres sera constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres. Dans le cas des options d'achat d'actions, le résultat de cession dégagé lors de la levée des options sera constaté en capitaux propres.

Actions gratuites

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les collaborateurs concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

1.5.15 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes envers les fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs courants et non courants.

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur à la clôture. Les méthodes comptables relatives aux instruments financiers dérivés sont décrites dans la note 1.5.19.

1.5.16 Contrats de location financement

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement, c'est-à-dire lorsque le contrat confère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La valeur retenue est la valeur vénale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles. Le bien est amorti selon les méthodes d'amortissement du Groupe, telles que définies à la note 1.5.6.

1.5.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que les produits le composant peuvent être évalués de façon fiable. Le chiffre d'affaire est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

Le chiffre d'affaires inclut notamment les revenus d'affrètement et prestations annexes ainsi que les prestations d'assistance.

1.5.18 Impôt exigible et Impôt différé

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible de l'exercice, sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés ;
- les impositions différées, enregistrées dans les comptes consolidés au regard de la situation fiscale de chaque société.

Celles-ci résultent :

  - des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux,
  - des retraitements et éliminations de consolidation,
  - et des déficits reportables dont l'imputation future est probable.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode bilancielle du report variable, en conception étendue. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les impôts exigibles et différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.5.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme de devises étrangères, des *swaps* de taux d'intérêt, des cross currency *swaps* et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à la juste valeur à la date à laquelle les contrats sont entrés en vigueur et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des changements dans la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat de l'exercice.

La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des couvertures de l'exposition du Groupe aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de tels actif ou passif financiers, qui est attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat pour les couvertures de juste valeur. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert, l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur, et les pertes et les gains qui en résultent sont comptabilisés pour les deux éléments en résultat.

Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont également comptabilisées en résultat. Le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture si l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ou lorsque le Groupe annule la désignation.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable et qui peut affecter le résultat. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat (par exemple, pour les immobilisations faisant l'objet de couvertures, au rythme des amortissements pratiqués).

Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment reconnus en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la transaction n'est plus prévue, ce montant est comptabilisé en résultat.

1.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les cours de conversion retenus sont les suivants :

Devises		Taux moyen de l'exercice 2013	Taux de clôture au 31/12/13	Taux de clôture au 31/12/12
AUD	Dollar australien	1,3777	1,5423	1,2712
BRL	Real brésilien	2,8687	3,2576	2,7036
CHF	Franc suisse	1,2311	1,2276	1,2072
CNY	Yuan	8,1646	8,3491	8,2207
INR	Roupie indienne	77,9300	85,3660	72,5600
MXP	Peso mexicain	16,9641	18,0731	17,1845
NGN	Naira nigérian	213,5488	224,0310	206,9940
NOK	Couronne norvégienne	7,8067	8,3630	7,3483
QAR	Rial qatarien	4,8490	5,0168	4,8133
RON	Nouveau Leu Roumain	4,4486	4,4710	4,3460
RUB	Rouble	42,3370	45,3246	40,3295
SGD	Dollar Singapour	1,6619	1,7414	1,6111
TRY	Livre turque	2,5335	2,9605	2,3551
UAH	Grivnas ukrainien	10,9611	11,5541	10,6405
USD	Dollar américain	1,3281	1,3791	1,3194
VND	Dong vietnamien	28 085,0500	29 340,1000	27 526,5000

2/ Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013

2.1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Comme annoncé dès le 6 mars 2013, BOURBON met actuellement en œuvre un plan de transformation relatif à sa croissance future, « Transforming for beyond ».

La première opération du volet financier du plan « Transforming for beyond » a été engagée avec l'annonce d'un protocole de cession (*Term Sheet*) avec ICBC Financial Leasing (Chine) le 9 avril 2013 concernant la vente et l'affrètement coque nue (contrat de location simple au sens de IAS 17) de 51 navires maximum, dont 24 en opération et 27 en construction livrables d'ici juin 2014, pour un montant total maximal de 1,5 milliard USD.

Les principales caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

- la vente des navires au prix du marché avec un crédit-vendeur pour une somme maximale de 116 millions USD, qui sera mis en place à l'issue de la cession du dernier navire ;
- l'affrètement des navires coque nue sur 10 ans à un taux fixe annuel de 10,66 % du prix de vente ;
- le droit de premier refus dans le cas où ICBC Financial Leasing vendrait des navires durant la période d'affrètement.

Le processus de cession ayant été engagé dès le premier semestre 2013, les navires destinés à être cédés ont été comptabilisés, dans les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2013, conformément à la norme IFRS 5 en « actifs non courants détenus en vue de la vente » pour leur valeur nette comptable. Ce montant intégrait la valeur nette comptable des 24 navires en opération arrêtée au 9 avril 2013, conformément à IFRS 5, ainsi que la valeur des navires en cours de construction à la date de clôture. S'agissant d'une transaction unique, les navires ont été considérés comme un groupe d'actifs destinés à être cédés.

Au cours du second semestre 2013, 21 navires ont été cédés pour un montant de 522 millions de dollars US. Le transfert des 30 navires maximum restants devrait être effectué au cours du premier semestre 2014.

Par ailleurs, fin novembre 2013, BOURBON a signé un accord avec Standard Chartered Bank (« SCB ») portant sur la vente et la reprise en affrètement coque nue (contrat de location simple au sens de IAS 17) de 6 navires récemment construits, pour un montant total d'environ 150 millions de dollars US. La propriété de 3 navires a déjà été transférée à la fin de l'année 2013, pour un montant de près de 65 millions de dollars US. Les termes de l'accord prévoient un affrètement coque nue à un taux fixe annuel de 10,20 % du prix de vente sur une période de 10 ans. Les 3 navires restants seront livrés à SCB au cours du second semestre 2014. Ils ont été comptabilisés, conformément à la norme IFRS 5, en « actifs non courants détenus en vue de la vente » pour leur valeur à la date de clôture.

Parallèlement aux ventes de navires prévues dans le cadre du plan d'action « Transforming for beyond », BOURBON a cédé des navires plus anciens en 2013 pour un montant total de 183 millions de dollars US, dont deux navires cédés avec contrat d'affrètement coque nue (contrat de location simple au sens d'IAS 17) pour un montant de 130 millions de dollars US. Le Groupe continuera d'opérer ces deux navires pour une durée de 2 ans minimum à 5 ans maximum, à un loyer coque nue annuel de 13 % du prix de vente.

Certaines de ces cessions ont été assorties d'un crédit-vendeur. Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le prix de cession de ces navires a été évalué à sa juste valeur, soit la juste valeur de la contrepartie reçue et de la contrepartie à recevoir. Le crédit-vendeur ainsi déterminé a été comptabilisé en actif financier (voir note 3.19).

L'ensemble de ces contrats de location coque nue a été analysé par le Groupe au regard de la norme IAS 17. En considérant la réalité de ces transactions et l'analyse menée par le Groupe au regard des critères mentionnés par la norme IAS 17.10, IAS 17.11 et IAS 17.12, il apparaît que ces contrats ne transfèrent pas au preneur (BOURBON) la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des navires. Ils ont donc été classés en tant que contrats de location simple au sens de IAS 17.

L'impact de ces cessions de navires au cours de l'année 2013 est le suivant :

(en millions d'euros)	Cessions d'actifs / Groupe d'actifs destinés à être cédés
Prix de cession net des frais éventuels de cession	580,3
Valeur nette comptable des actifs / groupe d'actifs destinés à être cédés	(439,9)
PLUS-VALUE DE CESSION D'ACTIFS / GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	**140,3**

À noter que la plus-value totale au 31 décembre 2013 s'élève à 138,5 millions d'euros, incluant, outre les cessions présentées ci-dessus, les impacts liés à la mise au rebut de certains navires et les effets de l'annulation de commandes aux chantiers.

Au 31 décembre 2013, les actifs / groupe d'actifs destinés à être cédés sont présentés dans le bilan consolidé en « actifs non courants détenus en vue de la vente » pour leur valeur nette comptable à la date de clôture, soit :

(en millions d'euros)	Actifs non courants détenus en vue de la vente
Protocole de cession ICBC Financial Leasing : 30 navires maximum restants & Standard Chartered Bank (« SCB ») : 3 navires en cours de construction	498,5
ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	**498,5**

2.2 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

8 sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2013, toutes consolidées par intégration globale, dont une société située en Amérique Latine. L'impact de cette entrée est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition des titres	0,2
Frais liés à l'acquisition des titres	-
Coût d'acquisition des titres	**0,2**
Situation nette cible	***(0,8)***
Ajustement de juste valeur	1,0
dont :	
- *sur immobilisations corporelles et incorporelles*	1,0
- *impôts différés afférents*	-
Situation nette retraitée	0,2
Quote-part retraitée acquise	0,2
Écart d'acquisition résiduel	-

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 5.7.

2.2.2 Sorties du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2013, le groupe a cédé sa participation dans la société Bourbon Ben Luc. L'impact dans les comptes consolidés est le suivant :

(en millions d'euros)	
Prix de cession net des éventuels frais de cession	7,8
Valeur nette comptable cédée	(4,0)
PLUS-VALUE DE CESSION	**3,9**

2.2.3 Rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle

BOURBON a procédé au rachat de certains intérêts ne donnant pas le contrôle au cours de l'année 2013. Conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, l'impact du rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle a été constaté dans les réserves consolidées, ces rachats n'ayant eu aucune incidence sur le contrôle qu'exerce BOURBON sur ces sociétés et donc n'ont pas entraîné de modification de la méthode de consolidation de ces sociétés.

L'impact sur les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2013 s'élève à (1,4) millions d'euros et est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition des titres	9,0
Quote-part retraitée acquise	7,6
Impact sur les capitaux propres part du Groupe	(1,4)

2.2.4 Autres variations du périmètre de consolidation

Suite à la renégociation d'accords de partenariat, le niveau de contrôle exercé par BOURBON sur certaines sociétés est passé de contrôle conjoint à contrôle exclusif. En conséquence, ces sociétés, auparavant consolidées par intégration proportionnelle, sont consolidées par intégration globale depuis le 1er janvier 2013. L'impact de cette variation de périmètre n'est pas significatif pour le groupe. Par conséquent, et conformément à la règlementation, aucun pro-forma n'a été réalisé sur la période en cours.

Pour information, le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs financiers retraités :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 retraité *
Actifs non-courants	2 659,5	3 514,2
Actifs courants	1 276,9	693,2
Actifs non courants détenus en vue de la vente	498,5	-
TOTAL ACTIF	**4 434,8**	**4 207,4**
Capitaux propres, part du Groupe	1 398,4	1 349,5
Intérêts ne donnant pas le contrôle	86,4	96,5
Total des capitaux propres	**1 484,8**	**1 446,0**
Passifs non courants	1 475,7	1 939,0
Passifs courants	1 474,3	822,4
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Total des passifs	**2 950,0**	**2 761,4**
TOTAL PASSIF	**4 434,8**	**4 207,4**

* *Données comparatives retraitées avec application du changement de méthode de consolidation sur l'ensemble de l'exercice 2012.*

(en millions d'euros)	2013	2012 retraité *
Chiffre d'affaires	1 311,9	1 226,6
Coûts directs	(719,7)	(697,5)
Coûts généraux et administratifs	(141,9)	(122,5)
EBITDAR hors plus-values	**450,3**	**406,7**
Coûts des loyers coque nue	(13,1)	(0,6)
EBE (EBITDA) hors plus-values	**437,2**	**406,1**
Plus-values	138,5	22,5
EBE (EBITDA)	**575,7**	**428,5**
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	(273,1)	(250,2)
Résultat opérationnel (EBIT)	**302,6**	**178,4**
Plus-values sur participations cédées	3,9	-
Résultat opérationnel après plus-values sur participations cédées	**306,5**	**178,4**
Résultat financier	(135,6)	(85,8)
Impôts sur les bénéfices	(27,5)	(28,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0
Résultat net des activités abandonnées	-	0,8
RÉSULTAT NET	**143,4**	**65,0**
Résultat net part du Groupe	115,0	40,6
Intérêts ne donnant pas le contrôle	28,4	24,4

* *Données comparatives retraitées avec application du changement de méthode de consolidation sur l'ensemble de l'exercice 2012.*

2.3 PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

2.3.1 Informations relatives aux participations consolidées par intégration proportionnelle

La liste des entités consolidées par intégration proportionnelle figure en note 5.7.2.

Les montants globaux (à 100 %) des principaux agrégats relatifs à ces participations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non-courants	102,4	221,0
Actifs courants	63,9	113,7
TOTAL	**166,3**	**334,7**
Capitaux Propres	11,1	45,9
Passifs non-courants	96,8	215,5
Passifs courants	58,4	73,3
TOTAL	**166,3**	**334,7**
Chiffre d'affaires	106,8	154,9
Résultat net	17,6	42,4

L'évolution de ces agrégats entre les années 2012 et 2013 provient notamment d'un changement de méthode de consolidation suite au changement du niveau de contrôle exercé par BOURBON sur certaines sociétés (voir note 2).

3/ Notes sur les comptes consolidés

3.1 GOODWILL

Au 31 décembre 2013, le solde net des *goodwill* s'élève à 33,5 M€ et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Pertes de Valeur	Net
31/12/2011	**34,0**	**-**	**34,0**
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	(0,5)	-	(0,5)
31/12/2012	**33,5**	**-**	**33,5**
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31/12/2013	**33,5**	**-**	**33,5**

Au 31 décembre 2013, l'affectation du *goodwill* est la suivante :

(en millions d'euros)	
Marine de Services – DEEP	8,2
Marine de Services – SHALLOW	6,1
Marine de Services – CREW	-
Subsea Services	19,2
Autres	-
TOTAL	**33,5**

La méthode de comptabilisation des *goodwill* est présentée en note 1.5.2. Au 31 décembre 2013, le *goodwill* a fait l'objet d'un test de dépréciation, et, en l'absence de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
31/12/2011	**20,3**	**(10,5)**	**9,8**
Acquisitions	3,1	(2,4)	0,6
Cessions	(0,2)	0,1	(0,0)
Var. de périmètre	(0,0)	0,0	-
Var. de change	(0,0)	(0,0)	(0,1)
Reclassement et divers	(0,2)	-	(0,2)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-
31/12/2012	**23,0**	**(12,8)**	**10,1**
Acquisitions	3,8	(2,8)	1,1
Cessions	(0,0)	0,0	(0,0)
Var. de périmètre	(0,4)	0,1	(0,3)
Var. de change	(0,3)	0,1	(0,2)
Reclassement et divers	(0,5)	0,0	(0,5)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-
31/12/2013	**25,6**	**(15,3)**	**10,3**

* *Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.*

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
31/12/2011	**0,1**	**9,2**	**-**	**7,9**	**1,1**	**2,0**	**20,3**
Acquisitions	-	0,5	-	0,1	0,3	2,1	3,1
Cessions	-	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)
Var. de périmètre	-	-	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Var. de change	-	-	-	(0,0)	0,0	-	(0,0)
Reclassement et divers	0,0	4,6	-	(0,0)	(1,2)	(3,6)	(0,2)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	**0,1**	**14,2**	**-**	**7,9**	**0,2**	**0,6**	**23,0**
Acquisitions	-	0,4	-	0,5	0,4	2,6	3,8
Cessions	-	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,0)	(0,0)
Var. de périmètre	-	-	-	(0,4)	-	-	(0,4)
Var. de change	-	(0,0)	-	(0,3)	-	(0,0)	(0,3)
Reclassement et divers	-	2,0	-	(0,3)	(0,5)	(1,7)	(0,5)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2013	**0,1**	**16,6**	**-**	**7,4**	**0,1**	**1,5**	**25,6**

* *Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.*

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
31/12/2011	**(0,1)**	**(7,1)**	**-**	**(3,4)**	**-**	**-**	**(10,5)**
Acquisitions	(0,0)	(2,1)	-	(0,3)	-	-	(2,4)
Cessions	-	0,1	-	-	-	-	0,1
Var. de périmètre	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Var. de change	-	(0,0)	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Reclassement et divers	-	(0,0)	-	0,0	-	-	-
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	**(0,1)**	**(9,1)**	**-**	**(3,6)**	**-**	**-**	**(12,8)**
Acquisitions	-	(2,5)	-	(0,3)	-	-	(2,8)
Cessions	-	0,0	-	0,0	-	-	0,0
Var. de périmètre	-	-	-	0,1	-	-	0,1
Var. de change	-	0,0	-	0,1	-	-	0,1
Reclassement et divers	-	0,0	-	-	-	-	0,0
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2013	**(0,1)**	**(11,6)**	**-**	**(3,7)**	**-**	**-**	**(15,3)**

* *Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.*

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles représentent un montant de 2 538,0 M€ au 31 décembre 2013 qui se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
31/12/2011	**4 075,1**	**(831,0)**	**3 244,1**
Acquisitions	348,6	(237,2)	111,4
Cessions	(126,6)	85,0	(41,7)
Perte de valeur	-	-	-
Var. de périmètre	-	(0,0)	(0,0)
Var. de change	17,2	(4,4)	12,9
Reclassement et divers	0,1	(0,2)	(0,1)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-
31/12/2012	**4 314,4**	**(987,8)**	**3 326,6**
Acquisitions	421,0	(243,9)	177,1
Cessions	(633,2)	180,3	(452,9)
Perte de valeur	-	-	-
Var. de périmètre	101,1	(24,1)	77,0
Var. de change	(134,4)	43,3	(91,1)
Reclassement et divers	(0,4)	0,1	(0,3)
Reclassement IFRS 5 *	(499,5)	1,0	(498,5)
31/12/2013	**3 569,1**	**(1 031,2)**	**2 538,0**

* *Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.*

Sur l'exercice 2013, les charges financières intercalaires intégrées dans le coût de revient des navires se sont élevées à 8,8 M€.

Détail des immobilisations corporelles brutes :

(en millions d'euros)	Terrains	Cons-tructions	Immeubles de placement	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
31/12/2011	**1,5**	**29,1**	**0,7**	**13,6**	**3 302,9**	**16,2**	**711,1**	**4 075,1**
Acquisitions	0,1	0,8	-	1,8	92,9	1,9	251,2	348,6
Cessions	-	(0,1)	-	(0,0)	(125,9)	(0,7)	-	(126,6)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Var. de change	(0,0)	(0,3)	-	0,0	11,6	0,1	5,8	17,2
Reclassement et divers	-	(2,0)	-	1,4	313,3	0,2	(312,8)	0,1
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	**1,5**	**27,5**	**0,7**	**16,8**	**3 594,8**	**17,8**	**655,3**	**4 314,4**
Acquisitions	-	3,0	-	0,9	81,8	1,3	333,9	421,0
Cessions	-	(0,0)	-	(0,2)	(620,1)	(0,1)	(12,7)	(633,2)
Var. de périmètre	-	(4,7)	-	1,0	104,8	0,1	(0,0)	101,1
Var. de change	(0,0)	(0,9)	-	(0,3)	(126,2)	(0,7)	(6,2)	(134,4)
Reclassement et divers	-	0,5	-	(3,1)	501,8	(0,1)	(499,5)	(0,4)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	(234,8)	-	(264,7)	(499,5)
31/12/2013	**1,5**	**25,3**	**0,7**	**15,2**	**3 302,0**	**18,3**	**206,1**	**3 569,1**

* *Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.*

Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles :

(en millions d'euros)	Terrains	Cons-tructions	Immeubles de placement	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
31/12/2011	**-**	**(5,7)**	**-**	**(5,6)**	**(810,0)**	**(9,7)**	**0,0**	**(831,0)**
Acquisitions	-	(1,5)	-	(1,6)	(231,0)	(3,1)	-	(237,2)
Cessions	-	0,1	-	-	84,3	0,6	-	85,0
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	(0,0)	-	(0,0)
Var. de change	-	0,1	-	(0,0)	(4,4)	0,0	-	(4,4)
Reclassement et divers	-	-	-	(0,3)	(0,1)	0,2	-	(0,2)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	**-**	**(7,0)**	**-**	**(7,6)**	**(961,1)**	**(12,0)**	**0,0**	**(987,8)**
Acquisitions	-	(1,9)	-	(1,5)	(237,9)	(2,6)	-	(243,9)
Cessions	-	0,0	-	0,2	180,0	0,1	-	180,3
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	2,0	-	(0,5)	(25,6)	(0,1)	-	(24,1)
Var. de change	-	0,3	-	0,2	42,4	0,5	-	43,3
Reclassement et divers	-	(0,0)	-	1,8	(1,8)	0,1	-	0,1
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	1,0	-	-	1,0
31/12/2013	**-**	**(6,6)**	**-**	**(7,4)**	**(1 003,1)**	**(14,0)**	**0,0**	**(1 031,2)**

* *Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.*

Les cessions réalisées au cours de l'année 2013 l'ont été dans le cadre de la mise en œuvre par le Groupe d'un programme de gestion active de sa flotte (voir note 2).

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus comprennent une part d'immobilisations en location financement qui se ventile comme suit :

Détail des immobilisations corporelles brutes en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
31/12/2011	**-**	**-**	**-**	**143,5**	**-**	**143,5**
Acquisitions	-	-	-	5,7	-	5,7
Cessions	-	-	-	(3,3)	-	(3,3)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	(113,0)	-	(113,0)
31/12/2012	**-**	**-**	**-**	**32,9**	**-**	**32,9**
Acquisitions	-	-	-	3,2	-	3,2
Cessions	-	-	-	(1,6)	-	(1,6)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	39,3	-	39,3
31/12/2013	**-**	**-**	**-**	**73,8**	**-**	**73,8**

L'évolution sur 2013 correspond aux cessions-bails réalisées en cours d'année.

Les dettes financières relatives aux immobilisations en location financement correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le montant des dettes financières, ainsi que leur échéancier, sont présentés en note 3.14.

Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
31/12/2011	**-**	**-**	**-**	**(37,4)**	**-**	**(37,4)**
Acquisitions	-	-	-	(7,7)	-	(7,7)
Cessions	-	-	-	3,3	-	3,3
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	34,3	-	34,3
31/12/2012	**-**	**-**	**-**	**(7,4)**	**-**	**(7,4)**
Acquisitions	-	-	-	(3,8)	-	(3,8)
Cessions	-	-	-	1,6	-	1,6
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	(0,5)	-	(0,5)
31/12/2013	**-**	**-**	**-**	**(10,1)**	**-**	**(10,1)**

3.4 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence s'élèvent à 0,1 M€, montant stable par rapport au 31 décembre 2012.

Les principaux éléments financiers des sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentés ci-dessous (données chiffrées indiquées à 100 %) :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants	0,0	0,0
Actifs courants	0,2	0,3
Total actif	**0,3**	**0,3**
Passifs non courants	0,1	0,2
Passifs courants	0,1	0,1
Total passif	**0,3**	**0,3**
Chiffre d'affaires	0,3	0,3
Résultat net	0,1	0,1

3.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers pour leur part non courante sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs disponibles à la vente	0,1	0,1
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts et cautionnements	44,3	21,0
Actifs financiers à la juste valeur	0,1	0,1
Autres actifs financiers non courants	6,7	9,6
Instruments financiers dérivés	0,6	-
TOTAL	**51,7**	**30,8**

Les tableaux suivants présentent l'évolution des valeurs brutes et des pertes de valeur des actifs disponibles à la vente, des prêts et cautionnements ainsi que des actifs financiers à la juste valeur.

▸ Évolution des valeurs brutes :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
31/12/2011	**0,3**	**-**	**9,4**	**0,1**	**9,8**
Acquisitions	-	-	16,3	-	16,3
Cessions	(0,0)	-	(4,5)	-	(4,5)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	(0,0)	-	(0,0)
Reclassement et divers	-	-	(0,2)	-	(0,2)
31/12/2012	**0,3**	**-**	**21,0**	**0,1**	**21,4**
Acquisitions	-	-	29,9	-	29,9
Cessions	(0,1)	-	(4,5)	-	(4,6)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	(1,6)	-	(1,6)
Reclassement et divers	-	-	(0,6)	-	(0,6)
31/12/2013	**0,2**	**-**	**44,3**	**0,1**	**44,6**

▸ Évolution des dépréciations :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
31/12/2011	**(0,3)**	**-**	**(0,0)**	**-**	**(0,3)**
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	0,1	-	-	-	0,1
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-
31/12/2012	**(0,2)**	**-**	**(0,0)**	**-**	**(0,2)**
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-
31/12/2013	**(0,2)**	**-**	**(0,0)**	**-**	**(0,2)**

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en note 3.19.

3.6 STOCKS ET ENCOURS

D'une valeur nette de 44,6 M€ au 31 décembre 2013 et de 44,3 M€ au 31 décembre 2012, les stocks et encours se décomposent comme suit :

- Valeurs brutes :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Brut		
Stocks matières premières et fournitures	43,7	44,0
Stocks encours de production de biens et services	1,4	0,1
Stocks produits finis et intermédiaires	0,1	0,1
Stocks de marchandises	-	-
TOTAL	**45,1**	**44,3**

- Pertes de valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Pertes de valeur		
Stocks matières premières et fournitures	(0,5)	-
Stocks encours de production de biens et services	-	-
Stocks produits finis et intermédiaires	-	-
Stocks de marchandises	-	-
TOTAL	**(0,5)**	**-**

3.7 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS, ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Sont classées en actifs courants les créances dont l'échéance est inférieure à un an.

Les actifs financiers pour leur part courante sont détaillés ci-dessous :

	31/12/2013			31/12/2012		
(en millions d'euros)	Brut	Pertes de Valeur	Net	Brut	Pertes de Valeur	Net
Clients et autres débiteurs	422,1	(11,7)	410,3	391,1	(6,2)	384,9
Actifs financiers courants	3,9	-	3,9	20,4	-	20,4
Autres actifs courants	38,6	-	38,6	31,6	-	31,6
TOTAL	**464,6**	**(11,7)**	**452,8**	**443,1**	**(6,2)**	**436,9**

Les actifs financiers courants ainsi que les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et cautionnements	2,6	1,5
Intérêts courus sur créances et prêts	0,3	-
Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	-	-
Instruments financiers dérivés	1,0	18,9
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	**3,9**	**20,4**
État, impôt sur les bénéfices	16,8	1,6
Charges constatées d'avance	21,8	30,0
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	**38,6**	**31,6**

Les instruments financiers dérivés sont présentés en note 3.19.

3.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Autres placements	-	-
Intérêts courus non échus	0,2	0,1
Disponibilités	779,3	195,1
TOTAL	**779,4**	**195,2**

3.9 CAPITAUX PROPRES

Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 47 360 582 euros et est composé de 74 559 688 actions entièrement libérées représentant une valeur de 0,64 euros.

3.10 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

BOURBON a émis dix plans de souscription d'actions, dont cinq en vigueur au 31 décembre 2013 représentant à cette date 5 607 925 options de souscription ou d'achat d'actions. La méthode de valorisation et de comptabilisation de ces plans de souscriptions ou d'achat d'actions est détaillée en note 1.5.14 et leurs principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

	Décembre 2008	Septembre 2009	Décembre 2011	Novembre 2012	Décembre 2013
Date d'autorisation AGM	30 mai 2008	30 mai 2008	1er juin 2011	1er juin 2011	1er juin 2011
Date d'autorisation conseil d'administration	8 décembre 2008	24 août 2009	5 décembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013
Nombre d'options de souscription autorisé	47 384	2 339 535	2 789 050	29 700	1 037 000
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31/12/2013	27 419	1 964 556	2 549 250	29 700	1 037 000
Nombre de bénéficiaires	50	895	1 153	2	68
Point de départ	Décembre 2012	Septembre 2013	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2017
Date d'expiration	Décembre 2014	Septembre 2015	Décembre 2017	Novembre 2018	Décembre 2019
Prix de souscription en euros ajusté au 31/12/2013	15,78 €	26,12 €	18,18 €	19,82 €	19,68 €
Prix de souscription en euros avant ajustement	21,00 €	31,60 €	20,00 €	21,80 €	19,68 €
Prix de l'action :					
Prix de l'action à la date d'attribution (avant ajustement)	18,60 €	31,62 €	22,74 €	21,72 €	19,11 €
Juste valeur des options :					
Juste valeur des options sans condition de marché à l'origine (avant ajustement)	7,58 €	7,46 €	5,72 €	4,96 €	3,09 €
Juste valeur des options soumises à condition de marché à l'origine (avant ajustement)	n/a	n/a	n/a	n/a	2,67 €
Taux sans risque	3,69 %	3,57 %	3,19 %	2,05 %	0,82 %
Rendement des dividendes	1,5 %	2,2 %	3,1 %	3,4 %	4,1 %
Volatilité	61,80 %	30,00 %	41,30 %	36,10 %	31,57 %
Durée d'acquisition contractuelle	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans

N.B. : La seule cause d'exercice anticipé est le décès du salarié.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre des plans de souscription ou d'achat d'actions s'élève à (5,0) M€ ((6,1) M€ en 2012).

3.11 ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS

L'assemblée générale mixte du 1er juin 2011 a autorisé le Conseil d'administration, dans sa dix-huitième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 2 décembre 2013, le Conseil d'Administration de BOURBON a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions, conditionnée à des critères de performance à certaines catégories de personnel représentant 2103 bénéficiaires.

Les principales caractéristiques et hypothèses retenues sont les suivantes :

	Décembre 2013
Date d'autorisation AGM	1er juin 2011
Date d'autorisation conseil d'administration	2 décembre 2013
Nombre total d'actions gratuites attribuées ajusté au 31/12/2013	767 400
Nombre de bénéficiaires	2 103
Prix de l'action :	
Prix de l'action à la date d'attribution (avant ajustement)	19,11 €
Juste valeur :	
Juste valeur à l'origine (avant ajustement)	17,53 € / 16,08 € *
Rendement des dividendes	4,1 %
Durée d'acquisition contractuelle	2 ans / 4 ans *

N.B. : Les seules causes d'exercice anticipé sont le décès et l'invalidité (sous conditions) du salarié.

* *Bénéficiaires résidant en France / bénéficiaires étrangers.*

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre du plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à (0,3) M€.

3.12 ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe à la date de clôture ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2013 est de (78,1) M€. Le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2013 s'élève à 2 965 102. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2012 était de (78,5) M€, le nombre de titres auto-détenus par BOURBON étant alors de 2 713 839.

3.13 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET AUTRES PROVISIONS

Les provisions se ventilent ainsi * :

(en millions d'euros)	Engagements envers le personnel	Risques commerciaux	Contrôles fiscaux	Autres risques fiscaux	Autres provisions pour risques et charges	Provisions pour gros entretien	Total
31/12/2011	**8,9**	**5,5**	**1,5**	**5,9**	**11,1**	**-**	**32,9**
Dotations de l'exercice	1,4	2,9	3,2	0,8	3,0	0,2	11,5
Utilisations	(0,5)	(1,4)	(0,5)	-	(4,2)	-	(6,6)
Reprises de provisions	(0,1)	(0,9)	-	(0,8)	(3,5)	-	(5,3)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	0,0	(0,3)	-	(0,5)	(0,3)	-	(1,1)
Reclassement et divers	1,8	0,0	-	0,1	-	-	1,9
31/12/2012	**11,5**	**5,8**	**4,2**	**5,6**	**6,0**	**0,2**	**33,3**
Dotations de l'exercice	1,7	2,4	4,5	7,1	3,3	8,0	27,1
Utilisations	(0,8)	(1,0)	-	(0,4)	(1,0)	(0,2)	(3,3)
Reprises de provisions	(0,4)	(0,8)	(1,7)	(1,4)	(1,2)	-	(5,4)
Variation de périmètre	0,1	0,4	-	-	-	0,4	0,9
Écart de conversion	(0,0)	(0,6)	-	(1,0)	(0,3)	(0,1)	(2,0)
Reclassement et divers	0,5	-	(0,0)	(0,0)	0,0	-	0,6
31/12/2013	**12,6**	**6,1**	**7,0**	**9,9**	**7,0**	**8,4**	**51,1**
dont part courante	***1,6***	***-***	***-***	***-***	***0,0***	***5,8***	***7,3***

* *La présentation des provisions par nature a été modifiée afin d'en améliorer la lisibilité. Cela a pu engendrer des différences de classement par rapport aux années précédentes.*

L'évolution par rapport à l'année précédente provient notamment de la constitution de provisions pour gros entretien consécutivement à la conclusion sur la période de nouveaux contrats de location simple avec obligation de gros entretien périodique (voir note 2).

À noter que la part à moins d'un an (part courante) des provisions est classée sur la ligne « Provisions – part à moins d'un an ».

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel regroupent la provision pour indemnités de départ à la retraite et la provision pour médailles du travail.

Indemnités de départ à la retraite

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2013	2012	2011	2010	2009
Taux d'actualisation :	3,00 %	2,60 %	4,50 %	4,50 %	5,25 %
Taux d'inflation :	2 % principalement, sauf pour certains pays où un taux différent a pu être retenu pour tenir compte des conditions économiques locales.				
Augmentation des salaires :	Prise en compte d'un taux moyen d'augmentation des salaires en fonction de la politique salariale menée au sein des différentes sociétés concernées.				
Turn-over :	Taux de turn-over déterminé au niveau de chaque entité.				

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	**10,1**	**7,7**
Coût des services rendus sur l'exercice	0,9	0,9
Coût financier	0,2	0,2
Départs à la retraite sur l'exercice	(0,8)	(0,5)
(Gains) / Pertes actuariels	0,3	1,8
Coût des services passés	-	-
Écart de conversion	(0,0)	0,0
Reclassements	0,0	-
Effet des variations de périmètres et des changements de méthode de consolidation	0,1	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	**10,8**	**10,1**
Dont part à moins d'un an	*1,6*	*1,4*

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2013 au titre des indemnités de départ à la retraite sont :

(en millions d'euros)	2013	2012
Coût des services rendus sur l'exercice	(0,9)	(0,9)
Coût des services passés	-	-
Coût financier	(0,2)	(0,2)
TOTAL DES CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE	**(1,1)**	**(1,1)**

3.14 DETTES FINANCIÈRES BRUTES

Les dettes financières brutes (2 520,5 M€ au 31/12/2013) figurent au bilan dans les postes « Emprunts et dettes financières », « Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an) » et « Concours bancaires et lignes court terme ».

a) Ventilation par échéance

Les échéances des dettes financières brutes se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Concours bancaires et lignes court terme	669,9	157,7
Dettes à moins d'un an	499,0	353,1
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	1 057,5	1 336,8
Dettes à plus de 5 ans	294,1	408,2
TOTAL	**2 520,5**	**2 255,7**
Dont :		
Emprunts liés au retraitement des locations financements	*65,0*	*21,4*
Dettes à moins d'un an	*10,2*	*3,5*
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	*37,9*	*15,5*
Dettes à plus de 5 ans	*16,9*	*2,5*

b) Ventilation par taux

Les dettes financières brutes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Taux fixe ou swapé en fixe	1 343,4	1 420,0
Concours bancaires (taux fixe ou swapé)	-	-
Taux variable	497,6	669,4
Concours bancaires (taux variable)	669,4	157,6
Total emprunts et concours bancaires	**2 510,4**	**2 246,9**
Intérêts courus non échus	10,1	8,8
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**2 520,5**	**2 255,7**

c) Ventilation par devise

Au 31 décembre 2013, l'endettement brut hors intérêts courus non échus se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
EUR – Euro	1 929,1	1 583,6
USD – Dollar américain	369,2	311,7
NOK – Couronne Norvégienne	212,1	351,4
VND – Dong Vietnamien	-	0,0
MXP – Peso Mexicain	-	0,2
TOTAL (HORS INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS)	**2 510,4**	**2 246,9**

L'endettement du Groupe est constitué principalement de 3 types de financements :

- des financements bancaires type « club deal » :
  - un premier signé en 2005 pour un montant de 320 M€, en phase d'amortissement depuis 2009 (10 ans d'amortissement),
  - un deuxième signé en 2007 pour un montant de 450 M€, en phase d'amortissement depuis 2010 (10 ans d'amortissement),
  - un troisième signé en 2009 pour un montant de 318 M€ en phase d'amortissement depuis juillet 2011 (5 ans d'amortissement),
  - enfin, un quatrième signé en 2012 pour un montant de 240 M€ ;
- d'une série de financements bilatéraux assis sur des actifs ;
- des lignes court terme, dont 24 millions d'euros non utilisés au 31 décembre 2013. Avec 2 établissements bancaires, le Groupe a signé des conventions « d'unité de compte », lui permettant de fusionner les soldes disponibles en USD avec les concours en Euros. En tenant compte de ces unités de compte, les lignes disponibles au 31 décembre 2013 sont de 141 millions d'euros.

d) Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2013, les dettes auprès des établissements de crédit garanties par des hypothèques, nantissements de matériels ou de valeurs mobilières, représentent un montant total de 1 699,3 M€.

Les actifs donnés en nantissement sont essentiellement des navires. Ces hypothèques ont été enregistrées auprès du « Bureau des Hypothèques » entre 1999 et 2013, pour une valeur totale de 2 226 M€.

3.15 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Coût de l'endettement financier net	**(73,0)**	**(71,9)**
- coût de l'endettement financier brut	(77,2)	(74,6)
- produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	4,2	2,6
Autres charges et produits financiers	**(62,6)**	**(15,1)**
- résultat de change net	(53,2)	(14,0)
- autres charges financières	(12,0)	(7,3)
- autres produits financiers	2,6	6,2

Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des charges et produits d'intérêt produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net au cours de l'exercice.

Les autres produits et charges financiers incluent notamment les pertes et gains de change réalisés et latents ainsi que la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les autres produits et charges financiers au 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Autres charges et produits financiers	**(62,6)**
Résultat de change	(53,2)
dont résultat de change net latent	*(34,5)*
Autres charges financières	(12,0)
dont juste valeur des instruments financiers dérivés	*(0,6)*
Autres produits financiers	2,6
dont juste valeur des instruments financiers dérivés	*0,9*

3.16 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Au 31 décembre, les soldes d'impôts différés actifs et passifs se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts différés actifs	26,0	31,3
Impôts différés passifs	(40,0)	(20,5)
Imposition différée nette	**(14,0)**	**10,8**

Ventilation par nature des impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts différés actifs	**26,0**	**31,3**
Retraite	1,0	0,9
Retraitements de consolidation	15,3	23,9
Retraitements des dotations aux amortissements	7,8	4,8
Autres différences temporaires	1,9	1,6
Impôts différés passifs	**(40,0)**	**(20,5)**
Retraitements de consolidation	(3,4)	(1,3)
Retraitements des dotations aux amortissements	(8,5)	(7,6)
Autres différences temporaires	(28,1)	(11,6)

Au 31 décembre 2013, suivant le principe de prudence et compte tenu de la situation fiscale des sociétés concernées, aucun impôt différé actif n'a été calculé sur les déficits, dont le cumul en base est de 495,4 M€.

3.17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts exigibles	(22,1)	(22,4)
Impôts différés	(5,4)	0,2
(charge)/produit d'impôt	**(27,5)**	**(22,2)**

Au 31 décembre 2013, l'impôt sur les sociétés théorique de 58,8 M€ est calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, plus-value nette sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence, plus-value sur participations cédées et résultat des activités abandonnées :	167,0	74,6
Impôt sur les sociétés en vigueur en France au 31/12/2013 (1) :		
33,33 %	(55,7)	(24,9)
3,30 %	(3,1)	(2,1)
Impôt sur les sociétés théorique	(58,8)	(27,0)
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(27,5)	(22,2)
DIFFÉRENCE	**31,3**	**4,7**

(1) Le taux d'imposition indiqué est le taux d'impôt légal français hors contribution exceptionnelle temporaire prévue par l'article 235 ter ZAA du Code général des impôts.

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés non imposées à l'impôt sur les sociétés (sociétés éligibles à la taxe au tonnage, sociétés étrangères non imposables)	44,8	9,5
Sociétés déficitaires (sociétés intégrées fiscalement, sociétés hors intégration fiscale et sociétés étrangères)	(19,4)	(15,3)
Différence de taux d'imposition	10,9	8,4
Autres différences	(5,1)	2,2
TOTAL	**31,3**	**4,7**

Les autres différences proviennent notamment de l'imposition exceptionnelle sur les dividendes versés en 2013 ainsi que des provisions pour impôts.

3.18 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est exposé sont les risques de crédit / contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le Conseil d'Administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

3.18.1 Risque de crédit / de contrepartie

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance de type COFACE. Ainsi, les compagnies pétrolières supermajors, majors, nationales et indépendants représentent près de 80 % du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Le volume d'affaires réalisé avec les 5 premiers clients représente 592 millions d'euros soit 45,2 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 58,6 % (soit 769 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présentée en note 3.19.5. de l'annexe aux comptes consolidés.

D'autre part, en 2013, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le Groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

3.18.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du Groupe par une combinaison de cash-flows opérationnels, de cessions d'actifs, d'emprunts bancaires et d'opérations de marché ; la récurrence des cash-flows est assurée par la croissance régulière de la flotte de navires et par la stratégie de contractualisation à long terme avec les clients pétroliers dont les programmes d'investissement connaissent une forte croissance.

Le volet financier du plan « Transforming for beyond » dévoilé en mars 2013 (cession de 2.5 milliards d'USD de navires), a permis dès 2013, et continuera de permettre en 2014, de renforcer la liquidité du groupe. Ces cessions de navires permettent en effet de désendetter progressivement le Groupe.

Des contrats de financement moyen et long termes seront en outre conclus pour des navires n'entrant pas dans l'assiette cédée.

La conjonction de ces ventes et de la mise en place de nouvelles dettes long terme mesurées permettra au groupe de diminuer encore son risque de liquidité.

Au 31 décembre 2013, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 2 520 millions d'euros dont 1 352 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de la dette à long et moyen terme est de 4 ans et 7 mois.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2013 (hors intérêts courus non échus) :

(en millions d'euros)	Part à moins d'un an de l'Endettement Moyen / Long Terme	Endettement Moyen / Long Terme	Total
CLUB DEAL – 320 M€	32	80	112
CLUB DEAL – 450 M€	45	236	281
CLUB DEAL – 318 M€	64	111	175
CLUB DEAL – 240 M€	100	100	200
GIE/SNC EXTERNALISES	20	150	170
Financement flotte Norvège	76	184	260
40 autres prêts bilatéraux	153	490	643
TOTAL	**489**	**1 352**	**1 841**

Au 31 décembre 2013, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 670 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 10 M€.

La trésorerie active dont dispose le Groupe ressort à 779 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Emprunts à long et moyen terme

Les emprunts à long et moyen terme sont essentiellement constitués de financements type « club deal [(1)] » et d'emprunts bilatéraux.

Tous ces emprunts sont adossés à des actifs (navires) pris en garantie (hypothèque de 1er rang ou de sûreté négative). Les navires sont clairement identifiés lors de la signature du contrat de prêt, l'information est détaillée au sein de la note « 5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan » de l'annexe aux comptes consolidés. Durant l'exécution du contrat de prêt, BOURBON peut être amené pour des raisons techniques à modifier la liste des navires affectés au prêt et établie a priori. Deux options s'offrent alors, soit un remboursement partiel de l'emprunt, soit la substitution par un autre navire. Dans tous les cas un avenant est signé au contrat de prêt afin de refléter les nouvelles garanties données.

Il n'existe pas de prêt long et moyen terme non affecté à des financements d'actifs.

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2013, l'encours du prêt est de 112 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (également « club deal ») a été souscrit. La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020. Au 31 décembre 2013, l'encours du prêt est de 281 millions d'euros.

En juillet 2009, un emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement a débuté en 2011 et s'achèvera en 2016. Au 31 décembre 2013, l'encours du prêt est de 175 millions d'euros.

(1) Dans les opérations de financement bancaire, les « club deals » réunissent des petits groupes de banques historiquement proches de l'entreprise et qui se partagent entre elles la dette senior. Lors de la mise en place de ses emprunts, BOURBON réunit toutes les banques pressenties pour mettre en place le crédit sans qu'aucune des banques n'aie de place prépondérante. Pour des raisons de facilité, une banque devient « bookrunner » mais les autres établissements sont arrangeurs mandatés.

Enfin en 2012, un nouvel emprunt « club deal » de 240 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement débutera en 2013 pour s'achever en 2015. Au 31 décembre 2013, l'encours de ce prêt est de 200 millions d'euros.

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. Ainsi en 2013, de nouveaux emprunts ont été mis en place pour un montant équivalent à 102 millions d'euros, dont 40 millions d'euros auprès de banques étrangères ; 127 millions d'euros ont aussi été tirés en 2013 sur des emprunts signés les années précédentes.

Au 31 décembre 2013, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 51 millions d'euros.

Dans de nombreux cas, la documentation contractuelle inclus l'exigence du respect d'un ratio endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90.

Dans le cas de quelques financements bilatéraux, essentiellement de type de financement crédit-bail fiscal, dont l'encours global à fin 2013 s'élevait à 91 millions d'euros, les stipulations des contrats de crédit-bail fiscal prévoient un ratio de l'endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 et un ratio « Dettes nettes opérationnelles sur EBITDA » qui doit être inférieur à 4,5 pour les exercices 2013 et 2014, et 4,0 les années suivantes.

Au titre de l'ensemble de nos engagements financiers, aucun cas d'exigibilité anticipée n'est survenu au 31 décembre 2013. De même aucun défaut croisé n'est survenu parmi les entités du Groupe.

Par ailleurs, aucun cas de résiliation anticipée des contrats de prêt tel que le cas de circonstance nouvelle (termination event) lié au changement de contrôle du débiteur n'est survenu au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, BOURBON respecte ses covenants financiers c'est-à-dire ses engagements financiers relatifs aux contrats de financement.

Lignes court terme

Le Groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 24 millions d'euros au 31 décembre 2013. Avec 2 établissements bancaires, le Groupe a signé des conventions « d'unité de compte », lui permettant de fusionner les soldes disponibles en USD avec les concours en Euros. En tenant compte de ces unités de compte, les lignes disponibles au 31 décembre 2013 sont de 141 millions d'euros.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du Groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du Groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

3.18.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du Groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du Groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Développement, Financements et Fiscalité Groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le Groupe met en place des *swaps* de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces *swaps* sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2013, après prise en compte des *swaps* de taux d'intérêt, environ 73 % de l'endettement long terme et moyen terme du Groupe est contracté à taux d'intérêt fixe.

Au 31 décembre 2013, les contrats de swaps de taux portent sur les emprunts du Groupe, dont ils transforment le taux variable en taux fixe. Ces contrats ont été conclus en euros (EUR), couronne norvégienne (NOK) et dollar américain (USD) ; ils se ventilent par échéance comme suit :

(en millions d'euros)	Encours au 31/12/2013 en devises	Encours au 31/12/2013 en euros	Échéance
Devise – *Swap* prêteurs taux fixes			
EUR	112	112	07/04/2014
EUR	39	39	15/04/2014
EUR	40	40	15/10/2014
EUR	80	80	15/10/2015
EUR	14	14	24/11/2014
EUR	200	200	28/12/2015
EUR	21	21	26/06/2017
EUR	281	281	26/07/2018
NOK	50	6	29/03/2014
NOK	350	42	19/10/2014
NOK	150	18	22/10/2014
NOK	200	24	16/04/2015
NOK	50	6	29/03/2016
NOK	200	24	18/04/2016
NOK	150	18	30/06/2016
NOK	100	12	29/12/2016
USD	49	36	30/06/2017
USD	32	23	17/07/2017
TOTAL		**996**	

Le tableau suivant présente l'exposition nette du Groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

	Au 31/12/2013													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	779,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	779,4
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	2,6	-	4,5	-	2,7	-	22,8	-	8,8	-	5,5	-	46,9	-
Actifs financiers	**2,6**	**779,4**	**4,5**	**-**	**2,7**	**-**	**22,8**	**-**	**8,8**	**-**	**5,5**	**-**	**46,9**	**779,4**
Concours bancaires et lignes court terme	-	(669,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(669,4)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	(0,3)	-	-	-	-	-	(0,0)	-	(0,3)	-
Emprunts liés au retraitement des locations financements	-	(10,2)	-	(10,2)	-	(9,5)	-	(9,7)	-	(8,5)	-	(16,9)	-	(65,0)
Emprunts bancaires	(35,1)	(444,2)	(37,0)	(332,7)	(37,9)	(188,4)	(38,4)	(243,8)	(38,6)	(102,6)	(160,1)	(117,0)	(347,0)	(1 428,8)
Passifs financiers	**(35,1)**	**(1 123,7)**	**(37,0)**	**(342,9)**	**(38,1)**	**(197,8)**	**(38,4)**	**(253,6)**	**(38,6)**	**(111,1)**	**(160,1)**	**(133,9)**	**(347,3)**	**(2 163,1)**
Position nette avant couverture	**(32,5)**	**(344,3)**	**(32,5)**	**(342,9)**	**(35,4)**	**(197,8)**	**(15,6)**	**(253,6)**	**(29,8)**	**(111,1)**	**(154,6)**	**(133,9)**	**(300,4)**	**(1 383,7)**
Couverture													**(996,1)**	**996,1**
Position nette après couverture													**(1 296,5)**	**(387,6)**

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2013, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 3,9 millions d'euros sur un an.

Au 31 décembre 2012, la position était la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2012													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	195,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195,2
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	1,5	-	1,2	-	2,7	-	0,8	-	11,9	-	4,4	-	22,5	-
Actifs financiers	**1,5**	**195,2**	**1,2**	**-**	**2,7**	**-**	**0,8**	**-**	**11,9**	**-**	**4,4**	**-**	**22,5**	**195,2**
Concours bancaires et lignes court terme	-	(157,6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(157,6)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	(0,3)	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,0)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	-	(3,5)	-	(3,7)	-	(3,9)	-	(4,1)	-	(3,9)	-	(2,5)	-	(21,4)
Emprunts bancaires	(21,6)	(319,2)	(21,8)	(410,6)	(22,5)	(353,3)	(23,3)	(203,0)	(23,7)	(263,0)	(110,3)	(295,4)	(223,2)	(1 844,4)
Passifs financiers	**(21,6)**	**(480,3)**	**(22,0)**	**(414,3)**	**(22,5)**	**(357,2)**	**(23,3)**	**(207,0)**	**(23,7)**	**(266,8)**	**(110,3)**	**(297,9)**	**(223,4)**	**(2 023,5)**
Position nette avant couverture	**(20,1)**	**(285,1)**	**(20,9)**	**(414,3)**	**(19,8)**	**(357,2)**	**(22,5)**	**(207,0)**	**(11,7)**	**(266,8)**	**(105,9)**	**(297,9)**	**(200,9)**	**(1 828,3)**
Couverture													**(1 196,5)**	**1 196,5**
Position nette après couverture													**(1 397,5)**	**(631,8)**

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2012, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc eu pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 6,3 millions d'euros sur un an.

Risque de change

Les objectifs

La politique du Groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le Groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation clients. En effet, BOURBON facture une partie importante (75 % environ) de ses prestations en dollars. Le Groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars (représentant environ 18 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'Offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

Flux long terme

Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros ou en dollars. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, les emprunts euros finançant des actifs générant des revenus en dollars seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du Groupe aux variations des taux de change :

- Sur le résultat : risque de transaction ;
- Sur les capitaux propres : risque de conversion.

a) Risque de transaction

Au 31 décembre 2013, les dérivés de change portent sur des flux essentiellement en dollar américain (USD) et en couronne norvégienne (NOK) et se ventilent comme suit :

Au 31/12/2013	Encours *(en millions de devises)*	Échéance	Taux de change moyen
Contrats à terme couvrant les achats futurs attendus			
USD / EUR	129	Entre le 31/03/14 et le 31/07/14	1,3630
Cross-currency swap			
USD / EUR	81	Entre le 27/03/14 et le 30/06/21	1,4385
USD / NGN	30	26/09/2014	160,0000
NOK / EUR	231	26/10/2016 et 01/02/2017	8,3202

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2013, les positions des actifs et passifs monétaires du Groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	1 733,4	32,6	33,5	19,2
Passifs monétaires	(1 180,9)	(35,2)	(109,2)	(27,9)
Position nette avant gestion	**552,5**	**(2,5)**	**(75,7)**	**(8,7)**
Couvertures	(37,0)	(27,6)	-	-
Position nette après gestion	**515,5**	**(30,1)**	**(75,7)**	**(8,7)**

Au 31 décembre 2013, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du Groupe de 4,3 M€, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

b) Risque de conversion

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2013 et 2012 :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Euro (EUR)	1 391,5	1 386,7
Real brésilien (BRL)	(122,9)	(88,9)
Peso mexicain (MXN)	30,3	17,9
Couronne norvégienne (NOK)	122,3	76,7
Dollar américain (USD)	82,0	54,5
Dong vietnamien (VND)	(0,0)	(1,7)
Franc suisse (CHF)	2,9	2,6
Naira nigérian (NGN)	(18,1)	(33,7)
Autres	(3,2)	(2,5)
TOTAL	**1 484,8**	**1 411,8**

Au 31 décembre 2013, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 3,8 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Risque sur actions

Le Groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2013.

Comme indiqué dans la note 3.12 Actions propres, le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2013 s'élève à 2 965 102. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 5,9 M€.

Risque sur le prix des approvisionnements

L'exposition du Groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement. Les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants.

3.19 INSTRUMENTS FINANCIERS

3.19.1 Actifs financiers

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les actifs financiers se ventilent comme suit :

	31/12/2013					
(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,1	0,1	50,9	0,6	-	51,7
Clients et autres débiteurs	-	-	410,3	-	-	410,3
Actifs financiers courants	-	-	2,9	1,0	-	3,9
Autres actifs courants	-	-	38,6	-	-	38,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	779,4	779,4
TOTAL	**0,1**	**0,1**	**502,8**	**1,6**	**779,4**	**1 283,9**

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,1	0,1	30,6	-	-	30,8
Clients et autres débiteurs	-	-	384,9	-	-	384,9
Actifs financiers courants	-	-	1,5	18,9	-	20,4
Autres actifs courants	-	-	31,6	-	-	31,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	195,2	195,2
TOTAL	**0,1**	**0,1**	**448,5**	**18,9**	**195,2**	**662,9**

a) Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 0,1 M€ au 31 décembre 2013. Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente correspondent aux dividendes reçus et représentent 0,3 M€ en 2013 (0,1 M€ en 2012).

b) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat détenus par le Groupe s'élèvent à 0,1 M€ au 31 décembre 2013. Les profits et pertes enregistrés sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont non significatifs.

c) Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	92,4		92,4	63,6		63,6
Clients et autres débiteurs	422,1	(11,7)	410,3	391,1	(6,2)	384,9
TOTAL	**514,5**	**(11,7)**	**502,8**	**454,7**	**(6,2)**	**448,5**

L'évolution des prêts et créances entre 2012 et 2013 provient principalement des crédits-vendeur associés à certaines cessions de navires (voir note 2).

Les profits et pertes enregistrées en capitaux propres et en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2013			
		Évaluation ultérieure		
	Intérêts	Effet de change	Dépréciation	Résultat de cession
Capitaux propres	-	(4,2)	-	-
Résultat	0,8	-	-	-
TOTAL	**0,8**	**(4,2)**	**-**	**-**

(en millions d'euros)	31/12/2012			
		Évaluation ultérieure		
	Intérêts	Effet de change	Dépréciation	Résultat de cession
Capitaux propres	-	(0,4)	-	-
Résultat	0,4	-	-	-
TOTAL	**0,4**	**(0,4)**	**-**	**-**

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 779,4 M€ au 31 décembre 2013 contre 195,2 M€ au 31 décembre 2012. Ce poste ne comprend pas de disponibilités soumises à restriction.

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.18. Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté en note 3.9.

3.19.2 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 se ventile comme suit :

Actifs financiers :

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette		0,1	0,1	-
Instruments financiers dérivés en couverture du CA en devise et autres	1,0	0,4	1,4	18,9
TOTAL	**1,0**	**0,6**	**1,6**	**18,9**

Passifs financiers :

(en millions d'euros)	31/12/2013 Courant	31/12/2013 Non courant	31/12/2013 Total	31/12/2012 Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	3,4	33,3	36,6	66,6
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments dont le change	2,1	7,1	9,2	22,4
TOTAL	**5,5**	**40,4**	**45,9**	**89,0**

Couverture du risque de taux

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, le Groupe détenait différents contrats de *swaps* destinés à couvrir les variations des taux sur ses emprunts à taux variables. Les contrats de *swaps* sont utilisés pour couvrir le risque de taux pour les engagements fermes.

Les conditions des contrats de *swaps* de taux ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés aux emprunts ont été jugées hautement efficaces au 31 décembre 2013. La variation de juste valeur de ces instruments de couverture représente un gain latent de 35,4 M€ qui a été enregistré en capitaux propres.

Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, le Groupe détenait différents contrats à terme destinés à couvrir des ventes futures ou des achats futurs, pour lesquels le Groupe a des engagements fermes.

Les conditions des contrats de change à terme ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés à des achats ou des ventes ont été jugées hautement efficaces. À ce titre, les variations de juste valeur de la part efficace de l'instrument de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Au titre de l'année 2013, une perte latente de (19) M€ a été comptabilisé en capitaux propres.

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisé directement dans les réserves consolidées (Groupe et minoritaires) représente, pour l'année 2013, un gain latent net d'impôt différé de 6,2 M€, qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2013	2012
Variation de juste valeur des dérivés de couvertures	16,4	(24,4)
dont :		
achats et ventes à terme sur coques / chiffre d'affaires	*(19,0)*	*(11,6)*
swaps de taux	*35,4*	*(12,7)*
autres	-	*(0,1)*
Effet de l'imposition différée	(10,2)	3,4
IMPACT NET	**6,2**	**(21,0)**

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques du Groupe et sont analysés dans la note 3.19.

3.19.3 Passifs financiers

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les passifs financiers se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013 Courant	31/12/2013 Non courant	31/12/2013 Total	31/12/2012 Total
Dettes financières	1 169,0	1 351,6	2 520,5	2 255,7
Instruments financiers dérivés	5,5	40,4	45,9	89,0
Fournisseurs et autres créanciers	282,9	-	282,9	285,4
Autres passifs financiers	9,6	-	9,6	13,1
TOTAL	**1 467,0**	**1 392,0**	**2 858,9**	**2 643,2**

a) Dettes financières

Les dettes financières sont analysées en note 3.14. Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	10,2	54,8	65,0	21,4
Autres emprunts bancaires	540,3	1 235,8	1 776,1	2 067,9
Intérêts courus non échus	9,6	-	9,6	8,7
Total emprunts	**560,0**	**1 290,6**	**1 850,6**	**2 098,0**
Concours bancaires et lignes court terme	669,4	-	669,4	157,6
Intérêts courus non échus	0,6	-	0,6	0,1
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**1 230,0**	**1 290,6**	**2 520,5**	**2 255,7**

b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comptabilisés au passif du bilan sont présentés en note 3.19.2.

c) Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs	103,6	101,8
Dettes sur immobilisations	20,2	51,1
Dettes sociales	59,4	47,9
Dettes fiscales	64,6	52,5
Autres dettes	35,1	32,1
Produits constatés d'avance	7,2	5,2
TOTAL	**290,1**	**290,5**

La valeur bilan de l'ensemble de ces dettes représente une bonne approximation de leur juste valeur.

3.19.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La méthode de valorisation des actifs et passifs financiers est détaillée dans les notes 1.5.8 à 1.5.19.

3.19.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers

La politique de gestion des risques du Groupe est présentée en note 3.18.

a) Risque de crédit

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.18.

Les créances en souffrance non dépréciées se ventilent comme suit au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	31/12/2013							
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti					-	-	92,4	92,4
Créances et autres débiteurs	42,0	13,7	24,5	34,8	115,0	11,7	295,3	422,1
TOTAL	**42,0**	**13,7**	**24,5**	**34,8**	**115,0**	**11,7**	**387,8**	**514,5**

(en millions d'euros)	31/12/2012							
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti					-	-	63,6	63,6
Créances et autres débiteurs	36,8	15,1	5,7	21,1	78,7	6,2	306,2	391,1
TOTAL	**36,8**	**15,1**	**5,7**	**21,1**	**78,7**	**6,2**	**369,8**	**454,7**

b) Risque de liquidité

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières nettes, incluant les flux d'intérêts, par date de maturité sont les suivants :

	Au 31/12/2013							
(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires		-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie		-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit		-		-	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	10,2	10,2	9,5	9,7	8,5	16,9	65,0	65,0
Autres emprunts bancaires	479,3	369,7	226,5	282,2	141,2	277,2	1 776,1	1 776,1
Intérêts courus non échus	9,6	-	-	-	-	-	9,6	9,6
Emprunts	**499,0**	**379,9**	**236,0**	**291,9**	**149,7**	**294,1**	**1 850,6**	**1 850,6**
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	669,4	-	-	-	-	-	669,4	669,4
Intérêts courus non échus	0,6	-	-	-	-	-	0,6	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(779,4)	-	-	-	-	-	(779,4)	(779,4)
Trésorerie nette	**(109,5)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(109,5)**	**(109,5)**
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NETTES	**389,5**	**379,9**	**236,0**	**291,9**	**149,7**	**294,1**	**1 741,1**	**1 741,1**

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	> 5 ans	Total
Intérêts sur emprunts sur location financement	1,7	1,4	1,2	0,9	0,6	0,9	6,7
Intérêts sur autres emprunts bancaires	57,8	43,5	33,5	27,1	16,5	29,3	207,8

Les flux d'intérêts futurs à taux variable sont déterminés sur la base des taux anticipés des index concernés arrêtés à la date de clôture.

Au 31/12/2012

(en millions d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-		-	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	3,5	3,7	3,9	4,1	3,9	2,5	21,4	21,4
Autres emprunts bancaires	340,8	432,7	375,8	226,2	286,6	405,7	2 067,9	2 067,9
Intérêts courus non échus	8,7						8,7	8,7
Emprunts	**353,1**	**436,3**	**379,7**	**230,3**	**290,5**	**408,2**	**2 098,0**	**2 098,0**
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	157,6	-	-	-	-	-	157,6	157,6
Intérêts courus non échus	0,1	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(195,2)	-	-	-	-	-	(195,2)	(195,2)
Trésorerie nette	**(37,5)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(37,5)**	**(37,5)**
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NETTES	**315,5**	**436,3**	**379,7**	**230,3**	**290,5**	**408,2**	**2 060,5**	**2 060,5**

(en millions d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	> 5 ans	Total
Intérêts sur emprunts sur location financement	0,6	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	1,7
Intérêts sur autres emprunts bancaires	70,1	59,2	43,8	32,8	26,3	29,6	261,8

c) Risque de marché

L'exposition du Groupe au risque de marché est analysée en note 3.18.

4/ Secteurs Opérationnels

Les secteurs opérationnels tels que présentés au titre de l'information sectorielle sont les suivants : « Marine Services » et « Subsea Services ». Par ailleurs, le secteur « Marine Services » est lui-même ventilé en « Deep », « Shallow » et « Crew ».

À noter que les hypothèses d'évaluation des résultats des différents secteurs ne sont pas différentes des hypothèses utilisées pour l'élaboration des états financiers.

Les charges et produits non affectables aux secteurs opérationnels sont classés en Autres.

Les capitaux engagés tels que présentés dans l'information sectorielle comprennent les éléments suivants :

- les *goodwills* ;
- la valeur nette comptable consolidée des navires ;
- les acomptes sur navires en cours de construction ;
- les autres immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les instruments financiers actifs et passifs non courants ;
- des immobilisations financières (principalement les prêts) ;
- le besoin en fonds de roulement qui comprend notamment les actifs courants (à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie) ainsi que les passifs courants (à l'exception des emprunts et concours bancaires et provisions).

Toutes les relations commerciales inter-secteurs sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au Groupe.

L'information sectorielle pour l'année 2013 est la suivante :

(en millions d'euros)	Total Marine Services	dont			Total Subsea Services	Autres	Total
		Deep	*Shallow*	*Crew*			
Chiffre d'affaires hors groupe	1 064,7	391,6	376,0	297,2	223,3	24,0	1 311,9
Coûts directs hors loyers coque nue	(596,6)	(202,6)	(216,5)	(177,4)	(105,1)	(17,9)	(719,7)
Coûts généraux et administratifs	(116,0)	(42,7)	(41,0)	(32,4)	(24,3)	(1,6)	(141,9)
EBITDAR * hors plus-values	**352,0**	**146,2**	**118,4**	**87,3**	**93,8**	**4,5**	**450,3**
Coûts des loyers coque nue	(12,9)	(9,2)	(3,7)	-	(0,2)	-	(13,1)
EBITDA hors plus-values	**339,1**	**137,0**	**114,8**	**87,3**	**93,6**	**4,5**	**437,2**
Plus-values	105,1	59,5	45,6	0,0	33,4	0,0	138,5
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	**444,2**	**196,5**	**160,4**	**87,3**	**127,1**	**4,5**	**575,7**
Goodwill	14,3	8,2	6,1	-	19,2	-	33,5
Navires	1 926,0	nc	nc	nc	349,8	23,3	2 299,0
Acomptes sur navires en cours de construction	98,8	nc	nc	nc	68,4	-	167,2
Autres actifs et passifs non courants	60,4	nc	nc	nc	12,9	19,5	92,8
Besoin en fonds de roulement	161,8	nc	nc	nc	33,9	4,3	200,0
Capitaux engagés	**2 261,4**	**nc**	**nc**	**nc**	**484,2**	**47,0**	**2 792,6**
Capitaux engagés hors acomptes sur navires en cours de contruction	**2 162,6**	**nc**	**nc**	**nc**	**415,7**	**47,0**	**2 625,3**
Capitaux engagés relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	307,6	nc	nc	nc	190,8	-	498,5

* *EBITDA hors coûts des loyers coque nue.*

L'information sectorielle pour l'année 2012 se présentait comme suit :

En millions d'euros	Total Marine Services	dont			Total Subsea Services	Autres	Total
		Deep	*Shallow*	*Crew*			
Chiffre d'affaires hors groupe	972,2	360,8	336,7	274,8	190,0	24,7	1 186,9
Coûts directs hors loyers coque nue	(569,0)	(192,5)	(210,8)	(165,6)	(97,7)	(17,5)	(684,1)
Coûts généraux et administratifs	(99,1)	(36,8)	(34,3)	(28,0)	(19,4)	(1,3)	(119,8)
EBITDAR * hors plus-values	**304,1**	**131,5**	**91,6**	**81,1**	**73,0**	**5,9**	**383,0**
Coûts des loyers coque nue **	(0,6)	(0,6)	-	-	-	-	(0,6)
EBITDA hors plus-values	**303,5**	**130,8**	**91,6**	**81,1**	**73,0**	**5,9**	**382,4**
Plus-values	23,9	23,8	0,1	(0,0)	(0,1)	-	23,8
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	**327,4**	**154,6**	**91,7**	**81,1**	**72,9**	**5,9**	**406,2**
Goodwill	14,3	8,2	6,1	-	19,2	-	33,5
Navires	2 166,3	nc	nc	nc	442,6	24,7	2 633,6
Acomptes sur navires en cours de construction	358,9	nc	nc	nc	281,8	-	640,7
Autres actifs et passifs non courants	(22,7)	nc	nc	nc	6,0	13,4	(3,3)
Besoin en fonds de roulement	155,3	nc	nc	nc	30,4	4,7	190,3
Capitaux engagés	**2 672,2**	**nc**	**nc**	**nc**	**779,8**	**42,9**	**3 494,8**
Capitaux engagés hors acomptes sur navires en cours de contruction	**2 313,3**	**nc**	**nc**	**nc**	**498,0**	**42,9**	**2 854,1**
Capitaux engagés relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	nc	nc	nc	-	-	-

* *EBITDA hors coûts des loyers coque nue.*
** *Inclus dans les coûts directs en 2012.*

La répartition du chiffre d'affaires de BOURBON par zone géographique pour les années 2013 et 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)	2013	2012
Afrique	750,4	729,2
Europe & Méd./M. Orient	228,0	201,1
Continent américain	187,5	146,3
Asie	145,9	110,3

5/ Informations diverses

5.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	**-**	**-**
Engagements reçus	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**-**	**-**

5.1.2 Engagements hors bilan liés aux financements

a) Lignes de crédit

Les lignes de crédit non utilisées se présentent par période comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Prêt bilatéral – 255 MUSD	51,0	177,1
Prêt bilatéral – 870 MNOK	-	3,5
Prêt bilatéral – 5,8 MUSD	0,2	1,2
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS (EMPRUNTS)	**51,2**	**181,8**

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Lignes de crédit court terme	24,0	65,2
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS (LIGNES COURT TERME)	**24,0**	**65,2**

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. Ainsi en 2013, de nouveaux emprunts ont été mis en place pour un montant équivalent à 102 millions d'euros, dont 40 millions d'euros auprès de banques étrangères.

127 millions d'euros ont aussi été tirés en 2013 sur des emprunts signés les années précédentes.

Au 31 décembre 2013, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 51,2 millions d'euros.

b) Garanties

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Hypothèques et sûretés sur emprunts (nantissements de matériels ou de valeurs mobilières)	2 283,0	2 466,8
Garanties données par une société mère pour le compte de sociétés du Groupe (à l'exclusion d'une hypothèque)	163,5	47,6
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	**2 446,5**	**2 514,4**
Engagements reçus	9,3	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**9,3**	**-**

Dans le cadre de certains financements, bilatéraux et « club deals », les sociétés propriétaires de navires de BOURBON ont consenti une hypothèque sur une partie de leurs navires au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement desdits prêts.

Au 31 décembre 2013, bien que le montant total d'hypothèques enregistrées auprès des administrations concernées s'élève environ à 2 226 millions d'euros, et les nantissements de valeurs mobilières à 57 millions d'euros le montant total pouvant être appelé est limité au capital restant effectivement dû par le Groupe, au titre des prêts garantis par ces hypothèques et sûretés, soit 1 699,3 millions d'euros. La mainlevée de l'hypothèquÈe est effectuée lorsque l'emprunt qu'elle garantit est totalement remboursé.

Dans le cadre de la mise à disposition de lignes court terme de 60 millions d'euros, la société Bourbon SA a consenti le nantissement de 2 850 000 de ses propres actions, représentant une valeur de 57 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Par ailleurs, des sociétés holding du Groupe ont consenti pour le compte de leurs filiales respectives des garanties de remboursement pour un montant total de 163,5 millions d'euros, pour lesquels aucune hypothèque n'a été consentie.

5.1.3. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

a) Activités opérationnelles

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats clients	23,3	9,7
Engagements donnés liés aux obligations vis-à-vis de l'administration	23,1	28,4
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats fournisseurs	80,8	176,3
Autres garanties données	1,6	1,0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	**128,9**	**215,3**
Engagements reçus		
Garanties de restitutions d'acomptes	314,8	434,5
Obligation d'achat sur immobilisations corporelles	-	-
Autres garanties reçues	0,2	0,3
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**315,0**	**434,8**

i. Engagements donnés

Dans le cadre d'appels d'offres auxquels le Groupe participe, certains clients demandent aux soumissionnaires d'accompagner leur offre d'une garantie de soumission visant à les prémunir d'un éventuel retrait de l'offre. La durée de validité de ce type de garantie varie en général entre 6 et 12 mois.

En cas de signature du contrat, le client peut demander au candidat retenu qu'une garantie de bonne exécution, valable pendant toute la durée du contrat, soit mise en place à son profit pour un montant déterminé ou indéterminé.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des garanties données à ce titre par le groupe s'élève à 23,3 millions d'euros.

Le Groupe émet des engagements au profit des douanes de certains pays afin de garantir le paiement des taxes applicables aux navires opérant dans ces états. Des dépôts sont également effectués pour permettre l'ouverture de certaines procédures auprès des administrations. Au 31 décembre 2013, l'ensemble de ces garanties données par le Groupe s'élève à 23,1 millions d'euros.

Dans le cadre des premières tranches déjà tirées de 270,3 MUSD du contrat-cadre du prêt de 400 MUSD que la China Exim Bank a consenti à la société CROWN SHIP LTD, filiale de la société Sinopacific, destiné à financer la construction des navires commandés par BOURBON, le Groupe a accepté de fournir à la China Exim Bank une garantie de remboursement dudit contrat de prêt ; ceci permet à la société CROWN SHIP LTD de consentir à

BOURBON des conditions de paiement particulièrement favorables. Cette garantie, dont l'entrée en application était liée à la réception de diverses sûretés consenties par des sociétés du groupe Sinopacific au profit de BOURBON, est entrée en vigueur le 16 novembre 2011. Au 31 décembre 2013, le capital restant dû par les sociétés du groupe Sinopacific, et couvert par cette garantie, s'élève environ à 80,8 millions d'euros.

ii. Engagements reçus

Dans le cadre de commandes passées auprès de différents chantiers de construction navale, le Groupe bénéficie de garanties de restitutions d'acomptes lui garantissant, en cas d'interruption du chantier, le remboursement des acomptes versés pendant la période de construction.

Ces garanties sont émises soit par des banques, soit par des sociétés holding totalisant un montant de 314,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

b) Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Obligation en matière de location financement	65,0	10,2	37,9	16,9
Contrats de location simple	547,0	71,2	253,1	222,7
Solde à payer sur commandes de navires en cours de construction	487,0	402,3	84,7	-
TOTAL	**1 099,0**	**483,7**	**375,7**	**239,6**

Dans le cadre de ses financements, le Groupe a procédé à des opérations de crédit-bail au titre duquel la société mère de l'entité ayant conclu le contrat de crédit-bail s'est portée caution du paiement des loyers. La dette relative à ces opérations s'élève au 31 décembre 2013 à 65 millions d'euros.

Dans le cadre des opérations de vente et location coque nue, le Groupe, en tant que société mère de l'entité ayant conclu le contrat de location coque nue, s'est porté caution du paiement des loyers. L'engagement relatif à ces opérations s'élève au 31 décembre 2013 à 534,5 millions d'euros.

Au titre des différentes commandes passées auprès des chantiers, le montant total des acomptes restant à verser au fur et à mesure de la construction des navires s'élève au 31 décembre 2013 à 487,0 millions d'euros.

5.2 RÉSULTAT NET PAR ACTION

5.2.1 Résultat net de base par action

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque période est présentée ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	74 559 688	74 559 688
Nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle détenus sur la période	(2 979 097)	(2 985 902)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	**71 580 591**	**71 573 786**

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des exercices 2013 et 2012 tient compte, le cas échéant, du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Pour chaque période présentée le résultat net de base par action s'établit donc comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net de base par action	71 580 591	71 573 786
Résultat net *(en millions d'euros)*		
Consolidé part du Groupe	115,0	41,9
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	115,0	41,1
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – part du Groupe	-	0,8
Résultat net de base par action *(en euros)*		
Consolidé part du Groupe	1,61	0,59
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	1,61	0,57
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – part du Groupe	-	0,01

5.2.2 Résultat net dilué par action

Conformément à IAS 33, le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action tient compte de l'effet dilutif de la levée des options de souscription et d'achat d'actions, déterminé en fonction de la méthode du « rachat d'actions ». Il intègre également les actions dont l'émission est conditionnelle. Le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est ainsi augmenté des actions ordinaires potentielles dilutives.

La détermination du résultat dilué par action s'établit comme suit :

Nombre d'actions potentielles :

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	71 580 591	71 573 786
Nombre moyen pondéré d'actions dont l'émission est conditionnelle au cours de la période	63 950	-
Nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions dilutives au cours de la période	7 094	9 132
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	**71 651 635**	**71 582 918**

Conformément à IAS 33, la détermination du résultat net dilué par action pour 2013 ne tient pas compte des plans d'options de souscription d'actions autorisés par le conseil d'administration du 24 août 2009, 30 novembre 2012 et 2 décembre 2013 car ces plans ont un effet anti dilutif. Pour l'année 2012, la détermination du résultat net dilué par action ne tenait pas compte des plans d'options de souscription d'actions autorisés par le conseil d'administration 10 décembre 2007, du 24 août 2009, 5 décembre 2011 et 30 novembre 2013.

Résultat net dilué par action :

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	71 651 635	71 582 918
Résultat net *(en millions d'euros)*		
Consolidé part du Groupe	115,0	41,9
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	115,0	41,1
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – part du Groupe	-	0,8
Résultat net dilué par action *(en euros)*		
Consolidé part du Groupe	1,60	0,59
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	1,60	0,57
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – part du Groupe	-	0,01

5.3 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs salariés du Groupe se ventilent comme suit :

(effectifs)	2013	2012
Personnel sédentaire	1 540	1 275
Personnel navigant	5 110	4 085
- *Officiers*	*2 779*	*2 096*
- *Exécution et autres*	*2 331*	*1 989*
TOTAL	**6 650**	**5 360**

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	333,8	261,7

5.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Depuis le début de l'année 2014, BOURBON a cédé et pris en location coque-nue 12 navires supplémentaires pour un montant total de 338 millions de dollars US, dans le cadre de l'accord signé en avril 2013 avec la société chinoise ICBC Financial Leasing Co, Ltd.

5.5 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Relations avec le groupe SINOPACIFIC

Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON est associé dans la société de construction navale Sinopacific, au travers de la société JACCAR Holdings S.A., filiale à 92.5 % de Cana Tera SAS. Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, est également administrateur de Sinopacific. Madame Lan Vo, administrateur de BOURBON, est également administrateur de Sinopacific.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis, sur l'exercice 2013, 20 navires auprès des sociétés du groupe Sinopacific pour un montant cumulé de 385,6 M$. Au 31 décembre 2013, le montant des commandes en cours porte sur 38 navires et s'établit à 998,4 M$, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 419,6 M$, couverts à hauteur de 411,4 M$ par des garanties de restitution d'acomptes consenties par la société Sinopacific ainsi que par des garanties bancaires.

Relations avec PIRIOU et ses filiales

Monsieur Christian Munier, administrateur de BOURBON, est administrateur de la société HDC, holding du groupe Piriou et de ses filiales, West Atlantic Shipyard, SEAS (Cong Ty Tnhh Dong Nam A), Piriou Ingénierie, Piriou Singapore Pte Ltd., Établissements BOPP Treuils Jeb.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis, sur l'exercice 2013, 17 navires auprès des sociétés Piriou, West Atlantic Shipyard, SEAS et Piriou Ingénierie, pour un montant cumulé de 23,2 M€. Au 31 décembre 2013, le montant des commandes en cours porte sur 18 navires (canots) et s'établit à 3,5 M€, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 2,9 M€.

En 2013, BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a commandé 4 navires de type FSIV auprès de la société SEAS et Piriou Singapore Pte Ltd. pour un montant de 29,1 M€, ayant donné lieu à des avances sur commandes d'un montant de 1,9 M€ au 31 décembre 2013, intégralement couvertes par une caution de la société Piriou donnée à Bourbon en garantie de la restitution du premier acompte versé.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a commandé auprès de la société Établissements BOPP Treuils Jeb, 6 lots d'équipements de pont et bossoirs, assorties d'une option pour des unités supplémentaires pour un montant estimé de 2,4 M€. Au 31 décembre 2013, 3 lots ont été livrés pour un montant total de 1,2 M€. Les commandes en cours portent sur 3 lots ayant généré des avances sur commande à hauteur de 1,1 M€.

Relations avec JACCAR HOLDINGS S.A.

Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON est également Président de la société JACCAR Holdings S.A. Madame Lan Vo, administrateur de BOURBON, est administrateur de la société JACCAR Holdings S.A.

La société JACCAR Holdings S.A. facture à BOURBON SA, des prestations de direction. Au titre de l'exercice 2013, le montant hors taxes de prestations facturées s'élève à 0,36 M€.

En 2013, BOURBON a cédé les actions détenues dans la société Bourbon Ben Luc à la société JACCAR Holdings S.A. et à la société VN Infrastructure, filiale de la société JACCAR Holdings S.A., respectivement pour la somme de 82 530 MVND et 146 217 MVND. Cette cession donnera lieu à la facturation par la société JACCAR Holdings S.A. à BOURBON de la somme de 0,1 MUSD au titre de la convention de prestations de services relative à l'organisation de cette cession.

En 2013, BOURBON a confié un mandat de gestion de la société BOURBON BEN LUC à une filiale au Vietnam de la société JACCAR HOLDINGS S.A. BOURBON BEN LUC versera une rémunération égale à 5 % de son résultat avant impôt. Cette convention donnera lieu à la facturation d'un montant de 660 MVND.

Relations avec MARINE SAS

Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général et administrateur de BOURBON, est également Président de la société Marine SAS.

La société Marine SAS facture à Bourbon Management, filiale de BOURBON, des prestations d'assistance et de conseil auprès de la direction générale ainsi qu'auprès des différentes sociétés du groupe dans les domaines techniques, de gestion et économique en général, appliqués notamment au secteur maritime. Au titre de l'exercice 2013, le montant hors taxes des prestations facturées s'élève à 0,15 M€.

5.6 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

- Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux est salarié de la société JACCAR Holdings, holding animatrice ayant une participation importante dans BOURBON et qui à ce titre perçoit des prestations de management.
- Les rémunérations du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable annuelle ainsi que certaines années d'une allocation d'options de souscription ou d'achat d'actions liées à des conditions de performance.

Pour la partie fixe, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance veille dans ses recommandations à proposer une politique de rémunération adaptée aux responsabilités dévolues à chacun et s'assure que les éléments composant les rémunérations sont en cohérence avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres occupant des positions clés dans le Groupe. Le comité évalue par ailleurs l'homogénéité de la politique de rémunération

vis-à-vis des sociétés du SBF 120 de même taille dont fait partie la société et pour des positions similaires, ainsi qu'au regard d'entreprises internationales opérant sur le même marché d'activité.

Pour la partie variable, le Conseil d'Administration a défini depuis quelques années une procédure de calcul assise sur la rémunération fixe, la part variable pouvant atteindre un maximum de 70 % de la rémunération fixe si les objectifs sont dépassés. Les critères sont revus de manière annuelle et alignés pour une partie sur les objectifs des cadres clés du Groupe ; ces critères sont structurés comme suit : 40 % des objectifs sont liés aux opérations (performance de sécurité des opérations (TRIR [1], taux de disponibilité de la flotte), 60 % sur des objectifs économiques et de performance financière liée à la rentabilité, 20 % sur des objectifs qualitatifs personnels.

Pour l'année 2013, les rémunérations fixes du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués fixées sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors du Conseil du 1er juin 2012 sont demeurées inchangées.

Lors de sa réunion du 3 mars 2014, le conseil a procédé à l'évaluation de la performance du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux délégués, et après avoir entendu la proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a arrêté la part variable à verser au titre de l'exercice 2013. Cette part s'établit à 51 % de la rémunération fixe brute annuelle contre 45 % au titre de l'exercice 2012.

5.6.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	216 000	77 817
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**216 000**	**77 817**

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	433 061	473 153
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	233 600 (1)
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**433 061**	**706 753**

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	386 793	402 693
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	175 200 (1)
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**386 793**	**577 893**

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	482 162	501 930
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	175 200 (1)
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**482 162**	**677 130**

(1) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. La méthodologie et le détail du calcul sont détaillés au §1.5.14 et 3.10 des annexes aux comptes consolidées.

(1) TRIR : Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24h/jour.

5.6.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2012		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe (1)	197 000	197 000	62 817	62 817
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Jetons de présence	19 000	15 000	15 000	19 000
Avantages en nature				
TOTAL	**216 000**	**212 000**	**77 817**	**81 817**

Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. JACCAR Holdings, dont Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux est Président, facture annuellement à BOURBON des honoraires au titre de prestations de services. Ces prestations font l'objet d'une convention réglementée décrite dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementées.

(1) Les montants indiqués dans le tableau pour la partie rémunération fixe sont les montants versés par JACCAR Holdings, holding animatrice de BOURBON, à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux en sa qualité de salarié de cette société. Pour l'année 2013, le montant indiqué correspond à un cumul emploi retraite. BOURBON a été informé qu'à compter du 1er janvier 2014, monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux avait fait valoir définitivement ses droits à la retraite et ne détient plus de contrat de travail.

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2012		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe	240 000	240 000	240 000	240 000
Rémunération variable (1)	176 208 (2)	45 306 (2)	214 200 (2)	176 208 (2)
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	12 792	12 792	15 000	-
Avantages en nature (3)	4 061	4 061	3 953	3 953
TOTAL	**433 061**	**302 159**	**473 153**	**420 161**

Monsieur Christian Lefèvre est également Président de la société Marine SAS. Cette société facture à une filiale de BOURBON des honoraires pour des prestations techniques spécifiques liées à la gestion de la flotte rendues à la société et s'élevant à 150 000 euros par an. Ces prestations font l'objet d'une convention réglementée décrite dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementées.

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.

(3) Voiture de fonction.

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2012		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe	265 000	265 000	265 000	265 000
Rémunération variable (1)	114 939 (2)	66 000 (2)	135 150 (2)	114 939 (2)
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	4 311	4 311	-	-
Avantages en nature (3)	2 543	2 543	2 543	2 543
TOTAL	**386 793**	**337 854**	**402 693**	**382 482**

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.
(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.
(3) Voiture de fonction.

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2012		Exercice 2013	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable (1)	135 708 (2)	27 396 (2)	168 300 (2)	135 708 (2)
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	12 792	12 792	-	-
Avantages en nature (3)	3 662	3 662	3 630	3 630
TOTAL	**482 162**	**373 850**	**501 930**	**469 338**

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.
(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.
(3) Voiture de fonction.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autres que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour le Directeur Général et pour chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

5.6.3 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration Début de Mandat : 28/05/2013 Date de Fin Mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015		x (1)		x		x		x
Christian Lefèvre, Directeur Général Début de Mandat : 01/01/2014 Date de Fin Mandat : 31/12/2016	x (2)			x		x		x
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué Début de Mandat : 01/01/2014 Date de Fin Mandat : 31/12/2016	Non applicable			x		x		x
Laurent Renard, Directeur Général délégué Début de Mandat : 01/01/2014 Date de Fin Mandat : 31/12/2016	Non applicable			x		x (3)		x

Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF, auquel BOURBON se réfère, recommande, sans imposer, qu'il soit mis fin au cumul contrat de travail/mandat social :

(1) Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON bénéficie d'un contrat de travail au sein de la société JACCAR Holdings, holding animatrice du Groupe. Cette société facture à BOURBON des prestations de management en qualité de Holding animatrice. En l'état de ses connaissances, le Conseil d'Administration de BOURBON ne peut pas préjuger des stipulations du contrat de travail liant Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux à la société JACCAR Holdings et de ce fait mettre fin à ce contrat. La société BOURBON n'a pris aucun engagement envers Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux dans le cadre du non renouvellement de son mandat de Directeur Général. BOURBON a été informé qu'à compter du 1er janvier 2014, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux avait fait valoir définitivement ses droits à la retraite et ne détient plus de contrat de travail.

(2) Le Conseil d'Administration estime qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le Groupe de Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1er janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le Groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de Monsieur Christian Lefèvre (au sein de la société Bourbon Management) aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le Groupe. Il est précisé que le Directeur Général ne bénéficie d'aucune clause particulière d'indemnisation en cas de départ. Dans le cadre du nouveau mandat de Monsieur Christian Lefèvre, les engagements antérieurement pris à son égard ont été repris à l'identique.

(3) Monsieur Laurent Renard ne bénéficie pas d'indemnités de départ dans le cadre de son mandat social ; toutefois son contrat de travail, antérieur à sa nomination en qualité de Directeur Général délégué, contient une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON.

5.6.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateauvieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

5.7 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		
	2013	2012	2013	2012	Pays
BOURBON	Société Mère		Société Mère		France (Paris)
Aequo Animo Shipping Navegação Lda	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Antheor	(2)	100.00	(2)	100.00	France
Aries Marine Pte.Ltd (ex Marine Network Asia Pte.Ltd)	51.00	51.00	51.00	51.00	Singapour
Avracs	(2)	100.00	(2)	100.00	France
BON Crewing AS	100.00	100.00	100.00	100.00	Norvège
BON Management AS	100.00	100.00	100.00	100.00	Norvège
Bourbon AD2	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon AD3	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon AD4	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Asia Asset Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Bourbon Assets Singapore Pte Ltd	100.00	0.00	100.00	0.00	Singapour
Bourbon Assistance	100.00	100.00	100.00	100.00	France (La Réunion)
Bourbon Baltic Ltd Liability Company	100.00	100.00	100.00	100.00	Russie
Bourbon Ben Luc Shareholding Company	(3)	100.00	(3)	99.81	Vietnam
Bourbon Black Sea	100.00	0.00	100.00	0.00	Roumanie
Bourbon Brazil Participações	100.00	100.00	100.00	100.00	Brésil
Bourbon Capital	100.00	100.00	100.00	100.00	Luxembourg
Bourbon Capital Holdings USA	100.00	100.00	100.00	100.00	États-Unis
Bourbon China Group Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Chine
Bourbon East Asia Private Limited	90.00	90.00	90.00	90.00	Singapour
Bourbon Far East Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Bourbon Gaia Supply	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Interoil Nigeria Ltd	40.00	40.00	40.00	40.00	Nigeria
Bourbon Labuan Asset	100.00	0.00	100.00	0.00	Malaisie
Bourbon Logistic Nigeria Limited	100.00	100.00	100.00	100.00	Nigeria
Bourbon Logistics Indonesia	100.00	100.00	95.00	95.00	Indonésie
Bourbon Management (ex CFG)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Marine Services Austral	100.00	100.00	100.00	100.00	Maurice
Bourbon Marine Services Greenmar	100.00	100.00	100.00	100.00	Maurice
Bourbon Maritime	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore (ex Holding)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore Asia Pte Ltd	90.00	90.00	90.00	90.00	Singapour
Bourbon Offshore Associates	100.00	100.00	100.00	100.00	États-Unis
Bourbon Offshore Craft	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore DNT (ex DNT Offshore)	100.00	100.00	100.00	100.00	Italie
Bourbon Offshore DNT Asia Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Bourbon Offshore Gaia	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore Greenmar	100.00	100.00	100.00	100.00	Suisse
Bourbon Offshore Gulf	60.00	60.00	60.00	60.00	Bahreïn (Manama)
Bourbon Offshore India Private Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Inde
Bourbon Offshore Interoil Shipping-Navegação Lda	55.00	55.00	55.00	55.00	Portugal (Madère)

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		
	2013	2012	2013	2012	Pays
Bourbon Offshore IV AS	89.00	89.00	89.00	89.00	Norvège
Bourbon Offshore IV KS	90.10	90.10	89.00	89.00	Norvège
Bourbon Offshore Labuan Ltd	90.00	90.00	90.00	90.00	Malaisie
Bourbon Offshore Maritima (ex Delba Maritima Navegação)	100.00	100.00	100.00	100.00	Brésil
Bourbon Offshore Mitra SDN.BHD	100.00	100.00	90.00	90.00	Malaisie
Bourbon Offshore MMI	100.00	100.00	100.00	100.00	Emirats arabes unis
Bourbon Offshore Norway AS	100.00	100.00	100.00	100.00	Norvège
Bourbon Offshore Pacific Pty Ltd	90.00	90.00	90.00	90.00	Australie
Bourbon Offshore Surf	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore Triangle	70.00	70.00	70.00	70.00	Egypte
Bourbon Offshore Trinidad Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Trinidad
Bourbon Offshore Ukraine (ex Bourbon Marine Services Ukraine)	80.00	80.00	80.00	80.00	Ukraine
Bourbon PS	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Salvage investments	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Services Luxembourg S.à.r.l	100.00	100.00	100.00	100.00	Luxembourg
Bourbon Ships AS	100.00	100.00	100.00	100.00	Norvège
Bourbon Sourcing and Trading Pte Ltd (ex Bourbon Training Center Asia Pte Ltd)	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Bourbon Subsea PS (ex Bourbon AD1)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Subsea Services	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Subsea Services Investments	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Supply Asia Pte Ltd	100.00	90.00	100.00	90.00	Singapour
Bourbon Supply Investissements	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Training Center & Simulator Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Brindor	(2)	100.00	(2)	100.00	France
Buana Jasa Bahari Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Caroline 8 SAS	100.00	100.00	100.00	0.00	France
Caroline 20	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Caroline 21	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Caroline 22	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Caroline 23	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Cemtaf (ex Tribor)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Centre de Formation Offshore Pétrolier Bourbon-Hydro Marseille	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Cusack	100.00	0.00	100.00	0.00	Uruguay
Delba Operadora de Apoio Maritimo	100.00	100.00	100.00	100.00	Brésil
Elbuque-Shipping LDA	100.00	100.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Endeavor	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Financière Bourbon	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Gestion SB GIE	(1)	92.86	(1)	92.86	France (La Réunion)
GIE Abeille Bourbon	(1)	100.00	(1)	100.00	France
GIE AHTS 610 Bourbon Sagitta	100.00	100.00	100.00	100.00	France
GIE Surfer 2005 Bis	(1)	100.00	(1)	100.00	France
GIE Surfer 2006 Bis	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Grena-Navegaçao LDA	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		
	2013	2012	2013	2012	Pays
Handy Shipping AG	99.95	99.95	99.95	99.95	Suisse
Inebolu Petroleum Marine Services Ltd Company	100.00	100.00	100.00	100.00	Turquie
Jade-Navegacao LDA	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Lastro-Companhia Internacional de Navegaçao LDA	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Latin quarter-Serviços Maritimos Internacionais LDA	100.00	100.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Les Abeilles	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Liberty 233 SNC	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Liberty 234 SNC	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Mastshipping-Shipping LDA	100.00	100.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Navegaceano- Shipping LDA	100.00	100.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Navegacion Costa Fuera	49.00	49.00	49.00	49.00	Mexique
Naviera Bourbon Tamaulipas	49.00	49.00	49.00	49.00	Mexique
Onix Participaçoes e Investimentos, Sociedade Unipessoal Lda	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Pearlor	(2)	100.00	(2)	100.00	France
Perestania	100.00	0.00	100.00	0.00	France
Placements Provence Languedoc	100.00	100.00	100.00	100.00	France
PT Surf Marine Indonesia	100.00	100.00	49.00	49.00	Indonesie
Saint Nikolas (ex Setaf)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Sefor	(2)	100.00	(2)	100.00	France
Servicios y Apoyos Maritimos	49.00	49.00	49.00	49.00	Mexique
SGSP International	100.00	100.00	51.00	51.00	France
Shangor	(2)	100.00	(2)	100.00	France
SNC AHTS 1	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Altair	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Bourbon Alienor (ex B.L. 230)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Amilcar	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Arcadie (ex B.L. 201)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Auroch	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Bison	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon CE Fulmar	100.00	0.00	0.00	0.00	France
SNC Bourbon CE Petrel	100.00	0.00	0.00	0.00	France
SNC Bourbon CGG (ex. B. Petrel, ex TBN 7)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Diamond	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Enterprise	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Evolution 802	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Evolution 803	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Hamelin	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Herald	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Himalya	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 105	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 110	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 111	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 115	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 119 (ex B.L. 117)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 120 (ex B.L. 118)	100.00	100.00	100.00	100.00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		
	2013	2012	2013	2012	Pays
SNC Bourbon Liberty 205	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 207	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 216	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 218	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 221 (ex B.L. 222)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 225	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 226	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 227	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 228	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 229	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 232	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 235 (ex B.L. 122)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 236	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 237 (ex B.L. 234)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 238	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 243	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 244	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 245	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 247 (ex B.L 121)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 248 (ex B.L. 239)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 249 (ex B.L. 233)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 251 (ex SNC Bourbon Artabaze)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 252	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 253	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 305 (ex TBN 3)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 306 (ex TBN 4)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 307 (ex TBN 5)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 308 (ex TBN 2 ex 303)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Pearl	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Ruby	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Sapphire	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Sirocco (ex TBN 6)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Supporter	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Themis	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Yack	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC B.P.S. (ex TBN 9)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC B.S.P.S. (ex TBN 11)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Liberty 201	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty 204	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty 212	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 121	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 122	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 217	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 223	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 239	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 241	100.00	100.00	0.00	0.00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		
	2013	2012	2013	2012	Pays
SNC Liberty CE 303	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 304	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Surfer 2007	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2007 bis	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2008	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2008 TT	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2009	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2009 TT	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2010	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2011 (ex SURFER 2010 TT)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2012	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2013	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Surfer 3603 (ex TBN 1)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 325	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC TBN8	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC TBN10	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Sonasurf Internacional-Shipping LDA	51.00	51.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Sonasurf Jersey LIMITED	100.00	100.00	51.00	51.00	Jersey
Sopade (Sté participation développement SAS)	100.00	100.00	100.00	100.00	France (La Réunion)
Sunor	(2)	100.00	(2)	100.00	France
Thermidor (ex Babor)	(2)	100.00	(2)	100.00	France
Toesa	100.00	100.00	100.00	100.00	Uruguay
VSSA limited	100.00	100.00	100.00	100.00	Malte

(1) Liquidation / Dissolution.
(2) Sociétés tuppées dans Saint Nikolas.
(3) Société cédée en 2013.

5.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		
	2013	2012	2013	2012	Pays
Bourbon Gulf	49.00	49.00	49.00	49.00	Qatar
EPD (Yangzhou) Electronic Power Design, Co, Ltd	50.00	50.00	50.00	50.00	Chine
EPD Horizon Pte Ltd	50.00	50.00	50.00	50.00	Singapour
EPD Singapore Services Pte Ltd	50.00	50.00	50.00	50.00	Singapour
EPD Asia Group Ltd	50.00	50.00	50.00	50.00	États-Unis
Oceanteam Bourbon Spares & Equipments AS	50.00	50.00	50.00	50.00	Norvège
Oceanteam Bourbon 101 AS	50.00	50.00	50.00	50.00	Norvège
Oceanteam Bourbon 4 AS	50.00	50.00	50.00	50.00	Norvège
Sonasurf (Angola) – Companhia de serviços Maritimos, LDA	50.00	50.00	50.00	50.00	Angola
Southern Transformers & Magnetics	50.00	50.00	50.00	50.00	États-Unis

5.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		
	2013	2012	2013	2012	Pays
Bourbon Marine Services Manila INC	24.98	24.98	24.98	24.98	Philippines
Jackson Offshore LLC	24.50	24.50	24.50	24.50	États-Unis

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des *goodwills*, selon les modalités décrites dans la note 1.4 « Recours à des estimations – Tests de dépréciation des *goodwills* » de l'annexe des comptes consolidés, *goodwills* qui ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie au niveau le plus fin auquel ces *goodwills* sont suivis pour la besoin de la gestion du Groupe. Par ce biais, les navires, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2013 s'établit à 2 298,9 millions d'euros et qui faisaient partie des unités génératrices de trésorerie testées, ont donc fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.5.6 « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de ces tests fondés sur des valorisations obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du Groupe et nous avons vérifié que la note 1.5.6 « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée. Nous avons par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C	**Deloitte & Associés**
Cabinet Rousseau Consultants	
Alexandre BRISSIER	**Hugues DESGRANGES**

5

COMPTES **SOCIAUX**

Le Kianda, remorqueur de terminaux offshore, en opération de remorquage d'un pétrolier.

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	**142**
COMPTE DE RÉSULTAT	**144**
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	**145**
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013)	**158**
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	**160**

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Actif *(en milliers d'euros)*	Au 31/12/2013 Brut	Amortissements et provisions	Net	31/12/2012 Net
I. ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participation	42 514	8	42 506	47 209
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
TOTAL I	**42 514**	**8**	**42 506**	**47 209**
II. ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
En cours de production	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	**-**	**-**	**-**	**2**
Créances				
Clients et comptes rattachés	148	142	6	5
Autres créances	717 656	-	717 656	705 702
Divers				
Valeurs mobilières de placement	75 818	19 166	56 651	58 718
Disponibilités	1 220	-	1 220	796
Charges constatées d'avance	76	-	76	79
TOTAL II	**794 918**	**19 308**	**775 610**	**765 302**
Écart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	**837 432**	**19 316**	**818 116**	**812 511**

Passif *(en milliers d'euros)*	**31/12/2013**	**31/12/2012**
I. CAPITAUX PROPRES		
Capital social	47 361	43 055
Primes d'émission	48 277	52 582
Réserve légale	7 878	7 878
Réserves réglementées	15 395	15 395
Autres réserves	481 012	481 012
Report à nouveau	153 621	136 468
Résultat de l'exercice	52 784	70 516
TOTAL I	**806 328**	**806 906**
II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Pour risques	3 139	2 163
Pour charges	4 215	2 135
TOTAL II	**7 354**	**4 298**
III. DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financiers divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 378	840
Dettes fiscales et sociales	1	1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 055	466
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	**4 434**	**1 307**
Écart de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	**818 116**	**812 511**

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2013	2012
I. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue de services	-	-
Chiffre d'affaires	**-**	**-**
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	122	-
Autres produits	-	-
TOTAL I	**122**	**-**
II. CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	6 389	2 757
Impôts, taxes et versements assimilés	1 187	538
Charges sociales	1	1
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions (actif circulant)	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	122
Autres charges	266	196
TOTAL II	**7 843**	**3 614**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(7 721)**	**(3 614)**
III. PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	57 616	60 837
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif imm.	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	414	3 036
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 707	556
Différences positives de change	1	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	**59 738**	**64 429**
IV. CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 681	-
Intérêts et charges assimilées	79	1
Différences négatives de change	1	3
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement	-	-
TOTAL IV	**1 761**	**4**
RÉSULTAT FINANCIER	**57 977**	**64 425**
RÉSULTAT COURANT	**50 256**	**60 811**
V. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations de capital	8 130	688
Reprises sur provisions et transferts de charges	96	-
TOTAL V	**8 226**	**688**
VI. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations de capital	6 745	699
Dotations aux amortissements et provisions	3 275	2 401
TOTAL VI	**10 020**	**3 100**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(1 794)**	**(2 412)**
VII. IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	**(4 320)**	**(12 117)**
Total des produits	68 086	65 117
Total des charges	(15 303)	(5 399)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**52 784**	**70 516**

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 818 116 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 52 784 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 3 mars 2014 par le conseil d'administration.

1/ Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au décret comptable du 29 novembre 1983, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La présentation des comptes annuels tient compte des dispositions du règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite du coût historique.

2/ Capitaux propres

2.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2013, le capital social, d'un montant de 47 360 582 €, est divisé en 74 559 688 actions. L'évolution du capital social est la suivante :

	Nombre d'actions	Milliers d'euros
Capital au 31 décembre 2006	50 195 528	31 883
Levées d'options exercées entre le 1er janvier 2007 et le 31 mai 2007	6 957	5
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 29 mai 2007	5 020 247	3 189
Levées d'options exercées entre le 1er juin 2007 et le 31 décembre 2007	238 570	152
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 3 juin 2009	5 546 130	3 523
Levées d'options exercées entre le 1er janvier 2009 et le 3 juin 2009	33 880	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2009	76 824	49
Levées d'options exercées entre le 3 juin 2009 et le 31 décembre 2009	69 090	44
Levées d'options exercées entre le 1er janvier 2010 et le 31 mars 2010	34 775	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2009	1 463	1
Levées d'options exercées entre le 1er avril 2010 et le 31 décembre 2010	309 081	197
Levées d'options exercées entre le 1er janvier 2011 et le 1er juin 2011	24 269	16
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 1er juin 2011	6 155 681	3 910
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2011	46 284	29
Levées d'options exercées entre le 1er juin 2011 et le 2 novembre 2011	22 756	14
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 28 mai 2013	6 778 153	4 305
Capital au 31 décembre 2013	**74 559 688**	**47 361**

Suite à la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 mai 2007, le capital social a été augmenté de 3 188 879 euros pour être porté de 31 888 801 euros à 35 077 680 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 5 020 247 actions attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2007 se sont traduites par la création de 245 527 actions et une augmentation de capital de 155 960 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 795 735 euros.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 juin 2009, le capital social a été augmenté de 3 522 922 euros pour être porté de 35 229 221 euros à 38 752 143 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 5 546 130 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2009 se sont traduites par la création de 102 970 actions et une augmentation de capital de 65 407 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 728 930 euros.

En date du 2 novembre 2009, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le conseil d'administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation de capital de 48 799 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 76 824 actions nouvelles.

Les levées d'options exercées sur 2010 se sont traduites par la création de 343 856 actions et une augmentation de capital de 218 417 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 7 255 299 euros.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er juin 2011, le capital social a été augmenté de 3 910 110 euros pour être porté de 39 101 110 euros à 43 011 221 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 6 155 681 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2011 se sont traduites par la création de 47 025 actions et une augmentation de capital de 29 870 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 051 361 euros.

En date du 2 novembre 2011, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le conseil d'administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation de capital de 29 400 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 46 284 actions nouvelles.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 mai 2013, le capital social a été augmenté de 4 305 507 euros pour être porté de 43 055 075 euros à 47 360 582 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 6 778 153 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Catégorie de titres	Nombre de titres		
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires	74 559 688	6 778 153	-

► NOMBRE DE DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Nombre d'actions en circulation	74 559 688
Dont nombre d'actions auto-détenues privées de droits de vote	2 965 102
Nombre d'actions ayant le droit de vote	71 594 586

2.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012 avant affectation du résultat	**43 055**	**52 582**	**640 753**	**70 516**	**806 906**
Augmentation de capital	4 306	(4 306)	-	-	-
Affectation du résultat 2012	-	-	70 516	(70 516)	-
Dividendes versés	-	-	(53 363)	-	(53 363)
Résultat de la période	-	-	-	52 784	52 784
Autres variations	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	**47 361**	**48 277**	**657 906**	**52 784**	**806 328**

3/ Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

3.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

BOURBON a émis dix plans de souscription d'actions, dont cinq en vigueur au 31 décembre 2013 représentant à cette date 5 607 925 options de souscription ou d'achat d'actions. Leurs principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

	Décembre 2008	Septembre 2009	Décembre 2011	Novembre 2012	Décembre 2013
Date d'autorisation AGM	30 mai 2008	30 mai 2008	1er juin 2011	1er juin 2011	1er juin 2011
Date d'autorisation conseil d'administration	08 décembre 2008	24 août 2009	5 décembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013
Nombre d'options de souscription autorisé	47 384	2 339 535	2 789 050	29 700	1 037 000
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31/12/2013	27 419	1 964 556	2 549 250	29 700	1 037 000
Nombre de bénéficiaires	50	895	1 153	2	68
Point de départ	Décembre 2012	Septembre 2013	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2017
Date d'expiration	Décembre 2014	Septembre 2015	Décembre 2017	Novembre 2018	Décembre 2019
Prix de souscription en euros ajusté au 31/12/2013	15,78 €	26,12 €	18,18 €	19,82 €	19,68 €
Prix de souscription en euros avant ajustement	21,00 €	31,60 €	20,00 €	21,80 €	19,68 €

N.B. : La seule cause d'exercice anticipé est le décès du salarié.

3.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

L'Assemblée Générale mixte du 1er juin 2011 a autorisé le Conseil d'administration, dans sa dix-huitième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 2 décembre 2013, le Conseil d'Administration de BOURBON a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions, conditionnée à des critères de performance à certaines catégories de personnel représentant 2103 bénéficiaires.

Les principales caractéristiques et hypothèses retenues sont les suivantes :

	Décembre 2013
Date d'autorisation AGM	1er juin 2011
Date d'autorisation conseil d'administration	2 décembre 2013
Nombre total d'actions gratuites attribuées ajusté au 31/12/2013	767 400
Nombre de bénéficiaires	2 103

N.B. : Les seules causes d'exercice anticipé sont le décès et l'invalidité (sous conditions) du salarié.

4/ Immobilisations financières brutes

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis (méthode du coût historique), à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés pour tenir compte des plus ou moins-values latentes éventuelles. Pour les titres de sociétés faisant l'objet d'une cotation sur un marché réglementé, la valeur d'inventaire retenue correspond au cours moyen du dernier mois. La valeur d'inventaire des titres en devises est convertie au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Si nécessaire, la valeur brute des titres a été ramenée à cette valeur d'inventaire par la constitution d'une provision.

À l'occasion de la cession d'une fraction d'un ensemble de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction cédée est estimée suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

L'évolution des immobilisations financières brutes se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/13	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Titres de participations	42 514	-	(6 409)	48 923
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
TOTAL	**42 514**	**-**	**(6 409)**	**48 923**

La diminution du poste « titres de participations » sur l'exercice est principalement due à la cession des titres de la société Bourbon Ben Luc.

5/ Provisions

Une provision est constituée en présence d'une obligation à l'égard d'un tiers et lorsqu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de cette obligation.

(en milliers d'euros)	31/12/13	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garantie de passif sur cessions de titres (1)	721	-	(96)	817
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour impôts (2)	4 215	2 081	-	2 135
Autres provisions pour risques et charges (3)	2 418	1 194	(122)	1 346
sous-total	**7 354**	**3 275**	**(218)**	**4 298**
Provisions pour dépréciations :				
Participations (4)	8	-	(1706)	1 714
Comptes clients	142	-	-	142
Comptes courants	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement (5)	19 166	1 681	-	17 485
sous-total	**19 316**	**1 681**	**(1 706)**	**19 341**
TOTAL	**26 670**	**4 956**	**(1 924)**	**23 639**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		-	(122)	
- financières		1 681	(1 707)	
- exceptionnelles		3 275	(96)	

(1) Le solde au 31 décembre 2013 correspond au solde d'une garantie de passif relative à des cessions de sociétés réalisées antérieurement.
(2) La dotation aux provisions de 2 081 milliers d'euros constatée en 2013 correspond à un complément de provision pour impôt suite aux premières conclusions du contrôle fiscal, en complément des provisions constatées en 2012.
(3) De même, la dotation aux provisions constatée en 2013 correspond à un complément de provision pour amende et pénalités relative aux exercices contrôlés pour 1 194 milliers d'euros portant le total de cette provision à 1 460 milliers d'euros. La provision pour risque au titre de cessions de sociétés réalisées antérieurement pour 123 milliers d'euros est intégralement reprise en 2013. Le solde correspond à des risques liés à des opérations immobilières antérieures.
(4) Suite à la cession des titres de la société Bourbon Ben Luc la provision pour dépréciation antérieurement constituée a été intégralement reprise en 2013.
(5) La dotation à la provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est relative aux actions propres que détient la société au 31 décembre 2013 (voir note 8).

6/ Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation de créances ont été constituées pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
État des créances :			
Autres créances clients	147	147	-
Impôt sur les bénéfices	171	171	-
Groupe et associés (1)	715 470	715 470	-
Débiteurs divers	2 015	2 015	-
Charges constatées d'avance	76	76	-
TOTAL	**717 880**	**717 880**	-

(1) Les créances « groupes et associés » représentent notamment un compte courant débiteur à hauteur de 713 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	de 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
État des dettes :				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 378	2 378	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	1	1	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	2 055	2 055	-	-
TOTAL	**4 434**	**4 434**	-	-

7/ Avances aux dirigeants

Conformément aux articles L. 225-43 et L. 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

8/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2013 correspondent uniquement à des actions propres. Elles ont été évaluées à la date de clôture en fonction du cours de bourse moyen du mois de décembre 2013. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque le coût d'acquisition des actions est supérieur à ce cours.

L'Assemblée Générale mixte du 1er juin 2012 a autorisé la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital. La société CM CIC Securities est chargée de la gestion du contrat de liquidité selon la « charte AMAFI » (2 357 actions au 31 décembre 2013).

L'état des actions propres détenues à la fin de l'exercice se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Valeurs Brutes	Provisions	Valeurs Nettes
Hors contrat de liquidité (1)	2 962 745	75 772	(19 166)	56 606
Contrat de liquidité	2 357	46	(1)	45
TOTAL	**2 965 102**	**75 818**	**(19 166)**	**56 651**

(1) Ces actions sont destinées à la couverture d'options d'achat d'actions ou tout autre système d'actionnariat salarié.

9/ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale, soit 1 220 milliers d'euros.

10/ Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Charges constatées d'avance	76	79
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL	**76**	**79**

Les charges constatées d'avance se rapportent à la rémunération de tenue de compte de CM CIC Securities et à une cotisation relative à 2014. Elles sont par nature à rattacher au résultat d'exploitation.

11/ Écart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change connu. Au 31 décembre 2013, il n'existe ni pertes et ni gains de change latents.

12/ éléments concernant plusieurs postes de bilan

12.1 ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Produits à recevoir et comptes de régularisation de l'actif :	**-**	**-**
Opérations d'exploitation	-	-
Opérations financières	-	-
Effets de commerce	**-**	**-**
Entreprises liées :	**757 983**	**754 452**
Participations	42 513	48 922
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances [1]	715 470	705 530
TOTAL	**757 983**	**754 452**

(1) Les « Autres créances » représentent notamment un compte courant débiteur à hauteur de 713 millions d'euros.

12.2 PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Charges à payer et comptes de régularisation du passif :	**-**	**-**
Opérations d'exploitation	-	-
Opérations financières	-	-
Effets à payer	**-**	**-**
Entreprises liées :	**2 238**	**144**
Emprunts et dettes financières diverses (1)	46	45
Fournisseurs et comptes rattachés	541	99
Autres	1 651	-
TOTAL	**2 238**	**144**

(1) Les dettes représentent un compte courant créditeur rémunéré pour un montant total de 45 milliers d'euros.

13/ Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration, y compris son Président ainsi que les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité d'Audit, ont perçu globalement en 2013, en raison de leurs fonctions, une rémunération de 193 milliers d'euros au titre des jetons de présence.

14/ Détail des charges et produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	2013
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	**-**
Sur opérations de capital	**6 745**
Valeur nette comptable des titres de participation cédés (1)	6 391
Rachats d'actions propres	257
Autres	96
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	**3 275**
Provision pour impôt	2 080
Autres provisions pour risques et charges	1 194
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	**-**
Sur opérations de capital	**8 130**
Produits de cession de titres de participation (2)	7 833
Rachat d'actions propres	297
Autres	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	**96**
Reprise provision impôt	-
Reprise provision garantie de passif	96

(1) Voir notes 3 et 4.
(2) Le produit de cession de titres de participation pour 7 833 milliers d'euros correspond à la cession des titres de la société Bourbon Ben Luc.

15/ Entreprises liées

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charges financières [1]	1	1
Produits financiers [2]	58 030	63 874

(1) Les charges financières représentent la charge d'intérêts relative à la rémunération d'une avance en compte courant.
(2) Les produits financiers correspondent notamment à des produits sur participation (dividendes) pour un montant de 57 616 milliers d'euros et à la rémunération des comptes courants débiteurs pour un montant de 414 milliers d'euros.

16/ Impôt sur les bénéfices

Répartition *(en milliers d'euros)*	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	50 257	-	50 257
Résultat exceptionnel à court terme	(3 236)	-	(3 236)
Résultat exceptionnel à long terme	1 443	-	1 443
Taxe sur les dividendes	-	(1 601)	(1 601)
Boni d'intégration fiscale	-	5 921	5 921
RÉSULTAT COMPTABLE	**48 464**	**4 320**	**52 784**

Le résultat courant a fait l'objet de réintégrations (charges non déductibles du résultat courant) et de déductions (produits non taxables du résultat courant) fiscales pour déterminer une assiette taxable au taux de droit commun. La même méthode a été utilisée pour déterminer le résultat exceptionnel à long terme taxable et l'impôt correspondant.

Le boni d'intégration fiscale sur l'année 2013 est de 5 921 milliers d'euros.

BOURBON a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 1998. Le périmètre au 31 décembre 2013 est composé des sociétés suivantes :

BOURBON – BOURBON ASSISTANCE – BOURBON MARITIME – PLACEMENTS PROVENCE LANGUEDOC – BOURBON OFFSHORE SURF- LES ABEILLES – ST NIKOLAS – BOURBON SUPPLY INVESTISSEMENTS – BOURBON OFFSHORE – CEMTAF – BOURBON OFFSHORE CRAFT – BOURBON SALVAGE INVESTMENTS – BOURBON OFFSHORE GAIA – BOURBON GAIA SUPPLY – BOURBON SUBSEA SERVICES – BOURBON SUBSEA SERVICES INVESTMENTS – BOURBON PS – BOURBON SUBSEA PS – BOURBON AD2 – BOURBON AD3 – BOURBON AD4.

La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt liée au déficit, conservée chez BOURBON, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice.

17/ Montant des engagements financiers

Dans le cadre des premières tranches déjà tirées de 270,3 MUSD du contrat-cadre du prêt de 400 MUSD que la China Exim Bank a consenti à la société CROWN SHIP LTD, filiale de la société Sinopacific, destiné à financer la construction des navires commandés par BOURBON, le Groupe a accepté de fournir à la China Exim Bank une garantie de remboursement dudit contrat de prêt ; ceci permet à la société CROWN SHIP LTD de consentir à BOURBON des conditions de paiement particulièrement favorables. Cette garantie, dont l'entrée en application était liée à la réception de diverses sûretés consenties par des sociétés du groupe Sinopacific au profit de BOURBON, est entrée en vigueur le 16 novembre 2011. Au 31 décembre 2013, le capital restant dû par les sociétés du groupe Sinopacific, et couvert par la garantie de remboursement octroyée par Bourbon S.A., s'élève environ à 80,8 millions d'euros.

Dans le cadre de la mise à disposition d'une ligne court terme de 50 millions d'euros avec la banque SOCIÉTÉ GÉNÉRALE le compte de titre financier n°30 003 01269 0008040124594 sur lequel sont logés 2 200 000 titres de la société Bourbon S.A. a été nanti. Au 31 décembre 2013, cet engagement équivaut à la somme de 44 millions d'euros.

Dans le cadre d'un financement de 10 millions d'euros avec la banque CAISSE D'ÉPARGNE 650 000 titres de la société Bourbon S.A. ont été nantis. Au 31 décembre 2013, cet engagement équivaut à la somme de 13 millions d'euros.

18/ Accroissement et allégement de la dette future d'Impôts

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Accroissement		
Écarts de conversion – Actif	-	-
TOTAL	**-**	**-**
Allégement		
Contribution solidarité	-	-
Provisions (perte de change)	-	-
Provisions pour risques et charges	3 275	2 523
Résultats fiscaux des sociétés de personnes	3 341	6 665
Écarts de conversion – Passif	-	-
TOTAL	**6 616**	**9 188**

19/ Filiales et participations

(en milliers d'euros)	Forme	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu	
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de BOURBON SA					
A – Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)					
Bourbon Maritime – France	SAS	3 049	356 428	100	
Financière Bourbon – France	SNC	626	6 487	52	
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)					
Renseignements concernant les autres filiales et participations					
A – Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)					
1. Filiales françaises	-	-	-	-	
2. Filiales Étrangères	-	-	-	-	
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)					
1. Filiales françaises	-	-	-	-	
2. Filiales Étrangères	-	-	-	-	

N.B. : Pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.

	Participations Valeur comptable			Résultat du dernier exercice	Prêts et avances consentis par BOURBON SA	Cautions et avals donnés par BOURBON SA	Chiffre affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par BOURBON SA
	Brutes	Provisions	Nettes					
	41 722	0	41 722	15 649	0	0	1 283	50 000
	646	0	646	6 168	0	0	0	6 663
	48	0	48	-	0	0	-	0
	0	0	0	-	0	0	-	0
	3	0	3	-	0	0	-	0
	48	8	40	-	0	0	-	0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone Euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2013 s'établit à 42 506 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 4 « Immobilisations financières brutes » de l'annexe aux comptes annuels.
- Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société BOURBON, décrite dans cette note, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R. C	**Deloitte & Associés**
Cabinet Rousseau Consultants	
Alexandre BRISSIER	**Hugues DESGRANGES**

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de convention et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec les sociétés PIRIOU SINGAPORE PTE LTD et CONG TY TNHH DONG NAM A (SEAS), sociétés du groupe PIRIOU

Nature et objet : commande en date du 26 septembre 2013 de 4 navires type FSIV auprès des sociétés CONG TY TNHH DONG NAM A (SEAS) et PIRIOU SINGAPORE PTE LTD pour un montant estimé de 29,1 M€.

Personnes intéressées : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et actionnaire de référence de la société JACCAR HOLDINGS S.A. qui détenait jusqu'au 30 décembre 2013, date de la cession des titres, plus de 10 % du capital de la société HDC, société holding du groupe PIRIOU et Monsieur Christian MUNIER, administrateur de BOURBON et administrateur de HDC.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 26 août 2013.

Modalités d'application sur l'exercice : Au 31 décembre 2013, les 4 navires type FSIV ont été commandés pour un montant de 29,1 M€ et ont donné lieu au versement d'acomptes à hauteur de 1,9 M€ couvert intégralement par une garantie corporate de restitution d'acomptes.

Avec les sociétés du groupe JACCAR

Personnes intéressées : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et Président de la société JACCAR HOLDINGS S.A. et Madame Lan Vo, administrateur de BOURBON et administrateur de JACCAR HOLDINGS S.A.

Première convention

Nature et objet : mandat de gestion de la société BOURBON BEN LUC confié à une filiale au Vietnam de la société JACCAR HOLDINGS S.A. BOURBON BEN LUC versera une rémunération égale à 5 % de son résultat avant impôt.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 26 août 2013.

Modalités d'application sur l'exercice : Au 31 décembre 2013, cette convention donnera lieu à la facturation d'un montant de 660 millions de Dong vietnamien.

Deuxième convention

Nature et objet : Contrats de cession des 10 377 195 actions de la société BOURBON BEN LUC détenues par BOURBON à la société JACCAR HOLDINGS S.A et à la société VN INFRASTRUCTURE INVESTMENT AND SERVICE JOINT STOCK COMPANY pour un montant total de 228,7 milliards de Dong vietnamien.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 2 décembre 2013.

Modalités d'application sur l'exercice : Au 31 décembre 2013, cette convention a donné lieu à la cession à JACCAR HOLDINGS SA de 3 744 000 actions de BOURBON BEN LUC détenues par BOURBON pour la somme de 82,530 milliards de Dong vietnamien.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés du groupe SINOPACIFIC

Avec la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd, assorties d'avances sur contrats de construction.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et associé égalitaire dans la société SINOPACIFIC et Madame Lan Vo, administrateur de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC.

Modalités d'application sur l'exercice : 2 navires ont été livrés au 31 décembre 2013, pour un montant cumulé de 87 M$. Au 31 décembre 2013, les commandes en cours portent sur 7 navires pour un montant global de 327,3 M$. À cette date, elles ont donné lieu au paiement de 250 M$ d'acomptes couverts à hauteur de 246,7 M$ par des garanties de restitution d'acomptes consenties par la société SINOPACIFIC SHIPBUILDING.

Avec la société CROWNSHIP, Ltd

Nature et objet : à la suite de l'accord-cadre de prêt de 400 M$ signé entre la CHINA EXIM BANK et CROWNSHIP, BOURBON a accepté de fournir à la CHINA EXIM BANK une garantie de remboursement du prêt qui serait accordée à toute filiale de CROWNSHIP.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président-Directeur Général de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC, et Madame Lan Vo administrateur de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC.

Modalités d'application : Le contrat de prêt, comprenant ladite garantie, a été signé avec la société CROWN HERA, filiale de CROWNSHIP. Au 31 décembre 2013, le montant effectivement tiré par les sociétés du groupe SINOPACIFIC, et couvert par cette garantie, s'élève à 111 M$.

Avec les sociétés CROWN HERA, Ltd et ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd

Commandes de navires auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd par l'intermédiaire de la société CROWN HERA, Ltd en application du contrat cadre signé entre BOURBON OFFSHORE (filiale de BOURBON, S.A.) et les sociétés CROWNSHIP, Ltd et ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd portant sur 62 navires à livrer entre 2012 et 2014.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président-Directeur Général de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC, et Madame Lan Vo administrateur de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC.

Première convention

Nature et objet : commande de 8 navires offshore type PSV (design SPP 35)

Modalités d'application : la commande s'élève au total à 204,8 M$ et se trouve soumise aux conditions de l'accord-cadre signé le 25 juin 2010. Elle se substitue à la commande des 20 SPU 1000 qui y était initialement prévue. Elle a donné lieu au 31 décembre 2013 au versement d'acomptes à hauteur de 52,3 M$, intégralement couverts par une garantie bancaire de restitution d'acomptes.

Deuxième convention

Nature et objet : commande de 5 navires offshore type PSV (design SPP 17).

Modalités d'application : la commande s'élève au total à 72,9 M$ et a donné lieu au versement d'acomptes à hauteur de 18,2 M$ au 31 décembre 2013, intégralement couverts par une garantie corporate de restitution d'acomptes.

Troisième convention

Nature et objet : commande de 38 navires dont 10 navires offshore type PSV (design SPP 17), 12 navires offshore type PSV (design SPP 35) et 16 navires offshore type AHTS (design SPA 80) auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd par l'intermédiaire de la société CROWN HERA, Ltd après substitution de celle-ci à CROWNSHIP, Ltd.

Modalités d'application : 20 navires ont été livrés dont 18 navires sur cette période pour un montant de 298,6 M$. La commande en cours des 18 navires restant à livrer s'élève au total à 393,4 M$ et a donné lieu au versement d'acomptes à hauteur de 99,1 M$ au 31 décembre 2013, couverts à hauteur de 94,2 M$ par des garanties bancaires de restitution d'acomptes.

2. Avec les sociétés du groupe PIRIOU

Avec la société SEAS

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société SEAS, assorties d'avances sur contrats de construction.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président-Directeur Général de BOURBON et administrateur de PIRIOU S.A.S. et Monsieur Christian MUNIER, administrateur de BOURBON et Président du Conseil de surveillance de PIRIOU S.A.S.

Modalités d'application sur l'exercice : 2 surfers et 3 FSIV ont été livrés au 31 décembre 2013 pour un montant de 21 M€. À cette date il n'y a plus de commande en cours.

Avec la société PIRIOU INGENIERIE

Nature et objet : commande de 42 canots de sauvetage (« rescue boats ») ramenée à 30, assortie d'une option pour des unités supplémentaires, auprès de la société PIRIOU INGENIERIE, pour un montant initial estimé de 8 M€. Ces canots de sauvetage sont destinés à être installés à bord de navires commandés et actuellement en cours de construction.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président-Directeur Général de BOURBON et administrateur de PIRIOU S.A.S. et Monsieur Christian MUNIER, administrateur de BOURBON et Président du Conseil de Surveillance de PIRIOU S.A.S.

Modalités d'application : Au 31 décembre 2013, 12 canots ont été livrés pour un montant de 2,2 M€. Au 31 décembre 2013, les commandes en cours portent sur 18 canots pour un montant global de 3,5 M€ et ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 2,9 M€.

Avec la société ETABLISSEMENTS BOPP TREUILS JEB, société du groupe PIRIOU

Nature et objet : commande en date du 30 janvier 2012 de 6 lots d'équipements de pont et bossoirs, assortie d'une option pour des unités supplémentaires auprès de la société ETABLISSEMENTS BOPP TREUILS JEB pour un montant estimé de 2,4 M€. Ces équipements sont destinés à être installés à bord de navires commandés et actuellement en cours de construction.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et administrateur de PIRIOU S.A.S. et Monsieur Christian MUNIER, administrateur de BOURBON et Président du Conseil de Surveillance de PIRIOU S.A.S.

Modalités d'application sur l'exercice : Au 31 décembre 2013, 3 lots ont été livrés pour un montant de 1,2 M€. Les commandes en cours portent sur 3 lots et ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 1,1 M€.

3. Avec la société JACCAR HOLDINGS, S.A.

Première convention

Nature et objet : convention de prestations de direction conclue avec la société JACCAR HOLDINGS, S.A.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président-Directeur Général de BOURBON et Président de la société JACCAR HOLDINGS S.A.

Modalités d'application : le montant hors taxes des prestations facturées au 31 décembre 2013 s'établit à 360 000 €.

Deuxième convention

Nature et objet : contrat de prestations de services avec la société JACCAR HOLDINGS S.A. relatif à l'organisation de la cession de la participation de BOURBON S.A. au capital de la société BOURBON BEN LUC.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et Président de la société JACCAR HOLDINGS S.A. et Madame Lan Vo, administrateur de BOURBON et administrateur de JACCAR HOLDINGS S.A.

Modalités d'application sur l'exercice : Au 31 décembre 2013, la cession de participation de la société BOURBON au capital de la société BOURBON BEN LUC a été finalisée. Cette convention donnera lieu à la facturation d'un montant de 108 318 $.

4. Avec la société MARINE, S.A.S.

Nature et objet : convention avec la société MARINE, S.A.S. de prestations d'assistance et de conseil auprès de la Direction Générale ainsi qu'auprès des différentes sociétés du groupe dans les domaines techniques, de gestion et économique en général, appliqués notamment au secteur maritime.

Personne intéressée à la date de signature : Monsieur Christian Lefèvre en sa qualité de Directeur Général Délégué de BOURBON et Président de la société MARINE S.A.S.

Modalités d'application : le montant hors taxes des prestations facturées au titre de l'exercice 2013 s'établit à 150 000 €.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R. C	**Deloitte & Associés**
Cabinet Rousseau Consultants	
Alexandre BRISSIER	**Hugues DESGRANGES**

6

RAPPORT **DU PRÉSIDENT**

Un ROV (robot sous-marin) UHD25, capable de manipuler des charges de quelques kilos à 3,5 t.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES **166**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOURBON (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013) **176**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- de la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF au mois de décembre 2008 révisé en avril 2010 et en juin 2013 (le « Code AFEP-MEDEF »). Ce code est consultable sur le site www.code-afep-medef.fr. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce le présent rapport mentionne les dispositions de ce code qui ont été écartées par la société et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

La société est conforme au Code AFEP-MEDEF excepté sur les points suivants :

- évaluation de l'indépendance des administrateurs : non prise en compte du critère d'ancienneté de 12 ans (cf. § 1,1 du présent rapport) ;
- cumul du contrat de travail et du mandat social du Président et du Directeur Général (cf. § 1.6 du présent rapport).

La société rappelle qu'elle est en conformité avec la transposition de la 8ème Directive européenne sur l'obligation d'avoir un comité d'audit.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du contrôle interne, le présent rapport s'inspire également du guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers en janvier 2007, mis à jour en juillet 2010.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par différentes directions de la société, en particulier les directions juridique et comptable et de l'audit interne Groupe.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 3 mars 2014, après examen par le comité d'audit lors de sa réunion du 27 février 2014.

1/ Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration se compose de 10 administrateurs aux expériences et profils différents et complémentaires :

- **Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux :** Président du Conseil d'Administration ;
- **Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux :** administrateur, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- **Monsieur Guy Dupont :** administrateur indépendant, Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- **Monsieur Christian Lefèvre :** administrateur et Directeur Général ;
- **Monsieur Baudouin Monnoyeur :** administrateur ;
- **Monsieur Christian Munier :** administrateur, membre du comité d'audit ;
- **Madame Agnès Pannier-Runacher :** administrateur indépendant, Présidente du comité d'audit ;
- **Monsieur Philippe Sautter :** administrateur indépendant, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- **Monsieur Mahmud Tukur :** administrateur indépendant, membre du comité d'audit ;
- **Madame Vo Thi Huyen Lan :** administrateur.

Règles générales relatives à la composition du conseil et à la nomination des administrateurs

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale est de trois ans. Ces mandats viendront à échéance de manière échelonnée de la façon suivante :

Échéance du mandat	Administrateurs dont le mandat arrive à échéance
Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Henri d'Armand de Chateauvieux, Guy Dupont, Baudouin Monnoyeur, Christian Munier
Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Agnès Pannier-Runacher, Philippe Sautter, Mahmud Tukur
Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Jacques d'Armand de Chateauvieux, Christian Lefèvre, Vo Thi Huyen Lan

Les administrateurs de nationalité autre que française sont au nombre de deux. Le Conseil d'Administration compte 20 % de femmes (huit hommes et deux femmes). BOURBON veillera à se conformer progressivement à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle afin que le Conseil d'Administration maintienne au minimum un pourcentage d'au moins 20 % de femmes sur les trois prochaines années et d'au moins 40 % d'ici 2017.

Chaque administrateur dispose au minimum de 300 actions BOURBON, comme le prévoient les statuts.

La liste des mandats exercés en dehors du Groupe par les membres du Conseil d'Administration, ainsi que le nombre d'actions détenues au nominatif par les administrateurs sont détaillés dans le rapport de gestion au paragraphe 3.2.

Évolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2013

Lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013, les actionnaires ont renouvelé les mandats d'administrateurs de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux et de Madame Vo Thi Huyen Lan. Par ailleurs, ils ont également nommé administrateur Monsieur Christian Lefèvre.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 3 mars 2014, sur recommandation de son comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a procédé à l'examen de la qualification d'indépendance de chacun de ses membres. Pour ce faire, le conseil a retenu les critères du Code AFEP-MEDEF suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
  - significatif de la société ou de son Groupe,
  - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Le conseil n'a toutefois pas retenu le critère recommandé par l'AFEP-MEDEF qui prévoit que l'ancienneté dans les fonctions d'administrateur ne dépasse pas 12 ans. Cette situation ne concerne que le seul administrateur Monsieur Guy Dupont. En l'espèce, d'une part le mandat de Monsieur Guy Dupont a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 1er janvier 2011, soit préalablement à la date de dépassement des 12 ans d'ancienneté ; d'autre part le Conseil d'Administration estime que les interventions de cet administrateur lors des réunions du conseil dénotent un œil critique et pertinent sur l'environnement dans lequel opère BOURBON et ce en totale liberté d'expression, s'appuyant sur la bonne connaissance de l'historique de Groupe ainsi que sur son expérience de gestion d'entreprise.

Au regard des critères précités, le Conseil d'Administration a conclu à l'indépendance de quatre administrateurs : Madame Agnès Pannier-Runacher, Messieurs Guy Dupont, Mahmud Tukur et Philippe Sautter. La composition du conseil (40 % de membres indépendants) respecte ainsi la proportion d'un tiers d'administrateurs indépendants tel que recommandé par le Code AFEP-MEDEF dans le cas d'une société contrôlée par un actionnaire de référence.

Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Au 31 décembre 2013, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux détient, au travers de la société JACCAR Holdings, plus de 20 % du capital de la société.

Messieurs Baudouin Monnoyeur et Henri d'Armand de Chateauvieux détiennent au travers des sociétés Monnoyeur SAS et Mach-Invest International, des participations en capital ou droits de vote supérieures à 5 %.

En outre, concernant les conflits d'intérêts potentiels, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'un arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs

ou autres, en vertu duquel il aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou en tant que membre de la Direction Générale, indépendamment des conventions réglementées. Ces conventions ne sont pas source de conflit d'intérêts car elles sont négociées et traitées à des conditions normales. A la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent document et sous ces mêmes réserves, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, sous réserve de l'engagement collectif de conservation décrit au paragraphe 2.8 des autres informations juridiques et financières, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

À ce jour, sous réserve des conventions de prestation de services avec Jaccar Holding et Marine SAS (décrites au paragraphe 5.5 des comptes consolidés et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant à la suite des comptes sociaux, il n'existe pas d'autre contrat de service liant un administrateur ou un membre de la Direction Générale à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.2 PRINCIPE DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur depuis le 10 décembre 2007, définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du conseil est individuellement tenu au respect du règlement intérieur. Ce règlement est disponible sur le site internet du Groupe (wwww.bourbon-online.com).

Par ailleurs, le règlement intérieur contient une charte de l'administrateur précisant les droits et obligations des administrateurs, et également les règles concernant les restrictions et/ou interdictions d'intervention des administrateurs sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques. À cet égard, les administrateurs sont informés des périodes restrictives en début d'exercice selon le calendrier financier établi pour l'année et peuvent consulter à tout moment le directeur administratif et financier du Groupe concernant la conduite à tenir dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.

Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 2 décembre 2013, pour intégrer la recommandation du Code AFEP-MEDEF de juin 2013 portant sur le nombre de mandats des administrateurs : « L'administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe BOURBON, y compris étrangères. L'administrateur doit tenir informé le conseil des mandats qu'il exerce dans d'autres sociétés, y compris sa participation aux comités du Conseil d'Administration de ces sociétés françaises ou étrangères.

« L'administrateur, qui est un dirigeant mandataire social, ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées extérieures au Groupe BOURBON, y compris étrangères. Il doit recueillir l'avis du Conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée. »

1.2.1 Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine et revoit régulièrement, sur proposition de la Direction Générale, la stratégie à moyen terme du Groupe, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration examine et approuve le plan stratégique à moyen terme, et, chaque année le budget annuel. Il en suit la bonne exécution.

Le Conseil d'Administration délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe.

Le Conseil d'Administration est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe et tout particulièrement de tout problème remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Le Conseil d'Administration détermine les objectifs en matière de structure financière et se tient informé de l'évolution de cette structure.

Le Conseil d'Administration revoit et approuve les informations publiées dans le rapport annuel.

Il approuve la composition du comité exécutif du Groupe.

Le Conseil d'Administration revoit sa composition lorsque nécessaire. Il examine annuellement son fonctionnement.

1.2.2 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Missions du Président

Au-delà des fonctions de Président du Conseil d'Administration définies par la loi et les statuts, le Président apporte son aide et ses conseils au Directeur Général. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement. Il organise les travaux de la Direction Générale pour que la documentation idoine soit apportée au Conseil d'Administration pour permettre à ce dernier de prendre ses décisions sur la base d'éléments tangibles. Sur décision du Conseil d'Administration, le Président contribue à la mise en œuvre de la stratégie financière et apporte son éclairage sur les axes de la communication financière du Groupe et peut promouvoir l'image de la société au travers des médias.

Missions du Directeur Général

Le Directeur Général dirige la société et la représente auprès des tiers dans la limite de son objet social. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires et des limites apportées par le Conseil d'Administration. Il a autorité sur toutes les directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe.

Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

En matière d'investissement ou de désinvestissement, le règlement du Conseil d'Administration limite les pouvoirs de décision du Directeur Général aux projets d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 millions d'euros ; de même le Directeur Général ne peut engager le Groupe en matière de projet de prise ou de cession de participations supérieures à ce seuil sans en référer préalablement au Conseil d'Administration et obtenir son accord. Il ne peut par ailleurs, prendre aucune décision sur quelque opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe.

Monsieur Christian Lefèvre a nommé deux Directeurs Généraux délégués qui possèdent les mêmes pouvoirs que le Directeur Général et composent avec lui le comité exécutif. Le comité exécutif se réunit deux fois par mois pour toute décision importante concernant la bonne exécution des activités du Groupe et pour préparer les décisions à proposer au Conseil d'Administration, concernant notamment les investissements et le budget d'exploitation annuel.

1.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.3 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque conseil. Les textes et documents, supports des points inscrits à l'ordre du jour, leur sont adressés à l'avance, et ce au moins deux jours avant les réunions, pour permettre toute analyse particulière et réflexion préalable à la tenue des réunions. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations sur les événements significatifs survenus dans la société entre la tenue des conseils.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués dans les délais requis à tous les administrateurs. Ils sont généralement soumis à leur approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions au cours desquelles le Conseil d'Administration arrête les comptes.

Les administrateurs se sont réunis en séminaire les 21 et 22 janvier 2013 pour discuter du plan d'action de management « Transforming for beyond » visant à préparer la stratégie de croissance au-delà de 2015. Suite à ce séminaire, les administrateurs ont décidé, lors de la réunion du conseil du 4 mars 2013, de vendre des navires pour un montant total de 2,5 milliards de dollars US et de prendre ces mêmes navires en location coque-nue pour une durée de 10 ans.

En 2013, le Conseil d'Administration a tenu 7 réunions (les 26 février, 4 mars, 9 avril, 28 mai, 26 août, 23 septembre et 2 décembre) dont la durée a été en moyenne de quatre heures. Le taux d'assiduité a été de 79 %, contre 82 % en 2012.

Les réunions du Conseil d'Administration ont comporté, en particulier, l'examen des points suivants :

- suivi de la gestion courante : examens des comptes financiers, comptes rendus des comités, suivi du milieu concurrentiel et de l'environnement des activités dans lequel opère le Groupe, préparation de l'Assemblée Générale annuelle ;
- suivi des grandes orientations : stratégie économique du Groupe, suivi des investissements dans le cadre du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy », décision concernant les investissements non encore engagés de ce plan, réflexion et mise en œuvre du plan « Transforming for beyond », notamment sur le plan financier et la gestion active de la flotte, stratégie de financement, suivi des partenariats locaux ;
- fonctionnement des organes sociaux : missions du Président, renouvellement des mandataires sociaux exécutifs, fixation des rémunérations des mandataires sociaux, critères retenus pour la fixation de la part variable des rémunérations, évaluation, règles de gouvernement d'entreprise, situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance, composition du conseil, actionnariat salarié, attribution d'un plan de stock-options et d'actions gratuites, plan de succession des hauts talents ;
- décision en matière de conventions réglementées, en particulier revue et autorisation des commandes passées dans des chantiers navals entrant dans le cadre des conventions réglementées ; cette revue se fait en dehors de la présence des administrateurs concernés. Les décisions sur les conventions réglementées se prennent après revue des dossiers préparés par management qui prennent en compte entre autres la conformité aux objectifs du plan stratégique, la capacité des chantiers à délivrer des produits de qualité, dans les délais et à l'intérieur des budgets ainsi que de la compétitivité des offres par rapport aux conditions de marché du moment.

1.4 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil n'a pas procédé à une évaluation formelle de son fonctionnement sur l'exercice 2013. Toutefois, conformément à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 3 mars 2014, les administrateurs se sont exprimés en séance sur leur vision du bilan de l'exercice écoulé, tant sur les travaux du Conseil d'Administration, leur contribution aux décisions sur la base des informations qui leur ont été données, que sur les travaux menés par les deux comités. Il ressort de cet échange que les administrateurs jugent être suffisamment informés des performances économiques de la société et qu'ils apprécient la grande clarté dans les présentations, très bien documentées et très professionnelles ; enfin, qu'ils apprécient la qualité des échanges avec la Direction Générale.

Les administrateurs ont par ailleurs souligné leur satisfaction de la tenue du séminaire administrateurs qui leur permet d'appréhender de façon plus approfondie l'environnement dans lequel évolue le Groupe et d'examiner avec le temps nécessaire l'évolution des activités ainsi que les pistes stratégiques potentielles pour le futur de la société.

Depuis quelque temps, une réflexion globale sur la composition du conseil est en cours pour prendre en compte le changement stratégique du Groupe, son champ d'opération dans des pays émergents et une meilleure représentation des femmes au sein du conseil. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration proposera la nomination de nouveaux administrateurs apportant de nouvelles compétences et la connaissance d'environnements industriels différents lors de la prochaine Assemblée Générale.

1.5 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est assisté dans sa mission par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. Les attributions des comités ne peuvent avoir pour effet de déléguer les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'Administration ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du comité exécutif. Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas.

1.5.1 Le comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le comité d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L. 823-19 et L. 823-20-4° du Code de commerce introduits par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008.

Dans ce cadre :

- il pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes avant soumission du résultat au conseil ; il examine l'indépendance et l'objectivité de ceux-ci ;
- il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- il procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels ;
- il examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel à ces règles ;
- il se fait présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et obtient, le cas échéant, toute explication nécessaire ;
- il évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, et notamment s'assure de la mise en place et du bon fonctionnement du comité de contrôle interne ;
- il prend connaissance de la situation financière et de la trésorerie ;
- il examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs ;
- il prend connaissance du rapport du Président sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il examine les engagements financiers auprès des chantiers relevant des conventions réglementées, en cas de nouvelle commande.

Le comité d'audit suit les recommandations émises le 22 juillet 2010 par le groupe de travail de l'AMF sur le comité d'audit.

Composition et fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit est composé au minimum de trois membres désignés par le Conseil d'Administration. La durée du mandat des membres coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Les membres du comité désignent leur Président parmi eux. Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du comité doit être présente. Sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Le comité d'audit dispose d'un règlement intérieur depuis le 10 mars 2010.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes dont deux administrateurs indépendants, respectant la proportion d'au moins deux tiers recommandée par l'AFEP-MEDEF dans les sociétés contrôlées :

- Madame Agnès Pannier-Runacher, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- Monsieur Mahmud Tukur, administrateur indépendant ;
- Monsieur Christian Munier.

Ses membres ont tous une compétence reconnue en matière financière et comptable.

Lors de la clôture des comptes semestriels et annuels, les membres du comité d'audit entendent les Commissaires aux Comptes sur les modalités de réalisation de leurs travaux. Ils rencontrent et interrogent, lorsqu'ils le jugent nécessaire, la Direction Générale, la Direction financière, le Directeur de l'audit interne ou toute autre personne du management. Dans ce cadre, le Directeur de l'audit interne a été auditionné deux fois durant l'exercice.

En ce qui concerne l'examen des comptes par les membres du comité d'audit, il a été décidé de respecter un délai minimum d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil d'Administration statuant sur ces comptes.

Le Président du comité d'audit rend compte au conseil des travaux du comité en début de chaque séance du Conseil d'Administration suivant une réunion du comité.

Travaux du comité d'audit

Le comité d'audit s'est réuni trois fois en 2013. Le taux de présence des membres aux réunions du comité a été de 100 %. Les Commissaires aux Comptes ont assisté aux réunions du comité traitant des arrêtés des comptes audités. Dans ce cadre, ils ont exposé le contexte dans lequel ils ont exercé leur mission et ont présenté leurs conclusions.

Au cours de ces réunions, le comité a notamment :

- examiné les comptes de l'exercice 2012 et les comptes semestriels 2013 ;
- revu les conventions réglementées ;

- procédé à l'évaluation de la gestion du risque de change ;
- procédé à l'analyse des risques pays dans lequel évolue le Groupe ;
- regardé les aspects comptables des ventes de navires dans le cadre des cessions en affrètement coque nue intervenues durant l'exercice 2013 ;
- revu la situation financière du Groupe, et sa situation d'endettement et de liquidité ;
- suivi l'avancement du plan d'investissement « Horizon 2012 » et du plan d'investissement « BOURBON 2015 Leadership Strategy » ;
- procédé à l'évaluation des risques financiers des chantiers où le Groupe fait construire ses navires ;
- suivi les travaux de l'audit interne et notamment l'élargissement de l'étendue des missions du département à des audits « navires » ;
- suivi les points d'avancement sur le déploiement du programme *compliance* et notamment les missions d'accompagnement d'un cabinet extérieur ;
- émis la recommandation au conseil de renouveler le mandat d'un des deux Commissaires aux Comptes.

1.5.2 Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a pour principales attributions de faire des recommandations, propositions et commentaires au Conseil d'Administration et de l'assister dans les domaines suivants :

- examen de toute proposition de nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ou à un poste de mandataire social et de formuler sur ces propositions un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'Administration ;
- détermination du montant global des jetons de présence à proposer à l'Assemblée Générale et de sa répartition ;
- recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription de la société attribués aux mandataires sociaux et/ou dirigeants du Groupe ; il est informé pour ce faire de la politique des rémunérations des principaux managers clés du Groupe ;
- examen de la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions gratuites et de toute forme d'intéressement du personnel au capital de la société ;
- examen du plan de succession pour les membres de l'équipe de direction et pour les hauts talents ;
- suivi des pratiques de gouvernance, proposition au conseil des règles de gouvernement applicable par la société.

Composition et fonctionnement du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration. Le comité désigne son Président parmi ses membres.

Le comité se réunit au moins une fois par an.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de trois personnes dont deux administrateurs indépendants :

- Monsieur Guy Dupont, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux ;
- Monsieur Philippe Sautter, administrateur indépendant.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance dispose d'un règlement intérieur depuis le 15 mars 2010.

Travaux du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2013 avec un taux de présence de 100 %.

Les principaux travaux du comité ont porté, entre autres, sur :

- la revue des administrateurs indépendants ;
- la revue de la composition du Conseil d'Administration et examen de candidatures d'un nouvel administrateur au Conseil d'Administration ;
- le renouvellement des mandataires sociaux dans leurs fonctions pour trois nouvelles années ;
- la rémunération des mandataires sociaux et définition des critères de la partie variable en cohérence avec un benchmark du secteur et en adéquation avec les rémunérations des autres cadres de la société ;
- la revue de la liste des bénéficiaires du plan gratuit d'actions à certaines catégories de personnel de BOURBON, le nombre d'actions attribuées ainsi que les critères de performance envisagés pour l'attribution définitive ;
- la revue de la liste des bénéficiaires occupant des positions clés du onzième plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, le nombre d'options attribuées ainsi que les critères de performance envisagés pour l'attribution définitive ;
- l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux et la fixation des critères et de la quotité liée à l'obligation de conservation ;
- la revue des « Balanced Score Card » des membres du comité exécutif ;
- la revue du plan de succession des hauts talents de l'entreprise.

1.6 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et l'ensemble des éléments de rémunérations des mandataires sociaux sont détaillés dans le rapport de gestion (paragraphe 3.3.).

Il est précisé que la société a écarté la recommandation du Code AFEP-MEDEF portant sur le non-cumul du contrat de travail et du mandat social du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

- Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON bénéficie d'un contrat de travail au sein de la société JACCAR Holdings, holding animatrice du Groupe. En l'état de ses connaissances, le Conseil d'Administration de BOURBON ne peut pas préjuger des stipulations du contrat de travail liant Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux à la société JACCAR Holdings et de ce fait mettre fin à ce contrat. BOURBON a été informé, qu'à compter du 1er janvier 2014, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux avait fait valoir définitivement ses droits à la retraite et ne détient plus de contrat de travail.
- Le Conseil d'Administration estime qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le Groupe de Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1er janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le Groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de Monsieur Christian Lefèvre aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le Groupe.

1.7 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 19 des statuts de la société.

1.8 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, font l'objet d'une communication appropriée au sein du rapport de gestion (paragraphe 6.4.).

2/ Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne décrit dans ce rapport fait référence à la société et à toutes ses entités consolidées (ci-après désignées « BOURBON »).

2.1 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne défini et mis en œuvre au sein de BOURBON vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

2.2 COMPOSANTE DE LA NOTION DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de BOURBON. Sa surveillance et son bon fonctionnement sont une préoccupation constante partagée par l'ensemble des responsables opérationnels et fonctionnels au regard des objectifs qui leur ont été assignés. En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que BOURBON s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

En ce sens, le dispositif de contrôle interne en place au sein de BOURBON s'appuie sur :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et de compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures des systèmes d'information et des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des actions sont prises en vue de limiter et dans la mesure du possible réduire et maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien suivi soit-il, ne peut comme tout système de contrôle fournir une garantie absolue que les risques qu'il vise soient totalement éliminés.

2.3 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

L'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne reposent sur la sensibilisation, l'implication de l'ensemble des collaborateurs de BOURBON.

L'environnement de contrôle intègre ainsi les comportements des acteurs du contrôle interne comptable et financier.

2.3.1 Organisation générale du contrôle interne

La direction du Groupe est assurée, dans le cadre des délégations mises en place par le Conseil d'Administration, par le Directeur Général assisté de deux comités :

- le comité exécutif ;
- le comité de direction.

Le comité exécutif de BOURBON est l'instance collégiale décisionnaire responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la réalisation des objectifs du Groupe vis-à-vis des clients, du personnel et des actionnaires. Il examine les options pour la bonne réalisation de la stratégie notamment dans les domaines de la sécurité, de l'innovation, des ressources humaines et de la maîtrise des coûts. Il décide des priorités et alloue les ressources et les moyens nécessaires au développement de l'entreprise.

Sous l'autorité du comité exécutif, le comité de direction veille à la mise en place des objectifs de la stratégie et traite des questions d'intérêt général du Groupe lors de ses réunions mensuelles. Ce comité, outre les membres du comité exécutif, est composé de 12 membres représentant les fonctions centrales du Groupe ainsi que des responsables des principales filiales.

Les fonctions centrales sont composées d'experts des métiers spécifiques du Groupe ou des fonctions support classiques. Elles proposent les stratégies et les politiques Groupe dans leurs domaines respectifs et apportent assistance aux unités opérationnelles, en assurant entre autres la diffusion des meilleures pratiques. Il appartient à chaque unité opérationnelle de s'approprier et d'adapter au contexte local les politiques définies dans les domaines concernés afin de soutenir les objectifs et la définition du contrôle interne.

Le Groupe est organisé autour de deux activités :

- l'Activité Marine Services ;
- l'Activité Subsea Services.

Chaque activité regroupe des unités opérationnelles dédiées. Les unités opérationnelles exécutent la stratégie dans le respect des budgets qui leur sont assignés par leurs conseils d'administration respectifs. Elles disposent de larges délégations afin d'assurer au mieux la satisfaction des clients. Elles sont directement impliquées et responsabilisées dans la mise en œuvre du contrôle interne.

Par ailleurs, les unités opérationnelles rendent compte trimestriellement au comité exécutif de leurs performances tant opérationnelles que financières.

2.3.2 Présentation de l'organisation générale des systèmes de contrôle interne

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des procédures et standards définis pour le Groupe puisse être en adéquation avec les orientations définies par la direction générale.

Procédures et standards opérationnels

La politique du Groupe en matière de conduite des opérations et de maîtrise des risques est clairement définie par un système de gestion qui s'appuie :

- d'une part, sur la responsabilisation du management dans la mise en œuvre et le suivi de cette politique ;
- d'autre part, sur l'émission de procédures d'organisation et de gestion visant notamment à assurer la conformité aux réglementations, la maîtrise des risques d'exploitation, la gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, la formation et l'habilitation du personnel, la maintenance, les achats, l'analyse et le traitement des incidents et accidents.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les processus concernés sont d'une part ceux qui permettent d'alimenter la base de données comptables et de générer l'information comptable et financière et d'autre part, les processus d'arrêté comptable et de communication financière.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de dispositifs, de règles, de procédures et de contrôles. La documentation et la formalisation progressive de procédures contribuent au renforcement de cette fiabilité.

Il s'agit principalement :

- du processus de planification du Groupe. Il aboutit à l'élaboration du budget annuel qui permet de décliner les orientations stratégiques du Groupe en plans d'actions opérationnels. Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion anime et coordonne le système de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédures qui fixe les règles de gestion et les modalités d'établissement du budget ainsi que du reporting de gestion applicable à la fois au niveau opérationnel et Groupe ;
- des procédures de consolidation des comptes en conformité avec les procédures fixées et approuvées par la direction. La société établit ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS. Un logiciel intégré est utilisé pour la consolidation des états financiers du Groupe. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés au comité d'audit préalablement à leur approbation par le Conseil d'Administration ;
- du Document de référence dont l'élaboration vise notamment à s'assurer de l'exactitude, de la cohérence, de la conformité aux lois et règlements applicables et de la qualité de l'information financière.

2.4 PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

Les systèmes de contrôle interne font eux-mêmes l'objet de contrôle à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité, ni responsabilité directes sur les opérations.

2.4.1 Le comité d'audit

Les attributions ainsi que les travaux réalisés par le comité d'audit figurent au paragraphe 1.5.1 du présent rapport.

2.4.2 Le comité de contrôle interne et des risques

Le comité de contrôle interne est composé du Directeur Général, du Directeur Général délégué Opérations et du Directeur Général délégué Finance & Administration. Le Directeur de l'audit interne, des risques et de la *compliance* leur présente les résultats de ses travaux ainsi que ses principales conclusions.

Ce comité a pour mission d'examiner la qualité du contrôle interne, de la gestion des risques ainsi que la mise en place du plan d'audit interne et du programme de *compliance* au sein de BOURBON :

- il approuve le plan d'audit interne annuel du Groupe avant sa présentation au comité d'audit ;
- il examine les conclusions et recommandations des missions d'audit interne réalisées lors du trimestre précédant le comité de contrôle interne ;
- il examine la qualité du suivi des plans d'actions des entités du Groupe en réponse aux recommandations d'audit interne ;
- il assure le suivi de la cartographie des risques et des plans d'actions concernant les risques majeurs ;
- il examine tout autre sujet relatif à l'audit interne, au contrôle interne et à la gestion des risques qu'il souhaite porter à son ordre du jour ;
- il suit le déploiement du programme de *compliance* au sein du Groupe.

2.4.3 Le département audit interne, gestion des risques et *compliance* Groupe

La mission du département audit interne, gestion des risques et *compliance* de BOURBON est d'aider le Groupe à maîtriser ses risques par une approche systématique, disciplinée et complémentaire en matière de :

- audit interne ;
- gestion des risques ;
- *compliance*.

L'audit interne Groupe est une activité indépendante et objective qui donne à BOURBON une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques de BOURBON. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La *compliance* inclut l'ensemble des mesures déjà mises en place ou à mettre en place au sein de BOURBON afin d'assurer la conformité et le respect des règles éthiques ainsi que des régulations externes et internes.

Au 31 décembre 2013, le département audit interne, gestion des risques et *compliance* Groupe est composé de sept personnes dont un Directeur, quatre auditeurs internes et deux collaborateurs en charge de la *compliance*.

2.4.4 L'audit interne Groupe

L'audit interne Groupe rend compte au Directeur Général délégué Finance & Administration et au comité exécutif. Il a accès au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration en tant que de besoin. Il informe périodiquement le comité d'audit de son analyse du contrôle interne du Groupe. L'audit interne Groupe couvre l'ensemble des domaines et des fonctions des sociétés de BOURBON, en particulier les activités opérationnelles, l'ensemble des autres activités à caractère fonctionnel ou opérationnel, les systèmes d'information, de gestion et les technologies de l'information.

Il réalise pour l'ensemble du Groupe et les besoins des filiales, les missions d'audit interne (assurance et conseil) ou d'enquêtes nécessaires.

Il conduit des missions qui peuvent être opérationnelles, financières, d'efficacité, de conformité, d'acquisition ou de grands projets, à caractère récurrent ou non. Ces missions concernent l'ensemble des processus de pilotage, métier et support.

Il anime et promeut le contrôle interne dans l'ensemble du Groupe, et est garant du niveau de mesure du contrôle interne et de maîtrise des risques encourus. L'audit interne de BOURBON est adhérent à l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI).

La fonction audit interne a été renforcée en 2013 via la mise en place d'une équipe dédiée aux audits opérationnels navires.

À la suite d'un audit externe indépendant conduit par IFACI Certification, l'audit interne de BOURBON a obtenu en décembre 2013 la certification aux normes internationales d'audit interne. Cette certification atteste le professionnalisme de l'audit interne Groupe et garantit qu'il a mis en place les méthodes d'audit interne répondant aux normes professionnelles internationales les plus rigoureuses.

2.4.5 Le contrôle des activités opérationnelles du Groupe

Les responsables HSE (Hygiène-santé, Sécurité, Environnement) du Groupe, les officiers référents s'assurent par des contrôles réguliers dans les unités opérationnelles de l'efficacité du système et de la bonne application des standards BOURBON. Par ailleurs, chaque unité opérationnelle fait l'objet d'audits externes ponctuels ou périodiques visant à vérifier que son organisation interne et ses navires répondent aux prescriptions de normes ou de codes obligatoires ou adoptés intentionnellement.

2.4.6 Le système de management par la qualité

Le département qualité veille à la mise en place et au maintien d'un système intégré de management de la qualité. Ce système permet d'organiser le Groupe par processus de nature stratégique, support, clé ou d'évaluation.

2.5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de BOURBON et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit complet par les Commissaires aux Comptes. Un audit intermédiaire sous la forme

d'un examen limité est également assuré par les Commissaires aux Comptes au 30 juin de chaque année.

Leurs travaux apportent au Groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite. Dans ce cadre, ils prennent connaissance du contrôle interne afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes et ce, pour concevoir et mettre en œuvre leurs procédures d'audit.

2.6 GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus transverse qui implique un grand nombre d'acteurs (directions opérationnelles et fonctionnelles, gestionnaires de risques, « process owners », comité exécutif, comité d'audit, audit interne, assurances).

En tant que « process owner », le Directeur de l'audit interne, des risques et de la compliance est responsable de la conception, de la mise en place et du pilotage du processus gestion des risques. Il assure le suivi de la définition et de la mise en œuvre des plans d'action. Il anime le réseau des gestionnaires de risques.

Le processus de gestion des risques repose sur l'actualisation de la cartographie des risques, le traitement ainsi que le suivi et le contrôle des risques.

En 2013, une cartographie spécifique des risques de non-*compliance* du Groupe a été réalisée.

2.7 COMPLIANCE

Dans le cadre du renforcement global de la maitrise de ses risques, BOURBON a décidé de lancer en 2013 un programme spécifique de *compliance*.

Ce programme se compose de six étapes :

- *Tone at the Top* : le comité exécutif s'est engagé à promouvoir la *compliance* et à maintenir une véritable culture de la décision éthique au sein du Groupe ;
- évaluation des risques : l'identification de tous les risques de non-*compliance* permet de développer les outils, les techniques et les mesures correctives nécessaires à la prévention de ces risques ;
- politiques et procédures : la mise en place et le déploiement de guidelines spécifiques permet de garantir qu'il existe des dispositifs adéquats au sein du Groupe en matière de *compliance* ;
- communication et formation : en 2013 plus de 400 collaborateurs de BOURBON ont été formés à la *compliance* au sein de l'ensemble des filiales du Groupe. Le déploiement du programme fait l'objet d'une communication régulière auprès de l'ensemble des salariés ;
- pilotage et surveillance : une fonction centralisée de « *compliance* » a été créée afin de coordonner la totalité du programme de *compliance* du Groupe ;
- sanctions : toute infraction aux règles de *compliance* est traitée avec la plus grande attention et donne lieu si nécessaire aux sanctions appropriées.

BOURBON adhère au cercle de la *compliance* (LCDC), qui a pour mission de promouvoir, publier, conseiller, former et sensibiliser les acteurs du monde économique, politique et médiatique à la Compliance, à l'éthique des affaires, à la conformité, notamment dans le contexte de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

2.8 PROCHAINES ÉTAPES

En 2014, les actions suivantes devraient être réalisées afin de renforcer le dispositif global de maîtrise des risques et de contrôle interne de BOURBON :

- réalisation du plan d'audit interne opérationnel navires ;
- monitoring du programme de *compliance* et mise en place d'une organisation *compliance* au sein des entités opérationnelles de BOURBON.

3/ Pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

Suivant les recommandations du Code AFEP-MEDEF et sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'Administration a modifié son règlement intérieur lors de sa séance du 2 décembre 2013, comme suit :

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués ont tous pouvoirs pour réaliser les investissements et désinvestissements approuvés par le conseil dans le cadre du budget et/ou de la stratégie définie par le conseil ; hors dudit budget et/ou hors de ladite stratégie, ils doivent demander l'approbation du conseil pour des opérations d'investissements et désinvestissements d'un montant unitaire supérieur ou égal à 10 millions d'euros.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOURBON (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société BOURBON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R. C

Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

7

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

L'Abeille Bourbon, remorqueur d'assistance, de sauvetage et de dépollution de la flotte Les Abeilles, en opération de remorquage.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ BOURBON SA ET SON CAPITAL 178

MARQUES, LICENCES, BREVETS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS 186

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2014 189

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2014 190

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL 200

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION 201

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION 202

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION 203

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS 204

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE 205

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION 206

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE 207

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES 208

TABLES DE CONCORDANCE 209

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ BOURBON SA ET SON CAPITAL

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : BOURBON.

Siège social : 33, rue du Louvre – 75002 Paris.

Date de création de la société : 2 décembre 1948.

Forme juridique et législation applicable : Société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce, BOURBON est une société de droit français.

Durée : la société a une durée de 99 ans et expirera le 2 décembre 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation (harmonisation des statuts dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966, AGE du 19 janvier 1966).

Registre du commerce et des sociétés : Paris 310 879 499.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social mentionné ci-dessus.

1.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières ;
- la prise de participation et la gestion des participations relatives à toute activité maritime, et ce directement ou indirectement ;
- la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabrique ;
- la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et, en général dans tous entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ;
- et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés.

1.2 Exercice social (article 22 des statuts)

Il commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.3 Nomination des administrateurs (article 13 des statuts)

I – Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

L'âge de la retraite d'un administrateur est fixé à 70 ans (soixante-dix ans).

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'Assemblée Générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

II – Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

III – Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

IV – En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V – Chaque administrateur doit être propriétaire de 300 actions de la société. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois.

1.4 Assemblées Générales (article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies en tout lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'une inscription ou d'un enregistrement comptable de ses titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

En l'absence du président et sauf dispositions impératives contraires, l'assemblée est présidée par l'administrateur spécialement délégué par le conseil. À défaut d'administrateur délégué, l'assemblée élit son président.

1.5 Franchissement de seuils

Les statuts ne prévoient pas de disposition particulière quant au franchissement de seuils.

1.6 Affectation et répartition des bénéfices (article 24 et article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. S'il en existe un, le solde est réparti entre toutes les actions. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

La perte, s'il en existe une, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en action dans les conditions légales et en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de celle-ci.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, décider que le paiement du dividende ait lieu en nature.

1.7 Rachat par la société de ses propres actions

(Cf. Rapport de gestion – paragraphe 6.3.1 Rachat des actions de la société.)

1.8 Relations mère-filiale

BOURBON SA est une société holding ; les flux financiers avec ses filiales correspondent essentiellement aux dividendes versés par ces dernières.

Au 31 décembre 2013, les données chiffrées de la société mère, BOURBON SA, et des principales filiales sont les suivantes :

Valeurs en consolidation (sauf dividendes) *(en millions d'euros)*	Bourbon Offshore Surf	Sonasurf Internacional Ship.	Bourbon Offshore Interoil Ship.	Bourbon Ships AS	Bourbon Supply Invest.	Bourbon Supply Asia	Bourbon Maritime	Financière SNC	BOURBON SA (société cotée)
Chiffre d'affaires	183,7	228,4	166,4	40,8	-	8,3	-	-	-
Immobilisations corporelles nettes	184,3	0,0	0,4	221,1	191,2	8,6	7,5	-	-
Endettement financier hors Groupe	26,6	-	-	145,8	65,2	0,0	876,0	646,5	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,16	11,1	3,0	15,0	0,0	3,0	0,0	559,6	1,2
Dividendes versés au cours de l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	-	-	50,0	-	-

- Pour les sociétés opérationnelles : Bourbon Offshore Surf, Sonasurf Internacional Shipping, Bourbon Offshore Interoil Shipping Navegação, Bourbon Ships AS et Bourbon Supply Asia qui représentent à elles seules près de 48 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires résiduel du Groupe est réalisé par 45 sociétés opérationnelles.
- Pour les sociétés détenant des navires : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Investissements et Bourbon Supply Asia, ces quatre sociétés représentant 24 % des immobilisations corporelles nettes du Groupe. Les autres immobilisations corporelles sont détenues par 148 sociétés, dont 89 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires (principalement des véhicules fiscaux).
- Pour les sociétés ayant une activité de financement : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Investissements, Bourbon Maritime et Financière SNC qui concentrent près de 70 % de l'endettement du Groupe. L'endettement financier résiduel est porté par 54 sociétés, dont 24 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires (principalement des véhicules fiscaux). De manière générale, les flux intragroupes sont gérés par la filiale centralisatrice de trésorerie, Financière Bourbon.

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

La société a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 20 octobre 1998.

Depuis février 2004, BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

Le titre BOURBON a été admis dans l'échantillon composant l'indice SBF 120 en septembre 2005.

BOURBON est entré dans le compartiment de capitalisation A de NYSE Euronext Paris à partir de janvier 2006.

À compter de la séance de Bourse du 28 mars 2006, le titre a été intégré au SRD (Service du Règlement Différé) et depuis mars 2011, contribue à l'indice CAC Mid 60.

2.1 Capital social

Au 31 décembre 2013, le nombre d'actions (toutes de même catégorie) et de droits de vote théoriques s'élevait à 74 559 688. Le montant du capital social à cette date s'élevait à 47 360 582 euros.

Au cours de l'année 2013 plus de 24,6 millions de titres BOURBON ont été échangés sur le marché NYSE Euronext Paris.

Au 31 décembre 2013, la capitalisation boursière s'élevait à 1 491 millions d'euros avec un dernier cours coté à 20,00 euros, à comparer aux 1 411 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Suivant les critères « nombre de titres échangés », « capitaux », « taux de rotation », et « capitalisation boursière », BOURBON se situait au fil des mois et pour l'année 2013 entre le 37ème et le 103ème rang des sociétés cotées sur NYSE Euronext Paris.

Au 31 décembre 2013, l'actionnariat des salariés, à travers le FCPE « Bourbon Expansion », concernait 964 personnes pour 590 743 actions, soit 0,79 % du capital.

Il est rappelé que depuis l'Assemblée Générale mixte du 23 août 2004, il n'existe plus de droits de vote double. Par ailleurs, à l'exception des actions auto détenues (2 965 102 au 31 décembre 2013, soit 3,98 % des actions) aucun titre n'est assorti de limitation au droit de vote.

2.2 Situation des plans d'option de souscriptions et/ou achat d'actions

	30 mai 2008		1er juin 2011			
Date d'assemblée	**Plan n° 7 (1)**	**Plan n° 8 (1)**	**Plan n° 9 (1)**	**Plan n° 10 (1)**	**Plan n° 11**	**Total**
Date du conseil d'administration	8 décembre 2008	24 août 2009	5 décembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013	
Point de départ d'exercice des options	8 décembre 2012	24 septembre 2013	5 décembre 2015	30 novembre 2016	2 décembre 2017	
Date d'expiration	7 décembre 2014	23 septembre 2015	4 décembre 2017	29 novembre 2018	1er décembre 2019	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	50	895	1 153	2	68	
Nombre total d'actions de souscription ou d'achat :	47 384	2 339 535	2 789 050	29 700	1 037 000 (3)	
a) Mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution		108 900 (2)	165 000 (2)		200 000 (4)	
- Dont Jacques de Chateauvieux						
- Dont Christian Lefèvre		54 450	71 500		80 000	
- Dont Gaël Bodénès			38 500		60 000	
- Dont Laurent Renard		54 500	55 000		60 000	
b) dix premiers attributaires salariés	23 426	258 940	2 211 000	29 700	198 000	
Prix de souscription ou d'achat	15,78 €	26,12 €	18,18 €	19,82 €	19,68 €	
Rabais consentis	non	non	non	non	non	
Options levées au 31/12/2013	-	-	-	-	-	
Options annulées ou caduques au 31/12/2013	19 965	374 979	239 800	-	0	
Options restantes à lever au 31/12/2013	27 419	1 964 556	2 549 250	29 700	1 037 000	5 607 925

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.
(2) Options liées à des conditions de performance.
(3) Options liées à des conditions de performance (cf. rapport de gestion – paragraphe 3.3.3.5).
(4) Options liées à des conditions de performance (cf. rapport de gestion – paragraphe 3.3.3.2).

2.3 Situation des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2013

Date d'assemblée	1er juin 2011	Total
	Plan du 2/12/2013	
Date du conseil d'administration	2 décembre 2013	
Nombre de bénéficiaires	2103	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	767 400 (1)	
Dont attribuées à :		
- Jacques de Chateauvieux		
- Christian Lefèvre		
- Gaël Bodénès		
- Laurent Renard		
Date d'acquisition des actions	2 décembre 2015 (2)	
	2 décembre 2017 (2)	
Date de fin de période de conservation	2 décembre 2017	
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	
Actions attribuées gratuites restantes en fin d'exercice	767 400	767 400

(1) Actions soumises à des conditions de performance (cf. rapport de gestion – paragraphe 3.3.4).
(2) La période d'acquisition est de 2 ans pour les résidents français (suivie d'une période de conservation de 2 ans) et de 4 ans pour les résidents étrangers (sans période de conservation).

2.4 Dilution potentielle du capital au 31 décembre 2013

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle du capital de la société résultant de la conversion ou de l'exercice de titres donnant accès au capital de la Société encore existant au 31 décembre 2013 :

	Date d'attribution	Échéance		Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle	Capital social (en actions)
		Début	Fin			
Nombre d'actions au 31 décembre 2013						**74 559 688**
Options de souscription et/ou d'achat d'actions	08/12/2008	08/12/2012	07/12/2014	27 419	0,04 %	
Options de souscription et/ou d'achat d'actions	24/09/2009	24/09/2013	23/09/2015	1 964 556	2,63 %	
Options de souscription et/ou d'achat d'actions	05/12/2011	05/12/2015	04/12/2017	2 549 250	3,42 %	
Options de souscription et/ou d'achat d'actions	30/11/2012	30/11/2016	29/11/2018	29 700	0,04 %	
Options de souscription et/ou d'achat d'actions	02/12/2013	02/12/2017	01/12/2019	1 037 000	1,39 %	
Actions gratuites	02/12/2013	02/12/2017	02/12/2019	767 400	1,03 %	
Total options de souscription				**6 375 325**	**8,55 %**	
CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2013						**80 935 013**

La société n'a pas émis ou consenti d'autres droits ou valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à son capital, immédiatement ou à terme.

2.5 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opérations	Émissions d'actions			Montant du capital cumulé *(en euros)*	Nombre d'actions cumulé
		Montant de l'augmentation de capital *(en euros)*	Nombre d'actions	Prime d'émission et de fusion *(en euros)*		
14/03/2011	Levées de stock-options entre le 1er janvier 2011 et le 14 mars 2011	15 399	24 244	505 244	39 101 094	61 556 789
01/06/2011	Levées de stock-options entre le 14 mars 2011 et le 1er juin 2011	17	25	661	39 101 110	61 556 814
01/06/2011	Attribution aux actionnaires de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes	3 910 111	6 155 681	(3 910 111)	43 011 221	67 712 495
02/11/2011	Attribution gratuite d'actions aux salariés	29 400	46 284	(29 400)	43 040 621	67 758 779
31/12/2011	Levées de stock-options entre le 1er juin 2011 et le 31 décembre 2011	14 454	22 756	545 457	43 055 075	67 781 535
31/12/2012	Aucune levée de stock-options n'est intervenue entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012	0	0	0	43 055 075	67 781 535
04/03/2013	Aucune levée de stock-options n'est intervenue entre le 1er janvier 2013 et le 4 mars 2013	0	0	0	43 055 075	67 781 535
28/05/2013	Attribution aux actionnaires de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes	4 305 507	6 778 153	(4 305 507)	47 360 582	74 559 688
31/12/2013	Aucune levée de stock-options n'est intervenue entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013	0	0	0	47 360 582	74 559 688
03/03/2014	Aucune levée de stock-options n'est intervenue entre le 1er janvier 2014 et le 3 mars 2014	0	0	0	47 360 582	74 559 688

Le nombre d'actions composant le capital et le nombre de droits de vote sont actualisés, autant que besoin, tous les mois, conformément à la « directive transparence ». Cette information est notamment disponible sur le site internet de la société : www.bourbon-online.com sous la rubrique « BOURBON » – « Finance » – « Informations réglementées ».

2.6 Mouvements significatifs ayant affecté la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

À la suite des opérations mentionnées ci-dessous, jusqu'à la date d'enregistrement du Document de référence 2013 et à la connaissance de la société, les sociétés Mach-Invest International, Monnoyeur SAS et la SA Financière de l'Echiquier détiennent plus de 5 % du capital et la société JACCAR Holdings détient plus de 25 % du capital de BOURBON.

Exercice 2013

Le 3 janvier 2014 par courrier, la société anonyme Financière de l'Echiquier a déclaré auprès de l'AMF et de la société BOURBON avoir franchi à la hausse le 31 décembre 2013 le seuil de 5 % du capital et des droits de vote théoriques. À cette date, la Financière de l'Echiquier détient 3 740 203 actions BOURBON représentant 5,02 % du capital et des droits de vote.

Exercice 2012

Le 19 janvier 2012, JACCAR Holdings a renforcé sa position suite à l'acquisition d'un bloc de 945 000 actions BOURBON et a déclaré avoir franchi le seuil de 25 % du capital et des droits de vote théoriques.

La société JACCAR Holdings a également déclaré à cette même date :

- continuer son rôle actuel d'actionnaire, à savoir être un actionnaire accompagnant le développement économique et la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de BOURBON ;
- qu'elle continuera à gérer sa participation de manière active et qu'elle envisage de la renforcer au gré des opportunités ;
- qu'il n'est pas dans l'intention de JACCAR Holdings de prendre le contrôle de la société BOURBON, ni de demander d'autres mandats d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de BOURBON autres que ceux de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux et de Madame Lan Vo, respectivement président et administrateur délégué de JACCAR Holdings, et administrateur et directrice de la succursale vietnamienne de JACCAR Holdings.

Exercice 2011

Les 5 et 6 octobre 2011, Cana Tera SAS, société mère de JACCAR Holdings, a acquis 72 324 actions BOURBON sur le marché portant son nombre total d'actions à 114 674.

Après avoir cédé tous ses titres à Mach-Invest International, Mach-Invest SAS a acheté 7 000 titres BOURBON en octobre 2011.

Le 17 mai 2011, la société Mach-Invest a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mai 2011, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote théoriques de la société BOURBON tandis que la société Mach-Invest International a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote théoriques de la société BOURBON. Ces franchissements de seuils résultent de la cession de 3 105 530 actions préalablement détenues par la société Mach-Invest au profit de la société Mach-Invest International.

2.7 Évolution de l'actionnariat

Actionnariat	Situation au 31/12/2013			Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011		
	Nombre d'actions	% du capital & droits de vote théoriques	% des droits de vote en AG	Nombre d'actions	% du capital & droits de vote théoriques	% des droits de vote en AG	Nombre d'actions	% du capital & droits de vote théoriques	% des droits de vote en AG
Jaccar *	19 537 877	26,20 %	27,29 %	17 761 707	26,20 %	27,30 %	16 816 707	24,81 %	25,84 %
Mach-Invest **	5 761 891	7,73 %	8,05 %	5 238 083	7,73 %	8,05 %	5 238 083	7,73 %	8,05 %
Monnoyeur	3 986 167	5,35 %	5,57 %	3 623 789	5,35 %	5,57 %	3 623 789	5,35 %	5,57 %
Fin Echiquier	3 740 203	5,02 %	5,22 %	-	-	-	-	-	-
Auto-détention	2 965 102	3,98 %	-	2 713 839	4,00 %	-	2 710 946	4,00 %	-
Salariés	590 743	0,79 %	0,83 %	561 776	0,83 %	0,86 %	548 667	0,81 %	84,00 %
Public	37 977 705	50,94 %	53,05 %	37 882 341	55,89 %	58,22 %	38 843 343	57,31 %	59,69 %
TOTAL	**74 559 688**	**100 %**	**100 %**	**67 781 535**	**100 %**	**100 %**	**67 781 535**	**100 %**	**100 %**

* *Jaccar = Jaccar Holdings + Cana Tera SAS : famille Jacques d'Armand de Chateauvieux.*
** *Groupe Mach-Invest = Mach-Invest SAS + Mach-Invest International : société liée à Henri d'Armand de Chateauvieux.*

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la détention du capital et en droits de vote depuis le 31 décembre 2013.

2.8 Répartition du capital et des droits de vote

Nombre total d'actions (31 décembre 2013)	74 559 688
Nombre total de droits de vote théoriques (31 décembre 2013)	74 559 688
Nombre total de droits de vote exerçables en Assemblée Générale (31 décembre 2013)	71 594 586
Nombre approximatif d'actionnaires (TPI janvier 2014)	40 000

Actionnaires disposant de 5 % ou plus du capital et des droits de vote théoriques (31 décembre 2013) :

- plus de 25 % : JACCAR Holdings ;
- plus de 5 % : Mach-Invest International, Monnoyeur SAS et SA Financière de l'Échiquier.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote théoriques.

Pourcentage de capital et de droits de vote théoriques détenus par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration : 40 %.

Au 31 décembre 2013, la société détenait 2 965 102 de ses propres actions (dont 2 357 au titre du contrat d'animation et de liquidité avec le CIC), soit 3,98 % du capital.

Par ailleurs, à cette même date, 964 salariés détenaient 0,79 % du capital avec 590 743 actions.

Depuis le 31 décembre 2004, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions BOURBON (« loi Dutreil » article 885 I du Code général des impôts) portant sur 26,3 % du capital. Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON. Il ne contient pas de conditions préférentielles de cessions. Ce pacte est reconduit annuellement par tacite reconduction, comme l'autorise son règlement.

2.9 Évolution du cours en euros sur 18 mois

Date	Plus Haut (1) (2)	Plus Bas (1) (3)	Volume des titres échangés	Capitaux échangés *(en millions d'euros)*
2012				
Septembre	21,659	18,936	1 906 504	39,14
Octobre	20,600	18,209	1 936 273	37,17
Novembre	21,077	18,727	2 583 597	51,18
Décembre	20,386	18,855	2 019 114	39,65
2013				
Janvier	20,945	18,818	2 548 722	50,87
Février	20,873	18,636	1 944 206	38,16
Mars	21,891	18,227	2 927 789	59,76
Avril	19,995	17,273	1 998 767	37,26
Mai	20,414	18,677	1 797 837	35,46
Juin	21,490	18,882	2 142 707	43,28
Juillet	21,095	19,855	1 428 978	29,22
Août	21,970	19,715	1 973 000	40,91
Septembre	20,130	18,800	2 641 353	51,36
Octobre	21,790	19,245	2 557 348	52,23
Novembre	21,040	19,020	1 748 103	34,44
Décembre	20,100	17,945	1 940 904	36,96
2014				
Janvier	22,000	19,650	2 645 333	55,25
Février	22,000	20,000	2 049 605	42,96

(1) Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à l'attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 10 anciennes le 6 juin 2013.
(2) Plus haut atteint en intraday sur la période.
(3) Plus bas atteint en intraday sur la période.

MARQUES, LICENCES, BREVETS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

1 MARQUES, LICENCES, BREVETS

La société BOURBON a déposé à titre de marque son monogramme en intégrant les spécificités du graphisme. Elle a fait de même s'agissant des dénominations sociales BOURBON, Bourbon Offshore et Les Abeilles, pour les produits et services concernés.

BOURBON a également enregistré auprès de l'INPI la marque « Under the flag of excellence ».

2 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

La flotte de navires constitue l'essentiel des immobilisations corporelles du Groupe : les navires (y compris ceux en cours de construction) représentent près de 99 % des immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2013. Sur l'année 2013, le taux d'utilisation moyen de la flotte en service a été de 83,3 %. En 2013, la flotte a évolué de la façon suivante :

	Marine Services						Subsea Services	
	Offshore profond		Offshore continental		Crewboats			
	Par semestre							
	S1 2013	S2 2013	S1 2013	S2 2013	S1 2013	S2 2013	S1 2013	S2 2013
Nombre de navires (fin de période)	73	72	109	122	270	272	19	18
Taux d'utilisation (1)	88,4 %	89,4 %	89,4 %	90,2 %	79,3 %	78 %	89,2 %	91,3 %
Tarifs moyens journaliers (US dollar)	21 789 $	22 482 $	14 078 $	13 877 $	5 083 $	5 270 $	40 262 $	42 226 $
Taux de disponibilité	94,5 %	95,9 %	96,1 %	96,1 %	92,2 %	95,29 %	92,8 %	94,1 %

(1) Taux d'utilisation : sur une période, nombre de jours générant un revenu divisé par le nombre de jours calendaires.

Au 31 décembre 2013, la flotte offshore se décompose de la façon suivante :

Situation au 31/12/2013	En propriété	En affrètement coque-nue	Navires en opération	Age moyen	Taux d'utilisation moyen *(%)*
Marine Services					
Navires offshore profond	65	7	72	8,5	88,9 %
Navires offshore continental	102	20	122	4,7	89,8 %
Navires crewboats	272	-	272	6,3	78,7 %
Total Marine Services	**439**	**27**	**466**	**6,3**	**83,9 %**
Subsea Services					
Navires IMR	16	2	18	5,7	83,0 %
TOTAL NAVIRES	**455**	**29**	**484**	**6,2**	**83,3 %**

BOURBON dispose également de 12 ROV d'un âge moyen de moins de 5 ans et d'un cimentier livré en 2009.

Le taux de contractualisation long terme (1) des navires de support offshore est de 73,8 % au 31 décembre 2013 ; la durée résiduelle moyenne des contrats de ces navires, hors navires de transport de personnels, étant de 12,3 mois à cette date.

La flotte de navires de support offshore (hors navires de transport de personnels) de BOURBON est évaluée en fin de chaque année par des courtiers maritimes indépendants qui ont tous une bonne connaissance des marchés sur lesquels évoluent nos navires. Les courtiers prennent en compte les transactions ayant eu lieu, impliquant des navires aux caractéristiques aussi proches que possible. Des particularités éventuelles sont prises en compte, telles que par exemple :

- le pays de construction du navire (donnant ou fermant l'accès à certains marchés) ;
- la proximité plus ou moins grande d'une zone d'opération ciblée par l'acheteur, ainsi que l'état et l'âge du navire.

(1) Dans l'industrie, l'expression « long terme » s'applique aux engagements de plus de six mois. En pratique, les contrats « long terme » correspondent à des contrats de deux à trois ans, comportant parfois des options de prolongation d'une ou deux années.

Les Commissaires aux Comptes s'appuient sur ces données pour les tests effectués sur les immobilisations.

Sur la base des valeurs de marché fournies au 31 décembre 2013 et de la valeur nette comptable des navires de support offshore à cette date, la plus-value latente ressort à près de 900 millions d'euros.

Comme indiqué dans les notes annexes aux comptes consolidés, l'ensemble de nos navires est soumis à des opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers et selon un plan pluriannuel, ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Chaque navire est ainsi constitué de deux composants :

- un composant structure ;
- un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Le traitement du composant révision est explicité dans la note 1.5.6 des annexes aux comptes consolidés. Un récapitulatif des immobilisations corporelles de BOURBON et des principales charges afférentes (amortissements et pertes de valeurs) figure à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Par ailleurs, le rapport de gestion décrit dans le paragraphe 4.2 les risques environnementaux et la manière dont BOURBON les appréhende.

3 LIVRAISONS DE NAVIRES ET FINANCEMENT

En 2013, BOURBON a pris livraison de 38 navires :

- 3 navires offshore profond ;
- 20 navires offshore continental ;
- 14 navires crewboats ;
- 1 navire IMR.

Le tableau synthétique ci-dessous présente le nombre de livraisons de navires attendues sur la période 2014-2015. Il tient compte du fait que :

- BOURBON doit encore recevoir 7 navires relatifs au plan d'investissement Horizon 2012 ;
- BOURBON a déjà pris livraison de 75 navires relatifs au plan BOURBON 2015 Leadership Strategy.

Les montants mentionnés ci-dessous sont les valeurs estimées des navires commandés mais non livrés au 31/12/2013 (hors frais financiers) exprimées en millions d'euros et non pas les montants décaissés à la livraison (le paiement des acomptes s'effectuant à différentes phases de la construction).

		Livraisons prévues en 2014	Livraisons prévues en 2015	Total
Navires offshore profond	Nombre	10	9	19
	Valeur (hors frais financiers)	201 M€	191 M€	392 M€
Navires offshore continental	Nombre	15	-	15
	Valeur (hors frais financiers)	189 M€	-	189 M€
Navires crewboats	Nombre	11	-	11
	Valeur (hors frais financiers)	40 M€	-	40 M€
Navires IMR	Nombre	6	1	7
	Valeur (hors frais financiers)	270 M€	45 M€	315 M€
TOTAL	**NOMBRE**	**42**	**10**	**52**
	VALEUR (HORS FRAIS FINANCIERS)	**700 M€**	**236 M€**	**936 M€**

Plan BOURBON 2015 Leadership Strategy

Montant du programme BOURBON 2015 Leadership Strategy *	1,538 milliard d'euros/2 milliards de dollars US
Investissements engagés au 31 décembre 2013	1,109 milliard d'euros
Montant déjà payé au 31 décembre 2013	621 millions d'euros
Taux d'avancement du programme (part du montant engagé)	72 %
Échéance estimée du programme en 2014	391 millions d'euros (hors commandes complémentaires éventuelles)
Ressources et financements	Voir paragraphes 1.2, 2.4 et 4.4.2 du rapport de gestion.

* *Dans l'hypothèse d'un taux de change de 1 euro pour 1,30 dollar US.*

4 BIENS IMMOBILIERS

Au 31 décembre 2013, le Groupe a accès, en location ou en propriété, aux principaux biens immobiliers suivants :

Pays	Lieu	Destination	Régime juridique
France	**Paris**	**Siège social**	**Location**
Autralie	Perth	Bureaux	Location
Brésil	Rio de Janeiro	Bureaux, entrepôt	Propriété/Location
Chine	Shanghai	Bureaux	Location
Émirats Arabes Unis	Dubaï	Bureaux, autres	Location
Égypte	Le Caire – Agouza	Bureaux	Location
France	Le Havre, Marseille, Paris, Sainte Marie (La Réunion)	Bureaux, autres	Propriété/Location
Indonésie	Balikpapan, Jakarta, Tamapole	Bureaux, base logistique	Propriété/Location
Italie	Ravenne	Bureaux	Location
Luxembourg	Luxembourg	Bureaux	Location
Malaisie	Labuan, Kuala Lumpur	Bureaux, autres	Location
Mexique	Tampico	Bureaux	Location
Nigeria	Lagos, Port Harcourt, Onne	Bureaux, base logistique, autres	Propriété/Location
Norvège	Fosnavaag	Bureaux	Location
Portugal	Funchal	Bureaux	Location
Qatar	Doha	Bureaux	Location
Roumanie	Bucarest	Bureaux	Location
Russie	St Petersbourg	Bureaux	Location
Singapour	Singapour	Bureaux, autres	Location
Suisse	Nyon	Bureaux	Location
Trinidad	Glenco, Chaguaramas	Bureaux, autres	Location
Ukraine	Odessa	Bureaux	Location

N.B. : Biens immobiliers détenus/loués par les sociétés consolidées en intégration globale.

Les immobilisations corporelles prises en location sont principalement des locaux à usage administratif. Le Groupe est propriétaire des bâtiments situés à Marseille, qui regroupent les principaux services corporate ainsi que les sièges sociaux de plusieurs filiales. Les charges de location simple relatives aux biens immobiliers sont comprises dans les informations communiquées au point 5.1 des notes annexes aux comptes consolidés faisant état des obligations contractuelles.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2014

1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du cabinet Deloitte & Associés aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement du cabinet BEAS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement de Monsieur Christian Munier en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Astrid de Bréon en remplacement de Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux, en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Baudouin Monnoyeur en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Bernhard Schmidt, en remplacement de Monsieur Guy Dupont, en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Wang Xiaowei, en remplacement de Madame Lan Vo Thi Huyen, en qualité d'administrateur, pour la durée du mandat restant à courir,
- Nomination de Monsieur Philippe Salle, en remplacement de Philippe Sautter, en qualité d'administrateur, pour la durée du mandat restant à courir,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration,
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général,
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Messieurs Laurent Renard et Gaël Bodénès, Directeurs Généraux délégués

2 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation,

- Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
- Limitation globale des plafonds en matière d'augmentation de capital prévus dans le cadre des délégations figurant aux dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-quatrième et vingt-huitième résolutions de la présente Assemblée,
- Pouvoirs pour les formalités.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2014

1 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 suivante :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	52 783 530,74 €
Report à nouveau	153 621 404,39 €
Affectation	
Dividendes	74 559 688,00 €
Report à nouveau	131 845 247,13 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1 euro, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 29 mai 2014.

Le paiement des dividendes sera effectué le 3 juin 2014.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 74 559 688 actions composant le capital social au 3 mars 2014, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2010	53 170 195,50 €* soit 0,90 € par action	-	-
2011	53 342 863,86 €* soit 0,82 € par action	-	-
2012	53 362 946,48 €* soit 0,82 € par action	-	-

* *Ce montant correspond au montant effectivement versé et n'inclut pas le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau*

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer la somme globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à quatre cent mille euros (400.000 €) pour l'exercice 2013 et les exercices ultérieurs jusqu'à décision contraire.

Sixième résolution - Renouvellement du cabinet Deloitte & Associés aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet Deloitte & Associés, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution - Renouvellement du cabinet BEAS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet BEAS dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Huitième résolution - Renouvellement de Monsieur Christian Munier en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Christian Munier en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution - Nomination de Madame Astrid de Bréon, en remplacement de Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Astrid de Bréon, en remplacement de Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution - Renouvellement de Monsieur Baudouin Monnoyeur en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Baudouin Monnoyeur en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Onzième résolution - Nomination de Monsieur Bernhard Schmidt, en remplacement de Monsieur Guy Dupont, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Bernhard Schmidt, en remplacement de Monsieur Guy Dupont en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Douzième résolution - Nomination de Madame Wang Xiaowei, en remplacement de Madame Lan Vo Thi Huyen, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Wang Xiaowei, en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Lan Vo Thi Huyen, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Treizième résolution - Nomination de Monsieur Philippe Salle, en remplacement de Monsieur Philippe Sautter, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe Salle en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe Sautter, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Quatorzième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 28 mai 2013 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bourbon par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur, dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison de titres ou de rémunérer une acquisition d'actifs par échange et remise de titres dans le cadre d'une opération de croissance externe en cours lors du lancement de l'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable, à l'exclusion de la vente d'options de vente dans le respect de la position N° 2009-17 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 149 119 360 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Quinzième résolution - Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L. 225-37 du code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration, tels que présentés dans le rapport de gestion du Document de référence 2013, Chapitre 3.3.1 «Rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués».

Seizième résolution - Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L. 225-37 du code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général, tels que présentés dans le rapport de gestion du Document de Référence 2013, Chapitre 3.3.1 «Rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués».

Dix-septième résolution - Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Messieurs Laurent Renard et Gaël Bodenes, Directeurs Généraux délégués

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L. 225-37 du code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Messieurs Laurent Renard et Gaël Bodénès, Directeurs Généraux délégués, tels que présentés dans le rapport de gestion du Document de Référence 2013, Chapitre 3.3.1 «Rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués».

2 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dix-huitième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. Fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 19 novembre 2015 la durée de validité de la présente autorisation ;
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Dix-neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 7 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises prévu à la vingt-neuvième résolution ;
5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingtième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 8 000 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises prévu à la vingt-neuvième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 350 000 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions dans le respect des dispositions légales, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-et-unième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 000 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises prévu à la vingt-neuvième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 000 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-deuxième résolution - Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce autorise le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application de la vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire de la présente Assemblée et de la treizième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'Administration :

- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %,
- soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

Vingt-troisième résolution - Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des vingtième et vingt-et-unième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Vingt-quatrième résolution - Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

   Ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises prévu à la vingt-neuvième résolution.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-cinquième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Bourbon et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
  - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui suit.
- Le nombre total des options pouvant ainsi être octroyées aux dirigeants mandataires de la Société, ne pourra donner droit à acheter ou à souscrire un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital au sein du plafond susvisé. En outre, en cas d'attribution d'options aux dirigeants mandataires, l'exercice de ces options devra être soumis à condition de performance.
- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour d'attribution des actions sous options conformément à la réglementation en vigueur sans décote possible. S'agissant des options d'achat, le prix ne pourra en outre être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
  - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
  - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
  - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
  - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution ;
  - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
  - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Vingt-sixième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social à la date de la présente Assemblée, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui précède.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires de la Société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein du plafond susvisé. En outre, en cas d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires, l'attribution définitive desdites actions devra être soumise à condition de performance.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- Le cas échéant :
  - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
  - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
  - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
  - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Vingt-septième résolution - Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.

2. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3. Décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action BOURBON aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivantes : les mandataires sociaux, les salariés français et étrangers de Bourbon et des sociétés dans lesquelles Bourbon est un actionnaire significatif, à l'exclusion du Président du Conseil d'Administration de la Société.

6. Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.

8. Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :

- Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
- Établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;

- Procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Déléguer lui-même au directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer ;
- Et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-huitième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 5 000 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société. Ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises prévu à la vingt-neuvième résolution.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Décide, en application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Vingt-neuvième résolution - Limitation globale des plafonds en matière d'augmentation de capital prévus dans le cadre des délégations figurant aux dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-quatrième et vingt-huitième résolutions de la présente Assemblée

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 25 % du capital existant au jour de la présente Assemblée, le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-quatrième et vingt-huitième résolutions de la présente Assemblée, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, éventuellement, la valeur nominale des actions ordinaires de la Société à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Trentième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2014 (18ème résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer pour une période de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C

Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2014 (20ème et 23ème résolutions)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 8 000 000 euros. Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 350 000 000 euros.

À noter qu'au titre de la 29ème résolution, les Actionnaires pourront décider de fixer à 25 % du capital existant au jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014, le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 19ème, 20ème, 21ème, 24ème et 28ème résolutions de cette même Assemblée.

Ce montant pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire (23ème résolution).

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C

Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2014 (21ème, 22ème et 23ème résolutions)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- De lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaie, d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et fixer les conditions définitives de ces émission, et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription (21ème résolution),
- De l'autoriser, par la 22ème résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la 21ème résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social (article L. 225-136 1° alinéa 2).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme au titre de la 21ème résolution ne pourra excéder 4 000 000 euros étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 200 000 000 euros en vertu de la 21ème résolution.

Ce montant pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire (23ème résolution).

À noter qu'au titre de la 29ème résolution, les Actionnaires pourront décider de fixer à 25 % du capital existant au jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014, le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 19ème, 20ème, 21ème, 24ème et 28ème résolutions de cette même Assemblée.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite en vertu de la 21ème résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C

Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2014 (24ème résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014.

À noter qu'au titre de la 29ème résolution, les Actionnaires pourront décider de fixer à 25 % du capital existant au jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014, le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 19ème, 20ème, 21ème, 24ème et 28ème résolutions de cette même Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C	**Deloitte & Associés**
Cabinet Rousseau Consultants	
Alexandre BRISSIER	**Hugues DESGRANGES**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2014 (25ème résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice d'une part, des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de votre société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, et d'autre part, des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014 à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de cette délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en lien avec l'autorisation donnée au titre de la 26ème résolution de cette même Assemblée.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat d'actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C	**Deloitte & Associés**
Cabinet Rousseau Consultants	
Alexandre BRISSIER	**Hugues DESGRANGES**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2014 (26ème résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014 à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration en lien avec l'autorisation donnée au titre de la 25ème résolution de cette même Assemblée.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C	**Deloitte & Associés**
Cabinet Rousseau Consultants	
Alexandre BRISSIER	**Hugues DESGRANGES**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2014 (27ème résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), réservée aux catégories de personnes suivantes : les mandataires sociaux, les salariés français et étrangers de BOURBON, et les sociétés dans lesquelles BOURBON est actionnaire significatif, à l'exclusion du Président du Conseil d'administration de la Société, pour un montant maximum de 1 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider des émissions de bons de souscription d'actions mentionnées ci-dessus et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C

Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2014 (28ème résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise ou de groupe établis par votre société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3334-1 du Code du travail, pour un montant maximum de 5 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

A noter qu'au titre de la 29ème résolution, les Actionnaires pourront décider de fixer à 25 % du capital existant au jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2014, le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 19ème, 20ème, 21ème, 24ème et 28ème résolutions de cette même Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une augmentation du capital et supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 4 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C	**Deloitte & Associés**
Cabinet Rousseau Consultants	
Alexandre BRISSIER	**Hugues DESGRANGES**

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1 Personne qui assume la responsabilité du Document de référence

Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général.

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et EurAAudit CRC, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Paris, le 11 avril 2014

Le Directeur Général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société **Deloitte & Associés** Représentée par Monsieur Hugues Desgranges Les Docks – Atrium 10.4 10, place de la Joliette 13002 Marseille	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2005 et renouvelée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2008	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Société **EurAAudit CRC** Représentée par Monsieur Alexandre Brissier Immeuble « Le CAT SUD » – Bâtiment B 68, cours Albert-Thomas 69008 Lyon	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2002 et renouvelée par les assemblées générales mixtes du 7 juin 2005 et du 1er juin 2011	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Suppléants

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société **BEAS** 195, avenue Charles-de-Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2005 et renouvelée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2008	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Jean-Marie Cadren 445, avenue de Verdun 33700 Mérignac	Nommé par l'Assemblée Générale mixte du 1er juin 2011	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

TABLES DE CONCORDANCE

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rapport Financier Annuel	Document de référence
1. Déclaration des personnes qui assurent la responsabilité du Rapport financier annuel	208
2. Rapport de gestion	17 à 76
3. Comptes sociaux	141 à 157
4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	158 à 159
5. Comptes consolidés	77 à 138
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	139 à 140
7. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	43
8. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	165 à 175
9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	176

Afin de faciliter la lecture du présent Document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques		Document de référence
1.	**Personnes responsables**	
1.1	Responsable du Document de référence	208
1.2	Attestation du responsable du Document de référence	208
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	**208**
3.	**Informations financières sélectionnées**	**4-6 ; 19-22**
4.	**Facteurs de risque**	**43-54**
5.	**Informations concernant l'émetteur**	
5.1	Histoire et évolution de la Société	
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	178
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	178
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	178
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation applicable	178
5.1.5	Événements importants dans l'exercice des activités	10 ; 18
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	23 ; 81 ; 100-102
5.2.2	Principaux investissements en cours	23 ; 187
5.2.3	Principaux investissements envisagés	13 ; 23 ; 187
6.	**Aperçu des activités**	
6.1	Principales activités	11-12
6.2	Principaux marchés	11-12 ; 14 - 15
6.3	Événements exceptionnels	18 ; 128
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	46 ; 186
6.5	Position concurrentielle	14 - 15 ; 45-47
7.	**Organigramme**	
7.1	Description du Groupe	11
7.2	Liste des filiales importantes	133-137 ; 180

Rubriques		Document de référence
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	100 - 102 ; 186 - 188
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	48 - 49 ; 60 - 61
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	
9.1	Situation financière	78 - 83 ; 142 - 144
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	19 - 22
9.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	19 - 22
9.2.3	Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	43 - 49
10.	**Trésorerie et capitaux**	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	82 - 83 ; 105 ; 146 - 147 ; 180 - 185
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	81
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	49 - 54 ; 111 - 117 ; 124 - 126
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	50 - 51
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	23
11.	**Recherche et économique, brevets et licences**	**13 ; 186**
12.	**Informations sur les tendances**	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	24 - 25
12.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	14 - 15 ; 24 - 25 ; 43 - 54 ; 67
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	**25**
14.	**Organes d'administration et de direction**	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	7 ; 25 - 32 ; 166 - 167
14.2	Intérêts des dirigeants	167 - 168
14.3	Procédures de contrôle interne	172 - 175
15.	**Rémunération et avantages**	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	33 - 41 ; 128 - 132 ; 153
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	33 - 41 ; 128 - 132
16.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel	25 - 32
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	34 ; 41 ; 128 ; 130 - 132 ; 160 - 163 ; 167 - 168
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7 ; 170 - 171
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	166 - 167 ; 171 - 172
17.	**Salariés**	
17.1	Nombre de salariés	127
17.2	Participations et stock-options	36 - 41 ; 56 ; 66 ; 105 - 106 ; 181 - 182
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	56 ; 66 ; 105 - 106 ; 181 - 182
18.	**Principaux actionnaires**	
18.1	Répartition du capital	64 ; 180 - 181 ; 181 - 182
18.2	Existence de droits de vote différents	180
18.3	Contrôle de l'émetteur	181 - 182
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	66 - 67 ; 184
19.	**Opérations avec des apparentés**	**128 ; 160 - 163**

Rubriques		Document de référence
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
20.1	Informations financières historiques	77 - 138 ; 141 - 157
20.2	Informations financières *pro forma*	N/A
20.3	États financiers	77 - 138 ; 141 - 157
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Vérifications des informations financières historiques	139 - 140 ; 158 - 159
20.4.2	Autres informations figurant dans le Document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	160 - 163 ; 176 ; 200 - 207
20.4.3	Informations financières figurant dans le Document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	31 décembre 2013
20.6	Informations financières intermédiaires	
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	6 ; 25 ; 64 ; 68 ; 179 - 180 ; 190
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	49 ; 107 ; 150
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	18 ; 95 - 96
21.	**Informations complémentaires**	
21.1	Capital social	
21.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	64 ; 105
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	65 - 66 ; 151 ; 184 - 185
21.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	36 - 41 ; 66 ; 106 ; 180 - 181
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	N/A
21.1.6	Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	N/A
21.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	183
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social de l'émetteur	178
21.2.2	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction	166 - 167 ; 178 - 179
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	66 - 67 ; 180 - 181 ; 190
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	66 - 67
21.2.5	Convocations des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	179
21.2.6	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	179 ; 184
21.2.8	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	N/A
22.	**Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)**	**N/A**
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	**N/A**
24.	**Documents accessibles au public**	**N/A**
25.	**Informations sur les participations**	**133 - 137 ; 156 - 157**

N/A : non applicable.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les éléments suivants sont inclus par référence :

- Les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondant figurent aux pages 71 à 157 du Document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 17 avril 2013 sous le numéro D.13-0370.
- Les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes correspondant figurent aux pages 62 à 142 du Document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 27 avril 2012, sous le numéro D.12-0458.
- Les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent Document de référence.

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

Conception & réalisation Labrador +33 (0)1 53 06 30 80
Photos : © BOURBON ; © Jean-Noël Lanthiez / Philippe Guignard

BOURBON
Building together a sea of trust

BOURBON
Société anonyme au capital social de 47 360 582 euros
310 879 499 RCS PARIS

Siège Social :
33, rue du Louvre - 75002 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 13 86 16 - Fax : +33 (0)1 40 28 40 31
Relations investisseurs, analystes, actionnaires :
investor-relations@bourbon-online.com

BOURBON-ONLINE.COM